LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: chutes de neige locales. Maximum près de 30. Aperçu pour demain: plutôt nuageux. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVII -No 50 | Montréal, samedi 1er mars 1975 | Office férial

sommaire

- Trudeau a l'appui de la Haye auprès de la CEE
- Hardy presse l'industrie du cinéma de refaire son unité brimée — page 2
- Guy Rocher s'en prend violemment au conseil de l'UdM — page 3
- Paul Desrochers sur la sellette: un éditorial de Claude Ryan
- La Grèce au sortir d'un complot: un commentaire de Georges Vigny
- L'arme secrète du FBI: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4
- Compromis Ford-Congrès sur l'énergie? — page 8
- La convention de Lomé est signée
- Les maîtres du pétrole préparent la charte d'Alger — page 9

Leduc quitte le Parti libéral

par Pierre O'Neill

Le député de Taillon, M. Guy Leduc, a quitté les rangs du Parti libéral du Québec.

C'est le premier ministre Bourassa qui a accepté sa démission, hier soir, pour la proposer plus tard au conseil de direction du parti, qui l'a entérinée sur-le-champ, sans hésitation.

Toute une série de tractations avait précédé cette rupture. C'est d'abord strictement sa démission du caucus des députés que M. Leduc avait proposée au conseil de direction, en début d'assemblée. Néanmoins, après s'être entretenu avec le premier ministre, il s'est laissé convaincre de siéger dorénavant comme indépendant à l'Assemblée nationale.

Au terme des délibérations qui se sont poursuivies à huis clos hier, à l'Hôtel Sheraton Mount-Royal, à Montréal, M. Bourassa a souligné aux journalistes que le Parti libéral s'illustre, ce faisant, en manifestant clairement sa détermination de faire son propre nettoyage. Et à ceux qui croient que le parti s'en trouvera affaibli, il promet des déceptions. Il a fait observer que M. Leduc n'a jamais été accusé mais qu'il s'était tout simplement montré imprudent. Ceci dit, le chef du parti reconnaît que la conduite de M. Leduc commandait sa démission du parti.

A l'instar de la Commission d'enquête sur le crime organisé, les militants libéraux ont jugé inexplicable la conduite de leur collègue, qui avait entretenu des liens avec des gens de la pègre. A son tour, le Conseil général du parti, qui regroupe députés et présidents de comtés, sera invité d'ici demain à sanctionner le jugement du conseil de direction et du chef du parti.

Conforme aux velléités de l'équipe Desrosiers visant à blanchir la réputation du parti de tout soupçon, le geste spectaculaire du conseil de direction apparaît comme une première victoire sur la vieille garde.

Inspirés par le whip, Louis-Philippe Lacroix, les amis de Guy Leduc s'étaient pourtant promis de ne pas s'en laisser imposer par les nouveaux venus. Mais ils n'ont tout simplement pu résister au vent d'insécurité qui souffle sur le parti depuis le début des interrogations de part et d'autre sur l'intégrité du gouvernement Bourassa.

Dès le départ, le député de Taillon avait manoeuvré habilement et s'était mérité des appuis invulnérables. Profitant de l'indulgence du chef du parti, il avait obtenu la confiance du caucus du 4 février. Mais le sursis fut de brève durée; des militants de la base en passant par la commission politique et la députation, les pressions augmentaient chaque jour irrésistiblement le rythme du renversement de son courant. Savamment programmé, ce dernier test du conseil de direction ne pouvait rater la cible.

Tout comme le whip, Louis-Philippe Lacroix, le député Leduc s'était indentifié sans réserve parmi les plus ardents supporteurs de feu Pierre Laporte, au congrès de leadership de 1970 qui avait élu Robert Bourassa à la tête du parti. Incluant notamment les députés Gérard Cadieux, Robert Lamontagne, Marcel Ostiguy, Aimé Brisson et le ministre Jean Bienvenue, le clan des laportistes a entretenu des relations de méfiance avec le tandem Bourassa-Desrochers depuis ce congrès de leadership et davantage après la crise d'octobre 1970 et l'assassinat de Pierre Laporte.

Les conclusions de la commission d'enquête sur le crime organisé devaient accentuer cette détérioration des relations entre les amis de Pierre Laporte et la direction du parti.

Pour avoir donné mandat à la Commission de police du Québec d'enqueter sur les liens présumés entre des membres du crime organisé et des personnalités politiques au premier rang desquelles figurait l'ancien ministre Laporte, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, était plus visé que tout autre.

Exonérant M. Laporte des soupçons qui pesaient contre lui, le rapport que la commission publiait en décembre dernier blâmait sévèrement la conduite inadmissible et répréhensible de ses deux collaborateurs, René Gagnon et Jean-Jacques Côté.

Quant à Guy Leduc, qui s'était prêté à des entretiens avec Frank Dasti, les commissaires qualifiaient sa conduite d'inexplicable. Il avait fallu attendre plusieurs jours avant d'obtenir les explications du député libéral de Taillon qui avait plaidé "naiveté".

M. Guy Leduc

Elu pour la première fois en 1966 à l'Assemblée nationale, Guy Leduc est relatio-

Voir page 6: Guy Leduc

Les Montoneros tuent le consul des USA

CORDOBA (Reuter — AFP) — La police de Cordoba, en Argentine, a découvert, enveloppé dans un drapeau des Montoneros, mouvement de guerilla d'extrême gauche, le corps du consul honoraire américain John Patrick Egan, enlevé mercredi soir.

Le corps de M. Egan, 62 ans, avait été déposé dans une rue située à douze kilomètres au nord de Cordoba. M. Egan a été tué d'une balle entre les deux yeux, déclare la police.

Jeudi soir, un communiqué des Montoneros donnait au gouvernement argentin jusqu'à 19h (locale) hier pour se plier à leurs exigences. Ils demandaient la libération de quatre guerilleros capturés ces jours derniers par les forces de sécurité.

Hier soir, peu après l'expiration du délai, le ministre argentin des Affaires étrangères, M. Alberto Vignez, a déclaré aux journalistes que le gouvernement n'acceptait pas de "tractations avec des terroristes".

La dépouille de M. Egan était ligotée avec du fil de fer et portait plusieurs traces de balles. Des tracts de l'organisation péroniste de gauche avaient été déposés près du corps.

LONDRES

30 morts dans le convoi fou du métro

LONDRES (Reuter — AFP) — Les sauveteurs qui se relayent depuis hier matin dans des conditions très difficiles au fond du cul-de-sac dans lequel un convoi fou du métro de Londres s'est écrasé, à la station Moorgate, continuaient dans la soirée à extraire des cadavres broyés dans les ferrailles des deux wagons de tête télescopés. Et déjà, on évaluait le nombre des morts à une trentaine et celui des blessés à 90.

Deux survivants se trouvant dans le wagon de tête ont pu être dégagés au bout de douze heures. Ils ont été transportés d'urgence à l'hôpital. L'une de ces personnes est une "policewoman" âgée de 19 ans, Margaret Likes, qui avait commencé son service dans la police lundi dernier. Une équipe de chirurgiens a dû lui amputer un pied. "Nous ne pouvions faire autrement, car son pied était coincé sous le boggie du wagon", a déclaré l'un des médecins. L'état de la jeune femme est satisfaisant.

Quant au dernier survivant, un jeune homme dans la vingtaine, il aurait une fracture de la jambe et de nombreuses contusions.

Le nombre des corps retrouvés dans le premier wagon s'élève à quinze, et la police croit que quinze autres personnes sont mortes dans l'épave de l'autre wagon télescopé. Un porte-parole de la police a expliqué que les deux wagons se sont télescopés dans un espace qui ne peut contenir qu'une seule voiture.

La direction du London Transport a ordonné une enquête sur les causes de la catastrophe. Pour le moment, on avance l'hypothèse que le conducteur de la rame, Leslie Newson, âgé de 56 ans, qui figure

Voir page 6: Métro

Les pompiers de Londres ont dû travailler dans des conditions particulièrement difficiles pour sortir du "tube" les victimes de l'accident de la station Moorgate.

(Téléphoto AP)

Paul Desrochers stigmatise "l'inertie des intouchables"

par Louis-Gilles Francoeur

M. Paul Desrochers, qui fut pendant quatre ans le conseiller spécial du premier ministre du Québec, a mis en doute hier devant la commission Cliche l'efficacité de l'Assemblée nationale et des hauts fonctionnaires.

Livrant ses impressions personnelles sur les structures formelles de notre système de gouvernement, celui qui fut représenté à plusieurs reprises comme l'homme fort et l'éminence grise du gouvernement Bourassa a déclaré sans ambages: "En quatre ans, j'ai pas eu le temps de passer une heure à l'Assemblée nationale. J'ai pas de temps à perdre".

M. Desrochers était à l'époque chargé notamment du dossier de la baie James.

Continuant de livrer le fond de sa pensée, M. Desrochers devait par ailleurs stigmatiser "l'inertie" des hauts fonctionnaires de l'Etat, qu'il a appelé les "intouchables". Se référant à certaines expériences vécues, le témoin a dit que les conseillers spéciaux et les membres du corps politique étaient souvent "des éteigneurs de feu" par rapport aux fonctionnaires.

M. Desrochers a donné l'exemple de ces hauts fonctionnaires dont le courrier et les dossiers sont toujours en retard sur les situations. Il a refusé toutefois de donner à la commission les noms qui lui venaient à l'esprit au moment de sa déclaration.

A son avis, les fonctionnaires n'ont en général aucun sens de la "productivité" comme cela est essentiel dans l'entreprise privée. M. Desrochers a donné l'exemple des managers qui seraient révoqués irrémédiablement par une assemblée d'actionnaires insatisfaite du rendement de ses investissements.

"Vous n'êtes pas capables de faire ça au Québec ou au Canada, a commenté le témoin. Aux Etats-Unis, les hauts fonctionnaires changent avec le gouvernement".

Se référant aux nombreux témoignages entendus jusqu'à présent devant la commission dont il se dégageait une image de gouvernement parallèle dirigé par M. Desrochers, le juge Cliche a demandé au témoin si l'inefficacité dénoncée par lui ne l'avait pas amené à envisager "un système parallèle". Non, a répondu M. Desrochers. La tentation a-t-elle été forte, a renchéri le président de la commission?

L'ex-conseiller spécial a répondu par un exemple. Le président de la Chase Manhattan Bank l'appelle un jour pour lui demander comment il se faisait que le Québec pouvait se permettre de refuser l'implantation d'une aluminerie, un investissement majeur envisagé par un de ses clients intéressé notamment à la transfor-

Voir page 6: Desrochers

Squelettes étrangers au placard de la CIA

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford aurait révélé à ses collaborateurs que si les enquêtes menées sur les activités secrètes de la CIA "vont trop loin", elles pourraient mettre à jour la participation de l'agence d'espionnage américaine dans l'assassinat de personnalités officielles étrangères.

Dans un reportage télévisé, le correspondant Daniel Schorr, de la chaîne de télévision CBS, a révélé que si ces assassinats étaient connus, leur révélation "pourrait causer de l'embarras au gouvernement et nuire à nos relations avec au moins un pays étranger."

Les assassinats, qui se chiffreraient à au moins trois, datent des années fin 50 et 60.

L'actuel secrétaire à la Défense, M. James Schlesinger, mit fin à ces activités en 1973 lorsque, à l'époque directeur de la

Voir page 6: CIA

Saulnier accepte sa mise à la retraite

par Jean-Pierre Charbonneau

L'ex-directeur de la police de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier, a accepté hier matin, à la demande du Conseil de sécurité publique de la CUM, sa mise à la retraite prématurée et l'abandon de toutes les procédures judiciaires qu'il a entreprises pour contester le jugement de la Commission de police du Québec à son sujet.

En échange, le Conseil de sécurité payera tous les frais d'avocats encourus par M. Saulnier depuis 1972 et "revalorisera" sa pension qui prendra effet à partir du 15 mars prochain.

Cette entente met en quelque sorte un point final à la première affaire Saulnier, qui a éclaté au début de janvier 1972, à l'occasion d'une série d'articles du DEVOIR.

Reste toutefois une seconde affaire, celle des bandes sonores, qui a fait surface en juin 1973 et qui a été gardée depuis "sur la glace" par la Commission de police, parce que la première affaire était toujours devant les tribunaux.

Rappelons à ce sujet que LE DEVOIR avait révélé en 1973 l'existence de conversations téléphoniques entre M. Saulnier et un ex-policier, en relation étroite avec des caïds du monde interlope, et entre ce dernier et des dirigeants de la Mafia, la plus puissante organisation du Milieu. Ces con-

Voir page 6: Saulnier

Entretiens "exploratoires" avec la FTQ

— page 6

LE DEVOIR cahier des arts et lettres

L'oeuvre du plus grand écrivain roumain, C.V. Gheorgiu.

Naim Kattan sur une romancière du Canada anglais, Adele Wiseman.

Le dernier livre de Monique Bosco: une critique mitigée de Jean Basile.

Jean-Marie Poupart défend notre langue, et nos "patentes"!

C'est l'année Michel Garneau. Le dramaturge de trente-cinq ans écrit depuis l'adolescence, sans se soucier du succès populaire. La montagne est donc allée à Mahomet; cinq pièces de l'auteur ont été ou seront montées cette année.

L'église du Sault-au-Récollet est désormais protégée.

Les artistes de Colombie - Britannique ne briseront pas de records.

Yves Taschereau a interviewé les Séguin...: sur son tapis de salon.

Deux films "à voir et revoir", qui traitent de la condition féminine.

mini-loto — VENDREDI 28 février 1975 — TIRAGE 48 — super-loto

Case postale 908, Place d'Armes
Montréal 126, Qué. Tél: 873-5350-53

Tirage: 28 février 1975 — 864,784 BILLETS VENDUS — 3,466 GAGNANTS $1,072,600.00 EN PRIX

31 Séries émises – 90,000 chacune

		LE PREMIER NUMÉRO COMPLET	7	2	6	9	4	7	GAGNE $200,000.	Le deuxième numéro complet	4	7	8	4	1	1	gagne $100,000.	Le troisième numéro complet	9	6	5	2	6	7	gagne $50,000.	Le quatrième numéro complet	5	5	1	6	8	6	gagne $25,000.
41767	POSSIBILITÉ DE: 31 GAGNANTS DE $5,000.	8 BILLETS SE TERMINANT PAR		2	6	9	4	7	GAGNENT $10,000.	8 billets se terminant par		7	8	4	1	1	gagnent $500.	8 billets se terminant par		6	5	2	6	7	gagnent $500.	8 billets se terminant par		5	1	6	8	6	gagnent $500.
1767	248 GAGNANTS DE $500.	77 BILLETS SE TERMINANT PAR			6	9	4	7	GAGNENT $2,000.	78 billets se terminant par			8	4	1	1	gagnent $100.	78 billets se terminant par			5	2	6	7	gagnent $100.	77 billets se terminant par			1	6	8	6	gagnent $100.
767	2511 GAGNANTS DE $100.	778 BILLETS SE TERMINANT PAR				9	4	7	GAGNENT $400.	782 billets se terminant par				4	1	1	gagnent $50.	781 billets se terminant par				2	6	7	gagnent $50.	779 billets se terminant par				6	8	6	gagnent $50.

La politique-fiction

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Jean Marchand s'en vient à Québec! Claude Simard retourne à Sorel! Robert Bourassa songe à divorcer d'avec la belle-famille! Le gouvernement se refera une beauté à la faveur d'élections complémentaires, trois, quatre, cinq, six, plus ou moins, selon les augures! La hache de guerre, enfouie à la mort de Daniel Johnson, sera déterrée et brandie contre les détracteurs outaouais de la souveraineté culturelle dans le marché commun canadien!

La série s'allongera au cours des prochaines semaines car la politique-fiction bat son plein sur la colline parlementaire où les moulins à rumeurs se sont remis en marche avec les vents du printemps.

La fonte des neiges amène déjà de l'eau au moulin mais la grande débâcle est annoncée pour le 29 avril, date anniversaire de l'élection du gouvernement Bourassa en 1970.

Commémoré avec pompe en 1971 par le lancement, au Colisée de Québec, du projet de la baie James, l'anniversaire de 1975 devra s'insérer dans le sillage de la commission Cliche.

Cinq ans, voilà ce que requiert la loi pour la pension d'un député. Cette assurance acquise, les départs de quelques députés libéraux, fatigués, ébranlés ou menacés, deviendrait moins douloureux.

La prochaine session ne commence cependant que le 18 mars et les courriéristes parlementaires de Québec ont encore une bonne quinzaine pour participer à la fabrication de la nouvelle image du gouvernement Bourassa.

L'effet produit par leurs trouvailles ou leurs dépêches contribuera grandement à l'évaluation finale des morceaux de ce casse-tête sur lequel se penchent présentement les "faiseurs d'image" du gouvernement Bourassa.

Doublés à gauche par les chroniqueurs des affaires policières et de la commission Cliche, impuissants à s'adapter à la vogue de la disette d'information et du déluge de propagande, la gent journalistique de la colline parlementaire aura au moins contribué à la création du gouvernement qu'elle observera ensuite pendant trois ans.

Et qui osera dire que les journalistes ne constituent pas un rouage important dans l'évolution de l'appareil gouvernemental.

Trudeau reçoit l'appui de La Haye auprès de la CEE

LA HAYE (PC) — Le premier ministre Trudeau a réalisé son principal objectif lors de son entretien avec son homologue hollandais, M. Loop Den Uyl, hier à La Haye, quand il a reçu l'appui de ce dernier dans les démarches entreprises par le gouvernement canadien pour établir des liens contractuels avec la Communauté économique européenne.

Les deux hommes ont conversé pendant environ une heure, hier après-midi, et, à l'issue de la rencontre, le premier ministre néerlandais a confié aux journalistes que la CEE devrait, à long terme, raffermir ses relations économiques avec le Canada. Sans être aussi ferme que le premier ministre de la Belgique, M. Léo Tindemans, M. Yyl a néanmoins indiqué qu'il ne voit pas de raisons qui empêcheraient le Canada et la CEE, dans un quelconque avenir, de signer une association économique, si les règles du jeu sont bien suivies.

Quant au chef du gouvernement canadien, il s'est réjoui de l'attitude de son hôte et de sa compréhension de l'intention du Canada, qui cherche de plus en plus à diversifier ses échanges commerciaux et à les étendre en particulier aux pays de l'Europe. A ce point de vue, le voyage de 17 jours de M. Trudeau dans cinq pays membres de la CEE a démarré sur un bon pied et le premier ministre canadien souhaite certes qu'un accueil aussi chaleureux lui soit réservé par les dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Irlande au cours des deux prochaines semaines.

M. Trudeau a expliqué la position du Canada à l'égard du Marché commun et a rappelé l'accord de principe conclu avec la Belgique, en octobre dernier, en vue d'amorcer des discussions préliminaires devant éventuellement conduire à l'établissement de liens contractuels avec la CEE.

La rencontre a eu lieu à la résidence officielle du premier ministre néerlandais, au Catahis, et M. Trudeau a indiqué que les discussions se sont bien déroulées, sans aucun accrochage.

Les deux hommes ont passé en revue plusieurs secteurs où le Canada et la Hollande pourraient intensifier leurs relations culturelles et augmenter le volume de leurs échanges commerciaux.

Dans le domaine international, MM. Trudeau et Uyl ont discuté de l'importance d'amener les pays, en plus grand nombre possible, à mettre un frein à la prolifération des armes nucléaires et à signer un traité en ce sens.

Il a également été question de l'aide aux pays du Tiers-Monde et de la réunion de l'automne prochain à l'Organisation des Nations-Unies sur le developpement, sujet qui sera aussi abordé par le Canada lors de la conférence des pays du Commonwealth, en mai, à la Jamaique.

On étudiera des possibilités techniques d'assurer plus d'équité et de plus grands échanges avec les pays en voie de développement. Par ailleurs, M. Trudeau a réaffirmé le désir du Canada de continuer à jouer son rôle au sein de l'Alliance atlantique et contribuer ainsi à améliorer le climat de détente en Europe où 5,200 hommes des forces armées canadiennes sont stationnés, en Allemagne occidentale. Les deux hommes ont parlé de stratégie politique et militaire en Europe et de l'importance de poursuivre au même rythme le processus de consultation entre les pays membres de l'OTAN.

Au sujet de la tenue des Jeux olympiques à Montréal, en 1976, le premier ministre a réitéré sa foi en les talents administratifs du maire Drapeau "qui a dit M. Trudeau, en réponse à une question d'un journaliste étranger, a déjà fait des miracles, et il en fera d'autres."

A l'intention de la presse étrangère, M. Trudeau a rappelé que le gouvernement fédéral participe au financement de l'entreprise en autorisant la vente de timbres et de monnaie olympiques et la loterie.

Mais, a-t-il ajouté, le gouvernement d'Ottawa ne saurait assurer le déficit possible des Jeux et, à cet égard, ni le gouvernement du Québec ni la ville de Montréal n'ont fait encore de démarches en ce sens.

Le premier ministre canadien a, par ailleurs, expliqué à M. Oyl la législation du Canada à l'endroit des investissements étrangers qui doivent d'abord rencontrer les intérêts de l'économie canadienne, sans pour autant manifester de l'ostracisme envers les investisseurs de l'étranger.

Il en a été de même au sujet de la nouvelle politique de l'immigration qu'a l'intention d'établir le Canada, compte tenue des besoins de main-d'oeuvre, de la démographie et des impératifs régionaux.

En somme, la première étape du voyage de M. Trudeau en Europe paraît encourageante et le second arrêt du premier ministre aura lieu lundi et mardi en Allemagne occidentale, l'un des pays les plus influents économiquement, du Marché commun européen.

Hier soir, M. Trudeau a quitté la Hollande à destination de Berchtesgaden, en Bavière, où le premier ministre révisera ses dossiers en compagnie de ses conseillers et se détendra en faisant du ski pendant la fin de semaine.

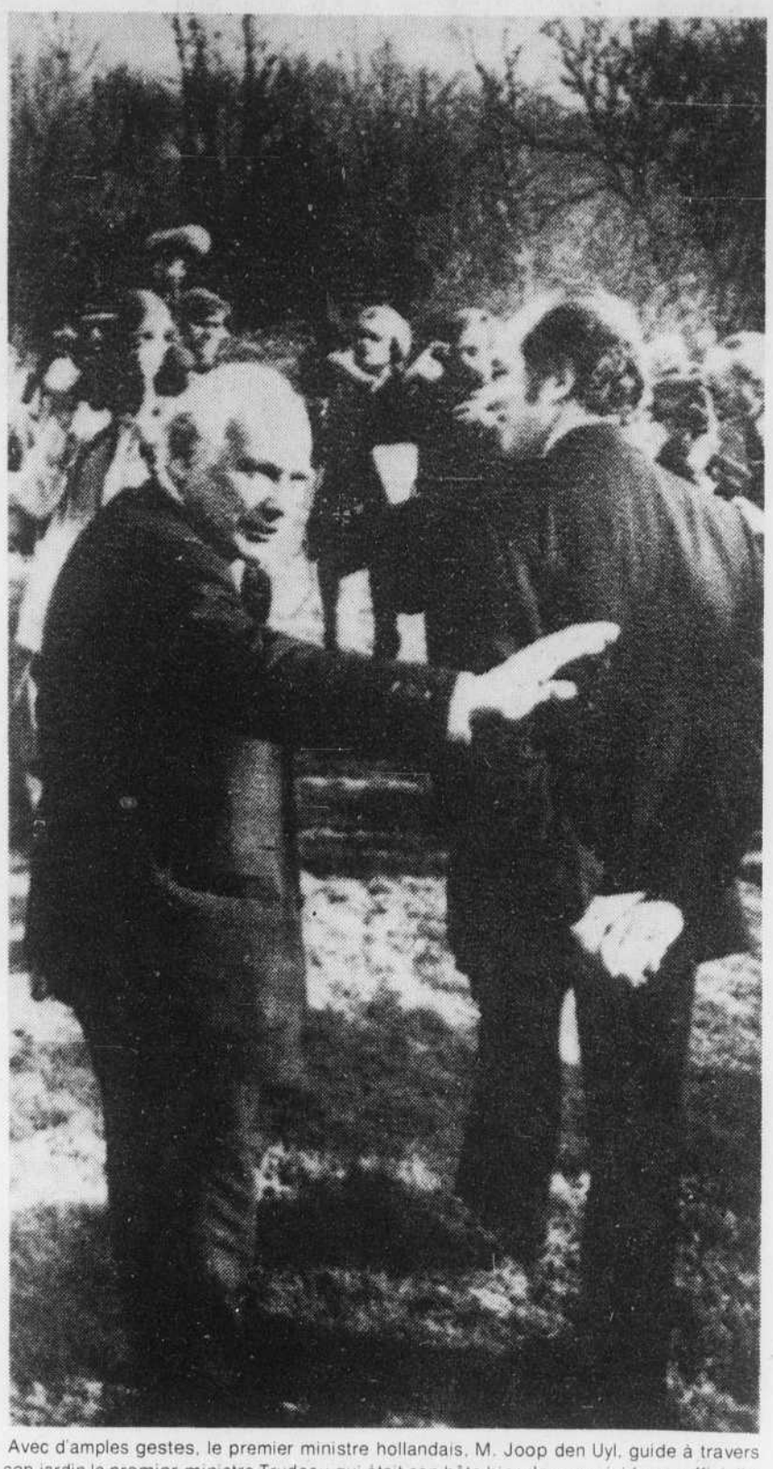

Avec d'amples gestes, le premier ministre hollandais, M. Joop den Uyl, guide à travers son jardin le premier ministre Trudeau qui était son hôte hier dans sa résidence officielle de La Haye. (Téléphoto CP)

Trois délégués de la FTQ impliqués dans une loterie

Une loterie illégale exploitée par trois délégués de chantier de la FTQ-Construction au chantier du stade olympique a été mise au jour hier par l'escouade de la moralité (QG) de la police de la CUM.

A la suite d'une brève enquête, une dizaine de policiers travaillant sous les ordres du capitaine Richard Aubé, du lieutenant Thomas Esliger et du sergent Michel Provost ont perquisitionné hier midi au local des agents de la FTQ sur le chantier du stade olympique.

Sur les lieux se trouvaient les trois promoteurs de la loterie, Martin Charette, 31 ans, Roger Cardinal, 36 ans, et Léo Maher, 27 ans. Les trois agents d'affaires se sont vus confisquer l'argent recueilli pour le tirage de la semaine, les billets et la boite de tirage.

Selon les informations obtenues, l'arrivée des enquêteurs de l'escouade de la moralité a particulièrement déplu aux agents d'affaires et l'un d'eux a même failli en venir aux coups avec l'un des agents de la paix.

On a même laissé entendre aux policiers que l'incident pourrait avoir des répercussions sur l'ardeur au travail dans les prochains jours au chantier olympique.

La loterie permettait aux gagnants d'empocher chaque semaine le profit de la vente hebdomadaire des billets qui se détaillaient en prix de $1. Toutefois, les agents d'affaires se réservaient un pourcentage de 15% qu'ils se séparaient entre eux.

Selon les informations recueillies par les enquêteurs, la majorité sinon la totalité des travailleurs du chantier du stade olympique adhéraient à la loterie. C'était en quelque sorte une "obligation morale". Il est toujours préférable de ne pas déplaire aux agents d'affaires. Cela évite beaucoup de problèmes et assure la permenence de l'emploi, a-t-on confié aux policiers en leur expliquant que tous les travailleurs des gros chantiers de construction, notamment celui du Vélodrome olympique, sont "invités" à participer à des loteries de toutes sortes.

La police avait pris la place du bookie

Le bras droit de l'un des plus importants preneurs aux livres de la métropole sur les courses le chevaux a été formellement inculpé hier par l'escouade de la moralité (QG) de la police de la CUM, à l'issue d'une longue enquête.

Le prévenu, Lionel Petit, 38 ans, sans adresse connue, a été arrêté le 13 février dernier par les agents Jean-Pierre Métivier et Roger Vermette alors qu'il opérait impunément depuis le mois de mai 1974 pour le compte d'un personnage qui serait associé avec la puissante gang de Saint-Henri, laquelle domine la pègre du sud-ouest de la ville.

Selon les documents saisis par les enquêteurs, dirigés par le lieutenant Thomas Religer et le sergent Michel Provost, Petit avait 95 clients réguliers qui étaient soit des parieurs soit des rabatteurs qui encaissaient les paris d'un certain nombre de clients.

Au moment de leur descente au 2196 rue Lise, à Ville LaSalle, le domicile du frère de Petit, l'un des policiers a pu, en prenant la place du "bookie", enregistrer pendant deux heures la somme de $3,000 en paris. Déjà, avant l'arrivée des policiers, $2,500 de paris avaient été notés par le prévenu.

De plus, selon un répertoire de créances (bottom sheet) saisi, le bookie avait une somme de plus de $20,000 à collecter dans les prochains jours.

Par suite de l'inculpation de Petit, un commerçant de Saint-Bruno, Michel Giroux, sera lui aussi sommé de comparaitre en Cour municipal de Montréal. Parieur, Giroux aurait agi comme rabatteur et collecteur pour Petit et son patron.

Stations de métro

Le quartier NDG veut être consulté

Même si la construction des prolongements du métro dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce risque d'être retardée, la Communauté urbaine de Montréal se doit d'entreprendre une véritable consultation des citoyens pour définir les emplacements des futures stations de métro.

Ce sont les trois conseillers municipaux de ce quartier qui ont adressé une demande formelle en ce sens du président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hannigan, dans une lettre rendue publique hier.

Les conseillers Ginette Keroack, Michael Fainstet et Arnold Bunnett, tous trois du RCM, invitent d'ailleurs les membres du comité exécutif à inaugurer cette consultation en venant participer à une assemblée publique au cours de laquelle ils pourraient révéler aux citoyens de Notre-Dame-de-Grâce toutes les informations pertinentes.

Ils demandent également à M. Hanigan de suspendre, afin de ne pas contrecarrer le processus de consultation, toutes les procédures en cours pour lancer des appels d'offres publics en vue de l'octroi de contrats de construction d'un tronçon de la ligne deux entre la future station Westmount et le quartier Snowdon.

Les trois conseillers du RCM ont commencé à s'intéresser à cette question du prolongement du métro lors de l'assemblée de décembre de la CUM. Les discussions ont depuis eu lieu notamment avec les divers organismes chargés de la planification du tracé définitif des prolongements du métro.

Des rencontres publiques ont également eu lieu dans Notre-Dame-de-Grâce, et aussi dans le quartier voisin, Snowdon.

Selon les conseillers, les citoyens ont établi un consensus portant sur six points majeurs, lesquels ils voudraient voir acceptés par les autorités de la CUM.

Ainsi, les futures stations de métro ne devraient donner lieu à aucune démolition d'habitations ou de petits commerces. La construction en tranchée ouverte des approches de la station Northcliffe devrait se faire sur le boulevard Decarie plutôt que sur l'avenue Northcliffe. Aucune station de métro ne devrait être construite sur la propriété Villa-Maria.

La ligne cinq (qui doit aller de Montréal-Nord à Côte Saint-Luc) devrait être déplacée vers le sud afin de mieux desservir les résidents du quartier Notre-Dame-de-Grâce. Une station centrale pourrait alors servir de terminus d'autobus pour converger vers les stations Monkland et Northcliffe. En conséquence, il ne deviendrait plus nécessaire de construire des terminus d'autobus à ces stations.

Enfin, les conseillers du RCM croient que leurs commettants considèrent inacceptable la forme de consultation proposée par l'administration de la CUM. Dans une lettre à un organisme du quartier, M. Hanigan suggère d'attendre que le tracé définitif des prolongements du métro soit arrêté avant de rencontrer les citoyens.

Hardy presse l'industrie québécoise du cinéma de résoudre ses différends

par Michel Roy

La Fédération québécoise de l'industrie cinématographique est en voie d'éclatement alors même que le ministre des Affaires culturelles était tout disposé à lui assigner un rôle capital dans la loi-cadre du cinéma dont le projet sera déposé en mars à l'Assemblée nationale.

M. Denis Hardy a fait parvenir hier à la Fédération un télégramme dans lequel il déplore les divisions qui éprouvent cet organisme et annonce qu'il ne recevra ses délégués pour les consulter au sujet de son projet de loi que si la F.Q.I.C. retrouve sa représentativité. Il invite donc les divers groupes fédérés à résoudre leurs différends ou à créer une nouvelle structure représentative.

Après plusieurs années d'efforts systématiques et de lutte continue pour obtenir de Québec une législation réclamée par tous les milieux du cinéma depuis 1962, au moment où elle allait enfin toucher le but, la Fédération a traversé en une dizaine de jours une crise interne qui risque de la désintégrer. Son président, M. René Avon, a démissionné la semaine dernière en même temps que se retirait de la Fédération l'association qu'il préside, celle des producteurs de films du Québec.

Quelques jours plus tôt, la Fédération avait exclu de ses rangs le Montreal Film Board (qui regroupe les grandes sociétés américaines de distribution, appelées communément les "Majors"). Cette semaine, l'Association des propriétaires de cinémas du Québec (270 salles) a notifié à la Fédération qu'elle s'en retirait à son tour à moins que celle-ci ne revienne sur sa décision de chasser le Montreal Film Board et ne procède à des réformes de structures.

Cette mise en demeure, a déclaré hier soir M. Michel Brault, secrétaire de la Fédération, est jugée "irrecevable" par la Fédération. Conclusion: il ne reste plus aux propriétaires de salles qu'à se détacher de la F.Q.I.C.

Hier soir encore, au terme d'une longue réunion de son assemblée générale, l'Association canadienne des distributeurs indépendants de films d'expression française, a fait savoir aussi qu'elle se retirait de la Fédération, "attendu que l'esprit même de la Fédération a été profondément changé et ne répond plus à ses objectifs premiers".

La Fédération, créée sous la forme actuelle en 1970, regroupe en outre: la société des auteurs et compositeurs, le Syndicat national du cinéma, l'Union des artistes, l'Association des réalisateurs de films du Québec. Les quatre autres groupes se sont maintenant retirés ou ont été exclus; ce sont le Montreal Film Board, l'Association des propriétaires de cinéma, l'Association des producteurs de films, et l'Association canadienne des distributeurs indépendants de films d'expression française.

Commentant le télégramme du ministre (qu'il n'avait pas encore vu hier soir), M. Brault, qui est aussi président du Syndicat national du cinéma, a déclaré qu'il est "évidemment impossible" de résoudre les problèmes actuels de la Fédération dans un délai aussi court que celui qu'impartit le ministre.

"Si M. Hardy veut consulter, a dit le cinéaste, il n'a qu'à convoquer les représentants de chacune des huit associations. Il est clair que la situation dans laquelle se trouve la Fédération fait l'affaire du ministre."

M. Brault laisse par là entendre que M. Hardy pourrait légiférer sans avoir à consulter les divers représentants du milieu.

M. René Avon, président démissionnaire de la Fédération et toujours président de l'Association des producteurs, est d'avis, lui aussi, que M. Hardy pourrait consulter séparément les groupes qui constituaient la Fédération. "Pourquoi lui faudrait-il absolument un seul interlocuteur?" A son avis, la Fédération est une structure artificielle dans la mesure où elle réunit des associations dont les intérêts sont différents, et parfois contradictoires.

"Quand la loi-cadre sera déposée, dit encore M. Avon, on verra bien ce qu'elle contient. Les producteurs feront part de leurs réactions, et les autres diront bien ce qu'ils en pensent!"

Pour sa part, M. Paul Gendron, président de l'Association des propriétaires de cinémas (dans laquelle, outre les salles indépendantes, on retrouve la grande chaine "Cinémas Unis" contrôlée par Paramount, de même que la chaine anglo-canadienne Odéon) est d'avis que le ministre a raison de rechercher un interlocuteur. Mais, dans l'état actuel de sa composition, la Fédération ne lui apparaît pas équitablement représentative. Il demande qu'elle soit restructurée de telle sorte que s'y retrouvent les cinq grands secteurs de l'industrie (créateurs-producteurs, distributeurs, artistes-comédiens, exploitants de salles et sociétés américaines). "Ce n'est pas, dit-il, que nous voulons octroyer aux sociétés américaines une place privilégiée, mais puisque le projet de loi les concerne, il faudrait au moins qu'ils fussent présents pour défendre leur point de vue."

Si les composantes de la Fédération n'arrivent pas à se mettre d'accord, M. Gendron pense qu'il appartiendra à M. Hardy d'arbitrer le conflit et, au besoin, de refaire les structures de la Fédération, d'autant que celle-ci est appelée à jouer un rôle majeur dans la nouvelle loi.

Quant à l'urgence d'une délégation représentative en vue d'une consultation prochaine avant le dépôt du projet, M. Gendron estime que "toutes les consultations possibles et imaginables ont été faites depuis 10 ans". Il ne reste donc qu'à attendre le texte de la loi, à charge pour le gouvernement d'entendre ensuite les représentations que chacun des groupes voudra lui faire.

M. Jean-Pierre Lefebvre, cinéaste et ex-président de l'Association des réalisateurs de films du Québec, croit aussi que M. Hardy se doit de consulter séparément, s'il le désire, les syndicats, les créateurs, les distributeurs, les propriétaires de salles et tous ceux qu'il voudra voir.

M. Lefebvre ajoute toutefois que M. Hardy n'a pas à se préoccuper des "problèmes internes de la Fédération qui conserve son statut juridique" et constitue toujours un interlocuteur valable.

Parmi les questions primordiales qui font l'objet des débats en cours au sein de la Fédération et dans les milieux du cinéma, celle du contingent est prioritaire. D'un côté, les cinéastes, les producteurs, les réalisateurs et les artistes souhaitent que les films non québécois soient soumis à un régime restrictif, de telle sorte que la préférence soit d'abord accordée aux métrages québécois sur les écrans de la province. En revanche, les distributeurs — ceux d'ici comme ceux de l'étranger — et les propriétaires de salles craignent qu'une formule de contingentement impératif, plutôt qu'incitatif, ne portent un dur coup à leurs intérêts commerciaux à l'heure où la désaffection du public à l'égard des salles de cinéma s'aggrave sérieusement.

Par contre, les associations syndicales qui regroupent les cinéastes et les artistes sont convaincues qu'il serait absurde de faire au sein de la Fédération une place au Montreal Film Board (les "Majors" américains) au moment où l'on veut créer une industrie du cinéma qui, pour des raisons économiques et culturelles, devrait être contrôlée par des Québécois. Puisque tel est l'objectif fondamental de la Fédération, a-t-on déclaré, il serait illogique de laisser le Montreal Film Board occuper une place dans cette structure.

Pour sa part, l'Association canadienne des distributeurs indépendants de films d'expression française, dans la résolution qu'elle a votée hier, considère que la Fédération "ne doit se prononcer que sur des questions communes à tous ses membres" et rappelle les objectifs premiers de la F.Q.I.C.: "Promouvoir l'essor de l'industrie cinématographique et, à cette fin, faire valoir par des moyens jugés convenables le point de vue et les intérêts communs à l'ensemble de ses membres".

En conséquence, cette association se retire de la Fédération et n'envisagera de la réintégrer" que si tous les membres, sans exception, reviennent et se limitent à l'objet premier de la Fédération".

Enfin, le président du Bureau de surveillance du cinéma, M. André Guérin, l'un des premiers artisans du regroupement des divers secteurs et artisans du cinéma québécois, déplore — tout comme son ministre — les divisions qui ébranlent la Fédération. Il regrette particulièrement que l'unité soit compromise au moment même où la Fédération semblait appelée à jouer le rôle pour lequel ses fondateurs l'avaient précisément créée.

Québec surveille le remplissage le long des rives métropolitaines

La rivière des Prairies, la rivière des Mille-Iles et même le fleuve Saint-Laurent seraient bientôt complètement comblés de terre si personne n'empêche les propriétaires riverains de faire du remplissage le long des rives et d'agrandir ainsi leur propriété au détriment du gouvernement, qui est propriétaire du lit des cours d'eau navigables!

Cette boutade d'un haut fonctionnaire du ministère des Richesses naturelles est sans doute excessive mais elle explique quand même bien pourquoi le conseil des ministres a récemment entériné un plan directeur d'aménagement des rives du lac Saint-Louis, et pourquoi le ministère prépare un plan semblable pour les rives de la rivière des Prairies.

Le gouvernement a présentement un inspecteur à plein temps pour surveiller les déversements dans les cours d'eau de la région métropolitaine et il reçoit aussi des demandes de citoyens ou d'organismes qui veulent faire du remblayage. En l'absence de plan directeur pour définir un tracé optimal des rives, on en est généralement réduit à étudier chaque demande cas par cas.

Le nouveau plan directeur, au contraire, définit la limite au-delà de laquelle tout remplissage est interdit. En pratique, le remplissage ne sera plus permis que dans les baies où s'accumulent des déchets et dans des situations particulières, par exemple le long des routes qui longent la rive: dans ce cas le terrain gagné sur l'eau devra être affecté à des fins récréatives.

Depuis un an, le ministère des Richesses naturelles est intervenu à 120 reprises pour mettre au pas des propriétaires qui faisaient du remplissage sans permission. Il a aussi émis 220 baux (pour louer une partie du lit du cours d'eau), accordé 84 permis d'occupation et 96 permis d'exécution.

Comme le lit des cours d'eau non navigables appartient légalement aux propriétaires riverains, le ministère des Richesses naturelles a émis 686 opinions légales quant au statut de navigabilité des cours d'eau. Ces "opinions" n'ont pas force de loi et peuvent être contestées devant les tribunaux.

Dans le cas d'un cours d'eau non navigable, le propriétaire riverain peut déverser ce qu'il veut sur son terrain tant qu'il n'érige pas un barrage. Il peut aussi poursuivre tous ceux qui endommagent son terrain (ie: le lit de la rivière) par des déversements intempestifs. En vertu d'un nouveau règlement de la loi de protection de l'Environnement, un propriétaire devra bientôt obtenir une permission gouvernementale pour déverser des déchets solides sur la partie submergée de son terrain.

Suite à la catastrophe qui avait causé trois morts à Saint-Joseph de la rive lorsqu'un barrage privé s'était écroulé en 1969, le ministère des Richesses naturelles surveille aussi les barrages établis au Québec. On vient de terminer un inventaire de cinq ans des barrages établis dans toute la région habitée du Québec.

Simplement au cours de la dernière année, on a examiné 2,200 barrages et on a exigé la réparation immédiate de 17 d'entre eux. Simplement dans le bassin de la rivière Yamaska, on a décelé 200 barrages construits sans les autorisations légales requises.

LE DEVOIR

Rocher s'attaque violemment au conseil de l'UdM

par Lise Bissonnette

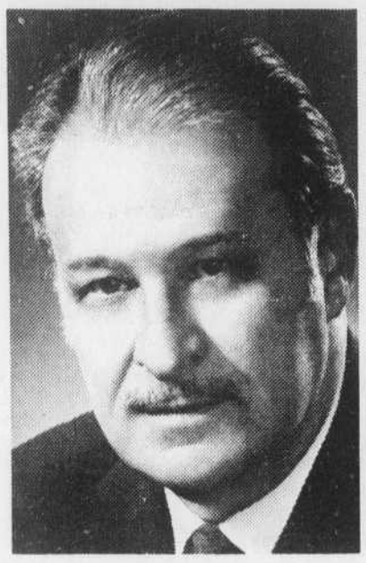

Marcel Piché, chancelier de l'UdM

Guy Rocher, "ex-futur recteur"

"L'ex-futur recteur" de l'Université de Montréal, le sociologue Guy Rocher dont le Conseil de l'université a ignoré la candidature au rectorat bien qu'il ait été le premier choix de la communauté universitaire, a déclaré hier au DEVOIR que ce Conseil "ne saurait plus avoir d'autorité à l'université."

"Il faut le dénoncer, a-t-il dit, et se demander si les collègues hommes de loi et hommes d'affaires qui y siègent, après avoir trompé l'université, peuvent continuer à nous administrer puisqu'ils ne méritent plus confiance."

Non seulement faut-il se demander ce que ce "club et notables" et cet "anachronisme" a à voir aujourd'hui avec l'université, dit M. Rocher, mais encore faut-il faire savoir que le "Conseil de l'université a comploté pour tromper la communauté universitaire perdant ainsi le peu de crédibilité qu'il avait encore."

M. Rocher s'en prend particulièrement ici à la tentative du Conseil d'empêcher la publication du rapport du comité de consultation pour la nomination du recteur. Celui-ci, on s'en souviendra, avait au terme de quatre mois de travaux, remis deux suggestions au conseil en priorité le nom de M. Guy Rocher, et en second lieu, celui de M. Paul Lacoste, qui devait obtenir par suite la nomination.

Le conseil a d'abord tenté de convaincre le comité de consultation de ne pas publier son rapport, bien que les statuts de l'université ne l'interdisaient en rien. Les discussions s'éternisant, il formait parmi ses membres un comité "ad hoc" composé du juge Guy Guérin et de M. Pierre Fortier, ingénieur. Ceux-ci devaient proposer au comité de consultation qu'il s'en tienne à la publication des deux noms proposés, mais qu'il omette l'ordre de priorité.

"Compromis que nous avons évidemment refusé", nous déclarait hier M. Jean Martruci, président du comité de consultation, en confirmant cet incident.

Il est donc temps, selon M. Rocher, "de reviser la charte de l'université" et de modifier le processus de formation du Conseil de l'université. Celui-ci est actuellement composé d'une vingtaine de membres, dont cinq seulement sont élus par l'Assemblée universitaire, vaste sénat d'environ 80 universitaires, les autres étant nommés par le gouvernement, l'archevêché, les anciens diplômés, et une association d'étudiants qui n'est que fantôme présentement.

A l'origine, dit M. Rocher, l'idée d'une représentation extérieure à l'université était intéressante mais on l'a trahie. "Le conseil est devenu un simple club de notables représentant la rue Saint-Jacques, la magistrature et les affaires, toutes gens qui n'ont d'ailleurs pas le temps de s'occuper de l'université. On n'y trouve actuellement aucun représentant des milieux populaires, même pas des milieux syndicaux".

Depuis le 10 février dernier, date de la nomination du nouveau recteur, M. Rocher a analysé en bon sociologue les événements qui avaient transformé le campus en un véritable plancher de congrès à la chefferie. Il n'y a rien vu de digne ni de compatible avec les moeurs qui siéraient aux universitaires, et il a cru bon d'en faire part au chancelier de l'université, M. Marcel Piché, dans une longue lettre publiée hier dans le journal de l'institution, FORUM.

Outre les tribulations dont il a été lui-même victime, M. Rocher dénonce surtout "l'esprit général d'alcôve qui préside à l'administration de l'université". C'est ainsi que se concoctent de "faux secrets" qui ouvrent "la porte à toutes les rumeurs, et surtout à toutes les tentatives de coulage". Non seulement ce goût pour l'intimité élitique est-il évident dans les procédures de nomination du recteur, constate M. Rocher, mais encore imprégne-t-il toute la structure.

"Toutes les instances de prise de décision dans notre institutions veulent siéger à huis clos", écrit-il. Et en attendant qu'on soulève cet huis, il souhaite au moins la modification des procédures de nomination du recteur, en tenant une "consultation ouverte et publique", et en donnant à l'Assemblée universitaire le pouvoir d'élire le recteur, plutôt qu'au Conseil de l'université.

La consultation de cette année est à ses yeux "et aux yeux de beaucoup d'autres personnes, un échec", devait-il aussi nous déclarer hier, "non pas à cause de la nomination elle-même mais à cause de peu de respect que le conseil a montré envers le rapport du Comité de consultation".

La nomination de M. Lacoste a suivi de moins d'une semaine le dépôt du rapport du comité et le conseil de l'université n'a jamais rejoint M. Rocher pour lui faire part au moins de la possibilité même théorique, de sa nomination.

La moitié des membres du conseil ne le connaissaient pas, rappelle-t-il dans sa lettre au chancelier, pourtant il n'a reçu aucun message, "ni officiel, ni officieux" qui l'aurait convié à une entrevue ou simplement interrogé sur sa disponibilité quant au poste de recteur.

Les journalistes ont finalement appris la nouvelle de la nomination avant le "can-

Voir page 6: Rocher

Bellemare demande que toute lumière soit faite sur la CSM

QUEBEC (Le Devoir) — Le premier ministre doit faire toute la lumière sur les allégations d'ingérence politique au sein des organismes administratifs du gouvernement québécois.

Telle est la demande formulée hier par le chef de l'Union nationale et député de Johnson, M. Maurice Bellemare, à la suite des déclarations fracassantes de la présidente de la Commission du salaire minimum, ainsi que de l'affaire Joyal révélée à la commission Cliche.

L'ex-ministre du Travail demande à M. Robert Bourassa soit d'élargir le mandat de la commission Cliche, soit de créer une nouvelle commission d'enquête.

Si, dit-il, les révélations du juge et ex-ministre Kirkland-Casgrain sont vraies, le premier ministre doit exiger la démission immédiate du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer. Si elles sont fausses, M. Bourassa doit avoir le courage de demander la démission de la présidente de la CSM.

Selon M. Bellemare, il appartient au chef du gouvernement de rétablir la confiance populaire dans les institutions gouvernementales. Il se demande si, à l'intérieur des 36 organismes gouvernementaux, dont dix échappent complètement à la surveillance du Vérificateur général, il n'existe pas un réseau organisé de "messagers de ministres" au service d'une mafia politique.

Dans une entrevue au journal Le Soleil, cette semaine, Mme Kirkland-Casgrain a déclaré que la CSM est à toutes fins utiles paralysée à cause des tentatives de M. Cournoyer pour en prendre le contrôle. "Ce qui se tient encore en place, c'est l'espoir que survienne, le plus tôt possible, un éventuel changement de direction au ministère du Travail".

Mais il n'est pas sûr que ce voeu, déjà exprimé auparavant par l'ex-ministre, soit rapidement exaucé. En effet, en dépit de toute la contestation dont son ministre est l'objet, M. Bourassa conserve toujours sa confiance en M. Cournoyer, et il n'a pas l'intention de s'en défaire uniquement pour faire plaisir à Mme Kirkland-Casgrain. Et ce, même si elle se dit "fatiguée et même écoeurée de la guerre de pouvoir" qui l'oppose au ministre du Travail, de qui la commission relève.

Ce n'est pas la première fois, souligne-t-on, qu'il y a des escarmouches entre le ministre et le président de la CSM, en place depuis deux ans. Mais c'est la première fois que le conflit de personnalités éclate au grand jour. "C'est l'aboutissement normal de deux ans de tiraillements", signale un interlocuteur autorisé. Il n'y a donc pas de surprise à Québec. L'on s'étonne seulement que la présidente ait choisi le moment où M. Cournoyer est fortement remis en cause, et à la veille de son témoignage devant la commission Cliche, pour se vider le coeur et lui donner un croc-en-jambe.

Ni le bureau du premier ministre, ni celui du ministre, n'ont voulu formuler de commentaires sur cette affaire. Il faut donc se référer à des gestes antérieurs pour cerner cet abcès.

Tandis que la présidente impute au ministre et à son entourage les structures désuètes et les conflits personnels qui grippent la commission, M. Cournoyer estimait plutôt, l'an dernier, que la commission n'a pas su se réformer d'elle-même. D'où son désir de l'intégrer purement et simplement au ministère qu'il dirige. "C'est elle ou moi, et ce ne sera pas moi", avait-il dit en faisant allusion à ce qui l'oppose à Mme Kirkland-Casgrain.

M. Cournoyer a tardé à mettre son projet en oeuvre, tout simplement pour ne pas être accusé de poser un geste à cause d'un conflit de personnalité avec la présidente. Il attendait d'autre part divers rapports d'étude, dont le rapport Mineau sur les structures, rendu public en janvier, et le rapport Castonguay, sur les politiques du salaire minimum, qui sera remis au ministre au cours du mois de mars. Des décisions cruciales seront prises par la suite.

L'on signale par ailleurs que la lettre de M. Cournoyer au président de la Commission de la fonction publique, l'an dernier, ne visait pas les prérogatives du sous-ministre du Travail, M. Réal Mireault, mais bien ceux de Mme Kirkland-Casgrain.

Dans cette lettre, M. Cournoyer demandait à M. Saindon de faire approuver directement par le ministre, et non par le "sous-chef", c'est-à-dire la présidente, tous les documents relatifs aux renvois, promotions, mutations de personnel, et le reste. Ce qui equivalait à toutes fins utiles à une mise en tutelle de la Commission, selon ce que la présidente a déclaré l'an dernier.

Au Soleil, Mme Kirkland-Casgrain a déclaré: "Je suis prête à revaloriser la commission, mais à condition qu'on m'accorde les compétences nécessaires au lieu d'alimenter les clans et de multiplier les appuis politiques à l'intérieur de la CSM". Elle s'en prend notamment au vice-président de la Commission, M. Marcel Deschamps, qu'elle qualifie de "grand messager du ministre", ainsi qu'à l'ex-commissaire Paul Joyal.

Au premier, elle reproche de s'être tenu longtemps à l'écart des travaux de la commission et d'avoir tenté parallèlement de saper son autorité auprès des employés.

Quant à M. Joyal, elle affirme qu'il faisait modifier à son insu les procès-verbaux de la commission. L'ex-commissaire fait présentement face à une accusation de trafic d'influence, en relation avec un pot-de-vin de $2,000 qu'il aurait versé à M. René Gagnon en 1970 pour obtenir son poste.

La CSM est principalement chargée de régir les conditions de travail des non-syndiqués, soit des deux tiers des salariés québécois. Le ministre du Travail exerce un pouvoir de surveillance auprès de la CSM, de même qu'auprès de la Commission des accidents du Travail.

Maurice Bellemare

Même le France doit légiférer pour la protection du français

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le client achète un appareil radio fabriqué à Singapour. Les instructions sont offertes uniquement en anglais, mais un petit libellé en français ajoute que la garantie ne sera pas valable si elles ne sont pas respectées.

Ce client francophone n'est pas montréalais mais parisien. Député à l'Assemblée nationale pour la circonscription des Yvelines, M. Marc Lauriol, a acheté son appareil sur la rue Wagran à Paris.

Membre d'une délégation parlementaire en visite au Québec, M. Lauriol racontait, hier, cet incident à la presse parlementaire pour indiquer l'urgence de légiférer pour la protection du français, même en France.

M. Lauriol préside d'ailleurs le comité mis sur pied par l'ancien président Pompidou pour promouvoir la langue française en France. Ce comité présentera un projet de loi au printemps pour réglementer les opérations commerciales envahies par l'anglais.

"La loi, précisait-il, portera sur la mise en vente, la présentation, le mode d'emploi, les conditons de garantie des produits et services offerts au public, en somme l'opération commerciale du début jusqu'à la fin."

M. Lauriol arrivait d'une visite à la raffinerie Aigle d'Or de Saint-Romuald, une des deux entreprises ayant suivi avec succès l'opération pilote lancée par le gouvernement auprès d'une vingtaine d'entreprises, et il débordait d'enthousiasme pour l'état du français au Québec.

Se situant aux antipodes du "maudit français" faisant la leçon aux Québécois, M. Lauriol était toute humilié et admiration pour "l'enfant qui peut maintenant donner des leçons à la mère" au chapitre de la langue.

A l'abri des salons français du XIXe siècle, le français du Québec est resté soudé à la souche robuste et vigoureuse de la vieille langue, selon M. Lauriol, qui ne tarissait pas d'éloges pour notre "joual national".

En France, la langue d'enseignement et de travail ne fait pas problème bien sûr mais l'ennemi est plus subtil, selon M. Lauriol.

Cet ennemi, le franglais, se manifeste particulièrement dans le monde du commerce et des affaires, où le français n'est pas nécessairement écarté mais plutôt pénétré par l'anglais.

A côté de cette lutte interne pour "empêcher le français de dégénérer en jargon", on retrouve l'effort de la France pour empêcher l'Europe d'adopter l'anglais comme unique langue de communication internationale.

Cet effort a ses répercussions sur le monde de l'enseignement où la France réserve l'apprentissage des langues secondes au niveau secondaire. Même là, on se demande s'il faut privilégier l'anglais comme seule langue seconde.

De son côté, M. Lauriol favorise un régime accordant l'égalité des chances aux grandes langues des pays du Marché commun.

week-end

SAMEDI

Ouverture de campagnes de souscription de: Orchestre symphonique junior de Montréal (jusqu'au 3 mars); la Croix d'or (jusqu'au 15 mars); la Fondation de l'hôpital Reddy Memorial (jusqu'au 15 mars); et le cardinal Léger et ses oeuvres (jusqu'au 15 mars).

●

Colloque sur l'histoire de la philosophie au Québec (1800-1950) organisé par la Société de philosophie du Québec à l'UQTR.

●

Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc. présente un séminaire sur l'éducation et l'étudiant noir: une analyse du système éducatif du Québec et ses effets sur l'étudiant noir, au collège Dawson, campus Selby, 350, rue Selby, Westmont.

●

Colloque du RCM-Côte-des-Neiges, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges. Atelier sur le logement, le transport gratuit pour personnes âgées et les conseils de quartier.

●

Le congrès du Club des relations internationales ayant pour thème "Les ressources minérales de la mer, patrimoine commun de l'humanité" se poursuit à l'Université de Montréal, 3200, Jean-Brillant.

●

A 10h, exposition vivante sur l'éducation présentée par l'Association Montessori, à l'aréna de Ville Mont-Royal, 1050, rue Dunkirk.

●

A 13h, colloque sur "les formes de lutte des peuples latino-américains", au Carrefour international, 4258, de Lorimier.

●

A 21h, l'Association des anciens prisonniers de guerre belges offre son grand bal annuel des barbeles, dans les locaux de l'Union nationale belge, 452 est, rue Notre-Dame.

DIMANCHE

De 14h à 18h, festival des poupées au Centre communautaire japonais, 8155, rue Rousselot.

●

A 18h, dîner-bénéfice de l'Union nationale, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

A DÉCOUPER ET A CONSERVER - A DÉCOUPER ET A CONSERVER - A DÉCOUPER ET A CONSERVER -

éditorial

Paul Desrochers sur la sellette

Parce qu'il fut l'un des personnages les plus influents de la politique québécoise au cours des dernières années et qu'il préféra toujours fonctionner dans l'ombre, M. Paul Desrochers, qui fut conseiller spécial du premier ministre Robert Bourassa de 1970 à 1974, était un témoin vivement attendu à la Commission Cliche. Porteur d'une légende qui n'a cessé de le situer au coeur de toutes les décisions importantes prises à Québec depuis 1970, M. Desrochers avait vu son nom associé à plusieurs reprises aux sujets qui intéressent la Commission Cliche. On avait d'autant plus hâte d'entendre son témoignage que, selon la tournure qu'il prendrait, l'image, voire l'avenir, du gouvernement Bourassa risquaient de s'en trouver sérieusement affectés.

Or, M. Desrochers a témoigné pendant plus de huit heures devant la commission d'enquête. Il s'est tiré de l'épreuve d'une manière qui laisse certes planer plusieurs doutes quant à son rôle dans certaines affaires mais qui rend beaucoup moins plausible cet éclatement à court terme du gouvernement Bourassa que certains entrevoyaient à l'occasion de la phase "politique" de l'enquête Cliche.

●

Dans les innombrables traces qu'a laissées le passage de M. Paul Desrochers à Québec, tout n'est certes pas d'une égale limpidité. Que, devenu conseiller spécial du premier ministre, M. Desrochers n'ait pas réussi à se départir du bloc d'actions qu'il détenait dans une société qui devait transiger d'importantes affaires avec le gouvernement; qu'il ait cru pouvoir dissocier sa participation au COJO (on sait le rôle important qu'il joua dans la négociation des droits de diffusion des Jeux Olympiques de 1976), qu'il dit avoir été de nature personnelle, de son statut de conseiller spécial du premier ministre Bourassa; qu'il n'ait pas souvenance, lui qui semble par ailleurs en parfaite possession de ses moyens, d'une lettre que lui adressa M. Yvon Bergeron pour le remercier d'avoir contribué par son intervention personnelle à la nomination de ce dernier à un poste important au sein du ministère que dirigeait M. Jean Cournoyer: en voilà assez pour montrer que M. Desrochers n'eut pas toujours l'esprit aussi clair qu'il a voulu le laisser croire à la Commission Cliche.

C'est toutefois pour éclairer la Commission Cliche sur un certain nombre de questions précises que M. Desrochers avait été convoqué devant elle. Or, sur la plupart de ces questions, il a fourni à la commission un éclairage qui ne pourra qu'influer de manière décisive sur l'orientation de la dernière phase de l'enquête.

Afin de dissiper toute équivoque à ce sujet, il y aura probablement lieu d'ajouter le témoignage de MM. Maurice Saint-Pierre et Jérôme Choquette à celui qu'ont déposé MM. Desrochers et Hervé Patenaude en relation avec l'affaire Joyal-Gagnon-Dion. Jusqu'à nouvel ordre, toutefois, le témoignage concordant de MM. Desrochers et Patenaude infirme la thèse voulant que le pouvoir politique ait cherché à protéger des individus sur lesquels il aurait possédé des renseignements gravement incriminants. N'ayant pas été informé des conversations entre Dion et Gagnon par le directeur adjoint Patenaude, M. Desrochers ne pouvait pas en saisir son supérieur. Quoi que l'on puisse penser du jugement d'opportunité que porta M. Patenaude lors de ses conversations avec le conseiller du premier ministre, on ne saurait imputer à ce dernier la responsabilité de choses dont il n'était point saisi.

On avait de même souligné le rôle-clé de M. Desrochers dans la négociation du contrat avec la firme américaine Bechtel et dans les conversations avec la FTQ au sujet du régime syndical qu'il fallait prévoir pour la baie James. Après avoir entendu les explications de M. Desrochers à ce sujet, on a l'impression que, dans le premier cas, il intervint surtout pour appuyer M. Giróux et la direction de l'Hydro et que, dans le second, son intervention ne dépassa point un stade exploratoire que l'on qualifiera du nom que l'on voudra mais qui n'eut pas de lendemain vérifiable en ce qui touche le conseiller spécial du premier ministre.

Sur le placement des travailleurs à la baie James, les explications fournies par M. Desrochers manquent de netteté, du moins quant au dessein précis qu'il avait conçu. Les questions adressées à M. Desrochers sur ce thème se prêtaient peu aux explications de type général. Portant plutôt sur des cas particuliers (Michel Guay, Yvon Bergeron, Yvon Saindon), elles donnèrent forcément lieu à des réponses particulières. Sur l'idée que M. Desrochers se faisait d'un service de placement pour la baie James, sur le rôle précis qu'il joua dans la création du service confié à la direction de M. Yvon Bergeron, plusieurs interrogations restent sans réponse.

On avait également hâte d'entendre la version de M. Paul Desrochers sur le remboursement de la dette de $50,000 contractée par des amis de Pierre Laporte lors de la campagne de leadership de 1969-70. Sur les circonstances et les modalités de ce remboursement, M. Desrochers a fourni des précisions qui complètent ce que l'on savait déjà. Quant aux promesses de patronage qui auraient accompagné l'arrangement avec le détenteur de la créance, M. Desrochers affirme qu'elles n'eurent pas lieu: on reste libre de douter de cette affirmation mais, en l'absence de preuve contraire, que peut-on opposer à la version du témoin?

●

Visiblement incertain jeudi, M. Desrochers avait retrouvé hier l'assurance qui le caractérisa au temps où il possédait un pouvoir considérable à Québec. On a pu ainsi saisir des traits majeurs de la personnalité de l'ancienne éminence grise de M. Bourassa.

Comme bien des hommes qui, après avoir goûté à la vie militaire, ont été orientés vers les affaires, M. Desrochers a une philosophie sociale simple, catégorique, et... passablement courte. Les "excursus" que lui ont facilités à ce sujet les questions des commissaires-enquêteurs étaient fort éclairants quant au type d'homme sur lequel tant d'observateurs s'interrogèrent naguère. L'accent qu'il met sur les valeurs d'ordre, de discipline et d'autorité, l'admiration qu'il porte aux institutions financières et politiques américaines, le peu de respect qu'il accorde à l'engeance des députés et des fonctionnaires, la manière simpliste dont il conçoit les rapports entre syndicats et patrons, le goût qu'il a visiblement des explications tranchantes et des remèdes radicaux: tout cela témoigne chez M. Desrochers d'une vision de la réalité assez typique du milieu d'où il est issu.

Si, peu d'années après le déclenchement de la "révolution tranquille", un homme aussi peu accordé aux thèmes des principaux ténors du changement a pu accéder à un pouvoir aussi grand, c'est sans doute parce que, par-delà la rhétorique dont se nourrissent politiciens et intellectuels, sa vision était assez proche de celle de milliers de Québécois moyens. Mais c'est aussi parce qu'il possède — on a pu le constater ces jours derniers — des qualités d'énergie, de clarté, d'efficacité, de communication directe qui ne sont guère répandues dans les milieux politiques.

On a pu sentir, par les flèches visiblement calculées qu'il décocha à l'adresse des politiciens et des fonctionnaires, que M. Desrochers ne fut jamais complètement intégré à ce milieu intellectuellement évolué, aristocratique et jaloux, qui forme désormais le palier supérieur de l'administration publique québécoise. La haute fonction publique ne possède pas — loin de là — tout le pouvoir à Québec. Dépositaire de la continuité et de qualités d'excellence professionnelle qu'elle cultive jalousement, elle conserve néanmoins un caractère hermétique qui est un trait important du milieu de la capitale québécoise. Il y avait dans les remarques de M. Desrochers envers les hauts fonctionnaires une part certaine de vérité. Il y avait aussi une part non moins grande d'exagération. Les carences de l'appareil administratif québécois expliquent qu'un "self-made man" comme M. Desrochers, voué au culte de l'efficacité, ait pu s'y créer une place aussi forte. Les qualités réelles de cet appareil aident à voir, en contre-partie, pourquoi il eut été malsain que M. Desrochers y demeure trop longtemps.

M. Desrochers n'a évidemment ouvert devant la Commission Cliche qu'une partie infime des dossiers auxquels il fut mêlé pendant des années. On comprend mieux néanmoins, après l'avoir entendu témoigner, la légende qui s'attache à son nom et l'impression de vide que son départ a créée dans l'entourage du chef du gouvernement.

Claude RYAN

L'ancien et le nouveau

Un évangile . . . au féminin

par JEAN MARTUCCI

Jésus, assis près du puits, causait seul avec une femme de Samarie, rencontrée là par hasard à l'heure du midi. Quand ses disciples surviennent, ils en restent bouche bée. Comment un rabbi peut-il se permettre tant d'audace alors que la coutume religieuse lui interdit de s'adresser aux femmes?

Jésus fait calmement des dessins dans le sable tandis que, autour delui, les hommes du village s'acharnent contre une femme prise en flagrant délit d'adultère. Comment ce rabbi peut-il se permettre de rappeler au sexe fort ses faiblesses alors qu'une condamnation du sexe faible s'impose sur-le-champ?

Jésus se rend en visite chez Marthe et Marie. Il entretient de longues conversations et prend ses repas avec elles. Lazare, leur frère, est son ami, mais tout le village, on peut le supposer, passe des remarques. Cet homme qui se pense prophète ne prend-il pas un peu trop de liberté? N'a-t-il pas assez exagéré le jour où, en pleine maison d'un digne Pharisien, il a laissé une femme baiser ses pieds et pleurer à ses genoux?

Jésus va de villes en villages, réveillant les consciences endormies. Personne ne peut lui en vouloir de prêcher ce qu'il croit. Mais pourquoi donc a-t-il pris avec lui, en dépit de toutes les convenances du milieu, non seulement des collaborateurs, mais même des collaboratrices comme Marie de Magdala, Jeanne, Suzanne et plusieurs autres femmes qui l'assistent dans son ministère?

Et pourquoi tant d'attention portée à des femmes dans un milieu où c'est leur rôle de rester dans l'ombre: la belle-mère de Simon-Pierre, la veuve de Naïn, la femme courbée, cette autre prise d'hémorragies et jusqu'à cette veuve insignifiante qui met deux sous dans le tronc des pauvres?

Il ne faut pas se surprendre si, sur le chemin du Calvaire, il n'y a plus que des femmes pour le pleurer; si, au pied de la croix, il ne voit guère plus d'amis que sa mère, une vague parente et Marie-Madeleine; si, après sa mort, on ne compte qu'une poignée de femmes, jugées peureuses et énervées, pour affirmer qu'il est toujours vivant.

Grâce à leurs propres expériences de Jésus vivant après sa mort, ses amis finissent par comprendre les femmes revenues du tombeau. Mais, dans la chambre haute où ils se tiennent pour prier, pourquoi permettent-ils à Marie, sa mère, et d'autres femmes de rester avec eux? Est-ce bien la place des femmes?

Et quand ils se mettent à proclamer leur foi et prétendre que l'Esprit est descendu sur eux, pourquoi ces mêmes disciples soulignent-ils que désormais les femmes du peuple prophétiseront et les servantes de Dieu verront l'Esprit se répandre sur elles? Ce qu'ils disent là est dangereux et, dans quelques années, on finira par affirmer que, dans le Christ, il n'y a plus ni homme ni femme et que tous sont égaux!

Et, dans cette Eglise qui s'organise, pourquoi rompre si vite avec la tradition en allant jusqu'à confier des fonctions officielles à des femmes du troisième âge et instituer un ordre de diaconesses où une dénommée Phébée se charge d'un groupe important de chrétiens?

Mais aujourd'hui, dans cette Eglise par trop organisée, après vingt siècles de vie, pourquoi donc cette timidité et, parfois même, cette peur à l'égard de la femme? On semble n'avoir retenu que les réactions un peu vives de Paul devant des abus circonscrits commis par des femmes qui, devenues chrétiennes, se sentaient enfin égales et libérées. On se croit d'avant-garde parce qu'on laisse trois pratiquantes lire des Epîtres et deux pieuses laïques distribuer la communion, mais faudra-t-il attendre l'avènement glorieux du Christ pour que l'Eglise appartienne aussi à l'autre moitié de l'humanité?

bloc-notes

La Grèce au sortir d'un "complot"

On a beau vouloir "dédramatiser" les choses, beaucoup de points restent encore à éclaircir dans le brusque retour de la Grèce à la vie démocratique au terme de sept années d'une dictature qui, par ses méthodes, donna naissance au "label" de régime des colonels. A commencer par le curieux coup d'Etat qui chassa un temps Makarios de son double siège de président-ethnarque, par l'invasion turque de Chypre, et plus particulièrement encore par le départ des militaires grecs de la scène politique peu de temps après un "putsch" interne au bénéfice des purs et durs de l'armée. Car cette sombre page, par les tractations et les interventions étrangères qu'elle recèle, est de nature à expliquer la dernière épreuve que vient de surmonter la Grèce, avant peut-être une autre encore...

"Le gouvernement grec est décidé à extirper des forces armées les restes du cancer de la dictature", déclarait hier le premier ministre, M. Caramanlis, lors d'un débat spécial sur la conspiration militaire étouffée dans l'oeuf de dimanche dernier. Un peu comme il dénonçait ces jours derniers les "nostalgiques de l'ancien régime", tentant sans trop y parvenir de minimiser l'importance de la conjuration des militaires. De son propre aveu, sa vie a été à plusieurs reprises en danger, mais précise-t-il, à aucun moment le contrôle de la situation n'a échappé au gouvernement.

A en croire le ministre de la Défense, Evangelos Averof-Tositsas c'est parce que la plaie n'a été que superficiellement traitée que le mal a pu progresser. Il n'y a pas que la terminologie médicale que MM. Caramanlis et Averof ont en commun, ils ont aussi le langage choc des vieux routiers politiques. Ainsi, la "désintoxication et l'épuration" des rangs de l'armee seront poursuivies, et le châtiment sera d'une sévérité exemplaire. A ce seul prix, sans doute, on peut mettre les cadres militaires à l'abri de l'esprit de Dimitrios Ioannidis, qu'Averof vient de baptiser de "Robespierre au petit pied".

Toutes ces formules sont sans doute percutantes, mais on est plus inquiet après les explications de MM. Caramanlis et Averof. Car il serait naïf de croire que les conjurés n'étaient qu'une quarantaine et que, par une "effusion de sang" ils auraient pu parvenir à libérer la clique des Papadopoulos et autres Ioannidis pour installer une nouvelle junte. Le projet était un coup d'Etat entre le 25 février et le 8 mars, affirme M. Averof, et nous avons agi lorsque nous avons eu des preuves grâce à des informations provenant de jeunes cadres. Ce serait plus vraisemblable de penser que si le coup a échoué c'est un peu par hasard ou par manque de coordination entre les divers corps d'insurgés.

D'ailleurs, le gouvernement grec n'est pas à une invraisemblance près: mettre dans le même panier les auteurs du coup d'Etat de 67 et ceux qui, au nom d'un idéal nationaliste et épais, renversèrent le régime Papadopoulos, a quelque chose de force.

De même, après avoir affirmé qu'il n'existe aucune preuve des moyens financiers des conjurés, ni d'une liste de personnalités à assassiner, ni d'identification d'une intervention étrangère, il est quelque peu téméraire d'affirmer que les comploteurs n'étaient que 39 et que tout est maintenant dans l'ordre.

Ce que le ministre de la Défense a dit hier de plus vraisemblable est un euphémisme: "le malaise sévit au sein des forces armées".

Le "malaise" dans l'armée est un terrain propice pour faire germer des coups d'Etat, à condition qu'il y ait un levain extérieur, comme par exemple un "encouragement", et nous savons depuis fort longtemps, pratiquement depuis la fin de la seconde guerre mondiale, que la Grèce a vécu au rythme des interventions extérieures. M. Averof a beau vouloir expliquer que le "glissement vers la gauche" a humilié les militaires qui, de ce fait, ont voulu respirer à nouveau l'odeur de la poudre et du sang, il n'a pas grande chance de se faire entendre: le pays sort à peine d'élections générales qui ont condamné tous les partis de gauche à une portion congrue, accordant au seul parti de droite de M. Caramanlis une des plus grosses majorités possibles. Ce n'est pas à ce vieux routier qu'il faut faire remarquer que c'est avec d'aussi grosses majorités qu'on porte les grands débats dans la rue. Et on ne peut que s'inquiéter d'entendre M. Caramanlis déclarer que "la démocratie n'était pas seulement menacée par une junte mais aussi par les abus des libertés"...

Avant d'entonner l'immanquable couplet sur "l'indispensable unité nationale devant les dangers actuels".

Mais le drame est qu'on continue d'ignorer ce qu'était vraiment ce "danger actuel". Jusqu'à Georges Mavros, leader de l'Union du centre, qu'on ne peut soupçonner de vouloir "abuser des libertés", qui a fini par déclarer: "il y a quelque chose de pourri dans le pays" devenu un "vaste camp de prévenus".

Faut-il rappeler ici que tout en n'étant pas anti-américain, M. Caramanlis a été coincé par les maladresses de ses amis jusqu'à retirer la Grèce du chapitre militaire de l'Alliance atlantique?

Et quand en terre grecque vous chassez l'OTAN, elle revient au galop. Est-il exagéré de penser que le noeud du problème se trouve là? Plus que "le glissement vers la gauche" allégué, c'est cette politique qui expliquerait le "malaise" des vieux cadres militaires, car une politique dictée par les nécessités de l'heure risque de devenir irréversible du fait de la situation pourrie qui règne à Chypre...

C'est dans ce contexte, par exemple, qu'on s'explique la requête formulée hier par le leader socialiste Andréas Papandréou d'écarter de l'armée tous les officiers ayant eu des relations suivies avec l'OTAN. Et qu'on comprend mieux la question du communiste Ilias Illiou: "il s'agit de savoir qui gouverne et contrôle le pays".

On ne nait pas opposant, on le devient. Et en Grèce, l'expérience l'a montré, on le devient plus rapidement qu'ailleurs. Ce n'est pas une simple question de climat.

Georges VIGNY

L'arme secrète du FBI

Certains en avaient la certitude morale mais personne n'avait encore précisé à ce point le système de dossiers "particuliers" par lesquels l'ancien directeur du FBI, J. Edgar Hoover, pouvait tenir en respect les politiciens américains. Il serait intéressant que les 164 dossiers constitués à diverses sources depuis 1920 soient rendus publics. Les historiens, les politicologues et les citoyens et hommes politiques seraient à même de mesurer le genre de rapport que la police pouvait entretenir dans semblable contexte avec le pouvoir élu.

Dans certains cas, peut-être ne s'agissait-il que de peccadilles, d'histoires de vie privée, d'incidents tout au plus gênants quand l'on est dans la vie publique ou dans une fonction officielle importante. Dans d'autres, au contraire, il pouvait s'agir d'irrégularités sérieuses, voire d'actes criminels, pour lesquels normalement le Federal Bureau of Investigation aurait dû "suivre le cours de la loi". Mais la police est aussi un pouvoir, elle n'est pas que l'instrument de l'Etat ou des dirigeants en place. Elle a des intérêts propres qu'il ne lui répugne pas de défendre par des moyens analogues à ceux du ...crime organisé!

En l'espèce, car c'en est une, il n'est pas facile de distinguer le FBI de celui qui en fut le directeur pendant un demi-siècle et sous plusieurs présidents. Hoover détenait déjà une puissance formidable en raison de la force d'un service comme le sien et aussi de l'expérience exceptionnelle qu'il avait pu accumuler après tant d'années.

L'on peut penser qu'un tel règne, autant que le poids des "dossiers particuliers", était de nature à assurer l'indépendance de la police fédérale. Il ne serait pas malaisé de faire aussi la thèse qu'un pareil directorat s'apparentait à une forme de dictature et que ce régime n'était guère propice au renouvellement du FBI, et au contrôle légitime qu'en système démocratique les élus doivent garder, à leur niveau, sur une agence comme le FBI, aujourd'hui mise sur la sellette comme la CIA.

Une loi devrait fixer un mandat limité dans le temps au directeur de semblables corps policiers, tout en prévoyant un mécanisme qui permette de réduire les risques de candidatures trop "politiques". Il y aurait sans doute lieu de réviser aussi les infractions criminelles ou administratives que la loi peut fixer dans le cas d'officers de police qui, à un niveau ou à un autre, retiennent des informations qui normalement devraient faire l'objet d'une décision régulière et complète.

En révélant l'existence des dossiers de l'ex-directeur, le ministre américain de la Justice, M. Edward Levi, a condamné une telle pratique. Elle est probablement fort répandue dans la plupart des services policiers du monde. Il est en tout cas fort troublant de voir quel chemin parfois tortueux prennent à Montréal et au Québec certaines "informations" policières.

Il a fallu bien des abus et plusieurs révélations spectaculaires pour qu'aux Etats-Unis les monstres sacrés soient obligés de s'expliquer, sinon de s'amender. Peut-être qu'en ces matières le Canada n'affichera-t-il pas toujours l'indépendance qui est censée être la sienne dans les structures, les méthodes et les... moeurs policières!

Jean-Claude LECLERC

lettres au DEVOIR

Justice, médecine et naturisme et naturopathie

Le jugement du juge Vallerand face au Collège des Naturopathes du Québec n'a surpris à vrai dire personne. Est-ce qu'un juge peut se permettre d'être assez objectif pour aller donner raison à un groupe d'individus qui se refusent à croire que seule la médecine officielle puisse avoir le pouvoir de rétablir la santé?

Voyons, poser un jugement positif face à la naturopathie aurait été trop facile. Ceci aurait signifié que dorénavant la naturopathie a enfin le droit d'exister ouvertement. Alors fini le temps du bon médecin et du méchant naturopathe. Vive l'évolution! C'est un peu comme lorsqu'il y a quelques années, on parlait du bon catholique et du mauvais protestant. Le jugement était vite posé. Pourtant, heureusement l'Eglise a cherché davantage à retrouver l'unité, bien plus par la qualité de ses chrétiens que par l'étiquette dont ces derniers étaient porteurs.

Avec tout le respect qu on vous doit, M. le juge Vallerand, votre jugement ne devrait guère influencer la population. Car depuis dix ans, la naturopathie a eu le temps de s'établir et de se structurer sérieusement au Québec. Plus on veut la faire disparaitre, mieux elle est équipée pour faire face à la musique. C'est peut-être justement parce qu'elle devient de plus en plus necessaire qu'une certaine catégorie de personnes la craignent et veulent même sa perte. Mais il est déjà trop tard pour que l'on réussisse à la faire disparaitre. Les livres, les conférences qui favorisent l'information, sont basés sur des recherches sérieuses et n'ont rien du fraudeur. Combien de livres naturopathiques reposent justement sur des recherches faites par des médecins allopathes qui, eux, ont eu le courage de "défroquer" et d'être honnêtes avec eux-mêmes.

La moindre objectivité de votre part, M. le juge, vous aurait incité à chercher ce qu'est la naturopathie. Mais il est évident qu'entouré de personnes comme M. Lizotte et M. Boileau, vous ne pouviez que subir leur influence. Ce sont ces mêmes messieurs qui, il y a quelques années, déclaraient au canal 10 que: "Oui, oui, le manger de bébé en petits pots était très bon et très nourissant; que l'on pouvait les utiliser sans crainte." Quelle compétence en nutrition! Au même moment, il suffisait de se référer à la revue du Consommateur qui traitait du même sujet, pour connaitre la réelle composition de ces "aliments". Après, on nous dira que les naturopathes sont des alarmistes et des fraudeurs, des incompétents! Mais dans ce cas-ci, on aurait pu facilement leur retourner le compliment!

De plus, pour votre information, en juillet 73, au programme de M. Roger Delorme, à CKAC, le Dr Augustin Roy, qui était registraire du Collège des médecins, avait bel et bien déclaré sur les ondes qu'il existait au Québec, presentement, des naturopathes compétents et qualifiés et qui faisaient sûrement un très bon travail. Je résume ici sa pensée. Je regrette de ne pouvoir citer exactement ses paroles, mais à ce moment je ne savais pas que j'aurais un jour à m'en servir pour défendre la cause naturopathique.

Il vous aurait également été fort utile de lire et de méditer sur le serment d'Hippocrate et de comparer notre médecine par la suite, en lisant La Naturopathie, livre de base écrit par des naturopathes qualifiés. A vous renseigner objectivement, vous n'auriez pu nier la relation entre la médecine d'Hippocrate et la naturopathie. Vous auriez peut-être compris que le naturopathe d'aujourd'hui est au fait ce que le médecin officiel aurait dû être depuis toujours. Le naturopathe est avant tout un professeur de santé.

Encore une fois, c'est vouloir jouer à l'autruche que de croire que seule la médecine officielle a tous les pouvoirs en matière de santé. Du moins en 1975, vous êtes bien le seul, M. le juge Vallerand à donner une confiance absolue à cette médecine. Aussi, peut-être êtes-vous le seul à croire que la médecine n'aurait pas encore réussi à rendre malade?!

Monique SEGUIN,
étudiante de 4e Année
en Naturopathie

Dorion, le 15 février 1975.

Les subtilités des jugements de cour

Récemment, les policiers de la C.U.M. arrêtaient plusieurs personnes soupçonnés d'avoir eu en leur possession un véritable "arsenal" d'armes offensives. Elles se virent toutes délivrer une citation à comparaître (le lendemain, probablement) et purent donc regagner leur domicile.

La même journée, la police surprenait un individu soupçonné d'avoir tenté de pénétrer par effraction dans une maison. Il fut conduit au poste mais ne fut pas mis en liberté avec obligation de comparaitre par voie de sommation, ce qui lui aurait permis, à lui aussi, de regagner sa résidence et de ne pas avoir ainsi à subir le traumatisme d'une nuit passée dans les cellules du Quartier général de la police, à Montréal.

Comme on peut le remarquer, le pouvoir discretionnaire des policiers pour remettre en liberté une personne arrêtée est assez extraordinaire. Ce qui suit est un autre exemple des dangers d'un pouvoir discrétionnaire, de la part des juges, cette fois.

Le 18 février, j'assistais aux comparutions, à la Cour municipale de Montréal (division no 1.). Vint le tour d'un jeune, accusé de vol (vol à l'étalage), et la valeur des marchandises volées s'élevait à une trentaine de dollars, je crois, sinon davantage (cause no 15-6151). Il était représenté par un avocat qui argua fort bien qu'un casier criminel causerait à son client un tort "irréparable", s'il était condamné. Sa carrière future en souffrirait; il n'avait pas d'antécédents judiciaires; et etc., etc. L'avocat réclama pour son client l'article 662.1 (1) du Code, c'est-à-dire une libération inconditionnelle (ou conditionnelle) et alors, l'accusé n'est pas censé avoir été déclaré coupable de l'infraction quant à laquelle il avait plaidé coupable, ce qui, à toutes fins pratiques, veut dire: il n'aura pas de casier judiciaire. Le savant juge hésita longuement, car l'avocat de la poursuite, entre autres, ne cessait de lui rappeler que la Cour d'Appel du Québec avait, quelques mois auparavant, cassé l'imposition d'une telle libération (selon 662.1 (1) dans un cas de vol à l'étalage. Finalement, à ma grande surprise d'ailleurs, je juge accorda à l'accusé une libération inconditionnelle selon cet article 662.1 (1).

Le 20 février, j'étais aussi présent aux comparutions. Vint le tour d'une jeune fille de 18 ans, accusée elle aussi d'un vol (à l'étalage), la valeur des marchandises s'établissant à une douzaine de dol,ars, tout au plus (cause no 15-6281). Elle plaida coupable à l'accusation. Il n'y avait pas d'avocat pour l'aider. Absence d'antécédents judiciaires dans son cas également, étudiante au CEGEP, susceptible elle aussi d'exercer un jour une carriere. Bref, il n'y avait presque aucune différence entre cette accusée et le jeune homme accusé deux jours auparavant du même délit quoique la valeur des objets volés était, dans le cas de ce dernier, sensiblement plus élevée et aurait donc dû, normalement, justifier l'imposition d'une sentence plus sévère.

L'avocat de la poursuite réclamait — tenez-vous bien deux journées de cellule et une amende de $50, je crois. Eh bien!, le même juge qui avait accordé un 662.1 (1) deux jours plus tôt condamna cette jeune fille à une journée de cellule (bien sûr, cela veut dire qu'elle fut libérée à 16h de la même journée, mais...) et à une amende de $30 ou 8 jours de prison, si elle ne pouvait pas payer. Ça fait $3.75 par jour! Nourrie, logée, c'est pas cher...! Et avec tout ça, cette demoiselle a un casier judiciaire, pour une durée de 5 ans, au moins!

Serait-ce dire que la carrière d'un jeune homme a plus d'importance que celle d'une femme? Si 5, 6 heures de cellule sont jugées nécessaires et suffisantes pour punir ou "réhabiliter" (plusieurs souriront à la lecture de ce mot, je crois) une jeune fille de 18 ans qui a tenté de chiper deux malheureuses bouteilles de vin qu'elle n'aura même pas eu le bonheur de déguster, pourquoi ces mêmes heures de cellule ne deviennent plus nécessaires dans un cas similaire, et peut-être plus grave, d'un point de vue strictement objectif (importance de la valeur de la marchandise volée)?

Le problème de la discrétion des policiers, dans un premier temps, et celle des juges, accompagnée de la grave disparité des sentences qui s'ensuit, dans un deuxième temps, est peut-être une des principales causes du mépris, de la méfiance et de l'irrespect qui existent chez beaucoup de citoyens face à la justice et son administration. Le petit exemple raconté ici — et qui doit se répéter à des dizaines d'exemplaires chaque jour — illustre assez les carences inouïes et les déficiences de notre système judiciaire.

Luc LATOUR

Montréal, le 25 février 1975

Automobilistes mal appris, lisez ceci

Certain, c'est vrai! Allez-y voir un jour que la température dépasse 32°F. On ne pointe pas un doigt accusateur seulement vers les taxis, quoiqu'ils fassent leur part sans gêne.

On est fatigué de se faire arroser, doucher même, par les automobilistes trop pressés pour ralentir lorsqu'ils voient des mares d'eau, mêlées de "slutch", de calcium, de boue et quoi encore.

Vous, qui conduisez une automobile, avez probablement critiqué les autres à l'heure du midi, alors que vous alliez dîner à pied.

Alors, automobilistes, souvenez-vous du nouveau dicton: notre douche, on l'a prise ce matin. On est propre, propre, propre. Merci quand même

Mireille BEAULNE
Jeanne-d'Arc GIROUX
Pierre MELCHERS

Steve WILLETT

Montréal le 18 février 1975

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $45 par année, six mois: $25. A l'étranger: $50 par année, six mois: $28, trois mois $16. Editions du samedi: $15 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées **des événements** **des hommes**

Les finissants de Cegep sur le marché du travail

90% des finissants de la promotion 1973-74 avaient trouvé du travail dès juillet

par MICHEL DESROSIERS

■ *A l'aide d'une enquête menée en décembre dernier, M. Michel Desrosiers, conseiller en main-d'oeuvre au Cegep du Vieux-Montréal, a pu établir des données fort intéressantes sur l'orientation qu'ont suivie les diplômes de Cegep de la promotion 1973-74 dans les divers secteurs de l'activité. Cette enquête, dont Lise Bissonnette rendra compre de manière plus élaborée lundi, établit une forte prépondérance de l'offre d'emploi en faveur des finissants en techniques médicales et un rétrécissement marqué de l'offre d'emploi pour les finissants en techniques humaines. Dans cet article rédigé spécialement pour Le Devoir, M. Desrosiers résume ses principales constatations, lesquelles seront d'autant plus tuiles que la date du 1er mars est la date-limite fixée par le ministère de l'Education pour l'inscription dans les cegeps.*

Nous avons mené en décembre 1974 une étude auprès des institutions collégiales du Québec, dans le but de déterminer de quelle manière les finissants des différentes techniques professionnelles avaient trouvé du travail. Sur 37 cégeps, 34 ont répondu, fournissant commentaires et données statistiques concernant 8,916 finissants de la promotion 73-74.

Le ministère de la Main-d'oeuvre, en collaboration avec le département des Affaires étudiantes à la DIGEC, a ainsi constitué pour la première fois un réseau d'information relié aux divers Services de Placement des institutions. Comme ces divers services possèdent la plupart du temps des données exhaustives sur le statut des étudiants qui quittent les maisons d'enseignement à la fin de leurs cours, il a été possible d'établir une cote d'intégration au marché du travail basée sur le **moment de l'année** où la plupart des finissants ont obtenu un emploi. Plus la cote moyenne est élevée dans une discipline donnée, plus il ressort qu'il est long, donc difficile, d'utiliser sa compétence nouvellement acquise; dans le cas contraire, surtout si la cote est très basse, on peut établir qu'il y a pénurie de candidats, le niveau de l'offre d'emploi dépassant un peu ou beaucoup celui de la demande.

Les chiffres révèlent d'abord que vers la fin du mois de juillet 1974, 90% des finissants avaient déjà trouvé du travail. Ce résultat global est excellent. Comme toute moyenne, il indique toutefois la présence d'un écart plus ou moins important entre ceux qui sont gâtés par les entreprises et les autres qui ont du mal à faire admettre leur compétence. Qui donc se situe de façon significative en deçà ou au-delà de la médiane?

Les grands perdants de la promotion 73-74 ont été sans conteste les finissants des techniques dites "humaines". Il s'agit essentiellement des secteurs **éducation spécialisée, assistance sociale, bibliotechnique** et **techniques de loisirs,** qui représentent 12.5% du total de tous les finissants. A l'automne 74, cinq ou six mois après la fin de l'année scolaire, la majorité de ces nouveaux spécialistes étaient toujours à la recherche de travail. On remarquera, et il s'agit là d'une donnée essentielle, que les ministères des Affaires sociales et de l'Education sont les premiers, sinon les seuls employeurs, qui soient en situation d'embaucher ces catégories de spécialistes.

Mais la situation est radicalement différente dans le cas d'autres secteurs où l'on signale des pénuries chroniques de techniciens spécialisés. Les principales pénuries existent dans les secteurs suivants:

1— Laboratoire médical;
2— inhalothérapie et anesthésie;
3— radiodiagnostic;
4— réadaptation;
5— techniques infirmières;
6— génie civil;
7— fabrication mécanique;
8— électrodynamique;
9— finance.

Notre structure socio-économique actuelle semble favoriser, d'après le contraste que nous venons de démontrer, ceux de ses membres qui s'occupent des individus sur le **plan médical.** Sur les 9 techniques qui viennent d'être classées dans le secteur des pénuries graves, 5 ont trait de façon directe aux services offerts dans les hôpitaux. Les 2,655 finissants qui ont été formés par les institutions collégiales en 73-74 (près de 1/3 du total des effectifs!) pour travailler au service des malades, n'ont pu satisfaire à la demande. Si l'on parle rarement d'une chose à la fois aussi fondamentale et aussi importante, c'est que l'on a tendance à oublier ce qui, dans le courant des événements ne semble pas échapper à l'ordre normal des choses. Or, il semble normal que plus de 2,500 candidats, la plupart féminins, s'engouffrent dans les hôpitaux pour maintenir la gigantesque machine médicale. Par l'importance des énergies qu'elle nécessite, la chose vaut en tout cas d'être soulignée.

Par opposition, la structure socio-économique résiste à l'intégration de ceux qui entendent aider les individus dans ce qu'ils ont de plus "spirituel" au sens très large, ou de plus intérieur. De là, la situation difficile des techniques dites humaines et des secteurs affiliés. L'option "**personnel**" des techniques administratives, qui jusqu'à maintenant a obtenu fort peu de succès, se heurterait-elle à ce centre de résistance? La question est plausible. Que ceux qui entendent consacrer leur existence au bien-être personnel de leurs concitoyens retiennent en tout cas que par les temps qui courent, il faut s'amener avec des remèdes bien matériels à des maux bien physiques, ce qui signifie probablement que la société des loisirs est encore à l'état d'ébauche...

Et que fait-on si l'on ne s'occupe pas directement du bonheur des gens? Par ordre d'importance, on produit et on organise la production. La **fabrication mécanique** et **l'électrodynamique** auraient l'avantage de toucher deux nerfs de l'industrie, la machine et l'énergie, tout en faisant du technicien un **spécialiste polyvalent** capable de travailler indifféremment dans un éventail étendu de domaines précis. Voilà probablement la formule magique qui fait le succès de certaines techniques. Quand il y a absence de polyvalence, les candidats peuvent buter sur un mur, ce qui est le cas de techniciens en diététique qui ont bien du mal à trouver un emploi, alors même que l'alimentation est un secteur économique très actif. Inversement, et c'est sans doute le cas de la technique des "**sciences-naturelles**", qui ne se porte pas mieux, une spécialisation trop vague aboutit à former des candidats pour des postes qui n'existent à peu près nulle part.

Dans les domaines de la supervision, de l'organisation, du contrôle, on pourrait citer comme techniques gagnantes le **génie civil** et l'option "**finance**" des techniques administratives. Dans sa sphère d'activité, le technicien en **génie civil civil** est aussi polyvalent que le technicien en **fabrication mécanique**: il peut faire du dessin, surveiller des chantiers, travailler en laboratoire, administrer, etc... l'option "**finance**" des techniques administratives est aussi très adaptable en ce qu'elle touche tout aussi bien la comptabilité, domaine strictement clérical, que l'administration dans son sens large. Par opposition, l'option "**assurances**" est beaucoup plus menacée de heurter un jour le plafond de la saturation. Agitons toutefois un petit grelot en ce qui regarde l'option "**finance**": il serait peut-être imprudent de ne pas envisager une limitation à la croissance de ce secteur alors que la promotion 73-74 a produit 899 finissants...

notes de lecture

L'Archipel de Goulag ou l'enfer de l'idéologie

par PAUL-EMILE ROY

collaboration spéciale

L'Archipel du Goulag est un livre qu'on ne peut parcourir sans être profondément secoué. Je ne dis pas seulement ému, mais secoué intérieurement, ébranlé, troublé. On est ému par le spectacle de la cruauté, de la barbarie que l'auteur déroule sous nos yeux pendant des pages et des pages. Au pays de l'Archipel, toutes les formes de tortures, de violence, d'avilissement sont utilisées avec une froideur, une objectivité, une systématisation qui déconcertent. Comment un retour si marqué de la barbarie a-t-il pu se produire? Comment donc les hommes et la société sont-ils constitués pour que de telles abominations soient possibles?

C'est pourquoi le livre de Soljénitsyne ne fait pas que nous émouvoir. Il nous trouble et nous ébranle fortement, parce que c'est tout l'homme moderne qui est interpellé ici, l'homme moderne et son projet politique. On ne peut pas, en lisant ce monument, ne pas se poser la question: n'entretenons-nous pas, dans notre propre corps social ou dans la communauté actuelle des nations, les forces qui ont engendré les crimes dont nous parle le grand écrivain russe?

Soljénitsyne nous présente son livre comme un essai d'investigation littéraire. C'est un véritable document sur une époque, une société. La littérature n'a rien à voir ici avec la fiction ni avec les artifices de l'écriture. D'ailleurs, même dans ses romans, Soljénitsyne accorde bien peu de place à la fiction. L'interprétation littéraire tient à la préoccupation de faire la vérité sur une période de l'histoire, à l'examen du sort qui est fait à l'homme dans un régime qui prétend libérer l'homme. "Il n'y a pas de littérature sans vérité totale." L'oeuvre de Soljénitsyne tout entière est moins constituée d'histoires qu'il raconte que de tableaux juxtaposés qui forment une fresque immense où se joue le destin de l'homme. L'ampleur de la vision ici ne perd jamais de vue l'homme qui est au centre de tout. Chaque homme est le centre de l'univers. La réalité la plus ample, ce n'est pas la société, c'est l'homme dont la conscience englobe l'univers. Déjà dans **Août 14**, Soljénitsyne avait proclamé la primauté de l'ordre individuel sur l'ordre social: "Il y a quelque chose de plus important et de plus fondamental que l'ordre social, c'est **l'ordre intérieur**. Et il n'y a rien, mais rien qui soit plus précieux pour l'homme que son ordre intérieur, pas même le bien des générations futures et après-futures." Et pourtant, l'homme est dominé par la société, brisé par elle, avili, réduit à l'esclavage!

Ce qui est peut-être le plus intolérable, dans le monde que décrit Soljénitsyne, c'est le pouvoir illimité que des hommes possèdent sur d'autres hommes. Un pouvoir capricieux, abusif, arbitraire, tyrannique, absolu. Nous ne trouverons jamais les termes qui le décrivent adéquatament ce pouvoir monstrueux qui se manifeste de mille façons toute plus inimaginables les unes que les autres. Dans cet enfer, des hommes peuvent en condamner d'autres à dix ou vingt ans de travaux forcés sans que les malheureux aient quelque possibilité de se défendre. Des hommes dénoncent d'autres hommes sous toutes sortes de prétextes invraisemblables et leur témoignage est accepté. Dans ces camps de la mort, des hommes peuvent faire mourir des milliers d'autres hommes de froid, de faim, de fatigue, d'épuisement sans que les victimes aient quelque moyen de recours que ce soit. Dans l'ordre abominable de l'Archipel, ce sont la plupart du temps les plus ignorants et les plus obtus qui commandent aux plus éclairés et aux plus intelligents, et qui leur imposent une autorité tracassière, persécutrice, avilissante. On comprend que Soljénitsyne rejette la violence avec beaucoup d'énergie. "Nous devons, dit-il, condamner l'idée même que des hommes puissent faire violence à d'autres hommes. "Et encore: "Le pouvoir est un poison, c'est bien connu depuis des millénaires. Que personne n'obtienne jamais de pouvoir physique sur les autres! Pour l'homme qui croit qu'il existe quelque chose au-dessus de nous tous et qui, pour cela, a conscience de ses limites, le pouvoir n'est pas encore mortel. Mais pour les gens qui ne connaissent pas cette sphère supérieure, le pouvoir est un poison cadavéreux. Rien ne peut les sauver de sa contagion." Tout au long de l'Archipel du Goulag, l'auteur décrit de cent façons les formes d'abus du pouvoir que des hommes exercent sur d'autres hommes. C'est un mal général dont souffre le pays de l'écrivain, et dont toutes les misères qu'il nous décrit ne sont que les conséquences nultiples. Que l'on supprime ce pouvoir immodéré que des hommes exercent les uns sur les autres et l'Archipel s'écroule.

La question que l'on doit alors se poser est celle-ci: Comment une société en est-elle venue à accorder à certains hommes un pouvoir si exhorbitant sur d'autres hommes? Comment un ordre social donné a-t-il pu se fonder sur un tel mépris de l'être humain qu'il s'était pourtant proposé d'arracher à l'injustice et à la misère? Ce que le Livre de Soljénitsyne donne comme réponse à cette question, me semble-t-il, c'est que le culte de l'idéologie l'a emporté sur le souci de l'homme concret et a ainsi faussé toutes les perspectives. L'Idéologie donne bonne conscience. Elle permet de combattre pour la dignité humaine en la bafouant, en la reniant dans sa propre conduite, parce que l'on ne recherche pas la libération de l'homme concret, existant debout devant soi, mais celle d'un homme abstrait qui dispense de tenir compte de l'autre.

L'idéologie justifie même les actes les plus mauvais. Elle leur donne un caractère de bonté qu'ils n'auraient aucunement en eux-mêmes. "C'est la théorie sociale qui aide le scélérat à blanchir ses actes à ses propres yeux et à ceux d'autrui, pour s'entendre adresser non pas des reproches ni des malédictions, mais des louanges et des témoignages de respect. C'est ainsi que les inquisiteurs s'appuyèrent sur le christianisme, les conquérants sur l'exaltation de la patrie, les colonisateurs sur la civilisation, les nazis sur la race, les Jacobins (d'hier et d'aujourd'hui) sur l'égalité, la fraternité et le bonheur des générations futures. C'est l'idéologie qui a valu au XXe siècle d'expérimenter la scélératesse à l'échelle des millions." "La théorie élevée et lumineuse, dit-il encore, et la rampante bassesse morale se sont tout naturellement entrelacées." Seul comptait la victoire du parti, gardien de l'idéologie, la réussite de tous les projets du parti par quelque moyen que ce soit, etc.

Ainsi l'idéologie de la lutte des classes, considérée comme un dogme, un absolu, mène directement aux camps de concentration. On peut abattre les ennemis du régime, les réduire en esclavage pourvu que triomphe l'idéologie de la lutte des classes. Ce que l'on extermine, ce ne sont pas des hommes, c'est la classe honnie! Et toute la société d'applaudir aux réalisations du parti. "N'était-il pas loisible de croire que ce que l'on extermine, ce sont les classes, mais que les hommes issus de ces classes doivent plus ou moins subsister?" On ne pense pas alors au "bipède humain concret, avec cheveux, yeux, bouche, corps, épaules." On libère l'homme qui fait partie des classes dont parle l'idéologie! Et c'est toute l'existence des détenus qui est faussée par cette supercherie. La délation devient une "vertu de classe". La cruauté est exaltée, prônée, pourvu qu'elle contribue à la bonne marche de la lutte des classes.

C'est l'idéologie aussi qui préconise le redressement par le travail. Elle proclame que c'est "le travail magicien qui sort les hommes du néant et de l'insignifiance pour les métarmorphoser en héros." Dès lors faisons travailler les détenus sans nous soucier de leur alimentation, ni de leur santé, jusqu'à ce qu'ils meurent. Exaltons le "travail magicien" qui extermine des millions d'hommes après en avoir fait des loques humaines déshonorées, humiliées. Sous le couvert du "travail magicien", établissons l'esclavage et développons-le le plus possible.

On pourrait relever une foule d'exemples qui démontrent bien que pour Soljénitsyne, l'emprise de l'idéologie fournit l'explication la plus large du déferlement de la violence et de la cruauté en URSS, et de l'embrigadement aveugle de la collectivité dans une entreprise qui confine souvent à l'hystérie. Qu'on lise par exemple, dans le tome II le chapitre intitulé: **L'Archipel envoie des métastases.** L'idéologie, quand elle perd contact avec la réalité, quand elle s'impose à la réalité au lieu d'accepter d'être continuellement corrigée par elle, devient un instrument d'oppression au lieu d'être un instrument de libération. Elle transforme alors des projets de restauration en des oeuvres de démolition. Elle corrompt l'information pour en faire du conditionnement psychologique. Au lieu d'apporter la lumière sur les situations, elle engendre des mystifications et les entretient obstinément. L'idéologie, qu'elle soit socialiste, nationaliste, ou capitaliste ou quoi que ce soit, tend à schématiser la réalité, à la simplifier indûment, à la fausser finalement et à la trahir. Elle est infailliblement manichéenne, fanatique, dogmatique. Dans le monde que nous décrit Soljénitsyne, les tueurs, les tyrans ont bonne conscience parce qu'ils sont lavés par l'idéologie, ils sont du bon côté. Tous les autres ne peuvent être que des suppôts de l'enfer et on peut les supprimer sans scrupule.

Quel serait le correctif de l'idéologie? Qu'est-ce qui pourrait l'empêcher de se détériorer et de devenir un moyen d'oppression? Ce serait la reconnaissance d'un "ordre intérieur" qui est "plus important et plus fondamental que l'ordre social." Le jour où ceux qui détiennent le pouvoir ne reconnaissent pas cela, la barbarie est proche. "Peu à peu, j'ai découvert que la ligne de partage entre le bien et le mal ne sépare ni les Etats, ni les classes, ni les partis, mais qu'elle traverse le coeur de chaque homme et de toute l'humanité." Avec une telle philosophie, on peut échapper aux mystifications de l'idéologie et à son manichéisme brutal, parce qu'alors, ce qui est important ce n'est pas l'idéologie ou telle ou telle notion abstraite, mais l'homme, l'existence humaine comme expérience inaliénable, inépuisable. Dans l'univers que décrit Soljénitsyne, l'homme devient une chose. L'absolu est reposé dans une abstraction: la société socialiste. L'homme n'est plus un homme, et c'est bien vrai. Lisez **L'Archipel.**

Réonse à Giuseppe Turi

Des vues élitistes sur la peine et le châtiment

par JEAN-PAUL GUÉGANIC

Ce n'est pas dans quelque obstination que je me suis efforcé de suivre les cheminements obscurs, sinon impénétrables, d'une réflexion qui, semble-t-il, prétendait éclairer d'un jour nouveau le douloureux problème de la peine de mort. A la lecture de l'article "Peine de mort ou peur de la mort", paru dans Le Devoir du 5 février, il m'a été loisible d'apprécier la virtuosité, la témérité même avec laquelle Giuseppe Turi use de l'amalgame et abuse de l'illogisme.

Il me faut cependant préciser que je ne crois pas non plus à la valeur d'exemple de la peine de mort: le recours à une telle pratique étant à mon sens un anachronisme et, plus encore, l'aveu d'impuissance d'une société incapable d'assumer ses contradictions. Là cependant n'est pas mon sujet et je préfère en revenir à l'innocente saveur du texte sus-cité. La partialité des propos tenus n'a d'égale que l'immodestie avec laquelle l'auteur prétend se situer en regard des tenants de la peine capitale. Ceux-ci étant des "théoriciens pas très cultivés", des "démagogues de la pire espèce", il est du devoir de "l'élite intellectuelle et morale" d'assumer une fonction qui traditionnellement lui revient; faire connaître les beautés orthodoxes de la logique et les charmes indicibles de la raison bien-pensante.

Non, monsieur! Permettez-moi tout d'abord de vous dire qu'il est de mes amis qui, partisans de la peine de mort, ne sont pas cependant des "démagogues de la pire espèce". Ils croient à la valeur punitive du châtiment suprême et ceci est leur droit; vos insultes et ma désapprobation n'y peuvent rien. Quant à leur culture — ou à leur intelligence — détrompez-vous, elle n'est pas, d'après ce que j'en peux juger, inférieure à la vôtre. Vous vous faites fort "d'analyser froidement" des théories partisanes sans être en mesure, semble-t-il, de justifier votre démarche avec le sérieux requis par la nature du sujet.

Evidente et lumineuse, concise à l'extrême, la vérité apparait ingénuement: les assassinats "classiques" (??) se subdivisent en deux groupes; les homicides — par égarement — passionnel, et les crimes sobrement prémédités jusque dans leurs impondérables. Tout ceci est très clair, autant que puisse l'être votre incapacité manifeste à prendre en considération la totalité complexe d'un homicide et l'importance conjuguée des multiples facteurs qui conduisent à son accomplissement. (L'existence de crimes passionnels prémédités serait fâcheuse pour votre "raisonnement").

Suit une naïve évocation de l'importancé des inégalités sociales devant la justice. Peut-être eût-il été plus judicieux de définir ce problème en des termes susceptibles de rendre compte de sa véritable dimension; il faut sans doute être partie prenante de "l'élite" pour ignorer aussi délibérément le caractère fondamentalement politique de cette inégalité majeure devant la loi...

Il convient donc d'être "triste" et "amusé" à la fois de ce que le peuple, "lui qui, en général, n'a rien à craindre des criminels classiques", soit favorable à la peine de mort et reste indifférent aux seuls avis autorisés. (Les criminologues apprécieront...).

Ces propos peuvent prêter au sourire, ils n'en demeurent pas moins inquiétants, d'autant que Turi croit judicieux d'ajouter, entre parenthèses je le concède, "c'est pourquoi le terme de plèbe paraît plus exact en l'occurence". Il fallait y penser. L'analyse, l'explication des faits sont, à l'évidence, d'un intérêt relatif; il est sans doute plus agréable de s'affirmer en cédant au désir impérieux de juger sans comprendre, c'est-à-dire de condamner. Plus qu'inqualifiable, votre mépris à peine voilé de ce que vous appelez la "plèbe" est singulièrement grossier et ne vous fait pas honneur. Ne vous targuez donc pas de raisonner lorsque vous assimilez avec une feinte incohérence tous les tenants de la peine de mort: "démagogues", "incultes", "plébéiens"... Pierre angulaire de votre texte, le rapport de ces trois éléments met en évidence une connotation essentielle qui déborde le thème que vous prétendiez traiter. En fait, ce que vous affirmez littéralement, c'est votre appartenance à "l'élite" et conséquemment, votre aptitude à juger et à exercer un pouvoir que vous ne détenez sans doute pas. (Ce dont je me félicite).

En désespoir de cause, restent les mots avec lesquels il est toujours possible de jouer: ceux-ci se prêtent à toutes les facéties, en témoigne la mise en forme d'élucubrations pseudo-philosophiques qui, de par leur généralité, ne souffrent aucune contradiction: "car la vie suppose nécessairement la mort, et la mort suppose nécessairement la vie." (dixit)

Le jeu est plaisant lorsque la peur des mots s'estompe pour laisser place aux certitudes d'un savoir que l'on ne maîtrise même pas.

Ne m'en veuillez pas d'avoir manifesté si longuement mon inquiétude après la lecture de vos vues élitistes, je voulais simplement vous prier de ne plus être "triste" ou "amusé" devant les émois d'un peuple qui n'a que faire de vos sentences erronées. Sachez toutefois que, pendant que vous célébrez si maladroitement l'ineffable grandeur de "l'élite intellectuelle et morale", la "plèbe" elle, monsieur, fait l'histoire.

propos d'actualité

Pourquoi les gouvernements acceptent-ils l'expansion inflationniste de la masse monétaire? En partie, peut-on penser, parce qu'elle favorise l'expansion du rôle du gouvernement dans la société. Sans cette fausse lubrification de l'inflation, les gouvernements seraient forcés de faire des choix difficiles et de rejeter plusieurs des nombreux programmes qu'on leur suggère. En reliant la croissance monétaire à la croissance possible de l'économie, on instaure la discipline la plus efficace qu'un gouvernement, réellement soucieux de l'inflation, peut s'imposer à lui-même. Et, il va de soi, nous serions nous-mêmes forcés d'observer une telle discipine. Pour l'admettre candidement, je crois que nous avons tous pris l'habitude d'être sauvés par l'inflation des conséquences de beaucoup de nos décisions.

J.H. Panabaker,
président, Mutuelle du Canada,
Waterloo, le 26 février 1975.

Pour une foi chrétienne plus dynamique

Retraites de 8 jours selon les Exercices spirituels de s. Ignace, guidées par le Père L. Brien, S.J.

Dates: 23 mars
3 mai
21 juin
12 juillet
16 août

S'inscrire 3 semaines d'avance.

Centre Leunis

jour: 481-2781
soir: 481-1310 ou 481-5399

A la Maison des Arts, La Sauvegarde sous le titre **Dessins d'humour d'ici,** quatre dessinateurs exposent du 1er au 17 mars, une trentaine de planches tirées d'un recueil lancé par les Editions de l'Aurore: **"Tiens ça mort".**

Alors que la caricature et la bande dessinée sont solidement implantées dans nos journaux et dans notre vie quotidienne, le dessin d'humour, lui, cherche encore sa place et une reconnaissance publique. Pourtant, d'année en année, il a évolué, il s'est sophistiqué et la marge entre lui, la gravure ou même la peinture s'est amenuisée de plus en plus; certains dessinateurs ont fait le pas et ont connu les honneurs des plus grandes galeries. Bernèche, Demers, McKale et Tibo — même si le journal reste encore pour eux le moyen privilégié d'expression — ont voulu par une exposition et par un livre donner une existence un peu moins éphémère à leurs dessins. Au graphisme chargé de la caricature, ils opposent des pages blanches et quelques lignes minces et noires; au texte serré de la bande dessinée, ils opposent le silence de dessins qui, l'espèrent-ils, parlent par eux-mêmes. Et si par cette exposition ils tentent de se trouver un public élargi, ils veulent surtout faire sourire et parfois, peut-être, grincer des dents...

COMMUNIQUÉ

HATHA - YOGA (avancé)
Professeur Shanti
Mercredi, 5 mars - 7:00 p.m.

- Maîtrise et perfectionnement des postures
- Techniques respiratoires
- Détente - méditation

LE LOTUS - 1250 Boul. St-Joseph est, Inf.: 523-2815

suites de la première page

SAULNIER

une nouvelle enquête sur ces faits "nouveaux" ou que ceux-ci pourraient être examinés par la Commission Dutil sur le crime organisé puisque cela concerne, tout compte fait, les relations de certains caïfs du Milieu avec des policiers.

Selon certaines informations, il est probable que cette dernière solution soit celle qui sera retenue par la Commission de police.

Si l'on fait un retour en arrière, les premiers articles du DEVOIR, au début de janvier 1972, parlaient de l'acceptation par M. Saulnier d'un téléviseur couleur offert par un hôtelier, alors qu'il était commandant de l'escouade de la moralité. Il était aussi question d'un dossier mis "sur les tablettes" par le maire Drapeau et le directeur Gilbert, lequel traitait de la corruption généralisée qui sévissait à l'escouade de la moralité à l'époque où M. Saulnier en était le commandant.

Finalement un troisième aspect concernait l'action de M. Saulnier depuis sa nomination à la tête de la police, en mai 1971: certaines des actions reprochées à M. Saulnier par plusieurs policiers et officiers supérieurs concernaient justement des gestes dont il avait préalablement entretenu son ami, l'ex-policier Rolland Lamothe, le présumé "contact" de Nicola Di Iorio et Angelo Lanzo.

De l'enquête qu'elle a menée sur ces révélations, la Commission de police avait d'abort réitéré le blâme verbal que le directeur Gilbert avait adressé au printemps 1967 à M. Saulnier au sujet du téléviseur. L'intéressé avait retourné l'appareil en mai seulement après que des enquêteurs spéciaux lui eurent rendu visivisite pour s'enquérir des faits.

Au sujet du dossier corruption, la Commission a conclu qu'aucune preuve n'avait pu être apportée pour soutenir une mauvaise conduite de M. Saulnier à l'époque de son passage à l'escouade de la moralité. Un fait toutefois doit être retenu les trois ex-subalternes de M. Saulnier — dont un membre de la Gendarmerie royale du Canada — qui ont témoigné à l'enquête, ont simplement fait état des indices qu'ils avaient découverts à l'époque. Ils avaient réclamé une enquête en profondeur des autorités — y compris du maire Drapeau — mais jamais cette enquête n'a été faite. Les policiers n'ayant jamais été mandatés pour enquêter sur leurs confreres ou leur supérieur, il était normal que la Commission de police, après dix ans, ne recueille que des bribes et des indices. Si elle avait voulu plus, il aurait fallu faire l'enquête qui n'a jamais été faite et interroger un très grand nombre de témoins.

Quant au dossier de M. Saulnier comme directeur de la police de Montréal, la Commission de police a mis en doute le bien-fondé de plusieurs décisions et le style de leadership de l'homme du maire Drapeau. Elle a ensuite conclu à l'incompétence de ce dernier à diriger le plus important corps policier du Québec. versations portaient sur la conduite de l'ex-directeur de la police de Montréal et n'avaient pas été déposées en preuve lors de l'enquête que la Commission de police avait menée justement sur la conduite de M. Saulnier à la suite des premières révélations de janvier 1972.

Après la mise au jour de bandes sonores et d'une partie de leur contenu — lequel faisait état de la satisfaction des grands de la Mafia locale relativement au choix de M. Saulnier par le maire Drapeau et des intentions qu'aurait eues M. Saulnier et qui auraient pu favoriser certains rackets — le ministre de la Justice avait référé tout le dossier à la Commission de police.

Il y a deux semaines, quand la Cour suprême du Canada a validé le bref d'évocation obtenu par M. Saulnier en novembre 1972, bref qui visait à contester le droit de la Commission de police d'avoir statué sur sa compétence plutôt que sur sa conduite, le président de la CPQ, le juge Roger Gosselin, a déclaré que l'affaire des bandes sera étudiée après un jugement final dans la question du bref d'évocation.

Or, l'entente intervenue hier avec le Conseil de sécurité stipule justement que M. Saulnier se désiste du bref d'évocation, ce qui met fin à toutes les procédures devant les tribunaux supérieurs.

Reste donc maintenant à décider quand la Commission de police donnera suite à l'affaire des bandes sonores et de quelle façon. A ce propos, le juge Gosselin a déjà indiqué qu'il pourrait peut-être y avoir

GUY LEDUC

niste de métier. Aux élections d'octobre 1973, il a été réélu de justesse lorsque le candidat péquiste Guy Bisaillon réduisait de 8,383 voix à 577 la majorité libérale. Enfin, le rapport de l'enquête déclenchée par le président général des élections, François Drouin, rendait cette maigre victoire encore plus fragile en révélant que le scrutin du 29 octobre 1973 dans ce comté de Taillon fut maculé de nombreuses irrégularités.

MÉTRO

parmi les morts, a été terrassé par une crise cardiaque.

Un responsable du métro trouve l'accident bizarre. La motrice était équipée d'un système devant actionner les freins en cas d'un malaise du conducteur, mais ce système ne semble pas avoir fonctionné.

L'accident s'est produit à 8h46 du matin. Le train de six voitures de la ligne nord, chargé de banlieusards se rendant à leur travail dans la City, a dépassé le quai de la station de Moorgate et; pénetrant dans le cul-de-sac où la ligne se termine, il s'est enfoncé dans des tonnes de sable formant butoir et s'est écrasé contre un mur de brique. Selon un témoin, le train roulait à une soixantaine de km à l'heure en entrant dans la station et après avoir ralenti un bref instant il a repris de la vitesse et enfoncé le butoir.

Pendant que les pompiers s'efforçaient de dégager les passagers bloqués, les ambulances, sirènes hurlantes, fonçaient vers la station Moorgate et la police faisait appel aux donneurs de sang volontaires.

Des équipes médicales, installées sur les quais mêmes de la station, y procèdent à des interventions d'urgence. Tout le quartier a été bloqué par la police. Une centaine de sauveteurs — policiers, pompiers et personnel du métro — se sont mis au travail dans une semi-obscurité pour tenter de dégager les passagers des trois premiers wagons du convoi.

Le troisième wagon a chevauché le second dont il a percé le toit. "Les gens hurlaient" a raconté un rescapé qui a réussi à sortir par une fenêtre.

Un rescapé, reprenant conscience sur la civière où l'avaient déposé les sauveteurs, éclata de rire en constatant: "Merci Seigneur je suis toujours vivant."

C'est le plus grave accident qui soit survenu dans le métro de Londres depuis 1953: douze personnes avaient trouvé la mort dans une collision. Une autre collision survenue en 1962 avait fait onze morts.

Le métro de Londres est le plus ancien et le plus long du monde. Inauguré en 1863, ses wagons découverts étaient alors tractés par des locomotives à vapeur. Il atteint actuellement une longueur de plus de 405 kilomètres, dont quelque 140 kilomètres sous terre à une profondeur variant de 18 à 55 mètres.

En 1973, le métro de Londres a transporté 644 millions de passagers, soit presque deux fois moins que le métro de New York ou celui de Paris.

DESROCHERS

mation des produits sur place. Le haut fonctionnaire à qui Chet Sarrias, le président de la banque américaine, avait parlé avait répondu sans attendre un exposé complet du projet, que le Québec n'était pas intéresse.

M. Desrochers a raconté qu'il avait dû s'envoler un 2 janvier, tôt le matin, pour tenter de convaincre cet investisseur américain d'implanter son aluminerie dans la région de Chibougameau. L'homme d'affaire s'apprêtait déjà à négocier la question avec le gouvernement vénézuélien.

Interrogé par ailleurs sur les causes de la violence syndicale au Québec, M. Desrochers a déclaré que "trop longtemps, les patrons ont refusé, au Québec, de laisser entrer les syndicats chez eux." Il en est résulté, a-t-il ajouté, que les syndicats, états-majors et syndiqués, sont trop souvent comme de jeunes veaux libérés de l'étable au printemps. M. Desrochers n'a toutefois pas blâmé les chefs syndicaux pour cette situation même s'il croit qu'ils ne sont pas en mesure de "contrôler cette force".

Invité à donner son analyse de la responsabilité gouvernementale dans cette situation, M. Desrochers a poursuivi en disant que nos gouvernements ont eu peur de prendre leurs responsabilités. L'ex-conseiller spécial de M. Robert Bourassa a tenu à préciser qu'il n'adressait pas là un blâme déguisé à l'actuelle équipe gouvernementale mais qu'il se situait dans une perspective "historique".

A son avis, les syndicats ont trop tendance à considérer le gouvernement comme un adversaire politique. Il leur reproche notamment d'accorder trop d'importance à cet aspect de leurs luttes au détriment de "la défense des membres". Le problème, qui n'est pas particulier au Québec, à son avis, pourrait se régler en partie si les votes de grève étaient pris "dans un climat serein et dans le secret".

Se référant à l'obligation dans laquelle il se serait trouvé d'amorcer le débat sur le monopole syndical à la baie James avec la FTQ-Construction, M. Desrochers a dit trouver "tragique" de constater l'impossibilité pour les trois centrales présentes dans la construction de s'asseoir à une table de négociations commune.

Revenu au monde des affaires où il a longtemps évolué, M. Desrochers a expliqué qu'au temps des grèves d'Asbestos et de Louiseville, "j'aurais été me battre avec ceux qui étaient matraqués". M. Desrochers n'a pas été amené à commenter l'attitude du gouvernement Bourassa, dont il faisait partie, lors des importants conflits de la fonction publique et de ceux qui ont fait la manchette récemment.

Il a réitéré sa confiance dans l'équipe libérale actuelle et dans le leadership de M. Bourassa.

CIA

CIA, il apprit que l'agence avait participé à des meurtres.

"Les détails concernant ces assassinats sont soigneusement cachés," a déclaré M. Schorr. Le président Ford, lorsqu'il a été mis au courant en décembre de ces activités de la CIA aurait été "scandalisé" et les aurait invoquées comme raison pour mener les enquêtes d'une façon "extrêmement prudente."

Selon M. Schorr, l'actuel directeur de la CIA, M. William Colby, a déclaré à une occasion: "il vaut mieux laisser les squelettes familiaux où ils sont".

"Il semble qu'il pensait à des vrais squelettes," a ajouté M. Schorr.

M. Colby a d'ailleurs dirigé la célèbre "Opération Phoenix" de la CIA au Sud-Vietnam à la fin des années 60 et début 70, au cours de laquelle des milliers de citoyens vietnamiens auraient été exécutés. Le chiffre des victimes de cette opération serait aux alentours de 20,500.

Quatre anciens hauts fonctionnaires de la C.I.A. ont catégoriquement démenti hier soir les informations de M. Schorr.

Deux des fonctionnaires ont toutefois reconnu que des propositions d'assassiner M. Fidel Castro, premier ministre de Cuba, et le dictateur dominicain, M. Rafaël Trujillo, avaient été faites, mais à un bas échelon de l'organisation. Aucune suite n'avait été donnée à ces projets, ont-ils ajouté.

Un troisième fonctionnaire a reconnu que la C.I.A. était au courant d'un projet d'assassiner le premier ministre du Sud-Vietnam, M. Ngo Dinh Diem, en 1963, et que l'agence d'espionnage américaine avait décidé à l'époque "de ne rien faire pour l'empêcher."

M. Ngo Dinh Diem fut assassiné en novembre 1963.

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

Des entretiens "exploratoires" en 1972

Desrochers admet avoir "laissé croire" à la FTQ le gain du monopole syndical

par Louis-Gilles Francoeur

Affirmant à son tour avoir "exploré" la possibilité d'une entente avec la FTQ-Construction sur un contrat de travail de 10 ans sans droit de grève, M. Paul Desrochers, ex-conseiller spécial du premier ministre du Québec, a admis hier, devant la commission Cliche, qu'il avait "laissé croire" à la FTQ qu'il lui accorderait en retour le monopole de la représentation syndicale sur le chantier du "projet du siècle".

Félicité par le juge Cliche pour sa "franchise", M. Desrochers est allé beaucoup plus loin que les représentants de l'Hydro-Québec et de la FTQ-Construction en affirmant qu'il avait évoqué cette possibilité dès le début de décembre 1972, lors d'un dîner qui réunissait Chez Son Père, à Montréal, outre lui-même, un représentant du ministre du Travail, M. Jacques Lorion, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, et M. André Desjardins, directeur de la FTQ-Construction.

M. Desrochers n'a pas hésité à confirmer que la fameuse rencontre du 26 décembre 1972 au bureau du premier ministre, M. Robert Bourassa, s'est déroulée sur le même thème, même s'il a maintenu qu'il s'agissait "d'exploration" et non pas de négociation à proprement parler.

M. Desrochers avait rencontré, le 3 octobre de la même année, les mêmes interlocuteurs syndicaux en présence du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, au Club de la Garnison, dans la Vieille Capitale. Il a dit qu'il n'avait pas laissé croire à ces interlocuteurs syndicaux qu'il avait l'intention de leur accorder le monopole syndical en retour d'une convention collective de 10 ans sans droit de grève.

Le procureur de la Commission, Me Lucien Bouchard, a tenté, mais en vain, de faire admettre au témoin que l'évolution de sa stratégie sur la question du monopole, entre les deux réunions précédentes, s'expliquait par l'appui que lui aurait accordé le directeur de la FTQ-Construction à l'époque, M. André Desjardins, lors de l'élection partielle du 11 octobre 1972 dans le comté de Duplessis. Le candidat libéral dans ce comté était M. Donald Galienne,, le député-maire de Sept-Iles.

M. Desrochers a admis avoir rencontré ou parlé à M. Desjardins le 3 octobre au soir à Sept-Iles. Craignant des explosions de violence, comme il s'en était produit une ce jour là entre partisans libéraux pris à partie par des adversaires politiques non identifiés, M. Desrochers a alors demandé à M. Desjardins de voir à ce que les troupes syndicales de ce dernier ne troublent pas la sérénité de nos traditionnels affrontements électoraux.

Le témoin a résisté à toutes les suggestions du procureur qui tentait de lui faire dire qu'il avait demandé à M. Desjardins une aide concrète en vue de "faire respecter l'ordre" dans le comté traditionnellement libéral. Comme par hasard, M. Desjardins et son groupe tenaient cette fin de semaine-là un mini-congrès à Sept-Iles.

A preuve de sa bonne foi, M. Desrochers a affirmé avoir adressé des demandes identiques en vue de faire régner "un climat serein" dans l'élection, à différents propriétaires de chantiers de construction.

M. Desrochers devait toutefois admettre que dans son esprit, il recherchait du côté de la FTQ-Construction un appui semblable à celui accordé par la CSN au candidat péquiste.

Il n'a pas voulu reconnaître par contre que ce "service" rendu par André Desjardins ait pu "influencer" l'offre de monopole faite quelques semaines plus tard à "Dédé" Desjardins et à Louis Laberge. "Un homme sain d'esprit peut cloisonner certaines choses", a-t-il commenté avec fermeté.

A cette époque, les dispositions de la loi 290, régissant l'industrie de la construction dans la province, rendaient nécessaire l'accord de la CSN à toute modification au décret de la construction. La présence de cette centrale aurait donc été indispensable pour mettre sur pied le "Conseil syndical" unique qui aurait regroupé dans une accréditation unique tous les syndicats présents sur le chantier de la baie James.

M. Desrochers, alors en charge du projet de la baie James, a déclaré qu'il avait fait de nombreuses recherches sur la question du monopole car il cherchait un moyen de contenir les coûts du projet hydro-électrique dans les limites prévues. L'ex-conseiller du premier ministre a aussi déclaré sans ambages et sans trous de mémoire que le sujet avait été abordé directement le 19 janvier 1972 à New York, où la Cie Bechtel avait réuni le conseil d'administration pour lui faire part de son expérience dans le contrôle des coûts de projets de cette envergure. M. Desrochers a même dit que dans ce contexte, le monopole syndical lui paraissait un objectif "souhaitable".

Il rêvait de constituer à la baie James — à l'exemple du chantier de Churchill Falls — un super-syndicat dans lequel les trois centrales et leurs syndicats auraient été représentées.

Dans une telle hypothèse, il aurait recommandé au premier ministre de présenter une loi spéciale pour rendre la chose possible en dépit des objections du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, qui préférait régler ce problème par des amendements au décret provincial.

Niant avoir usé de discrimination envers la CSN, M. Desrochers a dit que cette centrale aurait été amenée à faire valoir son point de vue lors des nombreuses étapes qui marquent la présentation d'un projet de loi, notamment au niveau des commissions parlementaires.

Bien que n'ayant aucun mandat spécifique, M. Desrochers a dit qu'il avait contacté la FTQ parce que cette centrale était la force dominante dans l'industrie. Il lui semblait alors impossible de réunir autour d'une même table les deux centrales et son objectif à lui, était d'amener un syndicat à discuter concrètement de son projet avec les responsables de la baie James. L'obstacle qu'il a alors choisi de contourner par les approches secrètes au lieu de le surmonter: "Trois demi-douzaines de Messieurs qui refusent de s'asseoir ensemble", visant par là les états-major des deux centrales dont il a dit ne pas comprendre l'attitude.

Le commissaire Guy Chevrette devait toutefois provoquer chez M. Desrochers un certain embarras en lui demandant si le fait d'amorcer les discussions sur un sujet aussi important, en dépit de l'esprit de la loi 290 ne constituait pas justement une "façon d'attiser les rivalités intersyndicales". Le témoin a répondu qu'il ne le croyait pas et qu'à son avis, ses fonctions lui commandaient de réussir à asseoir rapidement des représentants syndicaux et gouvernementaux à une même table pour examiner concrètement son projet.

Jetant un peu de lumière sur l'esprit de la FTQ dans cette "exploration", le témoin a dit que MM. Laberge et Desjardins se montraient sceptiques sur le succès de la négociation à cause de l'autonomie des locaux menacée par le projet de conseil syndical unique et qu'ils n'acceptaient pas de voir leurs membres passer par les centres de placement provinciaux au lieu des traditionnels bureaux de placement syndicaux. M. Desrochers ne s'est pas souvenu de quelque opposition devant la possibilité d'enlever aux syndiqués leur droit de grève pendant 10 ans.

Interrogé par ailleurs sur le même règlement des dettes du défunt ministre du Travail, M. Pierre Laporte, M. Desrochers a reconnu que le Parti libéral avait remboursé l'architecte Normand Gagnon du prêt de $50,000 consenti par ce dernier à l'organisation de l'adversaire de M. Robert Bourassa à la course au leadership de 1970. Le chèque a été payé par le Montréal Trust sur autorisation du trésorier du parti libéral, M. B.V. Ryan.

Le témoin a mié avoir laissé entendre à M. Gagnon qu'il lui serait "reconnaissant" d'oublier les intérêts de cette dette. M. Desrochers, qui a des intérêts comme M. Normand Gagnon dans la Place Dupuis, a aussi nié que les faveurs dont ont parlé certains journaux dans cette affaire aient un lien avec les contrats de location accordés par certains organismes paragouvernementaux à l'administration de cette entreprise.

M. Desrochers a par ailleurs contredit le témoignage de M. Pierre Nadeau, le président de Petrofina, qui faisait état devant la commission du peu de confiance du président de l'Hydro-Québec, M. Roland Giroux, à l'endroit des ingénieurs québécois. Selon M. Nadeau, le président de l'Hydro aurait écarté les projets soumis par un consortium d'ingénieurs québécois et canadiens en disant que les ingénieurs du Québec n'étaient "pas assez compétents". Selon M. Desrochers, M. Giroux a dit qu'"aucune firme québécoise ou canadienne n'avait eu une expérience directe dans un projet de cette envergure". Le témoin a ensuite cité plusieurs exemples démontrant la confiance qu'aurait eu M. Giroux dans la compétence des ingénieurs québécois.

La GRC laisse filer l'Answer

HALIFAX (CP) — Le cargo-pirate "The Answer" a trouvé vent favorable et on estime désormais qu'il vogue en eaux internationales, à la sortie du golfe Saint-Laurent vers le détroit de Cabot. La Gendarmerie royale du Canada a renoncé à l'arraisonner.

Les quatre membres de la GRC qui étaient montés à bord du brise-glace John A. Macdonald jeudi et qui suivaient depuis le "The Answer", ayant en main des mandats d'arrestation pour le capitaine Brian Erb et son équipage sont devenus de simples passagers qui attendent le retour du brise-glace au port.

Pendant ce temps à Ottawa, les discussions vont bon train chez les autorités fédérales qui se demandent si la GRC avait de toute façon le droit d'arrêter le "The Answer" au moment où il se trouvait encore dans le fleuve.

Un porte-parole du ministère de la Justice a déclaré hier que le bateau aurait pu faire l'objet d'une poursuite et d'une saisie. Depuis 1948, ce ministère a toujours soutenu que toutes les eaux du golfe sont des eaux canadiennes, comme en témoigneraient les règlements de la pêche.

Mais un porte-parole du ministère des Affaires extérieures s'est plutôt rangé du côté de la GRC qui limite son champ d'intervention à 12 milles des côtes. "The Answer" était hier à environ 45 milles de Gaspé.

Le ministère de la Justice ne désespère cependant pas d'en arriver à ses fins et a fait savoir hier qu'il pourrait réclamer l'extradition du bateau, dès qu'il atteindra un port étranger.

On sait que le "The Answer" a quitté Québec dimanche, malgré une interdiction de la Cour. Trois groupes différents en réclament la propriété.

M. Paul-Emile Caron de Louiseville prétend avoir acheté le bateau aux enchères pour la somme de $28,000 en novembre dernier. M. Charles Fournier, de Montréal, dit en être co-propriétaire avec le capitaine Brian Erb. Il avait l'intention de le faire remorquer à Halifax, puis à Vancouver, quand le bateau a quitté Québec.

Enfin une compagnie panaméenne, la Vitral Navire S.A. déclare être le seul propriétaire légal du navire et appuie l'odyssée du capitaine Erb. Un représentant de cette compagnie, M. Robert Anderson s'est rendu à bord du navire jeudi, par hélicoptère, pour remettre $5,000 au capitaine qui, à son avis, n'a rien fait de mal.

M. Anderson a depuis regagné Boston, où l'on croit savoir que le navire se dirige, avant de gagner les mers du sud.

Des journalistes du Soleil et de la Presse ont pu monter à bord du cargo jeudi midi, pour constater les conditions périlleuses de ce voyage. Le chauffage manque et les vivres commencent à se faire rares, ont-ils rapporté, mais "le moral est bon". Les journalistes ont nié toutes les rumeurs qui faisaient de la vie à bord une "orgie de bière et de "pot". L'équipage composé de sept femmes, 14 hommes et un chat, serait plutôt "très discipliné".

Tandis que cette bizarre aventure se poursuit, ramenant le pays à l'ère des boucaniers, plusieurs témoignages construisent au capitaine Erb une image de héros des mers, sans peur et sans reproche.

Une étudiante d'Ottawa, Mlle Marianne Ackerman, qui a déjà fait partie de l'équipage, affirmait hier que "la dernière escapade de Brian Erb n'est qu'un épisode d'un véritable roman d'amour entre ce capitaine et son navire".

Ce bateau n'était à l'origine qu'une épave d'un cargo pour transport du bétail, le "Claru Clausen", échoué près des Escoumins au Québec. En 1969, Erb, aidé de quelques amis, a récupéré l'épave et l'a fait remorquer au port de Kingston pour l'y faire réparer. Erb avait alors l'intention de transformer le cargo en navire spécialisé dans le sauvetage et la récupération des épaves. Il voulait doter le navire d'un important équipement de plongée sous-marine et faire le tour du monde à la recherche d'épaves.

Éprouvant quelques difficultés à faire face aux frais de réparation à Kingston. Erb quitta la ville ontarienne pour Montréal en décembre, à bord de son bateau et dans des conditions difficiles. Avec un équipage réduit, il entreprit lui-même les réparations, avec l'aide financière des frères Fournier de Montréal qui croyaient que les plans d'Erb les mèneraient à une fortune rapide.

"Nous recherchions plus que la richesse et la célébrité", explique cependant Mlle Ackerman qui avait renoncé à l'aventure avant le départ pour Montréal. "On ne peut comprendre Erb sans être sensible à ses désirs très romantiques, à ses obsessions idéalistes." Selon elle, l'équipage qui accompagne actuellement le capitaine Erb éprouve une véritable fascination pour ce personnage, passionné de la mer.

ROCHER

Suite de la page 3

didat" qui ignorait toujours qu'il l'avait été, et qui en a d'ailleurs été informé fortuitement dans un couloir. En 1965, dans des circonstances analogues, "le chancelier du temps avait eu l'amabilité de me convoquer pour m'expliquer pourquoi il avait porté son choix sur une autre personne", écrit M. Rocher au chancelier d'aujourd'hui, avec quelque nostalgie pour l'élégance et la politesse de Mgr Paul-Emile Léger.

Le président du comité de consultation, M. Martucci n'hésite pas à emboiter le pas là-dessus. "Peut-être savait-on que le Conseil de l'université tendrait sûrement à nommer M. Lacoste", commente-t-il, mais ce n'était pas une raison pour manquer à une certaine éthique qui aurait commandé qu'on s'enquière au moins de la façon dont M. Rocher concevait le rectorat"

Le chancelier n'étant pas disponible hier pour commenter les réflexions de M. Rocher, on ne sait si ce remous porte la dernière vague à s'écraser au pied de l'université de la montagne, ou si quelque verte explication en fera trembler les fondements.

RÉFORME

Suite de la page 7

qu'elle sert. Or, ce milieu-là ne fut et ne sera jamais qu'un milieu civil. Civils les étudiants, civils les travailleurs, civils les habitants d'un quartier, civils les chats qui grimpent dans les arbres. Civils aussi, les policiers, chose qu'on oublie parfois.

L'intégration des deux personnels dans le même service est essentielle à cette nouvelle orientation. Elle se heurte naturellement à des résistances chez les états-majors, recrutés parmi des hommes qui ont gagné leurs galons sans d'autre soutien que leur travail, ou plus pathétiquement encore, qui a défaut de profils de carrière, de cours de perfectionnement à une époque où la notion de gestion était inexistante dans le secteur public ou parapublic, n'avaient plus qu'un recours, et avilissant pour la profession policière: l'influence politique.

Dans son mémoire, le syndicat des fonctionnaires municipaux donne parfois l'impression qu'en voulant réserver uniquement à des civils les tâches administratives et para-policières, il se soucie peu de ce que l'agent de police se voit cantonné dans la seule fonction "opérationnelle". En somme, pour revaloriser le civil, ne court-on pas le risque de priver le policier de l'occasion de sortir de son rôle conventionnel de "flic"? Faudrait-il nécessairement qu'un policier devenu spécialiste en informatique, ou attiré par cette profession, doive abandonner sa fonction de policier pour satisfaire à cette ambition? Trancher trop nettement entre la fonction policière et administrative de risque-t-il pas de compromettre le caractère polyvalent si nécessaire à la formation de l'agent de police moderne?

Comme on le voit, la question est complexe. Elle ne trouvera pas sa solution dans le seul dialogue d'un syndicat avec l'état-major, mais aussi dans un dialogue, devenu hautement impérieux, entre les syndicats eux-mêmes, celui de la Fraternité des policiers et celui des fonctionnaires municipaux, qui devront aller au-delà des compétences jalouses, à la recherche d'objectifs communs.

Munro est hospitalisé

OTTAWA (PC) — Souffrant apparemment d'épuisement, le ministre fédéral du Travail, M. John Munro, a été admis hier à l'Hôpital de la Défense nationale, à Ottawa. Il doit s'y reposer pendant au moins deux jours, a dit un de ses adjoints.

Violemment critiqué parce qu'il serait impliqué dans les irrégularités entourant une affaire de draguage dans le port de Hamilton, M. Munro songerait présentement à démissionner de son peste dans le cabinet.

la météo

Une perturbation atteindra la ville de Québec ce matin et par la suite l'Ile-du-Prince-Edouard en soirée. A l'avant de ce système les nuages envahiront nos régions suivis plus tard par de la précipitation sous forme de neige légère. Cette pression passée, des conditions plutôt nuageuses persisteront avec des averses de neige çà et là. Les températures ne subiront pas de changements demain mais il est possible qu'il se produise un refroidissement.

●

Région Chibougamau: plutôt nuageux et chutes de neige locales. Maximum 10 à 15. Aperçu pour dimanche: plutôt nuageux.

●

Régions Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie: nuageux chutes de neige locales. Maximum 15 à 20. Aperçu pour dimanche: plutôt nuageux.

●

Régions Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Laurentides, Québec/Trois-Rivières: nuageux, chutes de neige locales. Maximum près de 30. Aperçu pour dimanche: plutôt nuageux.

●

Régions Rimouski, Gaspésie, Sept-Iles, Baie-Comeau: neige légère. Maximum près de 20. Aperçu pour dimanche: nuageux.

●

Régions Lac St-Jean: neige légère. Maximum près de 20. Aperçu pour dimanche: plutôt nuageux.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BABOYANT Marie-Antoinette Mlle. A Montréal, le 25 février 1975, est décédée, accidentellement Mlle Marie-Antoinette Baboyant, B.A.; L. ès L.; L.S.P.; L.S.S.; L.P.A., journaliste, bibliothécaire, membre de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal, de la Société de Philosophie de Montréal, de l'Association des Bibliothécaires du Québec, de la Canadian Library Association, de l'Alliance Française, de la Société d'Etudes et de Conférences, a été pendant plusieurs années journaliste de la Société des Femmes Universitaires, des Petites Soeurs de l'Assomption et autres, laisse dans le deuil, sa mère, Mme Lina Baboyant, ses frères et soeurs, Joseph, Irène, Marie et Thérèse, ainsi que ses neveu et nièce Pierre et Jocelyne. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mars. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire Urgel Bourgie Limitée Angle Boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE Albert, Baie du Fèvre, le 28 février 1975 à l'âge de 85 ans, est décédé, M. Albert Lefebvre, cultivateur rentier. Lui survivent son épouse Aline Proulx, ses enfants: Madeleine, Soeur de l'Assomption Ste-Vierge, de Nicolet, Simon de Drummondville, Clément, Marcel et Germain de la Baie du Fèvre, Pierre-Paul curé de Princeville, Roland de Boucherville, Gabrielle de St-Isidore de Laprairie, Jérôme de Trois-Rivières, Suzanne de Nicolet, ses brus et gendres: Jeannette Levasseur, Cécile Elie, Michelle Lemire, Robert Elie, Léo Vigneault, Henri-Paul Patenaude et Roger Rousseau, ainsi que de nombreux petits-enfants, frères et soeurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mars 1975. Le convoi funèbre partira de la Maison Funéraire Wray-Walton Wray, No 1234 rue de la Montagne, pour se rendre à l'église St-Leon de Westmount où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons au fonds d'Hématologie de l'Hôpital General de Montréal, seraient appréciés.

NORMAND Alcide à Asbestos, le 27 février 1975 à l'âge de 80 ans, 7 mois, est décédé, M. Alcide Normand, époux de Angéline Larose. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Simone de St-Jean, N.B. Germaine d'Asbestos, Jean-Marc d'Asbestos, Roger de Hauterive, Raymond de Beloeil (employé au journal Le Devoir) Hélène de Chute aux Outardes, Pauline de Chateauguay. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mars. Le convoi funèbre partira du Salon Réal Durocher, Boul. St-Luc, Asbestos, pour se rendre à l'église St-Isaac Jogues où le service sera célébré à 2:00 heures p.m. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET Paul A. A l'hôpital General de Montréal le vendredi 28 février 1975, est décédé, M. Paul A. Ouimet (maire de Westmount) époux bien-aimé de Pauline Thimmins. Père de Paul Jr., Margot, Michelle, Pierre et Jacques. Frère de Mme Jacqueline Patterson. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mars. Le convoi funèbre partira de la Maison Funéraire Wray-Walton Wray, No 1234 rue de la Montagne, pour se rendre à l'église St-Leon de Westmount où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons au fonds d'Hématologie de l'Hôpital General de Montréal, seraient appréciés.

Dupuis et Mantha reconnus coupables dans le sac de LG-2

Le juge James Nolan prononcera vendredi prochain sa sentence dans la cause de Maurice Dupuis et de Michel Mantha, reconnus coupables hier par jury d'avoir comploté le ou vers le 21 mars 1974, avec Yvon Duhamel, pour crever des réservoirs du chantier LG-2 "de façon à diriger le contenu (du mazout) vers un foyer d'incendie." Pour un tel méfait, les accusés sont passibles de 14 ans d'emprisonnement.

Le jury a acquitté Mantha et Dupuis de quatre des six chefs d'accusation portés contre eux et il a amendé le premier chef en retranchant les mots: "mettant par là en danger réel la vie des gens" (ce qui rendait les coupables passibles de l'emprisonnement à perpétuité).

L'autre accusation où la culpabilité est prononcée par jury peut faire encourir une peine de sept ans de prison: soit conspiration avec le dénommé Duhamel pour commettre un méfait à l'égard de biens publics d'une valeur de $10 millions à LG-2, pour tenter volontairement d'empêcher l'exploitation légitime du chantier.

Le procès faisait suite à une plainte déposée le 15 juillet 1974. Le jury, dans cette Cour du banc de la reine, après délibérations, a prononcé un verdict de non-culpabilité dans les quatre accusations qui suivent: 1) complot avec Duhamel pour détériorer volontairement les centrales d'énergie électrique situées à LG-2; 2) détériorer volontairement un véhicule; 3) avoir mis le feu volontairement à cinq dortoirs et, enfin, 4) avoir tenté (toujours en complotant avec Yvon Duhamel) de mettre le feu volontairement à tous les immeubles du chantier LG-2, propriété de la Société d'énergie de la baie James (SEBJ).

Epilogue de la rivalité entre Atomes et Gitans

Les Atomes contre les Gitans, c'est de l'histoire ancienne à Sherbrooke où se sont estompées les rivalités entre gangs de motards.

Débordant d'optimisme quant à la paix qui règne désormais dans cette ville de l'Estrie, un jugement de la Cour d'appel déboute la Reine d'une demande de révision de sentence à l'encontre d'un ex-motard qui, après deux mois de détention préventive, n'avait eu qu'un mois de prison (et une probation de deux ans) pour avoir tenté de tuer, en le frappant avec un couteau, un Gitan du nom de Jacques Emond.

Jean-Noël Roy était à visiter un copain blessé, à l'hôpital de Sherbrooke. Des Gitans ayant repéré des "Atomes" dans un couloir de l'hôpital — Roy appartenait au club des Atomes — il s'ensuivit une bagarre au cours de laquelle le jeune Roy blessa Emond.

Le premier juge a bien usé de sa discrétion, estiment le juge en chef Tremblay et les juges Montgomery et Turgeon.

Il s'agit d'un crime commis dans des circonstances exceptionnelles, et le jeune Roy, sans antécédent judiciaire, a promis de ne plus faire partie de ces gangs et d'éviter tout insigne ou personne reliés à de tels gangs.

A l'audition devant la Cour d'appel les procureurs avaient admis que la guerre des motards avait pris fin à Sherbrooke par suite de nombreuses arrestations et incarcérations. Il faudra peut-être suggérer à d'autres villes aux prises avec des "gars de bicycle" déviants de former des missions rogatoires qui iraient chercher inspiration à Sherbrooke.

Upshaw en liberté provisoire

Bradley Upshaw, joueur des Alouettes de Montréal, a été remis hier en liberté provisoire après avoir comparu devant le juge André Chaloux, des Sessions de la Paix, sous trois chefs d'accusation pour lesquels il s'est dit non coupable.

Le père d'Upshaw s'est engagé personnellement pour une valeur de $1,000, pour que puisse être libéré son fils.

L'accusation parle d'un complot pour commettre un acte criminel et d'un vol de $500 qu'aurait commis Upshaw sur la personne de Peter Brandt alors que la victime était tenue en respect au bout d'un revolver. De plus, selon l'accusation, Upshaw serait l'auteur de voies de fait sur un conducteur d'autobus de la CTCUM, Gilles Borduas (Borduas est également publicitaire d'une ligue de hockey mineure).

Pour vivre en harmonie avec son propriétaire

Propriétaires et locataires, comment vivre en harmonie. C'est le titre de la plus récente brochure du service de l'information du ministère québécois de la justice, en guise de vulgarisation de la "Loi pour favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires". Cette brochure, tirée à plus de 100,000 exemplaires, sort un mois environ après le "Guide du locataire", édité et distribué par le Centre communautaire juridique (ce guide, tiré à 75,000 a intéressé 60,000 locataires à ce jour).

Rappelons que l'information ne manque pas à ce sujet, même si elle parvient un tantinet en retard à ses destinataires. L'Aide juridique a déjà consacré quelques "minutes juridiques à la radio" à ces droits du locataire et la Commission des services d'aide juridique doit publier une autre brochure sur le thème locataires-propriétaires en mars.

Quant à cette brochure gouvernementale, on peut l'obtenir gratuitement chez l'éditeur officiel du Québec où à l'une des 30 adresses de la Régie des loyers, un peu partout au Québec.

On y retrouve notamment les huit raisons précises qui permettent l'éviction d'un locataire (les autres motifs doivent être plaidés devant la Commission des loyers) et l'explication d'une méthode technique mise au point pour calculer les hausses de loyer et prévenir les excès en ce domaine.

Le principal bureau de la Régie des loyers loge au Palais de justice de Montréal, téléphone: 873-2173.

L'une des clés de la réforme policière: l'intégration du personnel "civil"

par Jean-V. Dufresne

Est-il concevable que des agents de police rémunérés à des salaires de jeunes cadres soient aujourd'hui utilisés pour occuper des fonctions de crieurs dans la salle des pas perdus, de préposés au stationnement dans les garages, de commis aux écritures, de magasiniers au quartier-maître, de chaperons aux visiteurs, et même de décorateur?

Telle est pourtant, dans sa forme la plus caricaturale, la situation dans la police de la CUM, malgré la présence de quelque 500 civils déjà affectés à des tâches purement administratives et parapolicières. Et l'on peut s'attendre à ce que plusieurs centaines d'autres viennent se joindre à leurs rangs d'ici quelques années si l'on retient les recommandations du rapport Daigneault sur l'allocation des ressources physiques et humaines.

Mais il ne suffit pas de remplacer un policier par un civil, pour libérer le premier de tâches dévalorisantes, et le rendre à sa fonction première, qui est d'assurer l'ordre et la paix. Il faut aussi, et en même temps, revaloriser le personnel civil lui-même, lui tracer un plan de carrière comme on l'a fait pour l'agent de police, lui offrir l'accès aux programmes de perfectionnement, bref l'intégrer à part entière dans le service, sinon pour lui confier des tâches analogues à celles du policier, du moins comparables en termes d'intérêt, de responsabilité et de motivation.

Les choses n'en sont pas encore là, et le mémoire du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, qui abordait cette question vendredi devant la Commission de Police, prend parfois l'allure d'un réquisitoire contre la police de la CUM pour la manière dont elle a considéré son personnel civil jusqu'à ce jour.

L'emploi de personnel civil dans la police de Montréal remonte au début des années soixante, alors que pour des raisons d'économie surtout, on commença de subsituer du personnel policier à du personnel civil. C'était bien mal commencer que de justifier une telle politique pour des soucis d'ordre économique, inspirés, qu'on le veuille ou non, d'une mentalité de "cheap labour".

Deuxièmement, l'acquisition de personnel civil se poursuivit dans un fort mauvais esprit: lorsque Dieu a besoin de quelqu'un pour faire un bon travail sur Terre, il y envoie ou un Anglais, ou un colonel, ou un sergent de police. Il serait superflu de rappeler — tant de criminologues l'ont déjà fait — que l'organisation policière dans le monde fut largement inspirée des structures militaires, avec le résultat qu'on sait: les militaires ne redoutent guère Dieu, et les policiers encore moins les civils, de sorte que ces derniers, dans un corps de police, font le plus souvent office de tâcherons, un peu à la manière des femmes dans les grands bureaux, qu'on réserve à des fonctions subalternes: commis, secrétaire, dactylos, copistes, etc.

Le mémoire des fonctionnaires signale quelques exemples de cette situation: on impose la relève des quarts aux civils, cependant que les agents de police qui accomplissent le même travail se réservent les plus belles heures, qui sont celles du jour. Ou alors, s'il faut faire du surtemps, l'agent de police aura préséance. Les employés civils sont écartés, sur la scène d'un crime. S'il faut un photographe sur les lieux du délit, ce photographe sera forcément un agent de police. Ce dernier veut-il se perfectionner? Il a droit à des cours gratuits, à des primes de perfectionnement, et on lui dira ce qu'il lui faut apprendre pour passer avec succès le prochain examen de promotion. Le civil à la police n'a pas droit à ces avantages.

Pendant ce temps, cet employé voit la direction de la police violer impunément la convention collective de son syndicat en faisant accomplir des fonctions non policières par des agents de police. Et si l'on va en arbitrage, et que l'arbitre donne raison au syndicat, la direction de la police fera la muette, et ignorera la sentence.

Le plus ironique, dans cette situation, c'est que l'autre syndicat, celui des policiers, déplore précisément que certains de ses membres se voient confier des tâches dévalorisantes. Entraînés et équipés à un prix foux, policiers de fière allure, orgueilleux de leur mission civique, sinon parfois motivés par des ardeurs extra-républicaines à la porte des usines ou dans le Vieux-Montréal, voilà qu'on leur impose des "jobs de filles", pour tout dire. Soit dit entre nous, les filles ne se plaindraient pas de faire leur "job" au salaire que touche aujourd'hui un policier.

A ce sujet, M. Des Trois Maisons l'avocat des fonctionnaires municipaux, hardi syndicaliste, ne conteste pas que les policiers doivent être bien rémunérés. Mais ils doivent, aussi, dit-il, être bien utilisés. Au reste, et il évoque ici la théorie du "cheap labour", il serait illusoire de s'imaginer qu'on épargne de l'argent en affectant un civil là où vaquait naguère un policier. Au mieux, on sauve sur les salaires, au pire on compromet l'efficacité d'un service; on crée deux classes de travailleurs appelés pourtant à travailler ensemble, et on se prépare des lendemains douloureux pour le cas où on voudrait un jour — et c'est ce qui inspire le rapport Daigneault — réorienter l'action policière dans le sens d'une intégration plus poussée dans le milieu

Suite à la page 6

les Nouvelles Littéraires
L'HEBDOMADAIRE DE L'ACTUALITÉ CULTURELLE NO 2456

Dans la livraison du lundi, 3 mars 1975:

LE PHÉNOMÈNE ARIANE MNOUCHKINE

En vente au numéro dans toutes les librairies

Abonnez-vous auprès de PERIODICA
7045, avenue du Parc
Montréal 303

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Souscrit un abonnement de:
26 numéros (6 mois) $19. ☐
52 numéros (12 mois) $35. ☐
Un abonnement d'essai de:
13 numéros (3 mois) $ 7. ☐
dont il assure le règlement par virement postal, chèque bancaire, carte de crédit.

3G

la croix d'or

Y'A DES "PLÔBLÊMES"

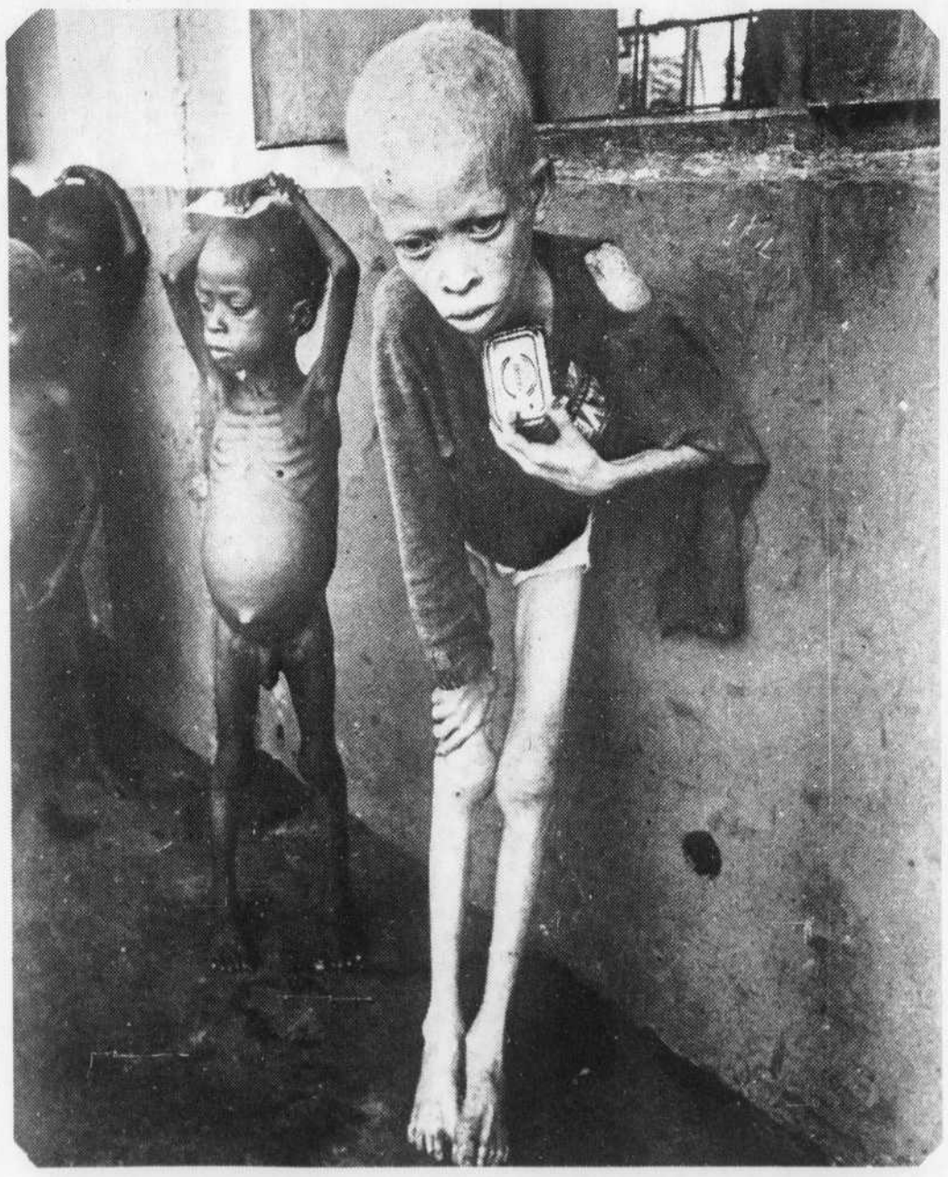

La lutte contre la faim requiert la solidarité de tous les peuples du monde et particulièrement celle des mieux munis.

Pendant que nous souffrons d'obésité, des enfants, des femmes et des hommes crèvent de faim.

Il est temps de se réveiller - Il y a des problèmes et nous sommes concernés par ces problèmes.

☐ ☐ ☐ VEUILLEZ ENVOYER VOTRE DON PAR CHÈQUE ACCOMPAGNÉ DU COUPON CI-DESSOUS ☐ ☐ ☐

LA CROIX D'OR
424, rue St-Sulpice
MONTRÉAL, 842-2925
H2Y 2V5

VOICI MON DON POUR LA 28ième CAMPAGNE DE LA CROIX D'OR
NOM ..... VILLE .....
ADRESSE ..... PROVINCE .....
PRIÈRE DE ME FAIRE TENIR DES REÇUS POUR MES RAPPORTS D'IMPÔTS SUR LE REVENU

Washington

Sachons protéger nos phoques et nos abeilles toute affaire cessante

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier du Devoir

Les Etats-Unis ont depuis un siècle appliqué une philosophie politique qui veut que le président propose et le Congrès dispose. Il n'y a rien de plus démocratique qu'une telle idéologie puisque la formule permet au peuple de faire des propres décisions. On peut toujours essayer d'influencer les électeurs mais, en fin de compte, ils seront les arbitres en conformité avec leurs propres idées. Si un programme proposé par le président déplait trop, le Congrès se verra forcé, malgré l'influence de la Maison-Blanche, de l'abandonner. L'inverse est également vrai: si les sondages présidentiels concernant certaines législations proposées par le Congrès semblent démontrer que l'opinion s'y oppose, le président aura recours au veto.

Le président a vainement réclamé que le Congrès agisse rapidement afin de passer plusieurs règlements ayant pour but de freiner l'inflation. Ford a rendu visite à plusieurs gouverneurs, il a fait de nombreux et longs discours afin de démontrer que les suggestions du Congrès largement démocrate ne sont pas suffisantes pour résoudre les terrifiants problèmes économiques de la nation. Le Congrès semble las d'agir. Il tergiverse et se contente d'accepter une politique de "laisser faire". Ford, lui, cherche à forcer le Congrès à agir selon ses demandes, et s'il n'a jusqu'ici qu'un succès assez médiocre, il faut néanmoins admettre qu'il a réussi à mettre plusieurs politiciens dans une situation inconfortable. Les démocrates se voient maintenant forcés de défendre leurs programmes économiques et il est apparent que ces programmes ne sont pas suffisants. Mais il existe au moins quelques points de convergence. Le président et le Congrès démocrate sont maintenant d'accord que la crise économique doit être attaquée par deux programmes différents. Il faut premièrement mettre halte à l'inflation et, ceci accompli, résoudre les problèmes causés par le manque universel de pétrole.

Les deux branches du gouvernement admettent maintenant que notre crise économique est plus compliqué que celle qui suivit la deuxième guerre mondiale. En ce qui concerne l'énergie, la Maison-Blanche et le Sénat sont d'un même avis: le problème a une importance internationale et il faut savoir comment lier ses implications à la politique interne.

Malheureusement, c'est à peu près tout... Le Sénat ne semble pas vouloir agir aussi rapidement que nécessaire. Au contraire, les sénateurs cherchent à s'occuper des petits problèmes du pays, espérant sans doute que si ceux-ci sont résolus, les grands disparaîtront d'eux-mêmes.

Comment autrement expliquer les étrangers priorités qui dominent l'agenda politique du pays? Les cents déclarations du Sénat, annoncées au commencement de l'année, démontrent pourquoi cette auguste chambre est inefficace.

Le sénateur Robert Dole, du Kansas, veut mettre halte à l'importation des abeilles africaines, qui, d'après lui, menacent l'économie agricole du pays. Il veut également changer la date du Jour des vétérans, la remettant au 11 Novembre au lieu du quatrième lundi du mois d'octobre. Le sénateur Abraham Robicoff, de Connecticut, veut sauvegarder la Vallée de la Housatonic. Malheureusement, un tel sauvetage veut que l'"Interior Committee" passe quelques semaines à faire ses enquêtes. Et ce comité déjà occupé par les demandes du Sénateur Ted Stevens qui cherche à faire inscrire les noms des deux derniers Etats, l'Alaska et Hawaii, à la liste des contribuables au monument de Lincoln dans la capitale. Et ci cela ne suffit pas, le comité doit également étudier la demande du Sénateur Alan Cranston, de la Californie, qui veut établir un refuge national pour les phoques d'après lui en grand danger d'extinction.

L'"Interior Committee," doit aussi s'occuper de la crise de l'énergie.

Le Sénat a également à entendre les muliples discours et demandes du sénateur Charles Mathias, du Maryland, qui veut que les habitants de Frederick, dans son Etat, soient remboursés des $200,000 que leurs ancêtres durent dépenser pendant la Guerre de Sécession. Et que doit-on faire des héritages des nombreuses familles de Mexicains-Américains déplacées en 1848 par le traité de Guadalupe Hidalgo? Josef Montoya du Nouveau-Mexique s'en occupe. Le sénateur Claiborne Peal, de Rhode Island, considère que le problème le plus pressant est celui qu'il cherche à résoudre depuis 23 ans: l'adaptation du système métrique aux USA.

Il est certain que le président ne peut agir sans la coopération du Congrès, mais si les priorités du Congrès ne changent pas assez rapidement, il est possible que les Etats-Unis se retrouvent avec un système métrique mais sans pétrole, et avec un parc national pour les phoques payé par un dollar valant dix centimes.

Un compromis Ford-Congrès sur l'énergie?

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford a déclaré hier qu'il était prêt à étudier le plan énergétique du Parti démocrate afin d'arriver à un compromis.

Il fera savoir lundi au leader de la majorité démocrate, M. Mike Mansfield, et au président de la Chambre des représentants, M. Carl Albert, les points du programme énergétique démocrate qui lui paraissent acceptables.

Démocrates et républicains sont d'accord sur la nécessité d'agir vite et d'arriver à un compromis, a dit M. Ford au cours d'une brève conférence de presse après un entretien avec les leaders démocrates du Congrès.

Le président a indiqué qu'il était prêt à manifester son désir de compromis en n'appliquant pas la nouvelle surtaxe de un dollar prévue pour le 1er mars sur les importations de pétrole étranger.

En réponse à une question, M. Ford a souligné que sa proclamation imposant une surtaxe progressive de 1 à 3 dollars sur les importations de pétrole pouvait être amendée à tout instant et qu'il lui était encore possible d'ajourner l'application de la surtaxe qui devrait être appliquée le 1er mars.

La majorité démocrate du Congrès avait déjà adopté une mesure repoussant de 90 jours l'application de la surtaxe sur les importations de pétrole. Jusqu'à sa réunion d'hier avec les leaders démocrates, M. Ford avait dit qu'il mettrait son veto à cette mesure et qu'il maintiendrait la surtaxe.

Le président Ford a fait remarquer qu'avant de pouvoir décider quels étaient les points du programme énergétique démocrate sur lesquels il pourrait accepter un compromis, il devrait consulter les leaders du Parti républicain. Il les a aussitôt convoqués pour hier soir à la Maison-Blanche.

Le président Ford partira ensuite passer le week-end à Camp David où il étudiera avec ses conseillers, et sur la base des recommandations des leaders républicains, les moyens d'arriver à un programme de compromis qui pourrait être voté rapidement par le Congrès.

En terminant sa brève conférence de presse, le président Ford a qualifié le programme que venaient de lui présenter les leaders démocrates de "bien conçu".

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen, a précisé plus tard que M. Ford envisageait de repousser de 60 jours l'application des surtaxes de un dollar chacune sur les importations prévues pour le 1er mars et le 1er avril afin de donner au Congrès le temps de se mettre d'accord sur un compromis.

Berlin: ultimatum en partie satisfait

BERLIN-OUEST (Reuter) — La première des exigences formulées par les ravisseurs du dirigeant chrétien-démocrate Peter Lorenz en échange de sa libération, sera satisfaite ce matin, a indiqué la police ouest-allemande.

Deux prisonniers condamnés en novembre dernier pour participation à une manifestation illégale qui s'étaient déroulée après la mort en prison, des suites d'une grève de la faim, d'un membre de la bande à Baader-Meinhoff, seront libérés, indique-t-elle.

La police ne fait toutefois pas mention des autres exigences formulées par "le mouvement du 2 juin", lié à la bande à Baader-Meinhof, dans une lettre parvenue, hier matin avec une photo de M. Lorenz dans son lieu de détention, à l'agence de presse ouest-allemande OPA.

Dans ce document, les ravisseurs avaient lancé un ultimatum de vingt-quatre heures pour obtenir la libération des deux manifestants. Ils exigeaient, aussi que trois anarchistes emprisonnés en Allemagne fédérale soient ramenés à Berlin-Ouest dans les quarante-huit heures et avec trois de leurs camarades emprisonnés dans cette ville, soient autorisés à quitter le territoire fédéral pour l'étranger dans les soixante-douze heures.

Ces six prisonniers ont été condamnés pour des crimes allant de l'attaque à la bombe à des vols de banques et des tentatives d'assassinat.

Faute de voir ces exigences satisfaites par le gouvernement les ravisseurs menacent de faire subir à M. Lorenz le sort du juge Von Drenkmann. Ce dernier avait été abbattu devant son domicile lors d'une tentative d'enlèvement à Berlin-Ouest en november dernier.

Trois personnes au moins une femme et deux hommes auraient participé à l'enlèvement de M. Lorenz à Zehlendrof.

La campagne pour les élections au sénat de Berlin-Ouest, où le Parti social-démocrate (SPD) détient la majorité depuis de nombreuses années a été interrompue, mais les élections doivent quand même avoir lieu demain.

Inexorable poussée sur Phnom Penh

PHNOM PENH (Reuter) — Un avant-poste gouvernemental est tombé aux mains des insurgés qui poursuivent le mouvement de trois bataillons vers la capitale cambodgienne assiégée, apprend-on de source militaire.

Les insurgés ont également mis en déroute deux bataillons gouvernementaux qui tentaient de "nettoyer" des bases de roquettes d'insurgés dans la jungle et les rizières proches de l'aéroport international de Pochentong où une vingtaine de roquettes ont explosé hier interrompant le trafic aérien pendant quelque temps.

Les autorités prennent des mesures de précaution supplémentaires avant l'arrivée en provenance de Saïgon, de membres du Congrès américain venus évaluer sur place les besoins militaires du Cambodge.

Pendant ce temps, le deuxième congrès national des insurgés cambodgiens a invité les ambassades à évacuer leurs ressortissants de Phnom Penh "pour éviter les accidents qui pourraient se produire". Le Congrès, présidé par le commandant en chef Khieu Samphan, premier ministre par interim, a également invité les soldats, officiers policiers et responsables de Phnom Penh à se joindre aux insurgés.

Le congrès a décidé que la monnaie (riel) frappée par le gouvernement de Phnom Penh était remplacée par celle du FUNC dans les régions sous son contrôle.

Les Montoneros enlèvent un juge et menacent de tuer le consul US

BUENOS AIRES (Reuter) — Les guérilleros urbains d'extrême-gauche ont enlevé le juge Hugo Anzoarregui, de la Cour suprême de la province de Buenos Aires, et menaçaient d'exécuter à 19 heures locales le consul honoraire américain, M. John Egan, si leurs conditions ne sont pas acceptées par le gouvernement.

Les Montoneros exigent que quatre de leurs camarades emprisonnés soient montrées sains et saufs à la presse. De source bien informée, on indique que les guérrilleros ont publié "un communiqué de guerre" qui annonce que M. Egan, enlevé jeudi à Cordoba, a été condamné à mort en tant que représentant de l'impérialisme.

Les guérilleros se sont emparés de la personne du juge de la Cour suprême de Buenos Aires dans la banlieue de Monte Grande, à l'ouest de la capitale. Douze hommes armés à bord de deux automobiles ont bloqué le véhicule du juge. Les ravisseurs l'ont frappé à coups de crosse sur la tête et l'ont emporté avec son épouse et son chauffeur à bord de son propre véhicule.

Après environ 7km de route, les ravisseurs ont fait savoir qu'ils étaient des Montoneros. Ils ont relâché l'épouse du juge et son chauffeur. Alors que l'heure de l'ultimatum des guérilleros approchait, aucun signe ne permettait de penser que le gouvernement allait se soumettre à leurs exigences pour sauver la vie du consul américain.

Nul ne savait si l'annulation soudaine, d'un discours du président argentin Maria Estela Peron était lié aux enlèvements. Mme Peron avait l'intention d'annoncer une hausse des salaires ouvriers pour compenser les effets de l'inflation galopante.

Aux clients de l'Hydro-Québec

Tant que le service postal ne fonctionnera pas normalement, les factures d'électricité **ne doivent pas être acquittées par la poste**, mais à une banque, une caisse populaire ou à l'un des bureaux d'affaires de l'Hydro-Québec.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 21 février 1975 par lequel Aluminium Industrial Inc., a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec en date du 25 février 1975 sous le No 2581689.

Banque de Montréal le 1er mars 1975."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI

COUR PROVINCIALE

No: 150-02-000123-75

EDMOND-LOUIS LAVOIE, demeurant autrefois à 155, rue Des Saules, Bagotville, district de Chicoutimi et demeurant maintenant à 165, rue Henri-Tremblay, Bagotville, district de Chicoutimi.

Demandeur

-vs-

PAUL GRAVEL, 43333, rue Berri, Montréal, district de Montréal.
LUCIEN GAGNON, 507, rue Bagot, Bagotville, district de Chicoutimi.

Défendeurs

Le défendeur PAUL GRAVEL, par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jous à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Chicoutimi à son intention; ordonnance à être publiée dans le "DEVOIR".

Chicoutimi, le 25 février 1975.

GABRIELLE L'ESPERANCE,
GREFFIER A.C.P.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-049 361-754

REJEANNE POISSANT,

Requérante

ROSAIRE GUILLEMETTE,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROSAIRE GUILLEMETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 25 février 1975

(S) SELIM NAGUIB
REGISTRAIRE-adjoint

Mes LAFOREST et BIBEAU
4080 WELLINGTON, # 10
VERDUN ● H4G 1V4

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-048 967-750

DAME MARIE-ROSE BEAUREGARD, ménagère, résidant et domiciliée au 8094 rue Marquette, cité et district de Montréal;

Requérante

-vs-

PHILIAS METHOT, présentement d'adresse inconnue;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, PHILIAS METHOT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 24 février 1975.

SELIM NAGUIB
Régistraire-adjoint

Me Lise Martel
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, P.Q.
Tél.: 326-6400

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-05-016911-743

BIERBRIER LIMITÉE, ayant son siège social et sa principale place d'affaire dans la Ville et le District de Montréal,

Demanderesse

-vs-

JEAN-PAUL TESSIER, restaurateur, domicilié et résidant dans la Ville et le District de Montréal, au 1744 Holy Cross.

RAIMONDO ABATE, domicilié et résidant dans la Ville et le District de Montréal, au 1882 Denonville, App. 3.

Défendeurs

-et-

EDMOND LEBLANC, autrefois de la Ville de Mercier, District de Montréal, et résidant au 35 rue Sauvé, à présent de lieux inconnus,

et Al.

Mis-en-Cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le Mis-en-Cause, Edmond Leblanc, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à la Cour Supérieure, District de Montréal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de produire votre comparution dans les délais susdits, la Demanderesse procédera à l'obtention d'un jugement par défaut contre vous sans autre avis au délai.

MONTREAL, ce 27ème jour de février 1975

C. DUFOUR
P.A.C.S.M.

Kaufman, Respitz, Sederoff, Shugar & Segal
715 Carré Victoria, Suite 460
Montréal, P.Q.

Prenez avis qu'Urgel Charette Transport Limitée, permis # 2656-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial lui permettant de faire le transport général de marchandises de Noyan et Clarencille à Montréal et retour — route — et ce pour une période de moins d'un an ou jusqu'à décision finale de la Commission sur une demande similiaire de permis régulier.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les quatre jours de la date de la première parution de cet avis.

Urgel Charette Transport Limitée
par son procureur Yves Rouleau

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 500-02-036-171-747

AIR CANADA,

demanderesse,

-contre-

CHRISTIAN DEBERDT,

défendeur,

IL EST ENJOINT à CHRISTIAN DEBERDT à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un déali de trente (30) jours.

Montréal, le 11 février 1975

J.G. VAUGEOIS
GREFFIER

Boudreau, Giard, Gagnon & Clerk
suite 930
800 ouest, boul. Dorchester
Montréal, H3B 1Y4
Avocats de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que PREMIER TRUCK LEASING LTD 1561 The Queensway, Toronto, Ontario, 200 ouest, rue St-Jacques, suite 900, Montréal, Prov. Québec permis no: 614-DYV détenant le droit de louer des tracteurs et remorques à long terme en vertu du permis susmentionné, demande d'être également autorisée à faire la location de camions exclusivement à la compagnie SIMPSONS-SEARS LTD — 222 Jarvis St. — Toronto, Ontario: le tout valide pour une période de 364 jours.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
Divorces

NO: 705-12-000070-75

DAME CLEMENCE LEVESQUE, ménagère, domiciliée et résidant au 190 rue St-Thomas, Lavaltrie, district de Joliette,

partie requérante

-vs-

JEAN-JACQUES Tremblay, gentilhomme, présentement d'adresse inconnue

partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, JEAN-JACQUES TREMBLAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 40 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

JOLIETTE, le 26 février 1975

(S) CHRISTIAN ROY

Mes Dupont & Langlois, avocats
669 rue Notre-Dame
REPENTIGNY

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 700-12-0000072-751

DAME JOYCE ARBEAU, ménagère, domiciliée et résidant à 622, rue Lachapelle, à Pointe-Calumet, district de Terrebonne,

Requérante,

-vs-

BENJAMIN WALLS, d'adresse inconnue,

Intimée.

La cour ordonne à l'intimé, Benjamin Walls, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce et une copie de la requête pour mesures accessoires ont été déposées à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Saint-Jérôme, ce 19 février 1975.

MARIE L.—PREVOST,
REGISTRAIRE-ADJOINT.
(Division des divorces)

Me Sam Goldwater, avocat
10 ouest, rue St-Jacques
Chambre 403
Montréal, P.Q.
Avocat de la requérante

"Demande de permis spécial temporaire — Re: Richard Fafard — Permis Haulaway.

La partie requérante Richard Fafard dont l'adresse est 503 du Moulin, Drummondville, Québec, demande le permis suivant:

"Service de courtier en transport (Haulaway) pour le transport de Marchandise autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de Transport Smith Transport Company, Limited, 10755 Chemin Côte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission de Transports dans les quatre jours suivant la première parution de ladite demande"

G. W. Conley

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIAL

No: 500-02-006634-757

FURY ENTREPRISES INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires dans les villes et District de Montréal ayant sa principale place d'affaires au 6300, avenue Lennox, app. 701 Montréal.

-vs-

R. BILLY HARVEY, de la ville de Chicago, Etat d'Illinois, domicilié et résidant au 1326 Morrow North

IL EST ENJOINT à R. HARVEY à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

SELIM NAGUIB

Mes Boisvert, Pickel & Teitelbaum
800, boul. Dorchester Ouest
Suite 2610
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-002516-753

DANIELLE BÉLANGER, surveillante, des Cité et District de Montréal, résidant et domiciliée au 8674 Boul. St-Michel, app. 5.

Demanderesse

-contre-

LES HÉRITIERS DE FEU CLAUDE ÉLIE, des Cité et District de Montréal résidant et domiciliés au 10444 rue Péloquin.

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défeneurs, LES HÉRITIERS DE FEU CLAUDE ÉLIE, pour qui une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au bureau de cette Cour, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, ce 12e jour de février 1975

Mes Gameroff, Fenster, Kandestin
Gelfand, Kugler & Kay, avocats,
Suite 2204
800, Carré Victoria,
Montréal, Québec
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-049251-758

DAME CATHERINE MARY FERLAND

Requérante

-vs-

JOSEPH ALEXANDRE REJEAN DAIGNEAULT, d'adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JOSEPH ALEXANDRE REJEAN DAIGNEAULT, est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 25 février, 1975.

SELIM NAGUIB
Protonotaire-Adjoint

Me. WILLIAM N. ROGG
Suite 4, Mezzanine
1260 rue Sherbrooke ouest,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No.: 500-12-049, 137-759

JOSEPH DONNELLE BASTARACHE, domicilié et résidant dans les ville et district de Montréal,

Requérant,

-vs-

VERA ALICE CHAPPELL, épouse commune en biens de Joseph Donnelle Bastarache, de domicile inconnu,

Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée VERA ALICE CHAPPELL est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 24 février 1975.

CLAUDE DUFOUR
Registraire-adjoint

Belleau et Marsot, avocats
Procureur du requérant
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal, P.Q.
H4C 1R9

"Région No. 3 — Catégorie Entrepreneur — Jacques Pouliot demande à la Commission des Transports du Québec un permis de transport pour le camionnage en vrac, selon le règlement No. 12 et ses amendements, pour le camion DODGE 72, No. de série V92H42T502437, immatriculé L-10335-74, pour le transport de bois non ouvré dans la région No. 3, catégorie Entrepreneur. Le Camionneur précité transportait du bois non ouvré dans la dite région avant le 14 avril 1972.

Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les quatre (4) jours de la date de la première publication dans ce journal, à la Commission des Transports, 585 est, Boul. Charest, Québec

Me Pierre Bernier,
210 est rue Ste-Catherine,
Montréal."

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PRENEZ AVIS que ST-JACQUES EXPRESS ENRG., St-Jacques, Cté Montcalm, P.Q. permis no: 197-V S-1 s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le service suivant:

CLASSE: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — TERRITOIRE — CONTRAT

SERVICE: De tous points à tous points dans un rayon de 150 milles de St-Jacques de Montcalm, pour le transport de marchandises destinées au cultivateurs clients du Centre Agricole Harnois Inc., pour le compte dudit Centre Agricole Harnois Inc.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

BENOIT GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-000997-757

JACQUES COTÉ ET DAME GISÈLE CHARETTE-GAUTHIER ET MARJOLAINE COTÉ

Demandeurs

-vs-

JOHANNE SAMSON, DANIEL DUROCHER ET JEAN JACQUES ROUSSEAU

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse, JOHANNE SAMSON, d'adresse inconnue, est par les présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière insertion. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à son intention à la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal, 10, rue Craig, est, à Montréal. Faute par la défenderesse, JOHANNE SAMSON, dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un délai contradictoire.

Montréal, le 3 mars 1975

Selim Naguib,
Protonotaire-adjoint.

MES LONGTIN BOUDIRAS ET GÉLINAS
276, rue St-Jacques, ouest, #826
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'IBERVILLE

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO 755-12-000179-75

PHILIPPE SAUVE

Requérant

c.

PRESILLA MAURICE

Intimée

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'Intimée, DAME PRESILLA MAURICE de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans: LE DEVOIR.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district Iberville. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A BROSSARD, ce 5 février 1975.

MAURICE COTE
Registraire-adjoint
des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-048 902-757

DAME MANON CAYER, secrétaire, résidant et domiciliée au 6400 rue Dagenais, app. 1, Montréal-Nord, district de Montréal;

requérante

-vs-

PIERRE LECLAIR, présentement d'adresse inconnue;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, PIERRE LECLAIR, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 20 février 1975

SELIM NAGUIB
Régistraire-adjoint

Me Lise Martel
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, P.Q.
Tél.: 326-6400

55 pays signataires et un marché de 500 millions de personnes

La convention de Lomé CEE-ACP, "exemple unique de solidarité"

LOME, (Reuter) — La convention de Lomé associant quarante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du pacifique (ACP) à la Communauté économique européenne a été officiellement signée dans la capitale togolaise.

La signature du document a eu lieu dans la matinée, à la Maison du rassemblement du peuple togolais, parti unique, en présence des ministres et délégués de cinquante quatre pays et du président Gnassingbe Eyadema, du Togo. Seule la Guinée n'était pas représentée.

Le délégué de Guinée-Bissau, le commissaire d'Etat Vasco Cabral, a indiqué qu'il ne pouvait signer le document d'association tant que l'assemblée nationale, populaire de son pays ne se serait pas prononcée souverainement sur l'accord, qui associe les "46" aux "Neuf" pour une période de cinq ans.

Accompagnée de chants et de danses africaines, la cérémonie a été marquée par de nombreux discours, notamment de MM. Garret Fitzgerald, ministre des Affaires étrangères d'Irlande et président du Conseil des ministres de la CEE, François-Xavier Orioli, président de la Commission pour la communauté et de MM. Babacar Ba, ministre des Finances du Sénégal pour les ACP dont il est le président en exercice.

Accueillant ses hôtes, le président togolais a souligné que les pays de la CEE et ceux des ACP pouvaient être "fiers de l'exemple unique de solidarité que nous sommes en train de donner au monde, surtout en cette période difficile." L'accord de Lomé "donne aujourd'hui la mesure de ce que peuvent réaliser la solidarité, la volonté politique et la compréhension".

Conclue à Bruxelles début-février à l'issue de négociations serrées, la convention de Lomé vise, selon son préambule, à "instaurer un nouveau modèle de relations entre Etats développés et Etats en voie de développement compatible avec les aspirations de la communauté internationale vers un ordre économique plus juste et plus équilibré."

Pour M. Babacar Ba, elle constitue un modèle pour des pactes semblables entre le tiers monde et les pays nantis.

L'accord prévoit un accès privilégié, en franchise de douane, sans contrepartie, pour la quasi-totalité des produits agricoles et industriels des ACP sur les marchés de la Communauté, une aide financière de trois milliards trois cent quatre-vingt dix millions d'unités de compté, une caisse de stabilisation destinée à indemniser les pays des ACP en cas de baisse des recettes à l'exportation de quatorze produits (agricoles et matières premières) et une coopération industrielle tendant à favoriser le développement de l'industrie dans les pays associés.

Dans son discours devant les délégués rassemblés à Lomé, M. Fitzgerald a souligné que la convention n'était pas un accord "à sens unique", puisque "l'Europe espère également en tirer certains avantages."

"Résultat de beaucoup de concessions, qui dans une forme ou une autre demanderont d'importants sacrifices de la part de tous les membres de la communauté, la convention de Lomé, a dit M. Fitzgerald, est bien équilibrée". "Personne, parmi nous n'a le sentiment qu'il s'agit d'une convention mal équilibrée que nous présenterons avec hésitation à nos Parlements et à l'opinion publique de nos pays".

A son tour, M. Ortoli, après avoir fait remarquer que "le fait même qu'un accord international ait pu être conclu entre près de 50 pays en voie de développement et les neuf pays européens rassemblés dans la Communauté, représente en effet un phénomène tout à fait unique" a affirmé que "ce phénomène apparaît d'autant plus remarquable que la nouvelle convention n'a pas été négociée par des pays isolés mais par des groupes organisés d'État".

M. Ortoli s'est attaché à démontrer que les "négociations que nous concluons aujourd'hui n'ont nullement conduit les pays ACP à s'isoler des autres pays en voie de développement".

Mieux, elles ont permis de faire prévaloir "de manière particulièrement efficace, de nouvelles idées dont le bénéfice est appelé à s'étendre progressivement à l'ensemble des relations entre pays industriels et pays en voie de développement".

Tirant une des grandes leçons de la convention de Lomé, M. Ortoli a dit que celle-ci avait montré que les regroupements régionaux "permettent de parvenir à une collaboration internationale plus efficace, plus équilibrée et plus équitable que celle pouvant être bâtie par les Etats agissant seuls et dont l'égalité en droit est souvent difficile à concrétiser dans les faits".

La nouvelle convention concerne pratiquement toute l'Afrique au sud du Sahara, et comme l'a souligné récemment M. Claude Cheysson, commissaire européen chargé du développement, "compte tenu des négociations en cours avec les pays du Maghreb, c'est un continent tout entier qui va conclure des accords avec la CEE.

Porte-parole du groupe ACP, M. Babakar Ba a souligné pour sa part que la convention "aboutit à réaliser la plus grande zone de libre échange existant au niveau mondial, puisqu'elle s'applique aux 55 pays signataires représentant un marché de plus de 500 millions de personne."

Il a cependant noté que dans le volume total des importations de la Communauté européenne, celles en provenance des pays aujourd'hui regroupés dans les ACP n'ont guère représenté au cours des récentes années qu'une proportion d'environ 5 pour cent, exprimant l'espoir que les dispositions commerciales de la convention permettront d'améliorer cette situation.

Les premiers ministres des îles Fidji et de l'île Maurice, ainsi que le délégué de Guyane ont également pris la parole au cours de la séance et réaffirmé la foi de leur pays en la nouvelle convention.

A l'issue des discours, le président du conseil des ACP a invité en premier lieu des représentants des neuf pays européens par ordre alphabétique anglais (Belgique, Danemark, République fédérale d'Allemagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni) à signer le document, ont suivi MM. Fitzgerald, Ortoli et Claude Cheysson au nom de la Commission des Communautés européennes. Les pays ACP moins la Guinée-Bissau et la République de Guinée qui signe en dernier.

La convention doit maintenant être ratifiée par les Parlements des pays concernés. Le processus de ratification pourrait prendre un an. Entre-temps, un accord transitoire, prolonge en les élargissant aux nouveaux Etats associés, pour une durée de six mois, les dispositions des conventions de Yaounde et d'Arusha.

Celles-ci, arrivées à expiration le 31 janvier dernier, associaient à la Communauté vingt-deux Etats africains.

Passée la période transitoire de six mois, un accord temporaire entrera en vigueur jusqu'à la ratification de la convention.

En attendant, mardi, le "sommet"

Les "maîtres du pétrole" élaborent leur charte

(par l'AFP) — Les ministres du pétrole de l'OPEP se retrouvent aujourd'hui à Alger pour poursuivre la préparation du "sommet" des "maîtres du pétrole" qui doit se tenir du 4 au 6 mars dans la capitale algérienne.

Les chefs d'Etat des 13 pays membres de l'OPEP, à l'exception de ceux d'Arabie, de Libye, d'Indonésie et du Nigeria, élaboreront au cours de ce sommet la charte qui définira la stratégie politique et économique de l'organisation.

La conférence préparatoire des ministres des affaires étrangères, du pétrole et des finances, où "Conférence des 39", doit élaborer les textes définissant une stratégie commune, et examiner dans quelles conditions l'OPEP pourrait participer à la conférence mondiale sur l'énergie proposée par le président Valery Giscard d'Estaing.

D'autres problèmes délicats seront examinés par les ministres, et tranchés par les chefs d'Etat: la baisse du dollar, la limitation de la production pour préserver les revenus, l'indexation du prix du pétrole sur l'inflation mondiale, etc...

Pour préserver l'unité du tiers monde, qui s'est manifestée au cours de plusieurs réunions de concertation, et au cours desquelles l'OPE a été le "fer de lance", les chefs d'Etat sont décidés à adopter un texte suffisamment souple pour aboutir à la concertation avec les pays industrialisés, mais assez "dur" pour contenter les producteurs de l'ensemble du tiers monde.

Dès aujourd'hui, la discussion va prendre un autre tour par l'entrée en lice, aux côtés des spécialistes du pétrole, des ministres des Affaires étrangères et des Finances des treize pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole: Algérie, Equateur, Gabon, Indonésie, Iran, Irak, Koweit, Libye, Nigeria, Qatar, Arabie séoudite, Emirats arabes unis, Venezuela. les 39 délégués termineront la rédaction de la déclaration "solennelle" de l'OPEP dont les grandes lignes ont été adoptées à Vienne et qui doivent être approuvées au sommet.

La réunion pour la première fois au sommet des chefs d'Etat de l'OPEP, créée en 1960, traduit le poids accru des problèmes pétroliers dont le président Boumédiène a dit un jour qu'ils "sont trop importants pour être confiés aux seuls ministres du pétrole". Parler pétrole, aujourd'hui, c'est bien sûr traiter de la production et des prix, mais c'est aussi discuter de problèmes monétaires internationaux, de diplomatie et enfin des philosophies politiques.

Les ministres, puis les chefs d'Etat, évoqueront tour à tour ces problèmes qui devraient figurer à des titres divers dans la déclaration qui sera publiée le 6 mars, à l'issue des travaux. L'OPEP ne décidera aucun changement des prix de son pétrole qui restent gelés jusqu'au 30 septembre prochain, ni de l'indexation sur l'inflation mondiale ou du remplacement du dollar comme monnaie de compte pour ses contrats pétroliers. L'organisation rappellera, comme le demande le rapport préliminaire rédigé par l'Algérie, l'entière propriété de ses membres sur leurs ressources naturelles d'où découle "le droit absolu pour les pays de l'OPEP de règler la production et d'en fixer les prix". Cependant, le sommet devrait réaffirmer son attachement au principe des Nations unies qui définit le prix du pétrole comme "rémunérateur pour le producteur, mais équitable pour le consommateur".

Les pays producteurs de pétrole devraient en outre donner leur accord à la tenue, fin mars à Paris, de la conference préparatoire sur l'énergie. A Vienne, l'OPEP a mis au point un compromis qui semble satisfaire l'ensemble de ses membres et qui pourrait vaincre les reticences des Etats-Unis et de l'Agence internationale de l'énergie. L'organisation accepterait, dans un premier temps, que l'on ne parle que des problèmes pétroliers, mais exigerait des garanties sur l'extension du dialogue à l'ensemble des matières premières et aux problèmes de développement du tiers monde.

La "liste noire" arabe ne comporterait plus que 100 entreprises d'ici un an

NEW YORK (par Reuter et AFP) — Le nombre d'entreprises américaines figurant sur la liste noire des pays procédant à des échanges commerciaux avec l'État d'Israël va passer de 1,500 à 100 en un an, a déclaré à New York M. Mehdi, secrétaire général du comité d'action des relations arabo-américaines.

Les gens vont se rendre compte qu'on a moralement tort de commercer avec Israël et qu'il est profitable de faire des affaires avec les États arabes, a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse.

Dans les dix ans à venir, l'État hébreu sera isolé et personne ne voudra plus commercer avec lui, estime M. Mehdi, qui voit dans cette stratégie une façon de faire accepter "l'offre magnanime de Yasser Arafat" pour la création d'un État laïque et démocratique à la place d'Israël".

L'affaire du boycottage par les firmes arabes d'entreprises américaines faisant d'importantes affaires avec l'État d'Israël ou dominées par des Américains d'origine juive demeure en fait au premier plan de l'actualité, après que le secrétaire au Trésor, M. William Simon, ait décidé de renoncer à tenir avec le ministre séoudien des Finances, M. Mohammad Abal-Khail, une conférence de presse où de nombreuses questions n'auraient pas manqué d'être posées sur ce sujet délicat.

Simultanément, M. Frank Church, sénateur démocrate de l'Idaho, rendait publique au Sénat une liste de 1,500 sociétés américaines, placées par l'Arabie séoudite sur la "liste noire". De son côté, le président Ford condamnait avec force, au cours d'une conférence de presse en Floride, toutes formes de discrimination raciale ou religieuse à l'encontre de sociétés ou de ressortissants américains. Il invitait également le Pentagone à enquêter pour savoir si des militaires américains avaient été empêchés de se rendre dans des pays arabes parce que juifs.

Le secrétaire adjoint au Trésor, M. Gerald Parsky, a reconnu qu'au cours de la réunion du conseil ses interlocuteurs arabes lui avaient affirmé qu'ils adhéraient aux principes de la "liste noire", dressée et périodiquement révisée par la ligue arabe à Beyrouth.

A une réception organisée jeudi soir à l'ambassade d'Arabie séoudite en l'honneur du ministre des Finances, de nombreuses conversations ont porté sur cette question, certains invités américains rappelant que les États-Unis avaient, eux-mêmes, organisé des embargos à l'encontre de divers pays, tels la Rhodésie, Cuba et, jusqu'à 1972, la Chine populaire. Leurs hôtes arabes, de leur côté, insistaient sur le fait que la pratique du boycottage antiisraélien n'est pas nouvelle, puisqu'elle remonte à la création même de l'État d'Israël en 1948, et que tous les États arabes y adhèrent en principe.

Au département d'État, les porte-parole interrogés affirment que les dossiers des diplomates américains envoyés en poste, dans les pays arabes comme ailleurs, ne font pas mention de leur religion, de leur origine ethnique, ou même de leur sexe. Il semble cependant qu'on évite, dans la pratique, d'envoyer en mission dans des pays arabes tels que l'Arabie séoudite ou le Koweit des fonctionnaires portant des noms patronymiques israélites, ou des femmes, alors qu'au contraire certains diplomates noirs américains ont été postés en Afrique du sud.

En attendant Kissinger

Sadate refuse de recevoir une délégation de l'OLP

WASHINGTON (par AFT et Reuter) — Le porte-parole du département d'État a confirmé hier que M. Henry Kissinger arrivera le 7 mars au Caire pour y commencer sa nouvelle tournée au Proche-Orient. Il se rendra de là à Damas où il ne fera qu'une brève escale puis en Israël, et retournera ensuite en Egypte.

Le porte-parole, M. Robert Anderson, a ajouté que les étapes suivantes de cette tournée, dont la durée n'a pas été déterminée, dépendraient des progrès réalisés. Le secrétaire d'État, a-t-il ajouté, compte également se rendre dans d'autres pays de la région mais les dates et l'itinéraire n'ont pas encore été fixés.

Dans l'intervalle, le refus du président Sadate de recevoir une délégation de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) indique la volonté égyptienne de parvenir à un nouveau retrait israélien dans le Sinaï.

La déclaration du président égyptien répondait à un communiqué publié mercredi à Beyrouth dans lequel l'OLP estimait que l'Egypte tombait dans le piège tendu par Israël et les Américains en acceptant une libération partielle des territoires occupés au détriment de l'ensemble de la cause arabe.

La Libye menace le sultan d'Oman

TRIPOLI (AFP) — Le président libyen Mouammar Kadhafi a mis en garde, "pour la dernière fois", le sultan Kabous d'Oman contre la présence de forces iraniennes dans le sultanat. "Sinon nous déclencherons une guerre dans laquelle vous serez du côté des étrangers conquérants et nous du côté du peuple arabe", ajoute le colonel libyen.

Sept ans de prison et 4 de silence à Mihajlov

NOVI SAD (Reuter) — L'écrivain yougoslave dissident Mihajlo Mihajlov a été condamné hier, à l'issue d'un procès de quatre jours, à sept ans de prison pour diffusion de propagande hostile à l'Etat. L'avocat de l'écrivain a annoncé qu'il ferait appel de la sentence, devant la Cour suprême de Vojvodine.

Le tribunal provincial de Novi Sad a reconnu Mihajlov, un spécialiste de la littérature russe, âgé de 40 ans, coupable d'avoir publié des écrits faux et malveillants contre la Yougoslavie, dans quatre articles parus l'an dernier dans la presse occidentale et dans le journal émigré russe "Possev".

Mihajlov devra également s'abstenir, de paraître en public ou de publier, quatre ans après sa libération. Il s'agit de la condamnation la plus sévère jamais prononcée au titre de l'article 118.

En 1957, Milovan Djilas, homme politique et écrivain, avait déjà été condamné à sept ans de prison, en vertu du même article, mais avait été libéré en janvier 1961.

Mihajlov, qui avait été arrêté en octobre dernier, avait déjà purgé deux peines totalisant quatre ans de prison pour des motifs similaires.

Selon le président du tribunal, Dragomir Cvetkovic, il est avéré que Mihajlov a attaqué la constitution yougoslave.

"S'il l'avait fait par exemple en Angleterre, il y aurait été jugé, parce que la constitution est le document suprême et le plus sacré, de chaque pays", a-t-il estimé.

SI TANT DE GENS À TRAVERS LE MONDE ACHÈTENT DES MAISONS LEVITT

IL DOIT Y AVOIR D'EXCELLENTES RAISONS...

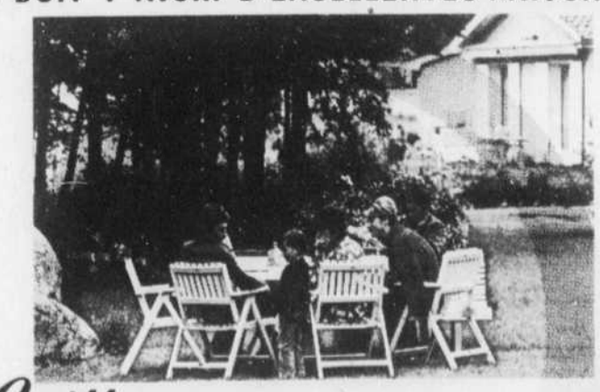

Levitt CANADA LTÉE le nom le plus fiable en valeur de construction domiciliaire présente avec fierté

LA BOISERIE

DANS LA SPLENDIDE VILLE DE BROSSARD

plus de 130,000 résidences en 46 ans de réflexion, d'amélioration et d'expérience tout cela dans une maison qui durera des générations

À COMPTER DE $39,990.00

C'EST LE MOMENT DE CHOISIR LA VÔTRE...

5 modèles
en montre de 12 heures à 20 heures tous les jours jusqu'à 18 heures le dimanche

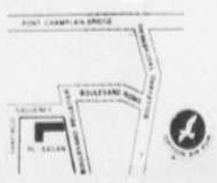

PRE-OUVERTURE

BUREAU DE VENTE : 465-1575
ADMINISTRATION : 845-6277

Levitt CANADA LTÉE

des maisons à l'épreuve du temps

Voyez aussi BERGELAC, notre autre développement à Dollard

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

EN... AUTOMOBILE ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...

Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets : Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200

"Touring Club de France"

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Rencontres
dimanche à 11 heures
Marcel Brisebois s'entretient avec Jean-Marie Domenach, écrivain et directeur de la revue Esprit.

La Semaine verte
dimanche à 12 heures
Gustave Larocque et Germain Lefebvre présentent le dernier reportage d'une série sur le développement en Afrique francophone.

5 D
dimanche à 17 heures
De New York, le microbiologiste René Dubos nous livre ses conclusions sur l'avenir de notre civilisation.

Femme d'aujourd'hui
lundi à 13h35
Avec Jacques Brault et sa compagne Madeleine, ainsi qu'avec Doris et Gilles Demers, Françoise Faucher s'interroge sur la vie à deux.

A la télévision de Radio-Canada

J.-E. Ray menace de révéler des noms en cause

MEMPHIS Tennessee (AFP) — James Earl Ray, reconnu coupable d'avoir assassiné le pasteur Martin Luther King, révélera "les noms des autres personnes en cause" si on lui refuse un nouveau procès, a déclaré son frère, Jerry Ray.

Ray, qui avait lui-même plaidé coupable d'avoir tué le 4 avril 1968 l'apôtre de la non violence, s'était vu refuser jeudi l'ouverture d'un nouveau procès. "Il m'a dit personnellement, a souligné son frère, que s'il ne gagnait pas en appel (pour la révision de son procès) il révélerait les noms de tous ceux qui sont impliqués". "Il semble qu'il y ait un tas de gens qui ne veulent pas que cette histoire soit mise à la lumière, mais ils ne le feront pas taire", a ajouté Jerry Ray. James Earl Ray avait été condamné à 99 ans de prison.

Référendum économique en Suisse

BERNE (AFP) — Les Suisses sont appelés à donner au Conseil fédéral (gouvernement), par la voie d'un référendum, des pouvoirs économiques.

Du point de vue formel, les citoyens doivent se prononcer sur une modification constitutionnelle, en insérant dans le texte de la Constitution un article "31 quinquies". Les dispositions de ce texte stipulent que la Confédération (c'est-à-dire le Conseil fédéral, ainsi que le Parlement dans les limites de sa compétence) "favorise une évolution conjoncturelle équilibrée, en vue notamment de prévenir et de combattre le chômage et le renchérissement".

A cet effet, le nouvel article autoriserait la Confédération, "en dérogeant s'il le faut au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, à prendre des mesures dans les secteurs de la monnaie et du crédit, des finances publiques et des relations économiques extérieures". Le texte fait explicitement allusion à la possibilité d'augmenter ou de diminuer temporairement les impôts "pour stabiliser la conjoncture", ainsi qu'à l'obligation qui serait faite à toutes les collectivités publiques de se conformer à la situation conjoncturelle.

en bref

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford a décidé de prolonger d'un mois, jusqu'au 31 mars, la période pendant laquelle les déserteurs et insoumis de la guerre du Vietnam pourront demander à bénéficier sous certaines conditions, d'une amnistie.

Le président Ford a spécifié que cette prolongation serait la dernière.

SEOUL (Reuter) — Onze membres de l'opposition sud-coréenne appartenant ou ayant appartenu à l'assemblée nationale ont déclaré au cours d'une conférence de presse à Séoul avoir été torturés par les enquêteurs du gouvernement après la proclamation de la loi martiale en 1972.

LISBONNE (Reuter) — Au terme d'un nouveau décret promulgué hier par le gouvernement portugais, la commission militaire de discipline qui était depuis le renversement du régime caetaniste chargée de la censure, est remplacée par un conseil doté d'une structure à l'anglo-saxonne qui aura pour tâche d'étudier les plaintes déposées contre les journaux par le public.

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.30, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

SALLE A MANGER provincial français, 9 morceaux. Tél: 684-9481. 4-3-75

SALON TRADITIONNEL, tables en marbre, stéréos, tapis 9' x 12', lampes, bar avec stéréo, salle à manger, chambre à coucher, tél: 684-9481. 4-3-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITÉS À VENDRE

IMPORTATIONS D'ANTIQUITES: choix considérable, lits en cuivre, horloges grand-père, commode Louis XV, buffet armoire à pointe de diamant, candélabres, etc. 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse 435-4350. 1-4-75

ARMOIRES, lustre, lit en cuivre, piano Louis XV-1850; vaisselier 1775, causeuses, reproduction tables de travail et demi-lune. Pierre G. Antiqaire, 1116 rue Bernard, Montréal 10-3-75

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialiste en rénovation d'antiquités. Tél: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés) Reconnu et renommé. 2-7-75

AUTOS À VENDRE

POURQUOI ATTENDRE? Je peux vous faire propriétaire d'une '75 Beetle ou Rabbit ou auto usagée, dès aujourd'hui. Aucun comptant. Je fais tout arrangement personnel pour vous. Liliane 363-5000 ou 365-9451. 8-3-75

ARTICLES À VENDRE

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANCAIS, par Benjamin Sulte, complet, 40 numéros, brochure. $100. Tél: soir 739-8394. 3-3-75

ARTISANATS

ARTISAN-EBENISTE fabrique sur commande meubles tous genres, tous styles, pour résidence, bureau, magasin. Spécialités: meubles canadiens, Louis XIII. Plan, estimation; LBT 766-9936, Bérard 524-6583. 4-3-75

BUREAUX À LOUER

3,800 EST, STE-CATHERINE: 1er mal, 3 pièces, chauffées, occupées par médecin depuis 20 ans. Tél.: après 6 p.m. 731-7010. 4-3-75

CHALETS DEMANDÉS

CHERCHE CAMP D'ETE pour 35 personnes avec grand terrain, près d'un lac pour natation. Tél.: 737-5737 3-3-75

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, face pente, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. T.V. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-3-75

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, face pente, 5½ chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. T.V. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 24-3-75

COUTURE

ALTERATIONS-COUTURE. Spécialité confection jupes longues. Appelez 272-0585. 3-3-75

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 3-3-75

DEMANDES D'EMPLOI

CELIBATAIRE, 33 ans, baccalauréat en Enseignement, cherchant position d'animation en enseignement religieux auprès des jeunes ou adultes. Possède expérience intéressante en ce domaine. Ecrire: 598 rue Montréal, Sherbrooke, Qué. 3-3-75

APPARTEMENTS À LOUER

RÉSIDENCE DU CONFORT
3311 est, Boul. Gouin
OFFRE AUX PERSONNES RETRAITÉES
• sécurité • confort • accueil • • commodités • site merveilleux • chauffé • électricité • taxe d'eau
APPARTEMENTS: 1½, 3½, 4½
Renseignements: lundi au vendredi, 9-5 p.m. Samedi-dimanche: 2-5 p.m.
324-1814
3-3-75

APPARTEMENTS - BUREAUX - ESPACES À LOUER

CORPORATION PLACEMENTS BELNAV LIMITÉE
- ESPACES POUR BOUTIQUES de classe dans les Galeries.
- Magnifiques ESPACES À BUREAUX au-dessus.
- APPARTEMENTS avec air climatisé.

"SUR RUE DE LA MONTAGNE"
Pour rendez-vous:
844-2611
Disponible aussi samedi et dimanche pour inspections.
3-3-75

FEMMES DEMANDEES

MAISON D'ÉDITIONS FRANÇAISE
recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE
Expérience dans le secteur du livre souhaitée.
Ce poste comporte les responsabilités suivantes :
- Secrétariat commercial
- Relations avec la clientèle et la presse.

Salaire: à discuter.
Tél.: 331-3300
4-3-75

Le Centre hospitalier Cooke de Trois-Rivières
demande des
• INFIRMIÈRES AUXILIAIRES
à temps complet et à temps partiel pour travailler sur les différentes unités de soins.
Exigence:
Détenir un diplôme reconnu par l'Association des infirmières et infirmiers de la province de Québec ou le cas échéant reconnu par le ministère de l'Éducation.
• INFIRMIERS(ÈRES) AUTORISÉS(ÉES)
à temps complet et à temps partiel régulier.
Exigence:
Membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
Conditions de travail:
Telles qu'établies par le ministère des Affaires sociales.
Tous les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:
Service du personnel, Centre hospitalier Cooke, 3450, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, Qué. Tél.: (819) 375-7713, poste 253
3-3-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137. 669-2547. J.N.O.

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA
Les professeurs sont invités à présenter une demande pour les postes d'enseignement suivants:
Libres dans le moment:
— **STÉNOGRAPHIE ANGLAISE**
Niveau 3 et 4 (demi-temps)
École Secondaire André Laurendeau, 235, chemin McArthur, Ottawa, Ont. K1L 6P3 Tél.: 613-746-8113

Libre au début de mars:
— **ÉDUCATION PHYSIQUE**
(filles)
École Secondaire Champlain, 281, rue Lanark Ottawa, Ont. K1Z 6R8 Tél.: 613-725-1039

Veuillez présenter votre demande par écrit ou téléphoner au Directeur des Écoles.
3-3-75

SPECIALISTES expérimentés en français demandés pour école privée élémentaire. Pour enseigner le français comme langue seconde. Doit posséder permis d'enseignement du Québec. Tél.: 735-3377 3-3-75

ÉQUIPEMENTS À VENDRE

"VARITYPERS, Headliners". Cases de caractères divers Crown Equipment Ltd. 5340 rue Ferrier, Montréal. 3-3-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE LÉGALE
Bilingue
Le Service du Contentieux d'une Compagnie d'Assurances est à la recherche d'une secrétaire ayant de 1 à 2 ans d'expérience.
- Initiative et bon jugement sont nécessaires;
- Usage du dictaphone.

Pour rendez-vous, veuillez communiquer à:
878-2361, poste 291
4-3-75

THE CALGARY FRENCH SCHOOL
demande
pour septembre 1975
Institutrices expérimentées
pour âge pré-scolaire. Enseignement en français pour enfants anglophones; **Programme d'immersion.**
Envoyer curriculum vitae et état de services à:
Mme Louise Rozewicz, Directrice, 1523 - 13 avenue S.W. Calgary, Alberta T3C 0T6
3-3-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Office national du film du Canada **National Film Board of Canada**

OPÉRATEUR DE L'ORDINATEUR
- Recherchons un (e) candidat (e) possédant 6 mois d'expérience et pouvant travailler avec un minimum de surveillance.
- Doit être disponible pour les heures de quarts
- Salaire selon la compétence et l'expérience.

S.V.P. envoyer votre demande par écrit à:
Service du personnel, Office National du Film, Case postale 6100, Succursale A, Montréal
3-3-75

SECRÉTAIRE DEMANDÉ (E)
Société Radio-Canada,
7925, chemin de la Côte St-Luc.
Nous sommes présentement à la recherche d'un candidat pour faire partie d'un nouveau Secteur Film, à titre de secrétaire.
Personne bilingue possédant un diplôme d'études secondaires et le cours commercial. D'autres critères tels que: l'expérience comme secrétaire, intérêt dans les arts avec emphase dans les techniques de cinéma et de télévision seront aussi pris en considération.
Traitement: $7,092 à $8,676. par année, plus une prime de bilinguisme de 7%.
Pour rendez-vous, communiquer avec :
Mme E. Etheridge, Agent du personnel, 488-2551, poste 333.
3-3-75

OCCASIONS D'AFFAIRES

DYNAMIQUES HOMMES D'AFFAIRES
demandés
Pour investissement dans l'industrie du cinéma
- Crédibilité exigée :
- Garanties professionnelles assurées.

Écrire à:
Thériault, Vibert, Poirier, Brossard & Associés, C.P. 534, Place Bonaventure, Montréal, Qué.
3-3-75

FEMMES DEMANDÉES

EXCELLENTE DACTYLO
Avec expérience générale de bureau
— Place d'Armes
— Salaire selon expérience.
Tél.: **288-5591**
3-3-75

FERMES À VENDRE

FRELIGHSBURG: Très belle mini-ferme de 4 acres avec maison, grange, rivière. Le tout dans un site enchanteur. Prix: $35,000. (photo MLS) J.P. Breton 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

HOMMES DEMANDÉS

UNE CIE PÉTROLIFÈRE INTERNATIONALE offre gros revenu plus boni en argent et entraînement à domicile, à personne sérieuse, bilingue, pour région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire par avion: T.E. Read, près. American Lubricants Co. Box 696, Dayton, Ohio 45401. U.S.A. 8-3-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COMPTABLE
Pour compagnie de construction, avec expérience dans la tenue de livres et contrôle du coût.
- Position stable
- Bureau dans le centre-ville, près du métro.
- Conditions intéressantes.

Faire parvenir résumé à:
DOSSIER 258, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal.
3-3-75

ENTREPRISE en expansion partagerait opportunité avec 6 couples sérieux, temps partiel. Entrevues: 658-6152 1-4-75

INSTRUMENTS - MUSIQUE

Allen Orgues d'Église
VENTE & SERVICE
Studios d'Orgues Hammond
Dominique Boulet
3-3-75 **384-2551**

LOGEMENTS À LOUER

HAUT-DUPLEX: Bouchette, 6½, équipé, chauffé, eau chaude, libre en mai. $260. avec garage. Tél: soir 738-2908, Pauline. 6-3-75

A VOUS LOCATAIRES: qui cherchez un logement dans Montréal ou environs, n'hésitez pas à appeler 273-2403 ou 353-9169. Inscriptions: $35.00. Bureau de Location Ville-Marie. 1-4-75

Encouragez nos annonceurs

LOGEMENTS DEMANDÉS

JEUNE couple sans enfant cherche appartement 6½ à 8 pièces pour Mai, dans Outremont. Soir: 272-2790.

OCCASIONS D'AFFAIRES

ASSOCIÉ(E)
Pour diriger un Centre de relations humaines.
Doit avoir:
- Degré universitaire
- Désir et volonté de réussir
- Investissement $10,000.
- Stage complet fourni
- Revenu intéressant

Tél.: 843-7481
4-3-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph. L. es lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-LEONARD: 2 maisons appartements de 24 unités chacune, bon revenu, hypothèque intéressante. Bonne localité, maison en parfaite condition M.L.S. Louise Hurtubise, 334-5330 ou 334-4703. Immeubles Westgate, courtiers. 3-3-75

ST-JEAN: nord, près hôpital et centre d'achats, 12 logis construits en 1974. Construction ciment. Rendement annuel: $20,400. bon placement, échange considéré. Comptant requis: $15,000. (photo MLS) Robert Tétreault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 3-3-75

CARTIERVILLE: district Saraguay, cottage 1974, 3 foyers, 9 pièces, MLS. Andrée L. Reny, 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers. 3-3-75

BOISBRIAND: Bungalow, 6 pièces, foyer, $47,000. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 438-7565 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

ROSEMERE: Quartier très résidentiel, bungalow, 7 pièces, foyer, $48,000. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 438-7565 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

ST-BRUNO: Superbe bungalow, 3 chambres, secteur exclusif, garage double. Terrain boisé, sous-sol fini stucco avec 2e foyer, très bien décoré. Exclusif. Pour plus d'informations: appelez Marthe Toutant, 653-2496 ou 653-8307 Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

VIEUX LONGUEUIL: 1 x 6, 1 x 5, duplex détaché, pierre et brique, terrain 50' x 140', transport, CTM, piscine, près écoles primaire, secondaire, collégiale. Libre 1er juillet. Pas d'agent. Tél.: 677-7802 3-3-75

AHUNTSIC DUPLEX. Excellent duplex détaché de 5 pièces x 2, sur grand terrain. Rue calme avec de grands arbres. Situé à peu de distance du Métro Henri-Bourassa. Entre Gouin et la rivière; à l'est du Pont-Viau. En parfait état; toiture 1971. Fournaise et système neuf 1974. Ce duplex pourrait facilement se transformer en cottage. Prix: $45,000. En exclusivité André B. Thomas, 731-6307 ou 866-9641, Trust Général, courtiers 3-3-75

ROSEMONT: Grand triplex de 8 pièces et deux 4½, en tout point impeccable. Propre. Une excellente construction. Bon terrain. De nombreux extras. Un bureau fermé (deux pièces) avec entrée privée. Grande cuisine moderne incluant un équipement récent d'appareils "Frigidaire". Salle familiale éclairée sur 3 faces. Sous-sol de 8½ pieds avec chambre de lavage. Le propriétaire garderait hypothèque à 10%. Le prix de $60.00, est sûrement justifiable. André B. Thomas, 731-6307 rés.: ou 866-9641 bur. Trust Général, courtiers 3-3-75

ST-LAURENT: Bungalow offrant toutes les possibilités pour une vie meilleure. Grand terrain pour emplacement d'une piscine, 4 chambres à coucher. M.L.S. Louise Hurtubise, 334-5330 ou 334-4703. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

CHAMBLY: Cottage semi-détaché brique, très propre, salle à diner, foyer, salon très propre, bonne construction. Prix: $26,200. (photo MLS) Odette Gagné, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

ST-HILAIRE: Réduit de $47,500. à $43,000. sur la montagne, style canadien 44' x 46', 4 chambres, salle à diner, foyer. MLS. Appelez Albert Simon, 467-0285 ou 658-8216 Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

IBERVILLE: Maison canadienne rénovée, 6 pièces, un bijou! Garage, terrain clôturé. Prix: $19,500. (photo MLS) Odette Gagné, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

ST-JEAN: Bungalow brique, 7 pièces, sous-sol fini, table de billard professionnelle incluse, 4 chambres, face au parc municipal. Comptant requis: $5,000. (photo MLS) Robert Tétreault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL
Superbe cottage, 4 chambres à coucher, boudoir, salon, salle à manger, cuisine, sous-sol fini, garage. Terrain paysagé 100' x 150'. $48,950.
Tél: 679-9263
(Pas d'agent) 3-3-75

A.E. LEPAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
UNE PERLE DANS L'EST
Boul. Pie IX, près Beaubien, habitation de 7 pièces, 1½ salle de bains, façade de pierre, garage au niveau de la rue, allée privée et chauffée. **État impeccable.** MLS. $54,500. **Guy Labrecque, 935-8541 ou 488-3770.**
3-3-75

ILE GOYER: Idéal pour comple sans enfant, bungalow de 4 pièces, plus sous-sol fini, grand terrain bien paysagé, garage double chauffé. $2,500. comptant (photo MLS) Jocelyn Gagné, 658-6681 ou 348-6831 Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

ST-BRUNO: Pour artisan ou artiste. Résidence style architectural, canadien, 1861, rénovée, impeccable, sur magnifique terrain 58,115 pieds carrés, variété d'arbres et arbustes. Zoné commercial. Julienne Vanier, 653-2496 ou 653-4694. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

ST-JEAN: Bungalow brique avec abri d'auto, clôturé en fer forgé, 5 pièces, 2 foyers, sous-sol à demi-fini. Terrain 75' x 100' près base militaire. Comptant requis: $5,000. (photo MLS) Robert Tétreault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-JEROME: Bungalow pierre-brique, 6 pièces, garage. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 438-7565 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GÉNÉRAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière Rembourreur 521-5484 24-3-75

TABLEAUX-PEINTURES

DEUX LITHOGRAPHIES Salvador Dali, $600. chacune. Tél: 626-3714. 3-3-75

COLLECTION PRIVEE d'art contemporain; Bellefleur, Jaque, Lacroix, Maltais, etc. Tél: 486-2888. 3-3-75

COLLECTION EXCLUSIVE: 5 tableaux majeurs, 1961-64. Guy Montpetit; valeur $8,000 pour $5,000. comptant ou vendus séparément. Raison — règlement. Tél: 334-0358. 7-3-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure 351 rue Guizot. Tél.: 388-2352 3-3-75

TERRAINS À VENDRE

RIVIERE-DES-PRAIRIES: Terrain vacant, 17,525 pieds carrés avec 175 pieds de frontage. Zone industrielle. M.L.S. Louise Hurtubise, 334-5330 ou 334-4703. Immeubles Westgate, courtiers 3-3-75

TRAVAIL DEMANDÉ

CORRECTION d'épreuves, tous genres, auteurs, éditeurs, temps partiel ou à la pige. Tél.: 733-9371 3-3-75

Charité bien ordonnée commence par soi-même. Suis-je en forme?

PARTICIPACTION
Le mouvement canadien du bien-être physique

En forme... la seule vraie façon de vivre.

les MOTS CROISÉS du Devoir

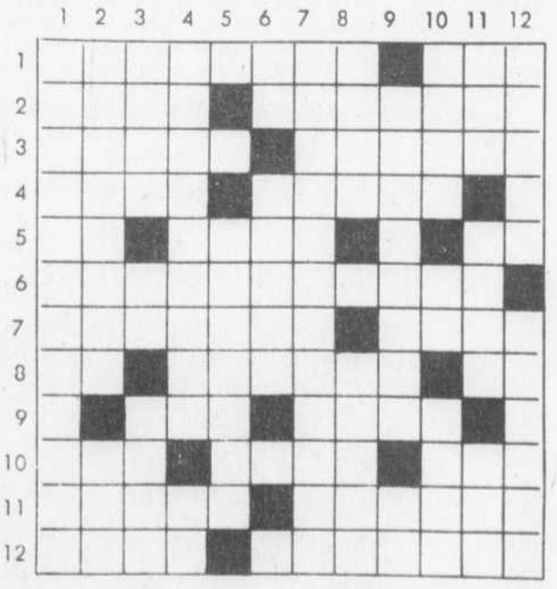

Horizontalement

1—Propre à exciter la moquerie. — Arme de jet portative.
2—Irlande. — Monnaye.
3—Tirer du néant. — Reptile crocodilien.
4—Germe de vie. — Grappe de fleurs mauves ou blanches.
5—Notre-Seigneur. — Crées, formes. — Métal précieux.
6—Ensemble des mots qui appartiennent à une langue.
7—Rendit assimilable. — Nom donné en boucherie à une partie de la graisse des ruminants.
8—Sans vêtement. — Appendice charnu qui pend à l'entrée du gosier. — Parcouru des yeux.
9—Gelée des eaux. — Verbe gai.
10—Pas ailleurs. — Oiseau de l'ordre des échassiers. — Pronom personnel.
11—Urticacée couverte de poils. — Réunion de membres choisis dans une assemblée.
12—Dire qu'une chose n'est pas vraie. — Honorer.

Verticalement

1—Demande que forme un défendeur contre celui qui, le premier, en a formé une contre lui.
2—Qui n'a pas reçu de solution. — Eclat de voix.
3—Etre éternel. — Cela. — Lieu où l'on demeure.
4—Indicible. — Iridium.
5—Absence morbide de volonté.
6—Seul. — Câble servant à maintenir des matériaux sur une charrette.
7—Celle qui donne des lois à un peuple.
8—Le même en nature. — Allumette résistant au vent.
9—Rendre ovale. — Pronom personnel.
10—Berger aimé de Galatée. — Ruisselet. — Titre des descendants de Mahomet.
11—Partie avalé d'une vallée envahie par la mer. — Organe de la vue — Enlève.
12—Cacheter. — Engrais.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	O	C	H	E	T	■	A	M	I	B	E
2	A	R	R	I	V	I	S	M	E	■	R	U
3	P	I	O	L	E	T	■	O	D	E	U	R
4	I	G	U	E	■	U	N	R	U	H	■	O
5	D	I	T	■	E	B	A	T	S	■	S	P
6	I	N	E	X	P	E	R	I	E	N	C	E
7	T	A	■	E	U	■	A	S	■	O	I	E
8	E	L	A	N	C	A	■	S	I	N	O	N
9	■	E	C	O	E	U	R	E	R	■	N	■
10	O	■	I	N	■	T	O	U	E	R	■	P
11	S	U	D	■	P	E	U	R	■	O	U	I
12	T	R	E	M	B	L	E	■	Z	I	N	C

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

La Gammick
Un brillant film québécois

par André Leroux

C'est jeudi soir qu'avait lieu au cinéma Villeray la première du film tant attendu de Jacques Godbout, **La Gammick.** Tourné à l'automne de 1973, on s'est longtemps demandé si le film réussirait à trouver un quelconque débouché commercial.

Notre attente n'a pas été déçue puisqu'il s'agit d'un des meilleurs films réalisés au Québec. D'une maîtrise remarquable, Godbout raconte avec une simplicité exemplaire, qui ne se dément à aucun moment, l'aventure de François Tremblay dit Chico (Marc Legault) un Québécois de classe moyenne qui décide, pour sortir de l'anonymat dans lequel le maintient la pègre montréalaise, de se rendre aux Etats-Unis pour abattre Frank Anastasia, l'un des chefs de la mafia nord-américaine.

Cet assassinat lui mérite la somme de $50,000. Croyant alors être parvenu au sommet de la réussite, Tremblay se vante un peu trop ouvertement de son coup d'éclat et devient vite la plaie dont il faut se débarrasser. Le milieu ne peut accepter qu'un subalterne transgresse aussi effrontément le code rigide de ses conventions. L'ordre établi est inviolable. Les caïds américains envoient donc au Québec deux mercenaires pour liquider l'importun, la brebis devenue soudainement galeuse. Conscient du piège qui se referme sur lui et impuissant à aider ses amis qui sont sauvagement éliminés, Chico choisit de dénoncer le fonctionnement de toute l'entreprise criminelle par l'intermédiaire de la ligne ouverte téléphonique.

Chico, c'est le petit gangster québécois fatigué d'assumer des tâches inférieures dans une organisation criminelle qui prospère à ses dépens et qui ne reconnaît même pas l'importance de ses années de fidèle service. Découvrant subitement la possibilité de s'enrichir vite et facilement, il s'immisce dans un engrenage qui le broiera sans pitié. Qu'y a-t-il de plus fascinant que les scintillements du grand rêve américain, promis à tous mais rarement accessible aux exploités? Le personnage de François Tremblay est émouvant et touchant, car il s'élance aveuglément dans une entreprise qui le dépasse et dont il ne peut connaître les conséquences. Il croit que le meurtre d'un chef de la mafia suffira à résoudre tous ses problèmes et à le propulser au faîte du succès. C'est la victime d'un système qu'il a lui-même aidé à mettre en place et à faire fonctionner.

Avec ses regards injectés de sang, sa démarche nerveuse et volontaire et ses gestes saccadés, Marc Legault réussit superbement à nous faire ressentir, dans la première partie, les frustrations d'un individu soumis à des patrons qui parviennent toujours à s'esquiver aux moments de crise et de danger, brusquement mû par l'ardent désir de s'imposer et de s'affranchir de ses servitudes.

Il faut voir François Tremblay revenir au Québec après avoir rempli son "contrat" et se répandre en largesse de toutes sortes, pour constater avec quelle souplesse et quelle dextérité Legault arrive à traduire les excès de joie d'un petit meurtrier qui s'imagine invincible. L'un des plus beaux moments du film est celui où Chico se dépouille peu à peu de sa carapace de dur et livre à l'animateur d'une ligne ouverte (André Guy) ses souvenirs d'enfance. Legault démontre alors un talent extraordinaire pour nous faire saisir, de l'intérieur, le désarroi, la fragilité et la vulnérabilité d'un être qui voudrait, pour un instant, tout oublier et se mettre à nu sans rien exiger en retour.

La performance de Legault est peut-être la plus surprenante, la plus parfaite et la plus convaincante qu'il m'ait été donné de voir dans tout le cinéma québécois de fiction. Il est un comédien tellement doué qu'il est impossible de dépister les méthodes qu'il utilise pour parvenir à créer une telle sensation de vécu.

Mais il faut dire que Godbout est un directeur d'acteurs précis et exigeant. Si dans bon nombre de films québécois les comédiens se contentent d'être eux-mêmes ou d'exploiter bêtement les tics appris au théâtre ou à la télévision, **La Gammick** se caractérise, au contraire par l'authenticité et la souplesse du jeu de tous les comédiens et par un refus de céder à la facilité. Ainsi, la très sûre direction d'acteurs se double à chaque instant, chez Godbout, d'intuitions fulgurantes au niveau des gestes à leur faire adopter, des comportements à tenir et même des vêtements à endosser.

La Gammick est sans doute le premier film québécois à respecter scrupuleusement les conventions dramatiques d'un genre cinématographique (ici, le film policier) sans chercher à en détruire la cohérence et l'unité visuelles. Adoptant le cadre de l'intrigue policière, Godbout et le scénariste Pierre Turgeon n'ont pas eu peur de dramatiser les événements qui s'inspirent d'un fait divers. Contrairement à bon nombre de réalisations québécoises qui oscillent constamment entre le spectaculaire et le refus du spectaculaire, entre la distanciation et la fascination, entre la dramatisation et la dé-dramatisation, **La Gammick** contracte les situations et pousse le récit jusqu'à son inexorable point d'aboutissement. Godbout et Turgeon n'ont pas essayé de faire de la sociologie au détriment de la fiction.

Avec une rigueur implacable, la scénario de Turgeon projette, comme dans les meilleurs films policiers, les événements les uns contre les autres et la mise en scène s'articule selon une logique inébranlable, dictée par les nécessités du récit. Avec ses couleurs neutres et froides, sa photographie sèche et quasi-géométrique, et son montage crispé, **La Gammick** a trouvé le ton juste et adéquat pour nous parler d'un monde régi par des rapports de force qui ne favorisent que les plus puissants et les plus favorisés. L'originalité profonde de la démarche de Godbout et de Turgeon tient à ce qu'ils ont su retrouver et protéger les structures inhérentes au film policier tout en leur insufflant les dimensions et des réalités essentiellement québécoises.

Ils se sont servis d'un cadre cinématographique pour l'enrichir par des prolongements socio-culturels qui nous concernent tous. **La Gamick** est notre premier véritable film policier. Jacques Godbout a réalisé son film le plus équilibré. On ne s'y ennuie pas un seul instant. Epatant!

Chico Trèmblay, un personnage interprété avec maîtrise par Marc Legault.

La gastronomie au Ritz-Carlton

par Urgel Lefebvre

Quand j'étais petit et que je levais le nez sur les repas que préparait ma mère, celle-ci me disait: "Si tu n'es pas content, va donc manger au Ritz!"

Il y a de cela bien des années. C'était même avant le chef Pierre Demers qui soutient la réputation du Ritz-Carlton depuis 38 ans et qui a reçu à sa table des hôtes illustres comme le général Charles de Gaulle, le duc et la duchesse de Windsor, le premier ministre Kossyguine.

Hôtel vieillot que le Ritz-Carlton, dira-t-on. Ce n'est pas tout à fait juste. Hôtel d'un charme classique, surtout depuis son rajeunissement au coût de plus d'un million de dollars. Hôtel que l'on peut d'ailleurs considérer comme un temple de la gastronomie.

Il y a eu récemment au Ritz la semaine de la gastronomie italienne. Or voici que du premier au 15 mars se déroulera au Ritz un festival de la haute gastronomie française, grâce à la collaboration du chef Pierre Demers, du chef Jean Jorda du Ritz de Paris, et de la compagnie Air France.

Cette quinzaine gastronomique française au Café de Paris du Ritz apportera une bouffée de printemps à Montréal car chaque jour les avions d'Air France apporteront des caisses de fleurs offertes par la ville de Nice pour décorer les tables.

Pour lancer la quinzaine, le Ritz a offert une réception dans son salon bleu, dans le but de présenter à la presse les chefs Serge Cocoynacq, Jean-Claude Jorda et Jean-Claude Moulard du Ritz de Paris. La vedette a été la tarte Tatin.

Incidemment, le fondateur du Ritz de Paris fut un berger du Valais suisse, César Ritz, qu'Edouard VII appela un jour "le roi des hôteliers et l'hôtelier des rois".

Et pendant qu'on lançait la quinzaine gastronomique française dans le salon bleu, un Montesquiou, descendant du comte d'Artognan, aidé de quatre adorables mousquetaires du sexe féminin, se rendait maître du salon ovale pour y présenter son armagnac, après une dégustation de pernod.

Hier midi, invité de nouveau au Ritz à un déjeuner offert par les hôtels Bettoja de Rome dans la suite vice-royale, j'avais l'agréable surprise de revoir, dix ans après, M. et Mme Angelo Bettoja qui m'avaient accueilli à Rome, dans leur cave à vin, lors de mon premier voyage outremer qui avait été en même temps mon baptême de l'air. La fettucine était parfait et la grappa capiteuse. Les hôtels Bettoja (Mediterraneo, Massimo d'Azeglio, San Giorgio, Atlantico, Hôtel Nord) sont de la classe du Ritz et groupés au coeur de Rome, via Cavour.

La chasse aux souvenirs

Plusieurs personnes ou familles de la région de Trois-Rivières conservent dans leur mémoire ou leurs souvenirs des informations sur les Forges du Saint-Maurice qui pourraient s'avérer très importantes pour compléter les recherches des historiens de Parcs Canada. La direction du parc historique national des Forges du Saint-Maurice lance donc un appel à la population régionale pour l'aider à recueillir ces précieuses informations.

Il est donc de grande importance que tous ceux qui possèdent quelques documents ou qui se souviennent d'histoires racontées ou vécues par des parents ou connaissances, se mettent en contact avec messieurs Claude Filion ou Antoine Leclerc, au parc historique national des Forges du Saint-Maurice au 819/378-5116.

Il peut s'agir d'anecdotes ou autres souvenirs transmis oralement de génération en génération, de correspondance échangée par les parents, les grands-parents ou les ancêtres, de vieilles photos, de vieilles choses conservées au grenier ou dans les remises. Tout ce qui touche de près ou de loin aux Forges du Saint-Maurice peut revêtir un grand intérêt pour les chercheurs.

La direction du parc espère ainsi pouvoir établir une liste d'informateurs et de documents non inventoriés qui permettra aux historiens de Parcs Canada de commencer, dès le printemps prochain, une cueillette de l'information locale et régionale.

Une semaine du français à N.-Y.

NEW YORK (AFP) — Une semaine de la langue française a été ouverte officiellement hier à New York par le maire de la ville, M. Abraham Beame, entouré de M. Yves Milhoud, président du conseil municipal de Paris et de sa femme, ainsi que de M. Gérard Gaussen, consul général de France à New York.

M. Beame, évoquant la statue de la liberté érigée par le sculpteur français Bartholdi à l'entrée du port de New York, a rappelé les liens spéciaux d'amitié noués au cours des années entre la France et les Etats-Unis. Il a souligné le caractère multiracial de la ville et la grande diversité linguistique de ses habitants.

"New York, a-t-il dit, est une ville francophile, et va le démontrer une fois de plus dans le cadre des multiples manifestations prévues au cours de la semaine à venir."

M. Milhoud, a exprimé le souhait que sa venue à New York à l'occasion de cette semaine de la langue française allait "marquer le début d'une nouvelle ère dans les relations non seulement entre les villes de New York et de Paris mais entre Français et Américains".

Le président du Conseil de Paris a d'ailleurs invité le maire de New York à se rendre compte par lui-même des sentiments des Parisiens en venant dans la capitale française.

La semaine de la langue française a été décidée à l'initiative de la commission scolaire de la municipalité de New York (New York City Board of Education) et de la section newyorkaise de l'association américaine des professeurs de français. M. Pierre Tabatoni, conseiller culturel de l'ambassade de France et représentant permanent des universités françaises aux Etats-Unis a apporté la pleine coopération des autorités françaises à cette initiative américaine.

Du jardin d'enfants aux cours d'enseignement supérieur de New York University et de Columbia University, on compte 60,000 élèves et étudiants de français, la grande majorité dans les high schools. Le français vient ainsi au second rang après l'espagnol des langues étrangères enseignées à New York.

La semaine de la langue française sera marquée par un grand nombre de manifestations culturelles, y compris des concerts de musique classique et moderne, des projections de films, des conférences et des expositions de photographies et de peinture.

Les Newyorkais pourront même s'offrir quelques "mini-leçons" gratuites de français réalisées par des étudiants choisis parmi les meilleurs dans les différentes établissements scolaires de la ville.

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

SESSION D'AUTOMNE 1975
PROGRAMME DE 2e CYCLE

INRS-Eau — M. Sc.

Programme: La première année, tous les étudiants suivent les mêmes cours dans les différentes disciplines concernées par l'eau.

La deuxième année, par des cours à options, permet la spécialisation dans un domaine d'études spécifiques.

Conditions d'admission: Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

agronomie	économique	mathématiques	génie
foresterie	géographie	chimie	physique
géologie		biologie	

Endroit: Complexe Scientifique du Québec, Sainte-Foy, Qué.

Les candidats sont encouragés à faire des demandes de bourses à d'autres organismes, car il en sera tenu compte lors de la sélection des candidats.

DATE LIMITE DES DEMANDES D'ADMISSION: 15 mars 1975

Pour obtenir les formulaires de demande d'admission et tout renseignement supplémentaire, s'adresser au:

Secrétariat général
Institut national de la recherche scientifique (INRS)
Complexe Scientifique du Québec
C.P. 7,500
Québec G1V 4C7

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Institut national de la recherche scientifique est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

MICROFILM

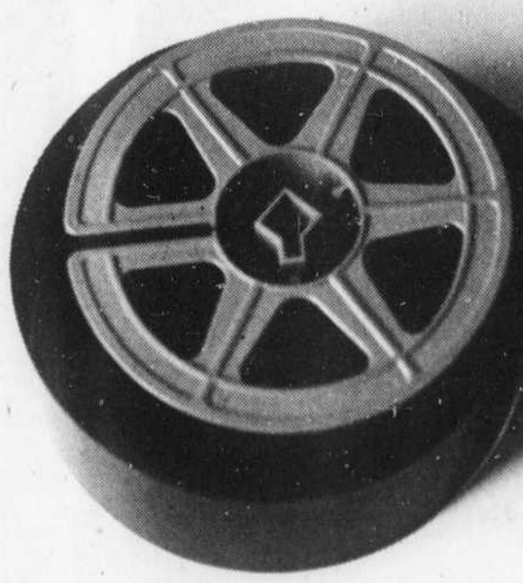

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR
SERVICE DU MICROFILM
211 rue du ST-SACREMENT,
MONTREAL (Qué.) H2Y 1X1
OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

toronto

Encore le pétrole

La cote était mixte à la fermeture de la Bourse de Toronto hier. L'activité a été ordinaire sur ce marché. En dépit du progrès de Wall Street, marché qui habituellement influence celui de Toronto, l'indice industriel a fléchi de 0.21 et est tombé à 183.39. Les deux séances précédentes lui avaient apporté un gain de près d'un point. Les aurifères reculent de 3.23 et tombent à 420.40, mais les pétroles de l'Ouest, de 2.13 et atteignent 165.95.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 227 contre 176 alors que 216 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement se situe à 2.25 millions d'actions, contre 2.5 millions d'actions jeudi. La valeur totale des actions transigées est de $18.63 millions, au regard de $23.8 millions jeudi.

Les transactions des actions de Kilembe Copper Cobalt ont été suspendues au début de la séance, à la demande même de cette compagnie. La raison, c'est qu'une nouvelle s'en venait relativement à la société en question. La dernière cote de Kilembe Copper Cobalt est de $1.65. La nouvelle est effectivement venue. Cela a été après la fermeture du marché. La compagnie a alors annoncé qu'elle avait décidé de vendre 70 p.c. de son avoir dans Kilembe Mines au gouvernement de l'Ouganda.

Gaz métropolitain monte de 5-8 et atteint $6 5-8. La compagnie va accroître de six cents le dividende trimestriel qu'elle versera le 31 mars. Ce dividende se situera ainsi à 15 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	5175	345	335	340	+10
Aby Gln w	5200	116	110	110	− 8
Abitibi	3664	$10	9¾	9⅞	
Acklands	1125	$13½	13¼	13¼	− ¼
Acme Gas	2000	8	8	8	− ½
Acres Ltd	7690	$7	7	7	+ ½
Acres A pr	240	$37¼	37¼	37¼	
Acres wt	2500	2	2	2	+ 1
Advocate	3400	155	150	155	+ 7
A.G.F.M.	1600	180	175	180	
Agnico E	4600	$6¼	6⅛	6⅛	
Akaitcho	2400	230	220	230	+ 9
Albany	9000	30	28	29	− 1
Alt East G	2600	$5⅞	5⅝	5⅞	
Alta Gas A	2760	$13	12⅞	12⅞	− ¼
Alta G E p	200	$22⅞	22⅞	22⅞	− ⅛
Alta Nat	300	$17½	17½	17½	
Alcan	11235	$20¾	20⅛	20⅜	− ¼
Algo Cent	115	$12	12	12	− ⅜
Algoma St	4689	$28⅛	27¾	28⅛	+ ¼
All-Can B	200	205	200	205	− 5
Allarco Dv	100	$10¼	10¼	10¼	
Alminex	2775	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅜
Am Bonza	8800	234	225	228	+ 4
Am Larder	1550	40	40	40	
Am Eagle	2500	53	51	53	+ 3
Am Leduc	2000	5½	5	5	
A Quasar P	400	$11½	11	11½	+1½
Ang CT 4½	z70	$23	23	23	
Ang CT 315	z70	$33¼	33¼	33¼	
Ang U Dev	100	115	115	115	− 3
Anthes C p	z3	$65	65	65	
Aquitaine	6770	$18¼	17⅝	18	+ ¼
Argus B pr	z50	$30	29¾	29¾	
Argus C pr	500	$12¾	12¾	12¾	
Asama	11550	$12	11½	12	+ ½
Asbestos	z31	$17	17	17	
Ashland C	3000	$7⅜	7¼	7⅜	+ ¼
Ashland pr	200	$18	18	18	+ ½
Ashland I	z50	$19¾	19¾	19¾	
Asoc Porc	3500	135	130	135	+ 5
Atco A	1065	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅛
Auric Res	7710	33	31	31½	−1½
Auric r	10109	1½	1	1	− ½
Autolec I	100	460	460	460	+30
Ballndery	1000	70	70	70	− 5
Banister C	9480	$7¼	6⅝	7¼	+ ⅜
Bankeno	3300	205	195	205	+10
Bk Mtl	10639	$15¼	15	15⅛	+ ⅛
Bank N S	4785	$42	41½	41¾	− ⅜
B Cdn Nat	z25	$15¼	15¼	15¼	
Baton B	11625	$7	6⅞	6⅞	+ ⅛
Becker B p	935	$6⅛	6	6	− ⅛
Bell Can	20687	$48¾	47⅜	48¼	+ ¼
Bell A pr	968	$47¾	47½	47¾	+ ½
Bell B pr	1615	$48⅛	47⅝	48	+ ⅜
Bell C pr	550	$28	28	28	− ⅛
Bell D pr	2900	$52¾	52½	52¾	+ ½
Big Nama	z24	8	8	8	
Black P A	590	315	310	315	+ 5
Bikwod A	1000	400	400	400	
Block Bros	2700	305	300	300	
Bombrdier	2900	355	335	335	−10
Border C	200	230	230	230	−10
Bovis Cor	800	115	115	115	− 1
Bow Val	28020	$14¾	13½	14½	+ ⅜
BP Can	6000	$11⅜	11¼	11¼	+ ⅛
Bramalea	200	$5½	5½	5½	− ⅜
Brameda	5000	68	67	67	− 2
Brascan A	3472	$13¼	13⅛	13⅛	
Brenda M	2000	370	355	370	
Brdg Tnk p	z25	$37¾	37¾	37¾	
Bright A	100	$8	8	8	+ ¼
BC Forest	1300	$14	13⅛	13¾	+ 1
BC Frest p	2300	$34	34	34	+ 1
BC Sugar A	700	$22⅜	22½	22½	
B Phone	460	55	55	55	
BCPh 4½ p	z12	$47	47	47	
BCPh 4.84	z60	$13⅜	13⅜	13⅜	
BCPh 5.15	z50	$54½	54½	54½	
BCPh 6.80	100	$19	19	19	+ ⅜
BCP 7.04 p	100	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
Brunswk	8425	385	375	385	+15
Budd Auto	700	$5	5	5	+25
Bulora Cor	1200	145	141	145	
Burns Fds	z75	$11½	11½	11½	
Cad Frvw	4605	$12½	12⅛	12¼	+ ⅛
CAE A	781	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Cal Pow	1225	$25⅛	24¾	25⅛	+ ⅛
Cal P 7½p	500	$81½	81½	81½	−1½
Calvert	14500	14	13	14	+ 1
Cam Mine	4000	24	21½	21½	− 2
Cambridg	z25	$12¾	12¾	12¾	
Camflo	7400	$13¾	13⅜	13⅜	− ¼
Cam Chib	2212	380	370	370	−10
Camp RL	500	$33⅜	33	33	
Campau A	4400	$5½	5	5	− ⅛
Campau 7p	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
C Geother	3100	59	56	59	− 3
Can Malt A	850	$24	23¾	24	+ ½
CNor W	14400	410	390	400	+ 5
Can Perm	1312	$19⅝	19	19⅝	+ ⅜
CS Pete	47100	244	219	239	+14
C Tung	1400	320	320	320	− 5
C Cablesy	500	$12⅜	12	12⅜	+ ⅜
C Cable w	z80	121	121	121	
Cdn Cel	6290	$6½	6¼	6⅜	− ⅛
CE Gas	16500	315	305	315	+10
CGE	z10	$19	19	19	
CG Invest	100	$17¼	17¼	17¼	
C Homestd	6450	360	350	355	
C Hydr	1000	$5½	5½	5½	+ ⅛
C Imp Bank	6518	$26⅜	26	26	− ¼
C Ind Gas	7345	$7¼	7⅛	7⅛	
CIL	z25	$18⅛	18⅛	18⅛	
C Int Pow	500	$13⅜	13⅜	13⅜	
C Lencour	2500	11	9	9	− 3
C Manoir	600	380	375	375	+10
C Mal	25000	29	25	25	− 5
C Marconi	300	370	365	370	+10
C Memorial	1500	105	104	105	+ 5
C Merrill	340	275	275	275	+ 5
C Occdental	1100	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
CP Inve	3925	$15⅛	14⅞	14⅞	− ¼
CP Inve pr	250	$29⅞	29⅞	29⅞	− ⅛
CP Ltd	19425	$16⅞	16⅜	16⅞	+ ¼
CPL A p	225	$9¾	9¾	9¾	− ⅛
C Reserve	400	250	245	245	− 5
Cdn Tire	100	$39½	39½	39½	− ½
Cdn Tire A	5734	$42	41⅜	42	
C Utilties	555	$9¾	9¾	9¾	
C Util w	5500	240	235	240	
CWN G 4 pr	215	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Canron	z129	$17½	17½	17½	
Canron pr	z8	$87½	87½	87½	
Cap Div	14100	40	37	40	+ 2
Carl OK	12060	225	214	225	
Carl OK A p	375	$19½	19½	19½	
Cassiar	1500	440	430	440	+15
CC Yachts	900	260	250	250	−20
Celanese	1950	375	370	375	
Celan 175 p	200	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
Ctl Fund A	3600	$10½	10½	10½	− ⅛
Chesvl	26000	13	10½	11	− 3
Chib Kay	1000	16	16	16	
Chftn D	17233	$7⅞	7⅜	7⅞	+ ⅜
Chimo	500	105	105	105	− 1
Chrysler	3303	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
CHUM	z15	$8	8	8	
CHUM B	500	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Coch Will	4300	143	135	135	− 3
Cokfield	500	375	375	375	+ 5
Coldstm	600	106	106	106	
Comb Met	5000	10½	10½	10½	+ 1
Cominco	3295	$28¼	27⅞	28	+ ⅜
Com Cap	300	200	195	200	
C Holiday I	800	360	360	360	
CHIns A p	100	$22	22	22	
Compr Ap	100	$11½	11½	11½	
Computel	1927	$5	5	5	
Cotech	10400	350	350	350	
Coniagas	600	148	148	148	+10
Conn Chm	200	345	345	345	+35
Con Bath	350	$23¾	23¾	23¾	
Con Bath p	680	$18⅛	17⅞	17⅞	+ ⅜
Con Bath w	z100	1	1	1	
C Bath 68 w	300	$8¼	8⅛	8⅛	− ⅛
Con Bldg	600	260	257	260	− 5
Con Fardy	4300	127	122	126	− 1
C Durham	1000	62	62	62	+ 5
C Marben	8000	46	46	46	− 2
C Morisn	1400	127	125	127	+ 2
Cons Prof	1000	45	45	45	
C Rexspar	1000	22	22	22	− 1
Con Distrb	6800	$7⅞	7⅜	7⅞	+ ⅛
Cons Gas	1350	$16⅛	16	16⅛	+ ⅛
Con Glass	z50	$14	14	14	− 2
Control F	1300	175	175	175	+ 5
Cop Fields	z425	99	90	99	
Corby vt	300	$17⅜	17	17⅜	+ ⅜
Cornat Ind	4446	$5⅛	5	5⅛	+22
Cosek	44083	305	290	300	+10
Craigmt	800	370	355	355	−15
Crestbrk	900	365	340	365	+40
Cstland	1000	17	17	17	− 1
Crush Intl	200	$7¼	7¼	7¼	
Cuvier M	5200	89	87	88	− 1
Dalmy A	100	56	6	6	
Daon Dev	2100	$8¾	8½	8¾	+ ½
Decca R	4700	330	315	325	+15
Delhi Pac	z250	3	3	3	
Denison	523	46	46	46	+ ½
Dicknsn	8180	$9½	9	9	− ¼
Discovry	1745	227	223	223	+ 3
Doman I	700	$6⅝	6½	6⅝	
Dome	1175	$51¾	50¼	50⅜	− ⅜
Dome Pete	6525	$27¼	26⅞	27⅛	+ ⅛
D Brge	35505	$20½	20¼	20½	
Dofasco	1190	$25	24½	24¾	
Dom Store	750	$18	17¾	17¾	− ⅛
D Text A	3800	$7¼	7	7¼	+ ⅛
Domtar	4725	$19½	19¼	19½	− ⅛
Donlee M	150	325	325	325	+ 5
Dover Ind	100	$19	19	19	− 2
DRG Ltd A	1100	$7¾	7⅜	7¾	+ ⅜
Dr Mc C A	500	$15	15	15	+ ½
Dunde Pal	1500	31	31	31	+ 3
Dylex Ltd	600	$6⅝	6⅜	6⅝	− ⅜
Dylex A	110	$6¾	6¾	6¾	− ⅛
Dynasty	1900	$8⅝	8½	8½	− ⅛
Estn Can S	z10	$11¾	11¾	11¾	
Estn Prov	1000	310	310	310	
East Mal	2906	415	415	415	
East Sul A	500	179	172	172	− 7
Ego Mines	7700	71	66	71	+ 1
E-L Fin	700	385	380	385	+10
Electro A	475	430	430	430	
Emco	410	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Fairview	100	$12	12	12	+ ¼
Falcon C	5225	$6¼	6	6	−⅛
Falcon	1962	$32½	30¾	32	+1⅝
Farm Mer	500	$5	5	5	
Fields S	700	$13	12¾	12¾	− ¼
Finning T	200	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
F City Fin	1000	$7	7	7	
F Mar	600	40	40	40	− 1
Foodex S	500	250	250	250	+10
Ford Cnda	250	$65	65	65	− 1
Francana	1400	$11½	11	11½	+ ¼
Fruehauf	400	$6½	6½	6½	− ½
GH Steel	1100	$7½	7⅜	7⅜	+ ⅛
Galt Mi Irn	300	380	380	380	−30
Gaz Metr	5450	$6⅝	6⅛	6⅜	+ ⅜
Gaz M 66w	1500	75	75	75	
Gen Distrb	1000	$8	8	8	
GMC	100	$38½	38½	38½	+ ¼
Genstar L	1564	$18	17¾	18	+ ⅛
Gnstar L w	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Gesco Dis	350	340	330	330	−45
Gt Masct	7600	65	61	61	− 4
Gibraltar	2300	435	425	425	− 5
Glendale	300	149	149	149	− 6
Global Mar	200	$6⅜	6⅜	6⅜	−4⅛
Goodyear	z50	$14	14	14	
Graft G	100	$28	28	28	+ ⅜
Granduc	700	125	125	125	+ 1
Granisle	100	$12¼	12¼	12¼	− ¼
Gt Oil Sds	100	$7¼	7¼	7¼	
GL Nickl	z200	65	65	65	
Gt W Life	293	$61	61	61	+ 1
Gt West S	2200	470	460	470	
Green A L	200	125	125	125	
Greyhnd C	500	45	45	45	
Greyhnd	2070	$16½	16½	16½	
Guar Trst	905	$6¾	6⅝	6⅝	− ⅛
Gulf Can	5212	$31	30¾	30¾	− ⅜
Gulfstrem	3000	34	33	33	− 2
Hambro C	200	225	225	225	
Hardee	3000	100	100	100	
Harlequin	800	$15¼	14¾	15¼	+ ½
Harris J S	2600	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
HWoodB	500	70	70	70	−9ano
Hayes D A	757	415	390	415	+25
Highmont	z100	70	70	70	
Holinger A	z100	$23⅞	23⅞	23⅞	
Homco A	1001	225	225	225	
Home A	7330	$24⅜	23⅞	24½	+ 1
Home B	z50	$24	24	24	
Houston O	3000	150	147	150	
Hoden DH	5200	$5½	5½	5½	+ ⅛
Hud Bay A	1630	$16⅛	15¾	16	+ ¼
H Bay Co	2600	$17	16¾	16¾	− ⅜
HB Oil Gas	2729	$25½	25⅛	25½	
HB Oil G pr	z3	$35	35	35	
Huron Eri	462	$25½	25⅜	25½	− ½
Husky	11250	$16⅞	16½	16⅜	
Husky E w	600	$5⅜	5⅛	5¼	− ⅛
Hydra Ex	4120	63	60	60	− 1
IAC	15229	$20	19½	19½	− ½
Imasco A	1905	$29	28⅞	29	+ ⅜
Imp Oil A	7324	$27½	26⅞	26⅞	− ½
Indal Can	175	$10½	10½	10½	− ⅛
Inland Gas	1200	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Inter-City	3064	470	455	465	+ 5
Inter C B w	500	270	270	270	
Intrmetco	1400	$5¾	5⅝	5¾	+ ¼
IBM	224	$214⅜	210	214⅜	+4⅜
Int Mogul	100	335	335	335	+ 5
I Mogul A	200	$8⅜	8⅜	8⅜	
Inco A	9804	$23⅜	23¼	23⅜	+ ⅛
Int Obaska	6500	15½	15	15½	+ ½
Interpool	100	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Intpr Pipe	4555	$14	13¾	13⅞	+ ⅛
Int Pipe w	700	200	200	200	− 2
Ipsco	8555	$16⅞	16¾	16⅞	
Inter Tech	z500	9½	9½	9½	
Inv Group	1100	$6¾	6¾	6¾	
Inv Grp A	2000	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Inv Grp 5 p	100	$14½	14½	14½	
Iron Bay T	100	485	485	485	−10
Irwin T A	200	270	270	270	+10
Iso	1000	105	103	103	
IU Intl	7200	$11	10⅝	11	+ ⅛
Ivaco A	1300	$12½	12	12½	+ ½
IWC Com	2500	158	155	158	+ 3
Jannock	400	$6⅛	6⅛	6⅛	
Jannock D	300	$6⅛	6⅛	6⅛	
Jannock A	100	$13	13	13	
Jannock B	139	$12	12	12	− ⅛
Jelex	9000	11½	11½	11½	− ½
Joliet	500	25	25	25	− 1
Jorex Ltd	1000	24	24	24	− ½
Joutel	7500	48	47	47	− 3
Kaiser	11650	$7¾	7⅜	7⅜	+ ⅛
Ksr w	24200	470	450	460	
Kam Kotia	5000	76	72	75	− 2
Kaps Tr	29100	275	242	275	+35
Kelsey H	220	$7	7	7	− ⅛
Kerr A A	9500	$11⅞	11½	11⅞	+ ⅜
K Anacon	500	24	24	24	+ ½
Koffler w	2000	38	37	37	
K-el Intl	800	155	155	155	
Labatt A	z119	$19⅞	19⅛	19⅛	
Labatt A p	500	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
Lab Min	400	$26	26	26	
Lacanex	8700	121	118	120	+ 2
Lacanex w	5000	7	7	7	− 1
Laidlaw A	200	485	485	485	− 5
Lailaw D p	200	$5⅞	5⅞	5⅞	
LOnt Cem	700	350	345	345	− 5
L Shore	z30	370	370	370	
La Luz	1250	$6½	6¼	6¼	
Langi	z200	16	16	16	
Laurasia	2000	67	67	67	− 3
Lau Fin	400	$8⅛	8	8	− ⅛
Lau F 2.00	150	$22¼	22¼	22¼	
Leigh Inst	1300	165	155	155	−10
Linc T w	200	320	320	320	− 5
Lob Co A	500	$6⅞	6⅞	6⅞	
Lob Co B	700	$7⅞	7	7	
Lob Co pr	550	$25¾	25	25¾	− ¼
Lob Ltd Ap	500	$16	16	16	
Lob Inc	100	350	350	350	
Lochil	10771	105	101	102	− 3
Loeb M	200	320	320	320	− 5
Logistec C	200	180	180	180	
Lost River	7125	415	400	400	− 5
Lytton M	500	105	105	105	
Maclarn B	z25	$29½	29½	29½	
Mclan H A	5000	$7	7	7	
MB Ltd	5745	$23¼	23	23	− ¼
Madeline	1473	240	235	240	+10
Madsen	4100	70	68	70	− 1
Magnason	100	185	185	185	+ 5
Maislin I	100	345	345	345	+25
Maisl Wil	3400	375	365	365	− 5
Major H D	392	380	380	380	− 5
Man Bar	814	78	78	78	− 2
M Lf Mills	300	$25¾	25½	25½	
Maritime	525	$17⅛	16⅞	16⅞	
Markel F	300	300	300	300	
Martin	3000	28	28	28	+ 1
Matchan	5450	15	14	14	
Mattgmi	1390	$15	14¼	14⅞	
Mc Adam	3000	36	35	35	− 1
Mc Intyre	5125	$47	46½	47	+ 1
McLaghln	100	$10⅜	10⅜	10⅜	
McLagn w	2000	85	85	85	+ 1
MDS Health	6000	200	200	200	
Melton R E	200	255	255	255	− 5
Mentor	5600	204	190	200	
MEPC w	300	230	230	230	
Mercan	12078	$18¼	17¾	18¼	− ¾
Mercn r	29698	170	156	165	+ 5
Met Stores	201	$14¾	14½	14¾	
Met Trust	100	$16	16	16	+ ½
MICC	2200	$10½	10½	10½	− ¼
Penningtn	1600	$9¾	9½	9⅜	+ ¼
P Dept S	1485	$7⅛	7⅛	7⅛	− ⅛
P Jewl	305	$5¼	5	5¼	+ ¼
P Jewl A	300	$5¼	5¼	5¼	
Petrofina	z37	$20⅛	20⅛	20⅛	
Petrol	400	130	120	130	+ 5
Peyto O	36150	470	440	460	+15
Pick Crow	z210	35	35	35	
Pine Point	2780	$30½	30	30¼	− ¼
Pitt C	10000	$8½	8½	8½	− ¼
Place G	2500	25	25	25	
Placer	z90	$15¼	15⅛	15⅛	
Pow Corp	z55	$9½	9½	9½	
Precamb	9800	110	100	105	− 6
Preston	4230	$13½	13¼	13¼	
Price Co	800	$13¼	13⅛	13¼	− ¼
Provigo	100	$9	9	9	
Pure Sil	19900	270	261	265	
Pursides	500	108	108	108	− 7
QCI Ind A	1500	99	99	99	
Qasar Pet	500	175	175	175	
Q Mattgmi	3331	45	45	45	
Q Sturg	56700	$5½	485	5½	+60
Ram	100	235	235	235	+ 5
Rang	30980	$25¼	23⅜	24⅞	+1⅜
Rnk Org A	1200	430	420	430	−10
Rayrock	700	98	98	98	− 2
Realty A	200	360	360	360	+10
RdpathA3	ReedPapA	100	$22	22	2
Reed S A	27900	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Res Servic	100	185	185	185	− 5
Revn P	18100	113	107	107	− 9
Rio Alg	11275	$26	25½	25½	
Rolland	100	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Roman	5200	$12½	12⅛	12½	+ ⅛
Rothm A p	z60	$73	71	73	
Rothm 2p	500	$14¾	14¾	14¾	− ⅛
Royal Bnk	4805	$30⅞	30½	30¾	
Royal Tr A	200	$24¼	24¼	24¼	− ¼
Russel A	1400	$13	12½	13	+ ½
Ryanor	9500	7	6	7	+ 1
St Fabien	z200	2	2	2	
Sayvette	500	190	190	190	+ 5
Schneid	700	$10¼	10⅛	10⅛	+ ⅛
Schneid b p	790	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Scurry Rn	155	$15	15	15	+ ½
Segrm	11040	$36½	36⅛	36½	
Seaway M	300	435	435	435	
Seaway w	z400	46	46	46	
Seco Cem	200	$8⅝	8⅜	8⅝	
Selkrk A	200	$12¾	12⅝	12⅝	+ ⅛
Shaw Pipe	6300	410	400	410	+20
Shell Can	4390	$16	15⅞	16	
Sheperd P	1800	175	175	175	−10
Sherritt	3870	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Sieben	17400	$10	9¾	10	+ ½
Sigma	200	$31½	31¼	31½	
Silvrwd B	100	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Simpsons	3057	$8⅜	8⅛	8⅛	− ¼
Simpson S	1938	$11	11	11	+ ⅛
Sklar M	450	280	275	280	+20
Sklar W	600	140	140	140	− 5
Skye Res	1500	270	235	270	
Skyline	11800	375	325	375	+50
Slater Stl	100	$10¾	10¾	10¾	− ⅛
Slat W Can	600	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Sogepet	700	87	87	87	− 1
Southm A	400	$27½	27	27½	− ⅛
Spar Aero	2700	200	195	200	+10
Spoon	10000	21	21	21	− 1
Stand Ind	1283	$8¼	8	8⅛	+ ⅛
Stlco A	12045	$28¼	27⅞	28	− ⅛
Steep R	7500	113	108	112	+ 5
Steetley I	4400	$12½	12	12½	
Steinbg A	500	$18⅜	18⅛	18⅛	− ⅜
Sud Cont	3000	53	53	53	
Sullivan A	1500	182	177	177	− 5
Sunbrst E	2000	14	14	14	+ ½
Sundle	22600	450	425	440	+15
Superior E	1000	60	60	60	
Systems D	400	460	455	455	
Tara	100	16	16	16	
Teck Cor A	200	285	285	285	+20
Teck Cor B	500	230	230	230	+ 5
Texaco	1950	$34⅜	34¼	34¼	+ ¼
Texasglf	5100	$26⅜	26⅛	26¼	− ⅛
Texmont	z200	18	18	18	
Texore	13000	18½	17	17	−1½
Tex-Sol	z200	13	13	13	
Thom N A	1170	$12½	12¼	12½	
Tombill	1500	87	87	87	
Tone Craft	200	55	475	5	+65
Tormex M	1000	210	210	210	+ 5
Tor Dm Bk	7207	$40½	40	40	− ½
Total Pet	2974	56	5¾	5¾	− ⅛
Total P A p	z50	$12⅞	12⅞	12⅞	
Traders A	3625	$12⅞	12¾	12¾	− ⅛
Trade 4½ p	z25	$44	44	44	
Trader B p	z25	$24	24	24	
Trade 10¼ p	z50	$11¼	11¼	11¼	
Trader 66 w	800	325	325	325	
Trader 69 w	200	415	410	410	−15
Trnsair	z73	185	180	180	
Tr C Glass	500	460	450	450	+10
TrC PL	11282	$11⅜	11¼	11½	− ⅛
TrCan B pr	420	$33	33

Courtage immobilier

La loi sur les coalitions éliminera-t-elle le Service d'inscriptions multiples (MLS)?

par Michel Nadeau

L'adoption par le Parlement fédéral d'amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions pourrait conduire à l'effritement des pouvoirs des chambres d'immeuble et à la disparition éventuelle du Service d'inscription multiples (SIM ou en anglais, MLS).

Aussi, les courtiers de la métropole ne cachent pas leurs vives inquiétudes devant les conséquences possibles du projet de loi C-2 qui a déjà franchi l'étape de la deuxième lecture.

"Nous plaçons maintenant nos espoirs entre les mains des gouvernements provinciaux et des surintendants du courtage immobilier pour conserver les droits acquis de notre industrie" a déclaré au DEVOIR la nouvelle présidente de la Chambre d'immeuble de Montréal, Mme Elspeth Butler.

Pour sa part, le vice-président de l'organisme, M. Maurice Farragi, croit que "cette mesure visait d'abord les vendeurs qui font du porte à porte pour offrir des encyclopédies ou des fenêtres en aluminium. Mais, par extension, elle pourrait frapper en plein coeur toute l'industrie du courtage immobilier".

Selon les dispositions du projet de loi présentement à l'étude au Comité des finances de la Chambre des Communes, les exigences de la Chambre d'immeuble quant aux cours à suivre pour adhérer à l'organisme et au code d'éthique à adopter pour y demeurer de même que la possibilité d'expulsion pour mauvaise conduite deviennent des pratiques restrictives qui empêchent la libre concurrence.

Egalement, le Service d'inscriptions multiples qui permet aux courtiers de regrouper les propriétés offertes en vente sur le marché, serait contraire à l'esprit de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Toujours selon le projet C-2, les courtiers ne pourraient plus s'entendre pour fixer un taux minimum uniforme au niveau des commissions de courtage. Actuellement, dans le cas des résidences unifamiliales, ce taux est de 6% si la maison est offerte en exclusivité par un seul courtier et de 7%, si la propriété passe par l'entremise du SIM.

"L'adoption des mesures telles que proposées conduira à la disparition des chambres d'immeuble" a déclaré cette semaine à Ottawa M. Royce Frith, un des dirigeants de l'Association de l'immeuble du Canada. M. Frith a rappelé que l'AIC a recommandé l'an dernier à ses membres de revenir à la concurrence au niveau des taux de commission. La Chambre de Toronto a "libéralisé" l'échelle des honoraires des courtiers mais il semble que les prix payés par les vendeurs de maisons n'aient pas diminuer pour autant. Dans la métropole, l'abolition des taux fixes est à l'étude et on attend la décision du gouvernement fédéral avant d'agir.

On sait que les associations de consommateurs ont souvent réclamé la disparition de taux uniformes pour activer la concurrence dans ce secteur. Les accords de tarifs entre les courtiers auraient été un des facteurs responsables de la hausse spectaculaire du prix des maisons au cours des deux dernières années.

Pour M. Jean Des Rosiers, président de Armand Des Rosiers Inc. "La disparition des taux fixes n'apportera aucun changement significatif. Les entreprises qui couperaient trop leurs prix disparaîtraient à moyen terme."

En ce qui concerne les critères d'admission à une chambre d'immeuble, M. Farragi estime que c'est pour protéger le public que "les futurs agents immobiliers doivent acquérir des notions bien élémentaires du commerce des propriétés."

On sait que les courtiers membres de la chambre d'immeuble ne peuvent engager d'agents sans que ceux-ci soient membres également de la chambre. Pour être membre de cette association, les candidats doivent suivre les cours offerts par la Chambre d'immeuble.

Cependant, le contrôle oficiel des connaissances des agents se fait par le Service de courtage immobilier du Québec qui délivre les permis aux futurs agents qui réussissent avec succès un examen écrit.

Enfin, les courtiers ne croient pas que le présent code d'éthique et la possibilité d'expulsion soient des pratiques restrictives qui pourraient éventuellement être utilisées pour écarter certains concurrents. Les chambres d'immeubles n'usent que très rarement de mesures disciplinaires à l'égard des membres. Seuls les auteurs de déiits flagrants auront à répondre de leurs actes devant les responsables de l'éthique professionnelle.

Le prime rate baisse à 8¼% aux Etats-Unis

La baisse accélérée des taux d'intérêt s'est poursuivie hier aux États-Unis alors que plusieurs banques ont réduit de ¼ de 1% leur taux privilégié. C'est ainsi que les deux plus importantes institutions bancaires du pays, la Bank of America et la First National City Bank ont abaissé de 8½ à 8¼% le taux d'intérêt réclamé sur les prêts consentis à leurs meilleurs clients.

Cette diminution était attendue par les spécialistes et confirme le repli des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis où les demandes de prêts des entreprises continuent à diminuer.

La Réserve fédérale encourage ce mouvement vers le bas et les milieux financiers prévoient une nouvelle réduction du taux d'escompte américain, actuellement à 6¾%.

La "Fed" demeure convaincue de la vraisemblance de son scénario: l'assouplissement des conditions de crédit, les abattements fiscaux et les réductions de taxes stimuleront la demande. La baisse des inventaires apportera par la suite de nouvelles commandes dans les carnets des entreprises et la main-d'oeuvre se remettra au travail.

Or, plusieurs indices laissent croire que la situation ne se présente pas de cette façon et que la disponibilité accrue de l'argent est loin d'être le meilleur remède à la présente récession.

Le climat d'incertitude incite les entreprises à refuser de l'argent, pourtant bon marché, et encourage les consommateurs à réduire leurs dettes au lieu d'accroître leurs dépenses. La crainte cachée des hommes d'Arthur Burns est que personne ne veuille plus de tout ce crédit qui envahit le marché monétaire.

L'appréhension face à l'avenir fait que les patrons du "business" américain n'empruntent pas plus maintenant à 8½% qu'ils ne le faisaient à 12% l'an dernier parce que le crédit était alors trop dispendieux.

Les rabais de $100 à $600 offerts par les fabricants d'automobiles n'ont pas propulsé les ventes bien au-delà des planchers atteints l'an dernier au pire moment de la crise énergétique.

"La situation économique actuelle entraîne un profond scepticisme chez l'investisseur et l'épargnant américains devant ses engagements financiers" estime un banquier de Chicago.

La provision pour reconstitution de gisement pétrolier sera retirée

WASHINGTON (AFP) — Le congrès a franchi une première étape vers l'élimination d'un des plus vieux privilèges des compagnies pétrolières américaines, mais cette initiative risque de retarder les mesures de relance de l'économie américaine.

La chambre des représentants a finalement voté jeudi soir l'élimination rétroactive au 1er janvier de cette année, de la "provision pour reconstitution de gisements" dont bénéficient depuis 50 ans les compagnies pétrolières américaines.

Cet avantage fiscal permet aux compagnies de déduire de leur revenu imposable, jusqu'à 22% des recettes brutes provenant des gisements de pétrole et de gaz qu'elles exploitent.

Ce privilège, destiné à encourager la recherche de nouveaux gisements, représente une ristourne aux compagnies de $2,5 milliards par an.

L'élimination de cet avantage fiscal, recommandée depuis deux ans par l'Administration, a été acquise par 248 voix contre 163.

Mais cela n'a pas été sans accrochages entre les porte-parole du lobby pétrolier qui soulignent que cette provision est plus indispensable que jamais pour stimuler la production aux États-Unis, et les nouveaux élus libéraux qui se sont fait les interprètes du ressentiment des consommateurs américains vis-à-vis des bénéfices des compagnies pétrolières.

Le républicain William Green, un avocat de Philadelphie de 36 ans, qui a conduit le combat contre l'allocation d'épuisement, a affirmé que "le débat en était un sur le pouvoir et non sur la politique pétrolière à adopter".

Voilà sans doute pourquoi la plupart des représentants démocrates et les plus vieux représentants de la Chambre, se sont opposés au tribun philadelphien. Le formidable lobby du AFL-CIO, paradoxalement, en a fait de même! Cette étrange alliance entre la grande industrie et le mouvement ouvrier américain s'explique aisément lorsque l'on comprend que l'allocation d'épuisement accordée aux compagnies pétrolières fait partie de "L'Emergency Tax Reduction Act" de $21 milliards, visant à stimuler la reprise économique. Un débat prolongé sur l'allocation d'épuisement des gisements pétroliers retarderait d'autant la reprise économique et la chute du chômage.

Le débat ne va pas manquer de rebondir au Sénat, compremettant le passage rapide des allègements fiscaux demandés par la Maison Blanche pour relancer l'économie américaine. L'élimination de la provision pour reconstitution de gisements, a en effet été rattachée sous forme d'amendement par la Chambre, au train de mesures fiscales actuellement examinées par le Congrès.

Tout en votant l'élimination de la provision pétrolière, la chambre a décidé d'accorder aux américains, $21,3 milliards d'allègements fiscaux, soit $5 milliards de plus que ne le proposait le Président Ford.

Les particuliers bénéficieraient de $8,1 milliards de remboursements au titre des impôts perçus pour l'année 1974, et de $8,1 milliards d'allègements sur les impôts qu'ils paieront cette année. De leur côté, les sociétés américaines verraient leurs impôts réduits de $5,1 milliards cette année.

Mais cette générosité, que le Sénat pourrait accroître, risque d'aggraver le déficit budgétaire que l'Administration vient déjà de reviser en hausse à $54 milliards pour l'année fiscale 1976, qui commence le 1er juillet prochain.

Quelle sera la politique fiscale du Sénat, vis-à-vis les compagnies pétrolières?

Décès de M. Paul Ouimet

M. Paul Ouimet, maire de Westmount depuis 1971, est décédé hier à l'hôpital, des suites d'une courte maladie. Avocat de profession, M. Ouimet avait 57 ans. Il était président directeur-général du Conseil général de l'industrie du Québec et vice-président de la Chambre de Commerce du Canada.

Conseiller de la Reine, Me Ouimet avait fait ses études en droit à l'Université McGill. Spécialiste du droit minier, il fut de 1951 à 1969 conseiller juridique de l'Iron Ore.

Très connu dans les milieux d'affaires, M. Ouimet a occupé un poste de directeur dans les entreprises suivantes: Rolph, Clark, Stone Ltd., Growth Oil and Gas Investment Fund, Sidbec-Dosco, Pirelli Canada et Archivex. Il était vice-président de Hydro-Dynamics.

Le départ de M. Ouimet ne lui aura pas laissé le temps d'entrer en fonction comme directeur des Fiduciaires de la Cité et du district de Montréal.

M. Paul Ouimet laisse dans le deuil sa femme Pauline et cinq enfants. Sa dépouille mortelle sera exposée samedi et dimanche, entre 1 heure et 9 heures, au salon Wray, Walter, Wray de la rue De La Montagne. Les funérailles auront lieu lundi à 11 heures, en l'église St-Léon de Westmount.

Baisse du coefficient de réserve

Pour la troisième fois en autant de mois, la Banque du Canada a annoncé une réduction du coefficient minimum des réserves secondaires des banques à charte qui passe maintenant de 6½ à 5½%. Ce coefficient avait été abaissé de 8 à 7% en décembre dernier puis fixé à 6% au début de l'année.

Les milieux financiers s'attendaient à une nouvelle baisse du taux d'escompte qui est de 8½% depuis le 13 janvier dernier. Cette diminution était d'autant plus prévue que les banques ont réduit cette semaine à 9% leur taux préférentiel. Toutefois, la banque centrale ne veut pas relâcher trop rapidement les brides du marché du crédit et préfère des assouplissements modestes de sa politique monétaire de crainte de faire repartir à la hausse le taux d'inflation.

Cette mesure aura pour effet immédiat d'accroître les avoirs liquides des banques à charte.

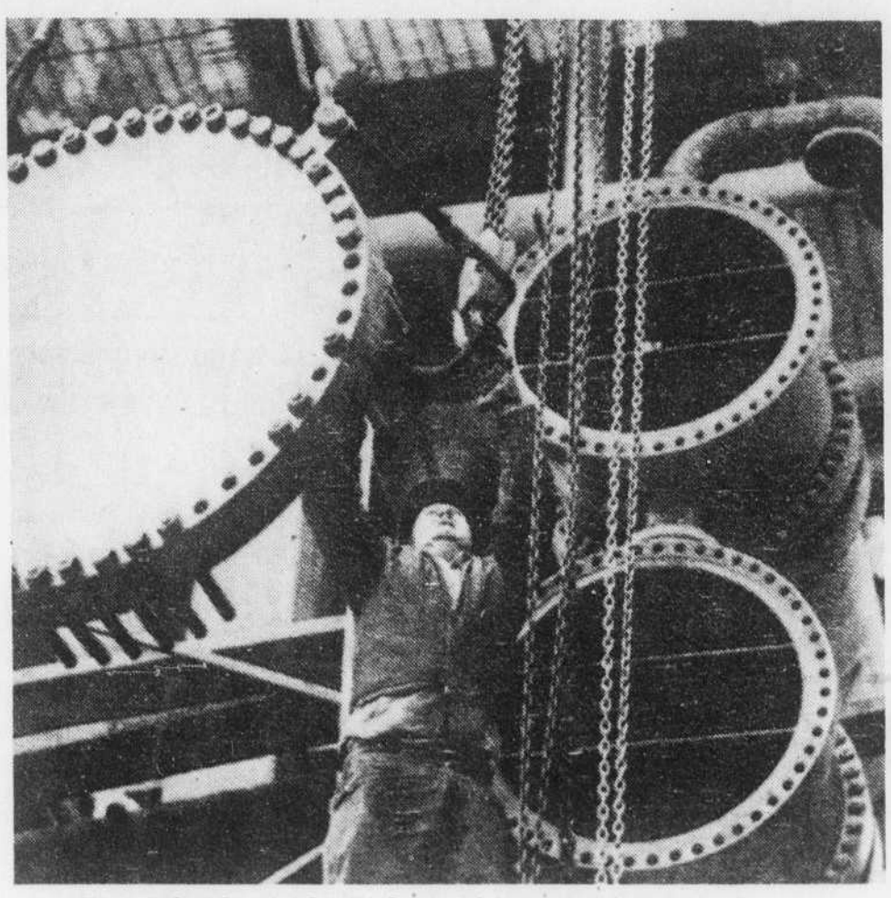

La raffinerie de Shell Canada à Oakville, Ontario, prêche par exemple en matière de conservation d'énergie. Dans le cadre d'un programme amorcé en 1973 et visant à réduire de 10%, soit 35 millions de gallons, le pétrole consommé par la compagnie dans ses propres raffineries, elle achève l'installation d'un convoyeur de chaleur à sa raffinerie ontarienne.

La valeur totale des ventes de maisons grimpe de 81% à Montréal

Passant de $105 à $190 millions, la valeur totale des transactions immobilières dans la région de Montréal a fait un bond de 81% en janvier dernier par rapport au même mois l'an dernier. La prospérité que connaissent les maisons de courtage depuis près de deux ans ne semble pas s'atténuer puisque le nombre de transactions a grimpé de 2,538 en janvier 1973 à 4,436 le mois passé.

Les changements de titres de propriétés demeurent ainsi à un niveau élevé malgré une hausse spectaculaire de 48% de la valeur des transactions en 1974 par rapport à l'année précédente. Les taux hypothécaires élevés qui commençaient à peine à baisser en janvier et la pénurie de fonds hypothécaires n'ont pas affecté ainsi la demande de biens immobiliers.

La valeur moyenne des transactions s'est accrue de 6% au cours des douze derniers mois passant de $41,384 au début de 1974 à $43,787 en janvier dernier.

La nouvelle présidente de la Chambre d'immeuble de Montréal, Mme Elspeth Butler, attribue l'augmentation des ventes immobilières à une amélioration du climat de confiance de la part des acheteurs. "La reprise des transactions au début de cette année est due en partie à la faible baisse du taux d'intérêt hypothécaire qui, avouons-le, avait atteint un maximum l'année dernière" a-t-elle déclaré.

Après avoir touché 12% en septembre dernier, ce taux a été ramené à 11½% au début de l'année et se situe présentement à 10¾% dans le cas des prêts conventionnels et à 10¼% pour ce qui est des prêts assurés par la Loi nationale de l'habitation.

Mme Butler a ajouté que, à cause d'une crainte généralisée de l'inflation dans le marché, plusieurs acheteurs éventuels hésitaient à faire le saut.

Hausse de la valeur moyenne à Toronto

Le prix des maisons à Toronto a légèrement augmenté au cours du mois de février indique un communiqué de la Chambre d'immeuble de la Ville reine. La valeur moyenne des transactions immobilières dans la région torontoise a grimpé de $1,716, une hausse de 3% par rapport à janvier et atteint maintenant $56,562.

Ce prix moyen demeure cependant toujours en bas du sommet atteint en mai dernier alors que cet indicateur du marché touchait $57,461. Des mesures du gouvernement provincial visant à freiner la spéculation et le niveau élevé des taux d'intérêt ont ramené ce chiffre à un peu plus de $50,000 en novembre dernier.

Les coûts reliés à l'installation des services (environ $10,000) est inclus dans le prix de vente des maisons en Ontario ce qui n'est pas le cas au Québec.

Ottawa laisserait monter le prix du gaz naturel à $2.59

par Jacques Forget

Selon les analystes pétroliers de la maison de courtage Greenshields, le gouvernement fédéral, s'apprêterait à affranchir le prix du gaz naturel canadien pour lui permettre de gagner un niveau comparable à celui du prix du pétrole sur le marché international. Révélée dans son bulletin hebdomadaire sur les titres pétroliers, cette information précise que c'est à l'issue de la prochaine Conférence des premiers ministres, le 10 avril, que le gouvernement fédéral s'apprête à rendre publique sa nouvelle politique gazière.

Cette augmentation du prix du gaz naturel , vendu actuellement à 65% du prix domestique du baril de pétrole, se ferait à raison de 10% par année sur les trois prochaines années. Et, bien sûr, cet accroissement de 10% annuellement se fera de pair avec la montée du prix du baril de pétrole canadien au niveau international!

Selon le calcul de la maison de courtage, le prix du millier de pieds cubes de gaz (le mpc), actuellement de $1.29 livré à Toronto, pourrait bien atteindre $2.25 au 1er novembre 1978, ayant augmenté à 95% de la valeur actuelle du baril de pétrole sur le marché international, soit $11.50. L'éventualité d'une augmentation ou d'une diminution du prix du baril de pétrole sur le marché libre ne semble pas avoir été retenue dans l'ébauche de la nouvelle politique gouvernementale.

Voici quel est le rythme qu'emprunterait l'augmentation du prix du millier de pieds cubes de gaz naturel. De $1.29 actuellement, le mpc de gaz naturel grimperait à $1.64 au 1er novembre 1975, pour atteindre $1.99 en novembre 1976, et $2.25 en novembre 1977.

Au prix de $2.25 le millier de pieds cubes, le gaz naturel se vendrait alors au coût de production projeté du gaz du Delta du MacKenzie et à environ le prix prévu pour la gazéfication du charbon...

Pour ses investisseurs, Greenshields a dressé un tableau de l'effet de levier par dollar investi des plus grandes compagnies pétrolières canadiennes, seules productrices de gaz naturel, sur la production de 100 pieds cubes de gaz, en tenant compte de la valeur au marché des titres en date du 21 février: Shell (1.36), Gulf (1.12), Imperial Oil (0.48), Pacific Petroleum (4.55), Hudson's Bay Oil (3.13), Canadian Superior (2.81), Home Oil (2.32), Aquitaine (1.94), Dome Petroleum (1.67).

Ainsi, on constate aisément à la lecture de cette énumération que Pacific Petroleum et Hudson Bay Oil and Gas sont les titres boursiers offrant le plus de levier, soit la possibilité de l'augmentation de la valeur des actions en Bourse, dans l'éventualité de l'augmentation du prix du gaz naturel, compte tenu de leur dépréciation sur le marché boursier.

La Cour supérieure blanchit le courtier Morgan, Ostiguy

par Clément Trudel

Une firme de courtiers, condamnée (janvier 1973) par la Cour supérieure à remettre à la Banque Royale et la Sun Life Assurance des valeurs mobilières volées (ou la somme de $30,952.15), vient de gagner sa cause en appel. Morgan, Ostiguy et Hudon Ltée, par décision du juge Mayrand et avec l'appui des juges Dubé et Rinfret, récupère ainsi sa réputation de "bonne foi" dans des transactions par lesquelles son agent Cousineau avait acquis, puis écoulé sur le marché, des obligations volées.

Cousineau avait alors fait affaire avec un client de 20 ans de la firme Morgan, Ostiguy et Hudon, il n'avait pas le fardeau de vérifier tous et chacun des titres offerts par un dénommé Plamondon et, qui plus est, au moment où ces titres furent transigés, il n'existait pas ce bureau central américain établi en 1971 pour la vérification des titres volés.

Le vol était survenu au bureau de poste de l'aéroport de Dorval dans la nuit du 12 au 13 octobre 1966. Cousineau, entre le 28 avril et le 1er juin 1967, avait acheté puis revendu les obligations refilées par Plamondon, sans vérifier s'il s'agissait de valeurs volées, qu'un document de l'Investment Dealer's Association en date du 16 octobre précédent indentifiait en détail.

La Sun Life et la Banque Royale alléguaient la "mauvaise foi" de la firme de courtage dans ce dossier. La Cour supérieure donna d'abord entièrement raison à la banque et à la compagnie d'assurance mais, au fait, l'argumentation des demandeurs devant la Cour supérieure se fondait sur des articles du Code civil qui supposerait récupération de valeurs dont Morgan, Ostiguy et Hudon seraient toujours en possession, ce qui n'était pas le cas.

Le juge Mayrand n'élimine pas une certaine négligence de Cousineau mais rétablit la "bonne foi" dans une perspective de firme de courtage qui acquiert quotidiennement de cinq à six millions de dollars en valeurs mobilières.

Bon nombre des transactions se font par téléphone; faudrait-il demander aux agents de vérifier chacun des titres? La coutume serait de ne vérifier que lorsque le client est un nouveau venu.

Or, le Plamondon qui offrit les valeurs mobilières volées était un ancien compagnon d'armes de Cousineau, au bataillon Maisonneuve. "L'employé Cousineau n'était pas tenu de prendre toutes les précautions possibles pour découvrir une fraude éventuelle de son client, il n'était tenu qu'à une diligence raisonnable... Je crois qu'on n'a pas prouvé contre lui une faute qu'un courtier raisonnablement prudent n'aurait pas commise en semblables circonstances", commente le juge Mayrand.

TÉLÉ-MÉTROPLE INC.

AVIS de DIVIDENDE

Les administrateurs de cette Société ont, le 18 février 1975, déclaré un dividende de 0.05 par action commune "A" et "B" payable le 30 avril 1975 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres, le 1er avril 1975.

Par ordre du conseil d'administration.

Georges Arpin
Le Secrétaire

Montréal, le 28 février 1975

DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED

DIVIDENDE NO. 251

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de QUARANTE CENTS (40¢) par action sur les actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1975, payable le 31 mars 1975, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 mars 1975.
Par ordre du Conseil.
Le Secrétaire
R.A.C. HENRY
Montréal, Québec
le 25 février 1975.

WR
Entre avoir une propriété et savoir l'administrer... quelle différence!
En tant que spécialistes en administration de propriétés, nous vous protégerons contre l'inflation, verrons à l'extension de la vie économique de votre propriété et en assurerons un retour profitable.
Appelez GILLES PARADIS C.P.M.
DIRECTEUR, DIVISION DE LOCATION ET D'ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS
526-0461
IMMEUBLES WESTGATE INC.
COURTIERS
SERVICE IMMOBILIER COMPLET PAR ORDINATEUR
LOCATION - ANALYSE D'INVESTISSEMENTS - ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS

On n'a plus l'Alpine Inn qu'on avait.

Depuis trois ans, l'Alpine Inn a bien changé. Un programme de rénovation d'un demi-million de dollars y a été entrepris. Plus que jamais, l'Alpine Inn est l'hôtel de villégiature par excellence pour la tenue de congrès. A une heure de Montréal par l'autoroute des Laurentides, l'Alpine Inn offre des chambres confortables, 12 salles pouvant accueillir de 20 à 200 personnes, tous les accessoires audio-visuels nécessaires à un congrès, etc. On y travaille bien et la détente n'est jamais bien loin. On a tout ce qu'il faut pour vous divertir, de la piscine intérieure au terrain de golf. Communiquez avec notre Service de planification des congrès à (514) 229-3516 ou 861-3258 (Montréal).

Alpine Inn
Ste-Marguerite Station, Québec

Le CAAD déçu du jugement Belfond

Le Comité d'action antidéportation déplore que la Commission d'appel de l'immigration ait évité, dans l'affaire Belfond, de trouver enfin une solution au problème des 1,500 travailleurs haïtiens toujours menacés d'être déportés.

Rappelons que la commission a estimé que Belfond avait été "utilisé, abusé par des personnes qui poursuivent des fins autres que celles pour lesquelles la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration existe" et que, pour cette raison et nulle autre, elle a cassé une ordonnance d'expulsion et accordé à Belfond le droit de débarquement au Canada. Selon la commission, Oberts Belfond n'est pas un réfugié politique et l'on a voulu se servir de lui en un "test case" en vue d'obtenir une décision qui s'appliquerait par la suite à des centaines d'Haïtiens en instance d'appel.

Le C.A.A.D. dénonce donc "l'intransigeance des juges et leur pseudo-indépendance vis-à-vis Ottawa" ainsi que leur refus "d'exercer leur compétence pour se prononcer sur le fond du problème tel que présenté par la défense: à savoir la persécution des Haïtiens ayant vécu à Montréal par le régime fasciste et sanguinaire d'Haïti".

Le C.A.A.D. en vient même à la conclusion que le ministre Andras se cache derrière la Commission d'appel, que le ministre Jean Bienvenu a totalement démissionné devant le refus d'Ottawa et qu'il est gemps que le premier ministre Trudeau mette fin à son silence complice et prenne clairement position pour aider à trouver une solution juste et humaine.

Les oeuvres du cardinal Léger

L'ancien archevêque du diocèse de Montréal, le cardinal Paul-Emile Léger, a lancé sa campagne annuelle pour recueillir $500,000 pour l'établissement d'un complexe médical en Afrique.

La campagne, qui sera administrée par la société Cardinal Léger et ses oeuvres, débute aujourd'hui et durera deux semaines.

Selon un communiqué émis par le quartier général de la campagne, l'argent permettra à un centre de réhabilitation pour les handicapés de Yaounde, au Cameroun, d'opérer à pleine capacité et d'admettre ainsi à l'hôpital des milliers d'enfants qui attendent à l'heure actuelle pour se faire soigner.

Le cardinal Léger, âgé de 70 ans, qui a démissionné de son poste d'archevêque en 1967 pour aller aider les colonies de lépreux en Afrique, a été nommé, en décembre dernier, curé de la paroisse Ste-Sophie Barat, dans le nord de Montréal.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

SESSION D'AUTOMNE 1975
PROGRAMMES DE 2e et 3e CYCLES

INRS-Énergie – M. Sc. et D. Sc.

Recherche: La recherche à l'INRS-Énergie se divise en quatre domaines:
Interaction Laser-Matière — Application des plasmas
Confinement d'un plasma chaud — Technologie des réacteurs à fusion

De plus, les étudiants peuvent participer aux projets de recherche de l'IREQ dans les domaines suivants:

Haute Tension — Électrochimie — Matériaux
Grande Puissance — Mécanique — Mathématiques appliquées

Conditions d'admission: Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

physique — génie physique — génie électrique
chimie — génie chimique — génie mécanique
métallurgie — génie métallurgique — mathématiques appliquées

Endroit: Varennes (20 milles du centre de Montréal).

INRS-Télécommunications – M. Sc.

Recherche: La recherche à l'INRS-Télécommunications comprend:
Traitement des signaux video — Téléphone
Transmission de données

Conditions d'admission: Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

génie électrique — physique
génie physique — mathématiques appliquées

Endroit: Ottawa

Les candidats sont encouragés à faire des demandes de bourses à d'autres organismes, car il en sera tenu compte lors de la sélection des candidats.

DATE LIMITE DES DEMANDES D'ADMISSION: 15 mars 1975

Pour obtenir les formulaires de demande d'admission et tout renseignement supplémentaire, s'adresser au:

Secrétariat général
Institut national de la recherche scientifique (INRS)
Complexe Scientifique du Québec
C.P. 7,500
Québec G1V 4C7

LE RÉSEAU L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'Institut national de la recherche scientifique est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

TOUS LES SAMEDIS

LE DEVOIR REGROUPE

LES MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

TÉLÉPHONER
À
LÉON BIGRAS
LE DEVOIR
844-3361

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

FACULTÉ D'ÉDUCATION

La faculté d'Éducation offre une concentration en counselling scolaire, à temps plein ou temps partiel, conduisant au grade M.Ed., M.A. (Ed.) et Ph.D.

EXIGENCES D'ADMISSION:

a) M. Ed. et M.A.: B.A. ou l'équivalent (en plus) B.Ped., ou B.Ed., ou l'équivalent
b) Ph.D.: Une maîtrise en éducation d'une Université reconnue.

DEMANDES D'ADMISSION:

trimestre d'été: avant le 29 mars.
trimestre d'automne: avant le 12 juillet.

N.B. Les détenteurs d'une maîtrise en counselling scolaire peuvent demander leur adhésion à la Corporation des Conseillers d'Orientation Professionnelle du Québec.

Pour de plus amples renseignements veuillez vous adresser à:

Service des Admissions,
Université d'Ottawa,
Faculté d'Éducation,
1245 Kilborn
Ottawa, Ontario
K1N 6N5

COLLÈGE FRANÇAIS

185 ouest, Fairmont - Métro Laurier - St-Joseph

— Situé à l'est d'Outremont - une rue au nord de Laurier.
— Déclaré d'INTÉRÊT PUBLIC en 1969.
— Membre de l'A.I.E.S. et de l'A.C.Q.
— Mixte, ouvert aux élèves canadiens-français, français et néo-canadiens.
— **Pensionnat;** demi-pension, externat.

INSCRIPTIONS

***PRIMAIRE:**
— Rue Fairmount - Tél.: 273-0774.
— Annexe Nord (Cartierville) 332-1383.
— Annexe Rive Sud (Longueuil 670-7660.
Autobus Scolaires: Ville Laval, Montréal, la Rive Sud . . .
— **Pensionnat;** à partir de 6 mars

***SECONDAIRE:** Secondaire I à Secondaire V

(Programmes et examens du ministère - Promotion par matières)

EXAMENS D'ENTRÉE en SECONDAIRE 1 :
le samedi 8 mars de 9 à 12 heures

COLLÉGIAL: Collégial I et II.
— **Préparation au D.E.C. (Diplôme d'Études Collégiales).**
— **Cours préparant aux structures d'accueil universitaires:**
— **SCIENCES de la SANTÉ.**
— **SCIENCES PURES et APPLIQUÉES.**
— **SCIENCES de l'ADMINISTRATION.**
— **SCIENCES HUMAINES.**
— **ARTS - LETTRES - LANGUES.**

TRANSPORT (Secondaire et Collégial): trajet des autobus scolaires:
— St Hilaire, Beloeil, St Bruno, St Hubert, Mtl (rue Fairmount);
— La Prairie, Brossard, Laflèche, Greenfield Park;
— Longueuil, St Lambert;
— Boucherville, Ville d'Anjou, St Léonard;
— Ste Thérèse-en-Haut, Ville Lorraine, Vimont;
— Ville Laval (Pt-Viau, Laval/Rapides, St François de Sales);
— St Vincent de Paul, Montréal-Nord.

Pour renseignements, inscriptions et prospectus:

Tél.: 272-0754, 272-1455, 272-3848

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte

résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME :
Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES :

1- Sciences de la santé
2- Sciences pures et appliquées
3- Sciences humaines et sciences de l'administration
4- Arts plastiques
5- Lettres, langues modernes et théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1975
Date limite : 15 mars 1975

RENSEIGNEMENTS :

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél. : 342-1320 poste 347

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

APPRENEZ L'ANGLAIS au Vermont

Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnelle. Atmosphère internationale. Cours de conversation avec laboratoire.

Écrivez à:

International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.

COURS D'ÉDUCATION COMPARÉE EN ESPAGNE
du 16 juin au 12 juillet 1975
La Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa avec l'Université de Barcelone, Faculté de Philosophie et des Sciences de l'Éducation

EDU 4822 Panorama de l'éducation espagnole contemporaine (6 crédits)
EDU 4821 Aperçu historique comparatif des penseurs pédagogiques hispaniques (espagnols, hispano-américains) (6 crédits)
Activités paracurriculaires diverses
Langue de l'enseignement sera le français
Une connaissance de la langue espagnole sera utile mais pas nécessaire
Conditions d'admission
un baccalauréat reconnu d'une université canadienne ou l'équivalent

Inscription limitée à 30 personnes.

Pour plus de renseignements, écrire au

Doyen,
Faculté d'Éducation,
Université d'Ottawa.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

GRADES SUPÉRIEURS

Certificat / Diplôme / Maîtrise / Doctorat

Les formules de demande d'admission peuvent être obtenues, en ce qui concerne la Faculté des arts et des sciences, au secrétariat du département où l'étudiant désire s'inscrire et, pour les autres facultés, dans les secrétariats respectifs.

Aménagement (Faculté)		Médecine (Faculté)	343-6300
Architecture	343-6019	Médecine dentaire (Faculté)	343-6076
Urbanisme	343-6865	Médecine vétérinaire (Ecole)	773-8521
Anthropologie (Département)	343-7329	Musique (Faculté)	343-7764
Bibliothéconomie (Ecole)	343-6044	Nursing (Faculté)	343-7486
Chimie (Département)	343-7602	Optométrie (Ecole)	343-6083
Communication (Section)	343-6039	Pharmacie (Faculté)	343-6445
Criminologie (Ecole)	343-6523	Philosophie (Département)	343-6464
Démographie (Département)	343-6610	Physique (Département)	343-6670
Diététique et nutrition (Institut)	343-6398	Psychologie (Département)	343-6489
Droit (Faculté)	343-7731	Psycho-éducation (Ecole)	382-2972
Education physique (Département)	343-6151	Réadaptation (Ecole)	343-6416
Etudes anciennes et modernes (Département)	343-6222	Relations industrielles (Ecole)	343-6627
Etudes anglaises (Département)	343-6236	Santé publique (Ecole)	343-6135
Etudes françaises (Département)	343-6213	Sciences biologiques (Département)	343-6581
Etudes médiévales (Institut)	343-7609	Sciences économiques (Département)	343-6540
Géographie (Département)	343-6208	Sciences de l'éducation (Faculté)	343-7622
Géologie (Département)	343-6820	Science politique (Département)	343-6579
Histoire (Département)	343-6238	Service social (Ecole)	343-6597
Histoire de l'art (Section)	343-6182	Sociologie (Département)	343-6620
Histoire et sociopolitique des sciences (Institut)	343-7351	Théologie (Faculté)	343-7080
Informatique (Département)	343-6780	Traduction (Ecole)	343-6221
Linguistique et philologie (Département)	343-6221	**ÉCOLES AFFILIÉES**	
Littérature comparée (Programme)	343-6609	Ecole Polytechnique	344-4966
Mathématiques (Département)	343-6743	Ecole des Hautes Etudes Commerciales	343-4336

SESSION D'AUTOMNE 1975

Les formules de demande d'admission aux grades supérieurs doivent être adressées au:

Bureau du registraire (admission)
Université de Montréal
Case postale 6205 - SUCCURSALE A

AVANT LE 1er AVRIL 1975.

LE DEVOIR
montréal, samedi premier mars 1975

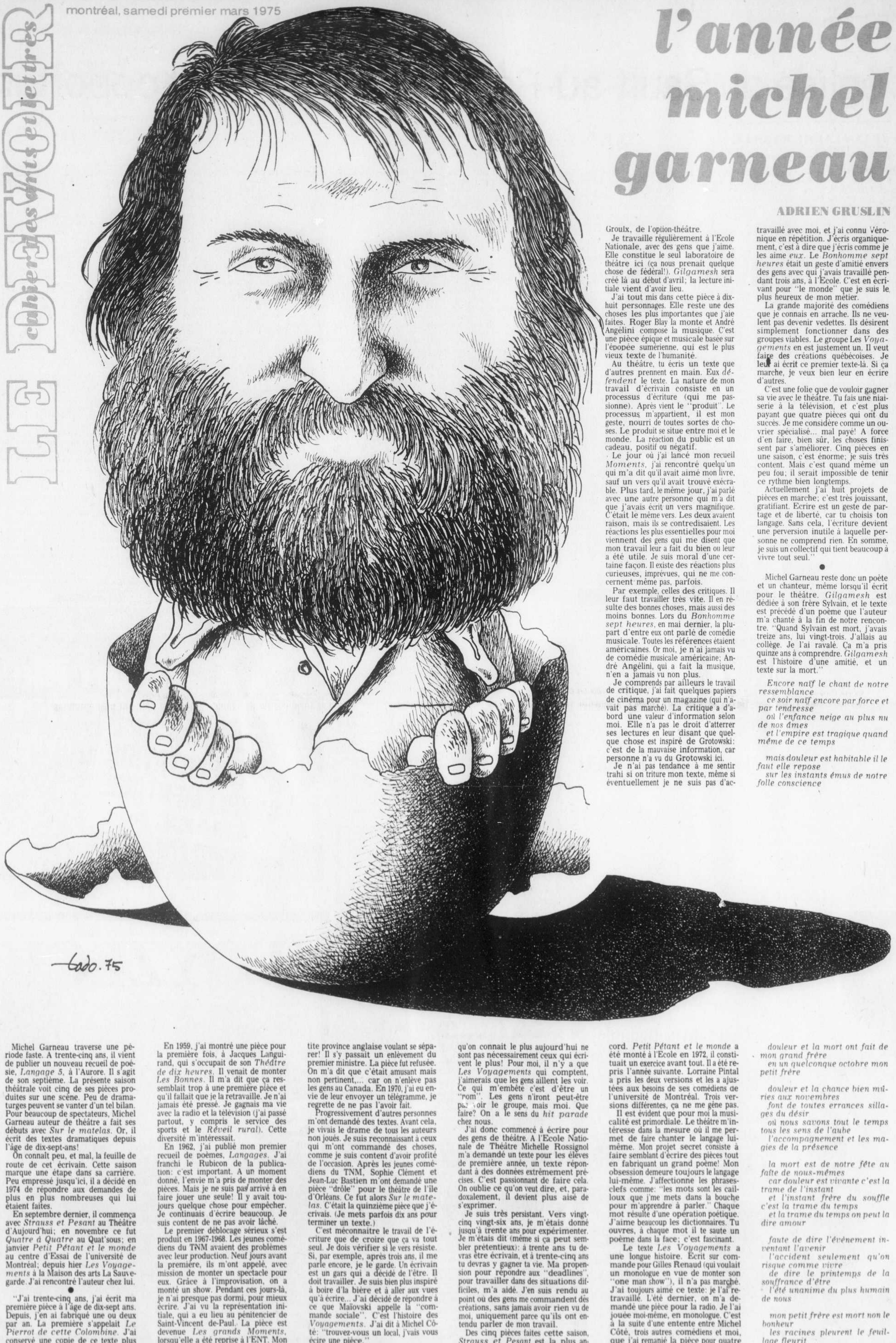

l'année michel garneau

ADRIEN GRUSLIN

Michel Garneau traverse une période faste. A trente-cinq ans, il vient de publier un nouveau recueil de poésie, *Langage 5*, à l'Aurore. Il s'agit de son septième. La présente saison théâtrale voit cinq de ses pièces produites sur une scène. Peu de dramaturges peuvent se vanter d'un tel bilan. Pour beaucoup de spectateurs, Michel Garneau auteur de théâtre a fait ses débuts avec *Sur le matelas*. Or, il écrit des textes dramatiques depuis l'âge de dix-sept-ans!

On connaît peu, et mal, la feuille de route de cet écrivain. Cette saison marque une étape dans sa carrière. Peu empressé jusqu'ici, il a décidé en 1974 de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses qui lui étaient faites.

En septembre dernier, il commença avec *Strauss et Pesant* au Théâtre d'Aujourd'hui; en novembre ce fut *Quatre à Quatre* au Quat'sous; en janvier *Petit Pétant et le monde* au centre d'Essai de l'université de Montréal; depuis hier *Les Voyagements* à la Maison des arts La Sauvegarde. J'ai rencontré l'auteur chez lui.

●

"J'ai trente-cinq ans, j'ai écrit ma première pièce à l'âge de dix-sept ans. Depuis, j'en ai fabriqué une ou deux par an. La première s'appelait *Le Pierrot de cette Colombine*. J'ai conservé une copie de ce texte plus que naïf, ainsi que du deuxième, *Un verre d'eau*.

C'était en 1956-1957; je tentais de mettre en scène des entités, des abstractions, sans grand succès. J'écrivais aussi régulièrement des poèmes à cette époque.

En 1959, j'ai montré une pièce pour la première fois, à Jacques Languirand, qui s'occupait de son *Théâtre de dix heures*. Il venait de monter *Les Bonnes*. Il m'a dit que ça ressemblait trop à une première pièce et qu'il fallait que je la retravaille. Je n'ai jamais été pressé. Je gagnais ma vie avec la radio et la télévision (j'ai passé partout, y compris le service des sports et le *Réveil rural*). Cette diversité m'intéressait.

En 1962, j'ai publié mon premier recueil de poèmes, *Langages*. J'ai franchi le Rubicon de la publication: c'est important. A un moment donné, l'envie m'a pris de monter des pièces. Mais je ne suis pas arrivé à en faire jouer une seule! Il y avait toujours quelque chose pour empêcher. Je continuais d'écrire beaucoup. Je suis content de ne pas avoir lâché.

Le premier déblocage sérieux s'est produit en 1967-1968. Les jeunes comédiens du TNM avaient des problèmes avec leur production. Neuf jours avant la première, ils m'ont appelé, avec mission de monter un spectacle pour eux. Grâce à l'improvisation, on a monté un show. Pendant ces jours-là, je n'ai presque pas dormi, pour mieux écrire. J'ai vu la représentation initiale, qui a eu lieu au pénitencier de Saint-Vincent de-Paul. La pièce est devenue *Les grands Moments*, lorsqu'elle a été reprise à l'ENT. Mon premier texte officiel était né.

En 1968 toujours, des gens de la télévision torontoise m'ont demandé d'écrire un texte. J'ai écrit une fantaisie: *Who's Afraid of General Wolfe?*, où j'inversais la situation. Ça donnait une Amérique française avec une petite province anglaise voulant se séparer! Il s'y passait un enlèvement du premier ministre. La pièce fut refusée. On m'a dit que c'était amusant mais non pertinent,... car on n'enlève pas les gens au Canada. En 1970, j'ai eu envie de leur envoyer un télégramme, je regrette de ne pas l'avoir fait.

Progressivement d'autres personnes m'ont demandé des textes. Avant cela, je vivais le drame de tous les auteurs non joués. Je suis reconnaissant à ceux qui m'ont commandé des choses, comme je suis content d'avoir profité de l'occasion. Après les jeunes comédiens du TNM, Sophie Clément et Jean-Luc Bastien m'ont demandé une pièce "drôle" pour le théâtre de l'île d'Orléans. Ce fut alors *Sur le matelas*. C'était la quinzième pièce que j'écrivais. (Je mets parfois dix ans pour terminer un texte.)

C'est méconnaître le travail de l'écriture que de croire que ça va tout seul. Je dois vérifier si le vers résiste. Si, par exemple, après trois ans, il me parle encore, je le garde. Un écrivain est un gars qui a décidé de l'être. Il doit travailler. Je suis bien plus inspiré à boire d'la bière et à aller aux vues qu'à écrire... J'ai décidé de répondre à ce que Maïovski appelle la "commande sociale". C'est l'histoire des *Voyagements*. J'ai dit à Michel Côté: "trouvez-vous un local, j'vais vous écire une pièce."

Le théâtre est comme une petite collectivité à l'intérieur de la grosse. J'aime en faire, parce que je participe à cette collectivité. Mais toutes les contraintes sociales, les apparitions, les rencontres, me nuisent. Si je répondais à tout, je n'écrirais plus. Ceux qu'on connaît le plus aujourd'hui ne sont pas nécessairement ceux qui écrivent le plus! Pour moi, il n'y a que *Les Voyagements* qui comptent, j'aimerais que les gens aillent les voir. Ce qui m'embête c'est d'être un "nom". Les gens n'iront peut-être pas voir le groupe, mais moi. Que faire? On a le sens du *hit parade* chez nous.

J'ai donc commencé à écrire pour des gens de théâtre. A l'Ecole Nationale de Théâtre Michelle Rossignol m'a demandé un texte pour les élèves de première année, un texte répondant à des données extrêmement précises. C'est passionnant de faire cela. On oublie ce qu'on veut dire, et, paradoxalement, il devient plus aisé de s'exprimer.

Je suis très persistant. Vers vingt-cinq vingt-six ans, je m'étais donné jusqu'à trente ans pour expérimenter. Je m'étais dit (même si ça peut sembler prétentieux): à trente ans tu devras être écrivain, et à trente-cinq ans tu devras y gagner ta vie. Ma propension pour répondre aux "deadlines", pour travailler dans des situations difficiles, m'a aidé. J'en suis rendu au point où des gens me commandent des créations, sans jamais avoir rien vu de moi, uniquement parce qu'ils ont entendu parler de mon travail.

Des cinq pièces faites cette saison, *Strauss et Pesant* est la plus ancienne. Le premier jet remonte à 1966. C'est la plus travaillée, elle a connu sept ou huit versions différentes. Je l'ai encore retouchée avant qu'elle soit jouée. Chaque version amène de nouvelles dimensions. *Quatre à Quatre* était une commande du cégep Lionel-Groulx, de l'option-théâtre.

Je travaille régulièrement à l'Ecole Nationale, avec des gens que j'aime. Elle constitue le seul laboratoire de théâtre ici (ça nous prenait quelque chose de fédéral!). *Gilgamesh* sera créé là au début d'avril; la lecture initiale vient d'avoir lieu.

J'ai tout mis dans cette pièce à dix-huit personnages. Elle reste une des choses les plus importantes que j'aie faites. Roger Blay la monte et André Angélini compose la musique. C'est une pièce épique et musicale basée sur l'épopée sumérienne, qui est le plus vieux texte de l'humanité.

Au théâtre, tu écris un texte que d'autres prennent en main. Eux *défendent* le texte. La nature de mon travail d'écrivain consiste en un processus d'écriture (qui me passionne). Après vient le "produit". Le processus m'appartient, il est mon geste, nourri de toutes sortes de choses. Le produit se situe entre moi et le monde. La réaction du public est un cadeau, positif ou négatif.

Le jour où j'ai lancé mon recueil *Moments*, j'ai rencontré quelqu'un qui m'a dit qu'il avait aimé mon livre, sauf un vers qu'il avait trouvé exécrable. Plus tard, le même jour, j'ai parlé avec une autre personne qui m'a dit que j'avais écrit un vers magnifique. C'était le même vers. Les deux avaient raison, mais ils se contredisaient. Les réactions les plus essentielles pour moi viennent des gens qui me disent que mon travail leur a fait du bien ou leur a été utile. Je suis moral d'une certaine façon. Il existe des réactions plus curieuses, imprévues, qui ne me concernent même pas, parfois.

Par exemple, celles des critiques. Il leur faut travailler très vite. Il en résulte des bonnes choses, mais aussi des moins bonnes. Lors du *Bonhomme sept heures*, en mai dernier, la plupart d'entre eux ont parlé de comédie musicale. Toutes les références étaient américaines. Or moi, je n'ai jamais vu de comédie musicale américaine; André Angélini, qui a fait la musique, n'en a jamais vu non plus.

Je comprends par ailleurs le travail de critique, j'ai fait quelques papiers de cinéma pour un magazine (qui n'avait pas marché). La critique a d'abord une valeur d'information selon moi. Elle n'a pas le droit d'atterrer ses lectures en leur disant que quelque chose est inspiré de Grotowski: c'est de la mauvaise information, car personne n'a vu du Grotowski ici.

Je n'ai pas tendance à me sentir trahi si on triture mon texte, même si éventuellement je ne suis pas d'accord. *Petit Pétant et le monde* a été monté à l'Ecole en 1972, il constituait un exercice avant tout. Il a été repris l'année suivante. Lorraine Pintal a pris les deux versions et les a ajustées aux besoins de ses comédiens de l'université de Montréal. Trois versions différentes, ça ne me gêne pas.

Il est évident que pour moi la musicalité est primordiale. Le théâtre m'intéresse dans la mesure où il me permet de faire chanter le langage lui-même. Mon projet secret consiste à faire semblant d'écrire des pièces tout en fabriquant un grand poème! Mon obsession demeure toujours le langage lui-même. J'affectionne les phrases-clefs comme: "les mots sont les cailloux que j'me mets dans la bouche pour m'apprendre à parler." Chaque mot résulte d'une opération poétique. J'aime beaucoup les dictionnaires. Tu ouvres, à chaque mot il te saute un poème dans la face; c'est fascinant.

Le texte *Les Voyagements* a une longue histoire. Ecrit sur commande pour Gilles Renaud (qui voulait un monologue en vue de monter son "one man show"), il n'a pas marché. J'ai toujours aimé ce texte: je l'ai retravaillé. L'été dernier, on m'a demandé une pièce pour la radio. Je l'ai jouée moi-même, en monologue. C'est à la suite d'une entente entre Michel Côté, trois autres comédiens et moi, que j'ai remanié la pièce pour quatre personnes.

J'ai écrit en fonction des comédiens, comme je tente toujours de le faire. Rien n'est plus important pour moi que d'avoir la voix des comédiens à l'oreille. Marc a joué dans *Sur le matelas*, Michel et Marcel avaient déjà travaillé avec moi, et j'ai connu Véronique en répétition. J'écris organiquement, c'est à dire que j'écris comme je les aime *eux*. Le *Bonhomme sept heures* était un geste d'amitié envers des gens avec qui j'avais travaillé pendant trois ans, à l'Ecole. C'est en écrivant pour "le monde" que je suis le plus heureux de mon métier.

La grande majorité des comédiens que je connais en arrache. Ils ne veulent pas devenir vedettes. Ils désirent simplement fonctionner dans des groupes viables. Le groupe Les *Voyagements* en est justement un. Il veut faire des créations québécoises. Je leur ai écrit ce premier texte-là. Si ça marche, je veux bien leur en écrire d'autres.

C'est une folie que de vouloir gagner sa vie avec le théâtre. Tu fais une niaiserie à la télévision, et c'est plus payant que quatre pièces qui ont du succès. Je me considère comme un ouvrier spécialisé... mal payé! A force d'en faire, bien sûr, les choses finissent par s'améliorer. Cinq pièces en une saison, c'est énorme; je suis très content. Mais c'est quand même un peu fou; il serait impossible de tenir ce rythme bien longtemps.

Actuellement j'ai huit projets de pièces en marche; c'est très jouissant, gratifiant. Ecrire est un geste de partage et de liberté, car tu choisis ton langage. Sans cela, l'écriture devient une perversion inutile à laquelle personne ne comprend rien. En somme, je suis un collectif qui tient beaucoup à vivre tout seul."

●

Michel Garneau reste donc un poète et un chanteur, même lorsqu'il écrit pour le théâtre. *Gilgamesh* est dédiée à son frère Sylvain, et le texte est précédé d'un poème que l'auteur m'a chanté à la fin de notre rencontre. "Quand Sylvain est mort, j'avais treize ans, lui vingt-trois. J'allais au collège. Je l'ai ravalé. Ça m'a pris quinze ans à comprendre. *Gilgamesh* est l'histoire d'une amitié, et un texte sur la mort."

Encore naïf le chant de notre ressemblance
ce soir naïf encore par force et par tendresse
où l'enfance neige au plus nu de nos âmes
et l'empire est tragique quand même de ce temps

mais douleur est habitable il le faut elle repose
sur les instants émus de notre folle conscience
douleur et la mort ont fait de mon grand frère
en un quelconque octobre mon petit frère

douleur et la chance bien mûries aux novembres
font de toutes errances sillages du désir
où nous savons tout le temps tous les sens de l'aube
l'accompagnement et les magies de la présence

la mort est de notre fête au faîte de nous-mêmes
car douleur est vivante c'est la trame de l'instant
et l'instant frère du souffle c'est la trame du temps
et la trame du temps on peut la dire amour

faute de dire l'événement inventant l'avenir
l'accident seulement qu'on risque comme vivre
de dire le printemps de la souffrance d'être
l'été unanime du plus humain de nous

mon petit frère est mort non le bonheur
les racines pleurent le feuillage fleurit
je taille dans nos mots avec toutes mes forces
les branches du chant pour me tenir lumière

célébrer journellement l'immense fête humaine

la VILLE

L'église du Sault-au-Récollet: classement opportun

par JEAN-CLAUDE MARSAN

Située sur le boulevard Gouin, à l'ouest de l'avenue Papineau, l'église de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie a récemment été classée monument historique par le ministère des Affaires culturelles. Ce classement est fort opportun, car cette église constitue une oeuvre architecturale unique dans le milieu montréalais. Avec son vieux corps de bâtiment érigé avant la Conquête, elle peut être considérée, d'ailleurs, comme la plus vieille église de la métropole, et la seule remontant au Régime français.

L'ancien village du Sault-au-Récollet, dont l'urbanisation récente a malheureusement oblitéré l'identité première, est lui-même un très vieil établissement sur l'île montréalaise. C'est en effet en 1696 que les Sulpiciens y déplaçaient leur mission indienne de la Montagne. Cette dernière, d'abord localisée sur le site du présent grand Séminaire, nous a laissé les deux vieilles tourelles de la rue Sherbrooke pour témoigner de son existence. Les seigneurs de l'île de Montréal espéraient, par ce déplacement, atténuer l'attrait de Ville-Marie, où les aborigènes avaient tendance à aller s'enivrer. Une première église devait être construite dans cette mission de la rivière des Prairies, portant le nom de "La Nouvelle Lorette".

Cet établissement attira rapidement des colons blancs car le site s'avérait particulièrement bien choisi. Ainsi, l'ingénieur Gédéon de Catalogne, dans son Mémoire de 1712 sur les Plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, constate que les terres y sont fertiles, produisant du blé d'inde, des haricots, des citrouilles et des melons, et qu'il y a une très grande quantité d'érables fournissant beaucoup de sucre que les habitants vendent à la ville. Ce peuplement de l'établissement devait, toujours pour les mêmes raisons, forcer un nouveau déménagement, en 1720-21, de la mission indienne qui se fixa cette fois à Oka.

La fondation, en 1736, de la paroisse de La Visitation du Sault-au-Récollet nous fournit d'ailleurs une bonne indication de la prospérité de l'établissement. Car la condition essentielle, à l'époque, pour la création d'une paroisse était que la communauté fût en état de supporter les frais du culte. Non seulement semblait-elle en état de supporter ces frais mais également ceux occasionnés par la construction de la présente église, construction commencée en 1749. Et une vieille légende, anciennement très populaire, veut que le curé de l'époque, Monsieur Chambon, non satisfait de réquisitionner les deniers et les énergies de ses paroissiens pour la construction de l'église, força même le diable à y contribuer en le bridant sous la forme d'un cheval blanc qui traîna, avec rage mais dextérité, les pierres nécessaires aux fondations.

Cette église n'est pas très grande: 43 pieds de large par 119 de profondeur (mesures intérieures), n'incluant pas la double sacristie située dans le prolongement du sanctuaire rectangulaire. Les murs latéraux de l'église, d'une maçonnerie de moellon de trois pieds d'épaisseur, datent du régime français, à savoir de 1749-51. Percé de fenêtres de forme classique, à chaînage de pierre de taille et à sommet cintré, ce corps de bâtiment en bonne maçonnerie paysanne, oeuvre de Charles Guilbaut, un natif de la paroisse, témoigne bien des deux traditions, tradition artisanale vernaculaire et tradition classique, qui se marient habituellement si harmonieusement dans l'architecture religieuse traditionnelle du Québec. Pour sa part, la sacristie fut commencée en 1761; elle devait être agrandie en 1844.

La façade principale fut complètement refaite en 1850, à la suite d'une pétition adressée à l'évêque par la majorité des paroissiens qui sollicitaient la permission d'allonger l'église de 20 à 25 pieds, et de construire deux clochers (la façade originale semble n'avoir possédé qu'un seul clocher). Le travail fut confié à l'architecte John Ostell, qui produisit une imposante façade d'un style néo-baroque sévère et assuré, et que le site de cette église met particulièrement bien en valeur.

D'origine londonienne, John Ostell fut très actif à Montréal durant cette période. Il fut ainsi l'architecte, entre autres, des tours de l'église Notre-Dame, des églises Ste-Anne (à Pointe St-Charles, aujourd'hui démolie) et Notre-Dame-de-Grâce, du grand séminaire de la rue Sherbrooke, du palais épiscopal, détruit dans le grand incendie de 1852, et de la reconstruction de l'église St-Jacques après qu'elle fut rasée dans la même conflagration. Avec son neveu, Maurice Perrault, Ostell inaugura probablement le plus ancien bureau d'architecture du pays. Ensemble, ils réalisèrent, notamment, le vieux palais de Justice de Montréal, lequel abrite aujourd'hui le COJO.

Ce n'est cependant pas Ostell qui réalisa les deux flèches qui dominent maintenant la façade l'Eglise du Sault-au-Récollet. Celles-ci ne furent élevées qu'en 1863, par le charpentier François Dutrisac. Ces deux flèches d'inspiration classico-baroque, en charpente de bois recouverte de tôle, apparaissent délicates et légères et se distinguent par une sorte de gracieuse naïveté (face au lourd académisme caractérisant la façade de John Ostell). Ce sera là une caractéristique permanente de la tradition vernaculaire québécoise: racheter par sa fraîcheur et son originalité ce qu'elle ne pouvait pas posséder sur le plan de la pureté académique.

Si l'extérieur de cette église mérite à lui seul une visite, c'est surtout l'intérieur qu'il faut voir et apprécier. Il offre un spectacle unique. Des artisans, maîtres-sculpteurs de grand talent, connaissant bien leur Vignole, leur Grand et Petit Blondel, formés dans cette grande tradition artisanale assurant la transmission de la connaissance et de l'art de père en fils, de maître à apprenti, s'y sont succédés. A l'église du Sault-au-Récollet, les Quévillon, Hébert, Liébert, David, Chartrand ont contribué à enrichir ce patrimoine artistique typiquement québécoise de la sculpture sur bois, lequel représente, selon l'expert Ramsay Traquair, l'un des plus riches et des plus remarquables de l'Amérique du Nord.

En pénétrant dans cette église, ce qui frappe d'abord, c'est cette voûte en anse de panier, aux proportions bien dégagées. Unie, d'une grande sobriété, elle est délicatement rehaussée de sculpture de bois dorée, aux motifs empruntés notamment à notre flore. Au-dessus du sanctuaire, cette sculpture se fait plus dense, plus riche, plus présente. Cette voûte est l'oeuvre de David Fleury qui y travailla patiemment de 1816 à 1820, à la suite de la reconstruction de la toiture, laquelle fut effectuée en 1813-14. Ce sculpteur est également l'auteur de la riche corniche de l'ordre corinthien qui fait le tour de l'église et qui sert d'excellente assise à la voûte dont nous venons de parler. De cette voûte, Ramsay Traquair devait écrire: "The execution of the detail and the general effect of the whole ceiling are very attractive, and it must be regarded as one of the finest wood vaults in the Province."

Dans le sanctuaire, on remarque la présence de trois magnifiques autels, dont les tombeaux sont à console courbée et sont ornés de volutes et guirlandes sculptées sur fond uni. A l'exception du tabernacle du maître-autel, ces autels ont été réalisés par Louis-Amable Quévillon en 1802-1806 et semblent très typiques de ses oeuvres. Quévillon (1749-1823) fut l'un des maîtres-sculpteurs montréalais les mieux connus, et son nom fut associé aux travaux de décoration de plus de vingt-cinq églises de la région de Montréal. Malheureusement, la plupart de ces temples ont disparu depuis, le plus souvent rasés par le feu. Dans notre région, outre cette église du Sault-au-Récollet, il ne reste que la petite église de Ste-Françoise-de-Chantal de l'île Perrot et celle de St-Michel de Vaudreuil, pour rendre hommage au grand talent de Quévillon. Son émule, à l'époque, dans cet art de la sculpture sur bois, fut Maître Liébert, qui a sculpté en 1792, avec grande maîtrise et faisant preuve d'un académisme plus sévère, le tabernacle qui orne le maître-autel de cette église de la Visitation.

Avant de quitter le sanctuaire, il faut jeter un coup d'oeil sur les deux portes qui flanquent de chaque côté le maître-autel et qui permettent de passer du choeur à la sacristie. Délicatement sculptées et ornées de panneaux polychromes représentant des scènes religieuses naïves, elles s'avèrent, toujours selon Ramsay Traquair, uniques en leur genre au Canada. Datant d'environ 1773, et attribuées au sculpteur Hébert, elles constituent un bon exemple d'art populaire et révèlent bien la richesse de cette tradition vernaculaire qui caractérisait à l'époque la production artistique québécoise.

Enfin, la chaire et son abat-voix, sculptés dans le même esprit que celui de la voûte, quoique avec moins de raffinement, méritent attention. Ils furent réalisés en 1836 par Vincent Chartrand.

•

Ce qui fait de cette église de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie un produit culturel authentique est surtout la fusion homogène, dans une même oeuvre architecturale, d'une tradition artisanale populaire et d'une tradition académique. Ainsi la tradition classico-baroque de style Louis XV, qui a présidé à la décoration intérieure de cette église, possède sûrement ses racines en France. Cependant, ce qu'elle perd en pureté académique en se développant ici au Québec, elle le gagne en originalité, fraîcheur et naïveté dans les mains des artisans maîtres-sculpteurs de l'époque. La même conclusion s'applique également au corps de l'édifice, avec ses façades et ses clochers.

les THÉÂTRES

"L'école des femmes": un Molière devenu presque a-théâtral à cause des trop nombreux récits. Seul le Arnolphe d'Edgar Fruitier se distingue. (à la NCT).

•

"Charbonneau et le chef": l'infatigable spectacle de la compagnie Jean Duceppe, qui bat tous les records d'assistance. (Au Port-Royal, PDA).

•

"On the job": clarté et efficacité dans la dramaturgie caractérisent ce premier texte de David Fennario, l'auteur de "Without a parachute". Une réussite fort intéressante. (au Centaur I).

•

"La barrière": le cinéaste Claude Jutras s'y révèle habile metteur en scène. Le contenu n'est pas neuf, mais il demeure valable. (au TNM).

•

"Virage dangereux": un psychodrame où l'intensité ne fait pas défaut, malgré quelques faiblesses. Dans le genre. (au Rideau-Vert).

•

"Dis-moi qu'y fait beau Méo": autre reprise à voir. Ce spectacle de Jacqueline Barrette est très drôle, le texte efficace. (au Patriote-en-bas).

•

"Ce fou de Gogol": Monique Mercure se défend bien, dans un "one woman show" dont l'ensemble est néanmoins décevant, parce que trop lointain, peu touchant, imprécis. Au Patriote-en-Haut).

•

"Norman Bethune": Neil Vipond incarne un Bethune bien réel, dans un spectacle de plus de trois heures, long et lourd, pas toujours très réussi dans la mise en scène. Le personnage intéresse, mais la production fatigue. (au Centaur II). **A.G.**

ARTS PLASTIQUES

(suite de la page ci-contre)

Britannique. Il fait des pirouettes incroyables pour ramener toutes les oeuvres au "paysage"; il nous livre presque l'adresse de chacun des artistes; il confond volontairement nature et paysage, nature du médium et nature du paysage pour faciliter l'introduction de l'un ou de l'autre. "Des mots, des mots, des mots", disait Shakespeare...

(Les Forces vives de la Colombie Britannique, au Centre Saidye Bronfman, 5170 côte Ste-Catherine; ouvert du lundi au jeudi, de 10 à 21 heures, le dimanche de 10 à 14 heures; l'exposition se poursuit jusqu'au 21 mars; entrée libre).

L'ENSEMBLE VOCAL
Tudor
DE MONTRÉAL
AVEC LE CONCOURS DE
Benson & Hedges
PRÉSENTE L'OEUVRE INTÉGRALE
DE J.S. BACH
LA PASSION SELON ST-MATTHIEU
Maureen Forrester — Claude Corbeil
Joan Patenaude — John Martens
Albert Greer — Gaston Germain
Orchestre et choeurs sous la direction de WAYNE RIDDELL
Église Notre-Dame de Montréal
19.30 heures
Dimanche le 20 avril
Billets: $7.00 - $5.00 - $3.00
En vente: Canadian Concerts & Artists 932-2234

Kébec Spec présente
Mireille Mathieu
23 février
À la demande générale
REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE
14 MARS, 8h30
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

NOCTURNALES
Faculté de musique U. de M.
2375 côte ste Catherine
vendredi 28 février
samedi et dimanche
1 et 2 mars de 20h à 24h
SOLEDAD INTERRUMPIDA
LUIS DE PABLO, compositeur
JOSE LUIS ALEXANCO, sculpteur
oeuvre sonore et visuelle
durée 20mn présentée toutes les heures
50 personnes admises par spectacle
entrée libre

tnm
théâtre du nouveau monde
LONG VOYAGE VERS LA NUIT
EUGENE O'NEILL
Mise en scène : Jean Gascon
Décors et costumes : Robert Prévost
Éclairages : Yves Neveu
Jean Gascon
Denise Pelletier
Gabriel Gascon
et Marie Codebecq
Première: Jeudi 6 mars
Jean Gascon
Denise Pelletier
Gabriel Gascon
François Tassé
84 ouest, rue SAINTE-CATHERINE
Tél.: 861-0563

théâtre du rideau vert
DÈS LE 6 MARS
le bal des voleurs
Comédie de J. Anouilh
Mise en scène Gaétan Labrèche
JANINE SUTTO, ANDRÉ CAILLOUX, JEAN LECLERC, GAÉTAN LABRÈCHE, ANNE CARON, JACQUES LORAIN, DANIEL GADOUAS, MARC HÉBERT, MARTHE TURGEON, GASTON LEPAGE, LOUIS DALLAIRE, SYLVIA GARIÉPY, LOUISE PRATTE, PANOS KATTERIS, MICHEL PASQUIER
Décors : Guy Neveu — Costumes : François Barbeau
Éclairage : Nick Gernovitch
DERNIÈRE CE SOIR 20h.
VIRAGE DANGEREUX
J.B. Priestley
Mise en scène : Danièle J. Suissa
Yvette Brind'amour - Hubert Noël - Françoise Faucher
Louise Turcot - Claude Préfontaine - Vincent Davy
théâtre jeunesse
TOUS LES DIMANCHES
14h MARIONNETTES
LA PRINCESSE MYSTÉRIEUSE
Marionnettes de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe
Entrée $1
15h THÉÂTRE
L'ENFANT QUI FAIT DANSER LE CIEL
Fantaisie d'André Cailloux
Avec Louise Turcot, Marthe Choquette, Serge Turgeon, Jacques Lorain, Michel Sébastien.
Entrée $1
Metro Laurier, sortie Gilford 4664, rue St-Denis Reservation: 844-1793

la Compagnie du Centre national des Arts présente
WOYZECK
de Büchner
en français
mise en scène de
Jean Herbiet et Felix Mirbt
A VOIR ABSOLUMENT
A.Gruslin Le Devoir
EXPÉRIENCE EXTRAORDINAIREMENT FASCINANTE M.Dassylva La Presse
au centaur 1
453 St. François Xavier
réservations: 288-1229
du 4 au 9 mars 1975, à 20h30
matinées: les 8 et 9 mars à 14h30
Centre national des Arts
soirées: $4.00 (étudiants: $2.25)
matinées: $3.25 (étudiants: $1.75)

les ARTS plastiques

Les faibles "forces vives" de Colombie-Britannique

par CLAUDE GOSSELIN

Au cours de l'automne dernier, le centre Saidye Bronfman inaugurait un programme d'échanges en arts visuels entre les différentes parties du Canada. Une première exposition présenta "Les Prairies"; aujourd'hui, c'est au tour de la Colombie britannique. Vingt artistes, réunis par M. Peter Malkin, conservateur adjoint à la Vancouver Art Gallery, symbolisent les "Forces vives" de cette province. Ils ont entre 25 et 40 ans.

L'exposition touche plusieurs média d'expression: peinture, gravure, sculpture, dessin, photo, assemblage, vidéo. Elle répond ainsi au principe qui a guidé les responsables: "l'accent était plutôt mis sur le choix d'oeuvres qui donneraient une idée des activités variées et des courants qui, actuellement, donnent tant de saveur et de diversité aux arts actuels". C'est un fait que l'exposition montre beaucoup de diversité; par contre la saveur n'est pas très épicée.

"Le thème sous-jacent, nous dit M. Malkin, est l'influence de la conscience et de l'intérêt renouvelé envers le paysage, qu'il soit rural ou urbain, ou comme sujet évident du travail ou comme son point de départ". Ouf! Encore là, je n'ai pas trouvé de façon sensible ce retour au paysage. Car pour moi, "retour au paysage" veut dire retour à une perception d'une réalité physique — la ville de la campagne — prise comme point de départ d'une démarche intellectuelle, conceptuelle, traduite visuellement. Or, mis à part Dean Ellis, Michael De Courcy et Robert Michener les autres artistes, bien qu'ils fassent référence à des lieux physiques, ne les développent pas pour eux-mêmes. Voyons leur travail sur un à un.

Dean Ellis et Robert Young sont deux artistes qui ont étudié l'histoire de l'art. Les pièces qu'ils nous présentent en témoignent. Ellis réfléchit sur la représentation traditionnelle du paysage, qui veut qu'il soit composé d'un avant-plan, puis d'un plan moyen, et enfin de l'horizon lointain dans lequel tout disparaît, à la fois le ciel et la terre. Ellis conteste cette règle en faisant disparaître le plan moyen. Avec la photo, il montre un exemple où le paysage ne compte que deux plans. Ainsi, en montagne, il arrive souvent qu'on ne voit que les vingt-cinq premiers pieds puis le ciel immédiatement après; c'est qu'alors l'entre-deux est occupé par une dénivellation profonde. La démonstration est simple et efficace.

Pour sa part, Young préfère rapprocher dans un même tableau deux périodes de l'histoire de l'art. Le but est visible: créer des contrastes insolites qui nous amènent à saisir des démarches différentes. Dans "Aprroximation", Young, sur un paysage traité à la manière des impressionnistes (le paysage reprend le tableau d'un peintre américain), peint un volume aux arrêtes droites, aux surfaces irrégulières mais unies, traité à la manière du "hard-edge", c'est-à-dire où chaque plan est peint d'une seule couleur et en à-plat. Le contraste nait de la réunion de ces deux techniques qui témoignent de deux langages artistiques. L'effet est tout aussi réussi que dans le cas d'Ellis, mais il manque ici de finesse; la démonstration didactique à cet inconvénient qu'elle est souvent fade à force de vouloir être trop explicite. Ellis crée une oeuvre nouvelle dans sa démontration; Young établit un rapport mathématique. Ellis est un créateur: Young un virtuose.

David Mayrs pourrait aussi se rattacher à Robert Young. Dans "The Witness", il joue sur le rapport bizarre du voleur qui est aussi un fantôme. Traité à la manière réaliste, ce tableau de chevalet n'apporte rien de neuf à la problématique de l'art actuel. Il reste un rêve, un jeu gratuit sur la réalité de l'homme/voleur et l'irréalité du voleur/fantôme, sur la similitude du déguisement de l'un et la représentation symbolique de l'autre.

Robert Michener peint des paysages; mais il les peint en utilisant davantage les volumes des éléments qu'il voit que la composition réelle des matériaux en place. Il se trouve ainsi à transformer la perception de la profondeur du paysage au point de le magnifier. Il transmet le caractère fantastique des montagnes et des lacs.

L'approche de Michael De Courcy est tout à fait différente des précédentes. L'artiste a photographié d'un avion l'espace terrestre qui se trouvait sous lui, sur la distance entre Montréal et Vancouver. Puis, à chaque vue aérienne, il a joint trois vues prises au même endroit, mais sur terre. Enfin, il a ajouté à chaque étude une autre photo montrant le trajet qu'il a fait à pied autour de sa maison à Vancouver. Le résultat se lit comme un photo-roman sans texte. La démarche est originale et singulièrement attirante. C'est un peu comme un atlas géographique ou, plus encore, un journal de bord illustré.

C'est à mon avis là que se termine cet "intérêt renouvelé envers le paysage". Les autres oeuvres se rattachent à des préoccupations différentes parmi lesquelles la sensibilisation du public à l'action culturelle et à la participation. Dans le premier cas, le Western Front Lodge, coopérative d'artistes touchant plusieurs média d'expression autres que les arts plastiques (mais aussi ceux-là), présente un vidéo-témoin de leur action culturelle lors de la campagne pour l'élection du maire de Vancouver. Dans une présentation de fête, ils ont soutenu la nomination de Mr. Peanut comme condidat à la mairie. Bien entendu ils furent battus et seules les personnes les plus sensibilisées aux problèmes socio-culturels de l'heure ont compris leur message. Mais l'action valait la peine d'être tentée, ne fut-ce que pour le plaisir qu'elle procura.

Pour sa part, Evelyn Roth demande la participation des gens pour animer ses "portables", espèce de grand treillis qui, soutenus, deviennent des pièces propres à modifier l'environnement ou à faciliter le jeu. Je n'ai malheureusement pas vu les pièces, elles n'étaient pas encore arrivées au Centre lors de mon passage.

Des autres oeuvres de l'exposition, il y a peu à dire. La gravure ne m'a pas particulièrement saisi; elle est bien réalisée, certes, mais son image est tellement ambigüe (Sanders, Eastcott) ou estompée (Laing) qu'on a peine à la voir. Le dessin d'Ann Kipling et le travail d'Al McWilliams me sont apparus dans le premier cas mièvre, et dans le second sans proposition autre que le gadget. Art Green a visiblement une bonne connaissance des couleurs, du graphisme et il possède une imagination certaine. Malheureusement, l'accumulation d'éléments divers de façon très compacte a pour effet de compliquer la lecture de l'oeuvre et de cacher son sens véritable. Tout comme pour Art Green, j'aurais aimé voir plus de travaux de Gathie Falk. Quant à Leslie Poole, son oeuvre relève de la décoration.

Les "Forces vives" de la Colombie Britannique apparaissent donc dans l'ensemble assez traditionnelles. Ann Kipling, David Mayrs et Benita Sanders auraient dû laisser leur place à des artistes plus jeunes comme Dan MacDougall et Bill Jones dont on a pu voir des travaux à l'exposition des "Peintres canadiens contemporains". A la décharge des artistes, il faut dire que le Centre Bronfman se prête mal à l'exposition d'oeuvres de deux dimensions (format moyen). Toujours suspendus dans le vide, au bout de longues chaînes, les tableaux bougent continuellement et souvent la lumière du jour, réfléchissant contre les vitres, empêche de voir distinctement l'oeuvre. Pour une meilleure vision, vaut donc mieux s'y rendre en soirée. On y visionnera mieux du même coup les projections de diapositives et les bandes vidéo.

Enfin, le texte de M. Peter Malkin dans le catalogue explique bien mal les préoccupations des artistes de la Colombie

(suite à la page ci-contre)

les EXPOSITIONS

N.B. Toutes les expositions et manifestations annoncées sont gratuites.

Photographie: "Reflets" de Bernard Schiele, à la Galerie Optica, 451 rue St-François-Xavier. La réflexion de Schiele sur son médium repose sur le vraisemblable et la subjectivité d'une image. Demain dimanche, à 14.30 heures, Schiele rencontrera le public et répondra aux questions.

Cinéma d'animation: Un festival de films d'animation produits par l'ONF se tiendra dans le studio du Musée d'art contemporain les 1, 2, 8 et 9 mars. A chaque jour, une première série sera projetée à 13:30 et une seconde à 15:30 heures. Des maquettes des films "Tchou tchou" et "Le hibou et le lemming", ainsi que des panneaux présentant des photos tirées de films d'animation, seront exposés dans le studio du musée à cette occasion.

Evénement/fête collective: Elles sont quatre (Francine, Véronique, Louise et Jovette) à vous inviter à la fête qui se tient aujourd'hui à la Galerie Powerhouse, 3738 rue St-Dominique entre 13 et 22 heures. Elles ont déjà réuni un ensemble de "guénilles" (pris dans un sens très large), et vous demandent d'en apporter d'autres. Votre musique sera aussi la bienvenue. La Fête est commencée depuis le 15 février. Aujourd'hui elle est l'aboutissement d'un collectif qui s'est développé au rythme des besoins des participants et de l'interaction qu'ils ont eue l'un sur l'autre. Bienvenue!

Audio-visuel: Lors du vernissage de l'exposition des peintures et sérigraphies de Benoit, Robinson et Sparkuhl, demain soir à 20 heures à la Galerie Powerhouse, les artistes présenteront un audio-visuel spécial. Quant à l'exposition, elle se poursuit jusqu'au 21 mars.

C.G.

les vautours
BIENTÔT À L'AFFICHE

Université McGill — Faculté de Musique
EN COLLABORATION AVEC LA CBC
THE YORK WINDS
Douglas Stewart, *flûte*
Lawrence Cherney, *hautbois*
Howard Knopf, *clarinette*
James McKay, *basson*
James MacDonald, *cor français*
ET ARTISTE INVITÉ
John Hawkins, *piano*
oeuvres de : K. Jones, P. Pedersen, J. Hétu, B. Mather, B. Cherney, J. Hawkins, E. Carter
Vendredi le 7 mars 1975
20h30
Renseignements : 392-4501
Salle Redpath
Billets : $2.50, $1

Université McGill — Faculté de Musique
LE STUDIO D'OPÉRA DE McGILL
direction : Edith et Luciano Della Pergola
vous présente
DES EXTRAITS D'OPÉRA
oeuvres de : Cimarosa, Mozart, von Weber, Nicolai, Verdi, Ponchielli, Tschaikowsky, Puccini
Samedi le 1 mars 1975
20h30
Renseignements : 392-4501
Salle Redpath
Entrée Libre

Les Beaux Dimanches
Une époustouflante comédie de boulevard où il est question d'un homme qui cherche désespérément à se libérer de ses trois femmes.

À guichet fermé
Cette pièce en trois actes de Jean-Jacques Bricaire et Maurice Lasaygues a été enregistrée à la Polyvalente J.-H. Leclerc, à Granby.

Le Grand Zèbre
En vedette: Pierre Thériault, entouré de Jean-Marie Lemieux, Denis Mercier, Catherine Bégin, Mariette Duval et Anne Villeneuve.

Le 2 mars à 20h30
La mise en scène est de Georges Carrère. C'est une émission de Louis Bédard.

À la télévision de Radio-Canada

Kébec Spec présente
Beau Dommage
Représentations supplémentaires
24 MARS
7h et 10h p.m.
Lundi 17 mars à 19.00h. & 22.30h.
Billets: de $3.00 à 5.00 au TNM et Sauvé Frères
tnm · 84 ouest, rue ste-catherine · 861 0563

Sol vous invitationne à son nouveau spectacle
"Rien détonnant !"
du 11 Fév. au 2 Mars à 20:30 hres
billets: $2.50 à $6.00
Dernière Semaine
EN VENTE À LA PLACE DES ARTS ET SAUVÉ FRÈRES
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

2 DERNIÈRES CHANCES DE VOIR
Ce soir et demain soir à 20h.30
l'école des femmes
de
molière
mise en scène
gilles marsolais
décor
claude fortin
costumes
janine caron
avec
edgar fruitier
jo ann querel
hubert gagnon
gilles pelletier
jean pierre chartrand
josé descombes
jacques hanto
micheline gérin
au gésu - 866-1964
la nouvelle cie théâtrale

Missa Solemnis
Beethoven
Orchestre Symphonique
Chorale de 250 voix
Choeur du Collège Westminster
École Normale de Musique
sous la direction de
ALEXANDER BROTT
Solistes:
CLARICE CARSON, soprano
FLORENCE QUIVAR, contralto
MICHAËL BEST, ténor
DONALD BELL, basse
Eglise Notre-Dame
Jeudi, le 3 avril à 20.30 heures
Billets: Int. Music Store, Montreal Trust, P.V.M.
Parterre: $8.00, 1er Balcon: $7.00, 2e Balcon: $6.00.
INFORMATIONS et RÉSERVATIONS: 935-4955
Envoyer commandes postales avant le 15 mars à MISSA SOLEMNIS, 30 rue Thurlow, Hampstead, Québec
Ce concert est sous le patronage de: La Première Banque Canadienne — Banque de Montreal

les SPECTACLES

Les Séguin, à la veille de leur "Piano Nobile" . . .

par YVES TASCHEREAU

Je m'y attendais bien, rien n'a tellement une allure officielle avec les Séguin, et surtout pas une entrevue. Pendant l'heure où nous nous sommes rencontrés, assis sur le tapis d'un salon, j'avais l'impression de participer à un palabre autour d'un magnétophone qui remplaçait le feu de camp... La voix basse et presque chuchotée de Richard essayait de passer pendant les silences de celle de Marie-Claire, haute et claironnante par moments et douce et grave la plupart du temps. Je ne sais pas trop quand l'entrevue a commencé ni quand elle a fini. Ils sont d'abord arrivés avec leur nouveau disque, "Récolte de rêves" (Kot'ai 3307), dont tout le monde a admiré la pochette jusqu'à ce que quelqu'un découvre une faute d'orthographe, puis une autre, et une autre et ainsi de suite jusqu'à sept ou huit dans la pochette intérieure réalisée par Marie-Claire. Partagé entre la déception de leur productrice et la résignation riante de Marie-Claire ("ça, c'est complètement ma personne..."), j'ai attendu la suite.

Ensuite, il fut question des scouts, des servants de messe et des croisillons, et tout en chantant "je suis croisé c'est là ma gloire..." avec Marie-Claire, je me demandais comment il se faisait que mon passé (j'ai 31 ans) coïncidait avec le leur (ils en ont 22). Ils m'ont alors expliqué qu'ils sont juste sur la ligne de rencontre des deux séries de générations, ce qui fait qu'ils rejoignent un public qui va de 17 à 35 ans surtout. Ils vont intéresser les étudiants des cégeps, mais non ceux des polyvalentes: "ils sont là, tous effouairés devant toi, pis y nous regardent en disant: 'fais nous tripper".

Puis il fut question du spectacle qu'ils vont donner au foyer "Piano Nobile" de la salle Wilfrid Pelletier, à la Place des Arts, du trois au cinq mars. Assis par terre sur les coussins qu'ils auront apportés, les spectateurs pourront entendre les Séguin entourés de cinq musiciens: Richard Grégoire aux claviers, Yves Cloutier à la mandoline, Bruce Murchison au violon, Serge Lahaie à la guitare et Guy Richer à la basse. Cette nouveauté énerve beaucoup les deux chanteurs, qui ont l'habitude de travailler seuls: "Là, je me suis rendu compte que je gardais pas mon beat, je me suis rendu rendu compte que j'étais pas souvent accordé et que je ne suivais pas toujours le reste de la gang", m'explique Richard alors que Marie-Claire rajoute: "par rapport à nous autres, on est corrects, on est pas habitués à les "cue". Richard me fait tout le temps des surprises pendant un concert, donc pour moi, ça va peut-être être moins dûr que pour lui". Mais le fait de jouer avec cinq musiciens ne remet pas en cause leur conception du spectacle; ils connaissent ces musiciens depuis longtemps et les voient comme des amis qui viennent de la salle pour jouer avec eux, sans compétition, en toute harmonie. "Mais attention, c'est pas improvisé! on vient de faire un disque avec eux..."

La conversation est passée tranquillement à un registre plus grave: il fut question de leur carrière, qui est liée à leur façon de vivre, et non pas conçue comme un métier dont on sort pour commencer à vivre, comme c'est le cas pour la plupart des gens: "une carrière, la plupart du monde ne conçoit jamais qu'elle peut s'arrêter. Ils la poursuivent souvent pour devenir quelqu'un, pour leur gloire personnelle et évidemment pour subvenir à leurs besoins. Pour nous, c'est à un autre niveau qui englobe beaucoup plus un sens de vie complet. Dans la réalisation des valeurs intérieures que je (c'est Marie-Claire qui parle pour les deux) veux vivre et nécessairement toutes les choses que je considère bonnes dans ma vie personnelle. Parce que je considère qu'il est important de grandir l'âme en dedans, d'avoir une paix intérieure. Il faut que ces choses là aillent dans le même sens que la carrière, sans aucune opposition. Pour y arriver, on a un rythme plus lent, parce que je ne suis pas capable de donner plus, et si je donne plus, je donne du faux ou du moi fatigué. C'est une des meilleures façons de donner que je connaisse et un des meilleurs moyens de faire passer ce que j'ai à dire. Dans le moment, c'est la chanson, mais je ne peux pas trop planifier dans ce sens là, demain ça pourrait être autre chose..."

"Je ne peux pas concevoir un spectacle d'une façon artificielle, je n'y crois pas. Il faut vraiment que je parle des choses importantes dans ma vie. On parle d'amour et de spiritualité parce qu'on s'aperçoit que tout le monde en a besoin. Je m'implique là-dedans, c'est part entière avec moi. Je refuserais de faire certains gestes qui feraient mieux passer les choses que j'ai à dire, s'ils ne sont pas sentis. C'est de la mécanique... Il est évident que certains soirs ça ne me tente pas de chanter, parce que le spectacle c'est de la vie compressée, être obligé d'être là, une heure et demie avec le public. Honnêtement, j'avoue que des fois, j'ai souri même si ça ne me tentait pas, parce qu'il y a une image... Mais j'étais pas contente de moi, pis je pouvais pas aller rencontrer le monde de la même façon, après."

"Pour moi, c'est ça qui est important, je ne suis pas capable de voir plus dans le moment. Surtout que la chanson est tellement une grosse affaire! Nous on est peu de chose dans ce monde-là, mais pourtant tu m'as vue entrer tout à l'heure, j'étais fatiguée d'avoir passé la journée à courailler, d'avoir été dire toutes sortes de gnan gnan pour vendre le disque et rejoindre le plus de monde possible. Mais c'est quoi, tout ça? Le malaise de notre société c'est de vouloir tout faire énorme, tout révolutionner tout le temps. C'est l'homme qui construit toutes sortes de grosses histoires sans s'arrêter pour regarder la petite plante qui pousse à côté. Alors que c'est cette plante qui peut te dire: "toi, tu es sur la terre pour telle raison". Je veux toucher à ces points là, ces points primaires de la vie. Je ne veux plus perdre mon temps. Faire du gros bla bla, du show-off, on peut faire ça, mais je dis non. C'est pas là que je veux aller. Je sais tellement à quel vide cela peut mener, un vide du coeur, et c'est dommage. Je vois des vieux à 60 ans, je les regarde faire et je me dis: "c'est ça que t'as appris dans ta vie, qu'est-ce que tu connais de toi, en dedans?" C'est une grosse prise de conscience, je m'embarque dans bien des affaires, mais je pense que je serai capable d'y parvenir, à mon rythme..."

Nous avons parlé de bien d'autres choses, la musique, les tournées, la scène etc..., mais au fond le plus important avait été dit. Je viens de relire ce qui précède, cela peut paraître tellement naïf ou simpliste et pourtant... Les mots ne sont pas recherchés, les idées non plus, et quelque chose passe quand même, quelque chose d'oublié et que l'on retrouve. C'est ça, les Séguin. J'écoute leur dernier disque et la même chose se produit, d'une façon plus forte parce que ce sont des chanteurs et non des théoriciens. Leur musique simple, douce (mais moins simple qu'on pourrait le croire) leur musique n'entre pas dans nos oreilles, elle semble sortir du fond de nous, de notre passé collectif et individuel. Les voix s'harmonisent très bien aux instruments et créent une atmosphère à laquelle on peut difficilement être insensible.

Leur musique et leurs mots nous parlent d'un quotidien habitable et beau, d'une vie pleine et simple. Parce qu'il y a moyen de parler de ces choses sans tomber dans la banalité; le meilleur exemple serait la chanson "Les saisons" de Raoul Duguay, la plus belle du disque, d'où se dégage une harmonie entre les éléments et la vie intérieure. C'est un disque en dehors de la production courante, en dehors du mouvement folklorique auquel on associe toujours les Séguin. En écoutant "A la pleine lune" par exemple, on découvre une musique surgie de nulle part, d'autrefois et de demain, du monde extérieur et du fond de nous.

les SPECTACLES

Les Séguin (Piano Nobile de la PDA, du 3 au 5): un genre à part, moins un spectacle qu'une fête dont ils seront les animateurs.

•

Barbara (Maisonneuve, du 6 au 9): envoûtante et étrange, tendre et pointue, douce et cassante, une des chanteuses françaises les plus personnelles.

•

Louise Forestier (cinéma Outremont, le 7 mars): une des rares apparitions à Montréal d'une chanteuse en pleine possession de ses moyens. Un des meilleurs sons québécois qu'on puisse trouver.

•

André Gagnon (Maisonneuve, du 10 au 16): une musique romantique et personnelle, des notes pour rêver... **Y.T.**

LINO VENTURA • ANNIE GIRARDOT
ISABELLE ADJANI
dans
la gifle
DÈS LE 14 MARS, Cinéma VILLERAY

LES FILMS RENE MALO présentent
PIERRE RICHARD
JANE BIRKIN
POUR TOUS
FOLLEMENT DRÔLE !
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ !
1.20, 3.20, 5.25, 7.25, 9.30
CHAMPLAIN STE CATHERINE PAPINEAU 524-1685
SAINT-JÉRÔME REX

Un jour seulement 2.00 et 8.15
POUR TOUS
ANDRÉ DE LA VARRE présente
Fabuleuse Espagne en COULEUR
PREMIÈRE CANADIENNE !
Avec GUY DE LA RIVIÈRE agissant comme hôte et guide en personne sur la scène
ÂGE D'OR ET ENFANTS DE MOINS DE 14 ANS . . . $1.00
MERCREDI 5 MARS RIVOLI 2 St-Denis & Bélanger 277-3125
JEUDI 6 MARS VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
LUNDI 10 MARS, MASKA (ST-HYACINTHE)

les vautours
BIENTÔT À L'AFFICHE

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD
D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE. 18 ANS Adultes
APRES "VIVA LA MUERTE"
ARRABAL
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU
avec EMMANUELLE RIVA et GEORGE SHANNON
Messe noire et rouge L'EXPRESS
Générateur de joie, qu'on reçoit en pleine figure comme une gifle FRANCE SOIR
LE film COMBAT
Imagerie fascinante, qui s'impose par sa violence LE MONDE
Des images d'un réalisme insoutenable JOURNAL DU DIMANCHE
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
7.15 - 9.15

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent
YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU
dans
POUR TOUS
Vincent, François, Paul et les autres...
UN FILM DE CLAUDE SAUTET
CREMAZIE ST-DENIS, CRÉMAZIE 388-4210
12.30 - 2.45 - 5.00
7.20 - 9.30

EN PRIMEUR
14 ANS
"UN FILM SAISISSANT, INSPIRANT L'ANGOISSE ET LA TERREUR !" — Time Magazine
"L'EXPÉRIENCE LA PLUS TÉNÉBREUSE ET TERRIFIANTE JAMAIS FILMÉE !" — Newsweek
"LE SUSPENSE DE L'ANNÉE !" — New York Magazine
DONALD SUTHERLAND
JULIE CHRISTIE
NE VOUS RETOURNEZ PAS
VERSION FRANÇAISE DE "DON'T LOOK NOW"
EN COULEUR
Ven., Sam., et semaine 7:25 - 9:35
Dimanche 1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:35
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

14 ANS
LA GAMMICK
Une production de l'Office national du film du Canada
Un film de Jacques Godbout
Musique de François Dompierre, Producteur: Marc Beaudet
Distribution Columbia Pictures Marc Legault, Dorothé Berryman, Gilbert Chénier, André Guy, Pierre Gobeil, Denis Drouin
Confessions d'un p'tit gars de la pègre
Chico Tremblay défie le Parrain
VILLERAY ST-DENIS JARRY, 388-5577
SEM.: 7.30-9.30
SAM., DIM.: 1.30-3-.30-5.30-7.30-9.30
Paris Valleyfield
Boîte à film St-Jean
Palace Granby

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE
LES GRANDS EXPLORATEURS
TAI-HITI
COMMENTÉ PERSONNELLEMENT PAR CHRISTIAN ZUBER
13 au 16 mars 20h.30
Matinée 16 mars à 14:00 hres
$3. et $2. (étudiants)
Billets en vente au Plateau à compter du 10 mars de 12:00 hres à 18:00 hres
Tél.: 284-3222 et 3223
SALLE LE PLATEAU 3710 Calixa Lavallée Parc LAFONTAINE
Ste-Thérèse, Auditorium Lionel Groulx. Dimanche 23 mars à 20:30 hres. Tél.: 430-3120-3174

ELLE, SON MARI, SON AMANT et leur bébé...
POUR TOUS
TOUS PLONGÉS DANS UN DRAME DÉCHIRANT !
LES FILMS MUTUELS presentent
L'ENFANT DE LA SOLITUDE
v. f. de "CHILD UNDER A LEAF"
un film de GEORGE BLOOMFIELD
DYAN CANNON · DONALD PILON
JOSEPH CAMPANELLA · MICHELINE LANCTÔT
musique de FRANÇIS LAI
une production · MURRAY SHOSTAK et BOB BAYLIS
3e SEMAINE
Enfants moins de 14 ans . . . $1.00
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
PAPINEAU 1 Papineau & Mt. Royal 527-8635
LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688-6164

elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7:30, 9:30
SAMEDI: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 10:00
DIM.: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
LE FANTÔME DE LA LIBERTÉ
UN FILM DE LUIS BUNUEL
"Un film qui se passe très bien de poteaux indicateurs et de mode d'emploi. L'éblouissement suffit." — Le Monde
"Quel souffle, quelle allure, tout vole en éclats comme sous le double bang d'un supersonique traversant le mur de la connerie." — Le Nouvel Observateur
"Eblouissant de fraîcheur, tantôt féroce et tantôt facétieux, toujours serein, souvent déconcertant, drôle, oui, drôle et, pour tout dire, assez génial." — L'Express
"Ces gags "hénaurmes" font pâmer de rire. Le grand vent du surréalisme continue de souffler sur Bunuel." — Le Point
"Contre ce fantôme de liberté, Luis Bunuel a construit une nouvelle machine de guerre superbe et bizarre qui est un chef-d'oeuvre." — Telerama
"Intelligent, drôle et caustique, évoquant l'ironie et le persiflage d'un Voltaire." — Quotidien de Paris
SALLE EISENSTEIN
Le plus beau film de Tanner un événement poétique. — LE NOUVEL OBSERVATEUR
14 ANS
un film de ALAIN TANNER
le milieu du monde

les vautours
BIENTÔT À L'AFFICHE

le CINÉMA

Scorcese/Cassavetes: deux beaux portraits féminins

par ANDRÉ LEROUX

Alice Doesn't Live Here Anymore de Martin Scorcese est une fascinante et amusante comédie dramatique qui ne ressemble à rien d'autre et qui s'affirme comme l'une des oeuvres les plus personnelles et les plus originales de la présente saison cinématographique. De film en film, Scorcese nous réserve des surprises toujours de plus en plus agréables et étonnantes. Après l'étourdissant et génial **Mean Streets,** il récidive avec un film où le comique et le tragique, le burlesque et le pathétique, la violence et la tendresse se côtoient avec une souplesse remarquable et une décontraction ravissante. La dernière réalisation de Scorcese n'offre pas seulement une indiscutable confirmation du talent de son auteur, elle manifeste encore un épanouissement de son art, une maîtrise toujours plus grande sur une forme saisissante et nécessaire.

Alice Doesn't Live Here Anymore est tout d'abord le récit du voyage d'une jeune femme, Alice Graham (Ellen Burstyn) qui quitte, après la mort accidentelle de son mari, sa petite ville en Oklahoma pour se rendre à Monterey en Californie. Accompagnée de son jeune fils Tom (Alfred Lutter), elle se rend premièrement à Albuquerque, où elle fait la rencontre de Ben Eberhart (Harvey Keitel) qui lui cache son mariage, et dont la violence inattendue met fin à leur relation. Elle s'achemine ensuite vers Tucson où un jeune fermier, David Barie (Kris Kristofferson) s'éprend d'elle et lui ouvre des horizons incertains de bonheur. Le film se clôt sur la fragilité d'un avenir brumeux et sur la précarité d'un amour que la moindre perturbation affective risque d'ébranler.

Depuis quelques années, le cinéma américain nous a habitués aux pérégrinations de personnages en quête d'un nouvel ailleurs, insatisfaits par leur existence quotidienne et leur environnement, qui décident subitement de tout quitter. Le voyage devient ainsi l'élément qui les révèle à eux-mêmes et qui les propulse dans un monde jusque là inconnu. L'originalité première du film de Scorcese tient au fait que l'aventure est perçue à travers les yeux et la sensibilité d'Alice, qui rêve d'indépendance et de liberté mais qui ne peut vivre, comme elle le dit elle-même, sans le soutien et l'appui affectifs d'un homme. En traversant le Sud-Ouest des Etats-Unis avec son fils, Alice réalise la confusion de son-existence et son incapacité à contrôler le temps qui lui échappe. Caressant depuis son enfance le rêve de devenir chanteuse, elle découvrira la nécessité de se détacher des illusions enfantines et d'affronter les exigences du présent avec ses véritables ressources et ses aspirations les plus vitales.

Scorcese nous fait pénétrer directement à l'intérieur de la vision cahotique et imprécise d'Alice. Sa caméra frénétique épouse et traduit ses moindres états affectifs, sursaute au rythme des palpitations de son coeur et respire au gré de ses élans, de ses frustrations et de ses joies. Le spectateur est littéralement emporté dans le tourbillon d'une existence qui se fait et se défait sous ses yeux, dans le vertige de la banalité du quotidien et dans la frénésie des brèves rencontres. Encore plus fragmentée que dans **Mean Streets,** l'écriture de Scorcese rend sensible par son morcellement et son refus de la stabilité le caractère de fuite sans issue prévisible que revêt l'existence de l'héroine. Quelques points d'ancrage (le travail dans un restaurant, les tours de chant dans un bar), quelques arrêts à peine marqués dans différents motels, parsèment cet itinéraire zig-zagant et toujours incertain.

Scorcese témoigne d'un talent exceptionnel pour saisir les décalages affectifs, les brisures violentes et les énervements subits. Si toutes les séquences qui confrontent les exaspérations de la mère aux harcèlements du fils sont si émouvants et troublantes, c'est parce que Scorcese projette l'une contre l'autre deux sensibilités écorchées vives par une impossibilité à se satisfaire réciproquement. Ainsi Alice cherche en son fils un confident qui pourra combler le vide de son existence et lui demande de comprendre des sentiments qui dépassent son entendement. Par réaction, Tom, incapable de percevoir clairement le rôle que sa mère lui attribue, se rebelle et lui livre un perfide combat. Il veut s'attirer l'affection de sa mère qui le laisse souvent seul dans une chambre de motel pendant qu'elle travaille. Il ne recule devant rien pour lui faire sentir ses irritations, ses impatiences et ses peurs.

Le voyage est régulièrement scandé par les heurts de ces deux solitudes qui ne parviennent qu'épisodiquement à se rejoindre et à communiquer. Alice, emmaillottée dans sa confusion et ses déchirements, ne sait pas comment éduquer son fils et satisfaire ses besoins. La beauté unique des moments où ils sont réunis tient à ce que Scorcese nous donne à sentir, dans un même mouvement, la grandeur comique et poignante de leurs affrontements, de leurs brusques éclats de tendresse et de leurs incompréhensions réciproques. Le film a l'allure réaliste de la chronique mais il a le pouls des débordements instinctifs et de la disjonction subjective. D'où son foissonnement continuel, ses vibrations haletantes et ses éclairs affectifs. **Alice Doesn't Live Here Anymore** est un film survolté, nerveux, tendu, crispé, mais Scorcese laisse aux spectateurs le temps d'approfondir la gamme des émotions qui se lisent sur les visages, l'émiettement des relations entre les êtres, la richesse évocatrice des décors et l'ambivalence des situations. A partir d'un éclatement très poussé du temps de la conscience et en dépit de celui-ci, il maintient en permanence l'indispensable unité émotionnelle de chaque scène. Ce que le film perd sur le plan de la traditionnelle continuite narrative, il le gagne sur le plan de la continuité affective. A cet égard le film est une réussite magistrale. Rarement un film aura-t-il saisi avec autant de fébrilité et d'acuité l'univers intérieur d'une femme aux prises avec un quotidien astreignant parce que fuyant et insatisfaisant. C'est, de toute évidence, l'un des plus beaux portraits de femme ordinaire que le cinéma nous ait donné.

Ellen Burstyn, admirable de bout en bout, y trouve d'ailleurs son meilleur rôle à l'écran. Dans **The Exorcist,** elle était limitée par la minceur psychologique du rôle et dans le délicat **Harry and Tonto,** elle faisait une apparition, certes remarquable, mais, hélas trop brève. Scorcese lui a donné finalement la chance d'offrir le meilleur d'elle-même et elle se livre complètement au rôle. Si le film a une telle vivacité, un tel entrain, c'est non seulement à cause de la qualité exceptionnelle de la mise en scène et du dynamisme extraordinaire de la photographie de Ken Wakeford (le cameraman de **Mean Street**) mais aussi à cause de l'étincelante interprétation de Burstyn. A aucun moment, elle ne semble consciente de la présence de la caméra. Son visage, constamment ouvert à l'émotion et aux sollicitations du réel, sa facilité à sauter de la joie primesautière à la tristesse écrasante, et sa démarche tour à tour hésitante et décidée nous rapprochent du personnage d'Alice, nous permettent de nous immiscer à l'intérieur de ses contradictions et de nous faire partager ses plus infimes revirements. Ellen Burstyn a réussi, de façon étonnante, à donner vie à un personnage dont la banalité est profondément attachante.

Mais il faut aussi souligner l'homogénéité époustoufflante de l'interprétation. Scorcese est un merveilleux directeur de comédiens qui, depuis **Who's that Knocking at My Door?,** a toujours su créer un climat propice à l'éclosion du talent de tous ceux qui l'entourent.

Alfred Lutter dans le rôle du jeune Tom et Harvey Keitel dans celui de Ben Ebernhart sont confondants de justesse et d'authenticité. Seule ombre au tableau: la présence gênante de Kris Kristofferson qui, encore une fois, ne démontre aucun véritable talent de comédien. Comme d'habitude, Kristofferson se laisse dériver espérant que sa seule présence suffira à faire oublier son impuissance à exprimer quelque émotion. Malgré cette seule fausse note dans une symphonie par ailleurs si parfaite, **Alice Doesn't Live Here Anymore** est un film exceptionnel, beau, touchant, intelligent et divertissant. Scorcese est définitivement un cinéaste de première importance. (Westmount Square).

A Woman Under the Influence est probablement le film le plus accompli, le plus exténuant et le plus magnétique de John Cassavettes. C'est une expérience inoubliable et peu commune dont on sort abasourdi, stupéfié et hypnotisé. On ne peut résister à la force d'agression des images, à la hardiesse du propos et aux frémissements incessants de la mise en scène, tant Cassavettes provoque le spectateur jusque dans ses replis les plus intimes et l'oblige à examiner sous un nouvel éclairage son rôle de spectateur et sa propre situation existentielle. Il veut bousculer la passivité du spectateur, l'entraîner dans son processus de réflexion et le forcer à s'impliquer directement dans sa démarche créatrice. Plusieurs personnes résistent avec acharnement aux pouvoirs demystificateurs des films de Cassavettes car, se sentant subitement menacés dans leurs propres valeurs, elles érigent des barricades psychologiques et affectives entre elles et l'image. Le réalisateur **d'Husbands** travaille à partir des expériences les plus viscérales, des émotions les plus fondamentales et des impulsions les moins rationnelles et plusieurs spectateurs ne peuvent accepter sa façon bien personnelle de faire éclater les surfaces trop rassurantes et les certitudes les plus enracinées. Le cinéma de Cassavettes dérange et tous ne peuvent réussir à briser leurs réflexes d'autodéfense.

A Woman Under the Influence appartient à cette lignée de films où le pathologique et le clinique jouent un rôle prédominant et dramatique, sans pour autant s'enfermer et s'isoler dans les méandres de l'analyse glacée, impersonnelle et cérébrale. Il se dégage du dernier film de Cassavettes une impression de vie débordante, un très fort sentiment de vécu et une sensation de réalité portée à son point ultime d'exaspération. Nous ne sommes pas prêts d'oublier bientôt ce portrait déchirant et déchiré de Mabel Longhetti (Gena Rowlands), mariée à Nick (Peter Falk), un col bleu de Los Angeles, et prisonnière de tout un complexe réseau de relations familiales et sociales.

Cassavettes nous présente les différents moments de la déroute d'une femme dont les comportements affectifs ne correspondent pas à l'image que se fait son entourage des relations inter-personnelles. Mabel Longhetti voudrait pouvoir témoigner librement et spontanément son affection à tous ceux qui instinctivement lui plaisent mais les conventions sociales et familiales briment ses élans et l'acculent violemment à la dislocation de son existence. Devant les agressions du monde extérieur, Mabel se décompose sous nos yeux et se transforme en bête traquée, rugissante et hérissée par l'intensité de ses frustrations.

Seuls ses enfants répondent sans préjugés et sans réticences à ses débordements émotifs. Les séquences les plus bouleversantes sont d'ailleurs celles où la mère et les enfants se touchent, s'embrassent et se caressent avec une spontanéité et une gratuité admirable. Cassavettes les rapproche et les enserre dans le cadre de l'image avec une attention émue et troublée. Il nous restitue alors l'émotion à l'état le plus brut, le plus cher et le plus décanté de toutes les scories sentimentales et mélodramatiques. Il nous fait ressentir sans honte la touchante complicité des êtres débarrassés des inhibitions sociales et capables de s'exprimer et de communiquer par les gestes les plus simples et les plus nécessaires.

Ce qui perd Mabel, c'est son incapacité à se protéger des regards et des jugements de son environnement. Impuissante à résister à l'opposition de son milieu, elle se culpabilise dès qu'on leur fait comprendre que ses surcroits émotionnels peuvent être interprétés comme des manifestations anormales. Elle souhaiterait s'intégrer parfaitement à sa famille et se conformer à l'image qu'on voudrait qu'elle renvoie d'elle-même mais, propulsée par des forces intérieures incontrôlables, elle se rebiffe et sombre dans une schizophrénie provoquée par l'hostilité de son milieu. Nick, son mari, voudrait l'aider, lui venir en aide dans les moments de crise mais, écrasé par le poids des normes sociales et terrifié par des comportements qu'il ne comprend pas, il décide finalement de plier devant les exigences de sa mère et d'un psychiâtre incompréhensif et de la faire interner.

Cassavettes dissèque, avec une rage à peine tamisée, les schèmes mentaux et sociaux de la classe moyenne américaine, qui se sent menacée par les êtres qui ne fonctionnent pas selon un code de comportements assujetti à son approbation morale. La seule erreur de Mabel consiste à ne pas porter de masques et à ne pas contrôler ses émotions. Si elle est si brutalement rejetée du côté des marginaux, c'est parce qu'elle pèche par excès et qu'elle affiche des qualités humaines bien dévaluées: l'absence de cynisme, la générosité, la loyauté, la fidélité à elle-même, et le don gratuit de son affection. Rarement film aura été aussi généreux et pessimiste.

Si on pouvait facilement déceler la part d'improvisation sur laquelle reposait **Faces** et **Husbands,** il est impossible de discerner dans **A Woman Under the Influence** les zones de concerté et de création spontanée. Cassavettes est parvenu à créer une fusion complète entre le prévu et l'imprévu, l'impulsion et la réflexion. Les séquences magistrales de groupes ne transpirent jamais le laisser-aller ou la paresse intellectuelle mais, par contre, ne respirent jamais l'effort laborieux ou le travail obstiné. Cassavettes prolonge chaque séquence et chaque plan pour leur faire donner tout ce qu'ils recèlent. Il pousse les situations jusqu'à leur degre ultime de révélation affective et force ses personnages dans le sens d'une intimité qu'il épie et qu'il débusque jusqu'à l'épuisement. Il n'a de cesse qu'il n'ait tari toutes leurs virtualités dramatiques et émotionnelles. Tous les comédiens parfaitement à l'aise dans leurs rôles respectifs participent directement à l'élaboration d'un style dépouillé de tout effet gratuit et de tout mouvement de caméra superflu. L'évolution probable de l'écriture de Cassavettes se trouverait sans doute là, dans cette concentration sur l'essentiel et sur la violence et l'éruption des émotions refoulées. Cassavettes ne permet jamais au spectateur de s'assoupir car il relance continuellement sa mise en scène par un montage brutal, précipité, inconfortable qui exige de la part de celui qui regarde une adaptation permanente à ses images.

A Woman Under the Influence est un film à voir, à revoir et dans lequel Cassavettes met à nu sa patiente et émouvante introspection d'une femme à la personnalité en morceaux, en quête d'une impossible identité dans un monde qui ne remplit plus sa fonction d'accueil. Par la continuité de son inspiration et l'approfondissement de son style, Cassavettes est l'un des cinéastes américain les plus inattendus et captivants. (Avenue).

les CINÉMAS

Le Milieu du Monde: Une réflexion lucide et dense sur le couple, le mariage et l'amour. Le premier film en couleurs d'Alain Tanner. Une autre révélation du jeune cinéma suisse. (Elysée).

●

Le Petit Théâtre de Jean Renoir: Un film à sketches réalisé par l'un des plus grands cinéastes de tous les temps: Jean Renoir. Tous les épisodes ne sont pas d'égale importance, mais le premier et le quatrième méritent le déplacement, car ils peuvent figurer parmi les plus belles choses que Renoir ait jamais réalisées. (Place Ville-Marie). **A.L.**

14 ANS

En nominations pour 2 Oscars

— Meilleure actrice : GENA ROWLANDS

— Meilleur metteur en scène : JOHN CASSAVETES

Une femme sous l'influence de l'amour peut quelques fois se détruire par elle-même !

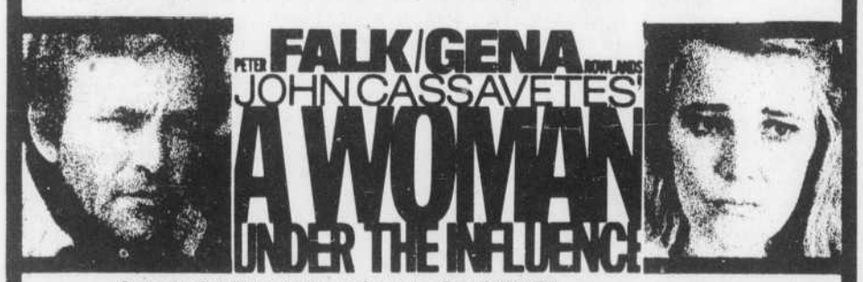

Produced by SAM SHAW • Written and Directed by JOHN CASSAVETES

2e SEMAINE ! AVENUE 1224 GREENE AVE. 937-2747

Représentations: 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15

POUR TOUS

Après "LA GRANDE BOUFFE", le nouveau film de Marco Ferreri

TOUCHE PAS LA FEMME BLANCHE!

CATHERINE DENEUVE
MARCELLO MASTROIANNI
MICHEL PICCOLI
PHILIPPE NOIRET
UGO TOGNAZZI
SERGE REGGIANI
DARRY COWL
ALAIN CUNY

Sur sem.: 7:30 - 9:30
Dim.: 1.30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

FESTIVAL 525-8600 STATION BEAUDRY 1206 est, Ste-Catherine

Galeries d'Art

PICTURE LOAN GALLERY
EXPOSITION
EUDICE GARMAISE
PEINTURES et GRAVURES
Du 1er au 15 mars
3, rue Charles, ouest TORONTO

EXPOSITION
JORDI BONET
Ouvert de 9h à 5h30
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Samedi 9h à 5h Fermé dimanche
DOMINION GALLERY
Le plus grand choix de peintures et sculptures au Canada dans la plus grande Galerie Marchand d'Art au Canada
1438 OUEST, RUE SHERBROOKE 845-7471 et 845-7833

Artistes canadiens et européens
Huiles & gravures
DU MARDI AU VENDREDI DE 10 H. À 17.30 H.
SAMEDI DE 10 H. À 17 H.
gr galerie INC robert rouillier
1370 ouest, rue Notre-Dame, Montréal H3C 1K8 935-7565
à l'ouest de la rue de la Montagne

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Le Foyer des arts n'exposera pas jusqu'au samedi 15 mars en raison de la présentation des Jeux olympiques
Les expositions régulières reprendront dès le mercredi 19 mars
EATON

PARLONS ROCK CJFM 95.9

L'AUTRE McCARTNEY: Après avoir résisté pendant des années à une collaboration fructueuse, **Mike McGear** a finalement accepté de travailler avec son frère Paul McCartney. Et on trouve le résultat dans "McGear" le nouvel album de Mike McGear sur étiquette Warner Bros. produit par Paul et sur lequel on reconnaît Wings parmis les musiciens. Les critiques sont excellentes, de la part de Rolling Stone et de Stereo Review entre autres. Dans les chansons, on reconnaît le talent de comédien de McGear, qui avait même changé son nom, et la production hors-pair de "Band on the Run". **Bert Gordon,** en ondes de 10 heures à 15 heures, fera jouer des pistes de ce disque cette semaine.

●●●●●●●●●●

DES RUMEURS, VRAIES: On pourra voir **Marvin Gaye** au Forum au début du mois d'avril, mais **Donald K. Donald** ne veut pas donner plus de détails avant de s'assurer du succes du show de **Stevie Wonder,** le 12 mars... Les journalistes anglais parlent maintenant de Jeff Beck, Peter Frampton et de Mick Ronson comme les remplaçants éventuels de **Mick Taylor** chez les Rolling Stones... **Barry Manilow,** en plus de produire les disques de Bette Midler et d'obtenir beaucoup de succès personnel avec sa chanson "Mandy", a composé la fameuse chanson thème de la chaîne "MacDonald's", "prenez le temps de relaxer...", et l'a chantée. Barry sera l'invité de Mary Travers le 9 mars.

●●●●●●●●●●

UNE AFFAIRE DE FAMILLE: L'album qui s'est le plus vendu dans l'histoire du disque? Sans doute possible, "Tapestry" de **Carole King:** 8 millions de copies. Parce qu'elle a écrit, chanté, édité les chansons et parce que c'est son mari qui était chargé de la distribution de l'album, la famille King reçoit 2 dollars par disque vendu ($16 millions!!). Et ceci n'inclut pas les royautes des 45 tours comme "It's too late". Téléphonez à **Andy Kay** (en ondes de 19 heures à minuit) et il en fera tourner.

●●●●●●●●●●

LA PROGRAMMATION: Nous écoutons et jugeons les disques produits par des artistes de Montréal aussi objectivement que les autres. Alors quand, comme cette semaine, trois disques montréalais sont inclus dans la programmation, c'est parce qu'ils le méritent vraiment. Il s'agit de "**Druick and Lorange**", "**The Real Ellen McIlwaine**" et du nouveau 45 tours de **Mahogany Rush,** "Satisfy your Soul". Parmi les nouveaux albums, on retrouve "Rock and Roll" de **John Lennon** et "The Baker-Gurwitz Army" de **Ginger Baker.**

●●●●●●●●●●

CHEZ NOUS: Frank Van de Ven, le directeur des programmes de CJFM, remplace **Ian Finley** durant les fins de semaine. Ian joue au théâtre, en ce moment dans "Uncle Vanya" de Tchékov, et il ne peut tout faire en même temps... **Andy Kay** a fait jouer tout un côté de "Eldorado" sans interruption l'autre soir. Et il entend répéter son geste à l'occasion durant son émission de 19 heures à minuit... Le Jazz-Rock est en vedette, du lundi au vendredi, de minuit à 6 heures, lors de l'émission de **Jim Pogue** à CJFM. Il nous parle aussi des spectacles de jazz en ville.

●●●●●●●●●●

L'ADMIRATEUR COMBLE: Richard Légaré, de Drummondville, nous avait écrit, désespéré de ne pas pouvoir trouver les disques qu'il entendait à CJFM au magasin de disque de l'endroit. Nous l'avons donc consolé en lui envoyant 3 de ses disques préférés... **Mike Sedlacek,** un autre admirateur, écoute toujours CJFM, 95.9, à Potsdam, N.Y., à 300 milles de Montréal.

●●●●●●●●●●

ILS ÉTAIENT 108: Claude Lazzam, Nancy Perreault, Sheldon Langlois, Carolyn Searole, Richard Brouillet et ***Marie Gillis,*** étaient parmi les 108 représenzants étudiants à la premiere réunion du **Comité-Jeunesse de CJFM** le 21 février dernier. **Larry Shapiro,** le directeur du Comité a mené le bal et les 108 personnes ont visité les studios et les installations de CJFM et de CJAD. C'est **Bill Hambly,** le gérant de CJAD, qui a donné la premiere conférence sur les média. On parlera de la radio matinale lors de la prochaine rencontre, avec **Bill Roberts** de CJAD.

●●●●●●●●●●

LE DERNIER PARAGRAPHE: Shane Hollett a gagné la collection complète des disques de Elton John pour avoir nommé correctement les heures d'antennes de nos annonceurs hebdomadaires. Si vous avez écouté **"Mary and Friends"** la semaine dernière, vous pourrez gagner le disque de votre choix en écrivant à CJFM, Boîte Postale 969, Station H, Montréal, et en donnant la réponse à la question suivante: Quelle chanson, écrite par Elton John et contenue sur le disque "Don't Shoot Me I'm Only the Piano Player", a-t-elle rappelé à Neil Sedaka le son qu'il produisait au début des années 1960?

●●●●●●●●●●

FLASH: Les invités de Mary cette semaine, à 20 heures dimanche, seront le groupe **Renaissance.**

les LETTRES étrangères

C.V. Gheorgiu, un poète du Christ et de la Roumanie

par ANDRÉ SÉNÉCAL
collaboration spéciale

Dignitaire du Patriarcat oecuménique de Constantinople depuis 1970, Constant Virgil Gheorgiu constitue l'exemple typique de l'écrivain retiré, loin de l'activité fébrile de la société littéraire internationale, que la vérité et l'humanisme attirent plus que la gloire et la réussite personnelle. Il est un poète du Christ, et de la Roumanie.

Réalisme humain et simplicité de caractère, voilà les deux qualités fondamentales qui se retrouvent dans toutes les oeuvres de ce prêtre orthodoxe. En cela, Gheorgiu s'apparente à l'écrivain américain John Steinbeck, bien que le but ultime de ces deux auteurs suive des chemins divergents. Alors que Steinbeck entretient le concept de **L'American Dream** dans l'esprit de ses héros — une vie heureuse sur un lot de terre aimée — les personnages principaux de Gheorgiu possèdent une vision plus globaliste et plus transcendante de l'idéal à atteindre. A l'encontre de Steinbeck, Virgil Gheorgiu brise les barrières de la propriété privée pour étendre ses aspirations à toute la Roumanie. Par le truchement de ses personnages, Gheorgiu ne cherche pas la paix et la sénérité à Bucarest, à Isvor ou à Piatra, mais dans une Roumanie unie et débarrassée de l'oppresseur, fût-il fasciste ou communiste.

Sa vision est plus transcendante que celle de Steinbeck, car ce dernier n'oublie pas de laisser un certain espoir de sécurité matérielle à ses personnages qui vivent en fonction de **l'American Dream**, alors que le prêtre orthodoxe insuffle à ses héros un nationalisme roumain qui les inspire à tout moment, surtout lorsqu'ils subissent les horreurs de la guerre. Le vrai Roumain ne vivra pas en fonction d'un Etat communiste, mais en fonction de la Roumanie. Le Roumain de Gheorgiu poursuit sans cesse le désir de vivre simplement et paisiblement dans son pays "rond comme un pain de campagne".

La divergence des idées entre Steinbeck et Gheorgiu relève du fait que les deux écrivains, bien que contemporains, vivent dans des systèmes idéologiques différents. L'un exprime ses idées d'après le capitalisme, la propriété privée et l'individu; l'autre, d'après le socialisme, la Roumanie et la collectivité. Cependant, tous deux ont comme dénominateur commun la terre. Fait intéressant à noter, que ce soit dans **The Pastures of Heaven** de Steinbeck ou dans **L'homme qui voyagea seul** de Gheorgiu, les héros ne parviennent jamais à atteindre l'idéal qu'ils se sont fixés.

Jusqu'à présent, Nicolae Ceausescu, premier ministre de la Roumanie, a pu assurer à ses compatriotes une identité et un mode de vie qui se rapproche assez bien de l'idéal fixé par Gheorgiu. Toutefois, ce dernier cherche encore et désespérément la paix et la sérénité de son pays natal. Exilé depuis 1948, il s'est trouvé en présence d'une sentence plus terrible que la mort: ne plus jamais revenir dans cette Roumanie qu'il aime tant. Même s'il vit aujourd'hui à Paris et s'il a publié ses derniers ouvrages en français, Gheorgiu laisse monter dans ses oeuvres une langueur, un cri d'amour pour sa patrie. Mais ce cri, si fort soit-il, se répercute comme l'écho à travers les montagnes et vient mourir dans le desert des hommes. Des circonstances politiques obligent les personnages de Gheorgiu à s'exiler, mais tous gardent l'espoir de revenir dans le pays qui leur a donné le jour. Un Roumain ne peut vivre définitivement hors de la Roumanie. Pas plus que, selon le père Gédéon, "on transplant" un habitant d'la terre dans l'macadam d'une ville!". Mais Virgil Gheorgiu, quoique résigné à son sort, ne cesse pas pour autant de s'identifier à son pays d'origine. Il est le "poète du Christ et de la Roumanie".

Gheorgiu s'est surtout fait connaître dans son pays quand il remporta, en 1940, le Prix royal de poesie pour son ouvrage **Calligraphie sur la neige.** Il est possible de suivre la destinée de cet écrivain à travers ses oeuvres. Ainsi, dans **L'homme qui voyagea seul,** écrit en 1954, nous apprenons que le personnage principal, Traïan Matisi, devient le lauréat du Prix royal de poésie pour **Poèmes écrits sur la neige.**. Ce qui est remarquable dans les oeuvres de Gheorgiu, c'est la simplicité avec laquelle il effectue la projection de lui-même à travers ses personnages. Toutes les joies, les peines, les souffrances et les tortures des gens mis en scène dans ses romans, il les a subies, il les a connues, heure après heure... jusqu'à la vingt-cinquieme. Traïan Matisi incarne la solitude de cet écrivain; en effet, c'est un correspondant de guerre sans cesse en voyage, et seul.

Cependant, l'entrée de Constant Virgil Gheorgiu sur la scène littéraire internationale ne se fait qu'en 1949 avec **La vingt-cinquième heure.** Ce roman, fondé sur des événements vécus, pourrait être décrit comme un document historique sur la situation socio-politique de la Roumanie aux débuts de la Seconde guerre mondiale. L'Amérique représente alors la Terre promise, la terre de l'avenir pour ceux qui peuvent s'y rendre. Ce roman d'un réalisme brutal décrit surtout la situation du paysan roumain, lequel ne désire qu'une chose: vivre en paix dans sa Roumanie. **La vingt-cinquième heure** provoqua des remous au sein de l'opinion mondiale, en provoquant une prise de conscience autour des valeurs sociales et humaines d'un monde dit civilisé.

Par après, en écrivant **La seconde chance,** Virgil Gheorgiu nous présentera vraiment la destinée de son peuple pendant la guerre. Alliée des fascistes d'Hitler, la Roumanie combat contre les Soviétiques; toutefois, avec l'arrivée d'Antonescu, homme de paille nommé par Hitler pour diriger la Roumanie, cette dernière voit un régime de terreur s'instaurer chez elle. La situation est telle que lors de l'offensive alliée à la fin de la guerre, les Soviétiques sont reçus en libérateurs. Cependant, l'illusion est de courte durée, car les Soviétiques se montrent aussi oppresseurs que les Allemands, gardant en mémoire que la Roumanie a déjà été leur ennemie.

Dès ce moment, la destinée du Roumain se traduit par l'exil. Il est déchu de sa nationalité et doit errer vaille que vaille. Gheorgiu nous montre d'une façon à la fois simple et saisissante l'absurdité des lois prises absolument, qui jettent les valeurs humaines dans l'abysse d'un mutisme dénué d'humanité.

Lorsqu'un Roumain arrive dans une ville en tant que réfugié, il ne peut obtenir de permis de travail s'il ne possède pas une autorisation de séjour; et cette autorisation ne peut lui être accordée que s'il a un permis de travail en sa possession. C'est un cercle vicieux dans lequel il ne peut même pas espérer pénétrer. Il doit donc continuer à vagabonder en espérant qu'un jour sa patrie sera libre une fois pour toutes. Aussi, Virgil Gheorgiu nous montre-t-il avec lucidité de quelle façon le communisme, qui, en soit, aurait très bien pu être la réponse qu'attendait le peuple roumain afin de se libérer du joug fasciste et de bâtir une société juste, n'a fait que rouvrir les plaies encore rouges d'un peuple qui espérait. On a galvaudé, interprété et dénué de leur valeur les théories remarquables de Marx, d'Engels ou de Lénine, car on n'en saisissait pas toute la pensée profonde. On s'est ancré dans un fanatisme et une étroitesse d'esprit qui ont distordu la mission véritable du communisme. Les notions de devoir, d'honneur et de bonheur ont été imposées selon une logique purement arbitraire et inhumaine.

Toutefois, Gheorgiu n'épargne pas non plus les doctrines trop libérales suscitées par les "peuples civilisés" de l'Occident. Dans **L'espionne,** écrit en 1971, l'écrivain roumain consacre un chapitre à la definition du "mal américain", ce libéralisme exagéré qui gâte la jeune génération d'aujourd'hui. Il s'en prend aussi à cette manie qu'ont les peuples possédant une technologie avancée de tout guérir par la science. Ce chapitre constitue un plaidoyer éloquent pour le retour à l'humanisation et à la personnalitsation des contacts entre les gens. Prisonniers de leurs villes de ciment, de béton et d'acier, les peuples de l'Occident en sont réduits ni plus ni moins à l'état d'automates qui agissent "systématiquement". Chez les Roumains apatrides, au contraire, les mots coopération, fraternité, charité et amour veulent encore dire quelque chose. L'écrivain américain William Faulkner, par exemple, a merveilleusement bien traduit ce retour aux valeurs humaines préconisé par Gheorgiu.

La vingt-cinquième heure ainsi que **La seconde chance** ont été des témoignages humains d'une franchise désarmante. Mais Gheorgiu s'est permis de donner une nouvelle orientation à sa littérature avec la parution de **De la vingt-cinquième heure à l'heure éternelle.** C'est une oeuvre profonde et philosophique sur la condition et les devoirs du prêtre dans la société. Les lecteurs, étourdis par les nombreux événements et coups de théâtre politiques qui se sont produits en Roumanie depuis les premières oeuvres de Gheorgiu, nous sommes invités à la réflexion et à la recherche de Dieu, ayant pour toile de fond une oasis de sérénité et de quiétude de l'âme.

En qualité de prêtre orthodoxe, l'écrivain roumain se devait d'écrire ce livre, pour expliquer ce qui fait la force de l'élu de Dieu, et pour décrire le caractère des prêtres qu'il met en scène dans ses romans. Ces prêtres, tels Thomas Skobay, le métropolite Palade, ou le R.P. Barlea, incarnent des personnages qui jouissent d'un grand prestige auprès du peuple roumain, si pauvres soient-ils. Calmes, convaincus de leur foi, ils constituent la clef de voûte du moral d'un peuple. La panique ne les gagne jamais, et ils se tiennent toujours droits (malgré l'âge avancé de certains!). Dans les romans de Gheorgiu, les prêtres courbés sous le poids de la vieillesse ou de la misère n'existent pas. L'écrivain roumain nous propose donc de retrouver l'Etre suprême, car Dieu est la seule richesse des pauvres, des opprimés et des apatrides. Aussi la présence de Dieu par l'intermédiaire du prêtre est-elle un facteur déterminant pour les faibles. Il constitue leur seule force dans les épreuves.

Depuis l'invasion de la Roumanie par les Soviétiques, le 23 août 1944, comment pourrait-on résumer le monde de Virgil Cheorgiu? En gros, par un triptyque significatif des témoignages et des aspirations de l'écrivain: la vision de Lucretziu Patrascanu, condamné à mort pour avoir sans cesse répété: "Je suis né Roumain avant d'être communiste!"; l'évocation d'un précepte de l'oppresseur, enseigné dans les écoles, qui dit: "Maîtrise ta langue aussi longremps que tu ne parles pas"; enfin, l'image d'un Roumain attablé dans un café en train de siroter la boisson du pays et qui lance avec une triste ironie à son voisin: "Tovarasu, viata e frumoasa..." ("Camarade, la vie est belle").

Quant à Gheorgiu lui-même, un fait reste certain: l'exil le marquera toujours et continuera de se refléter dans son oeuvre. Par ses souffrances physiques et morales, il a acquis cette expérience de la vie et des hommes qui lui permet de s'élever au-dessus d'eux et de juger, mais d'une façon non moralisante. Malgré la grandeur de ses oeuvres, Gheorgiu demeure tout de même un écrivain obscur. L'exil et la solitude, mais surtout l'humilité et la simplicité, le protègent des vaines gloriole. Constant Virgil Gheorgiu vit en France, dans un pays où la liberté d'expression constitue un droit fondamental de l'individu; mais il y a un proverbe roumain qui dit: "Si mauvais soit mon pain, j'aime mieux le manger dans mon pays".

les LETTRES du canada anglais

Crackpot: Adele Wiseman rompt un silence de dix-huit ans

par NAIM KATTAN

Quand Adele Wiseman publia son dernier roman, **The Sacrifice,** lecteurs et critiques furent unanimes c'était une grande révélation. Il y a de cela dix-huit ans. Entre-temps, Adele Wiseman a beaucoup voyagé. Elle fut travailleuse sociale à Londres. Elle a enseigné en Italie et à Montréal. Elle a écrit une pièce qui ne fût jamais montée. Et voilà qu'elle rompt le silence en publiant son deuxième roman: **Crackpot.**

L'action de **The Sacrifice** se déroule au Manitoba dans un milieu d'immigrants juifs. Adele Wiseman, qui est née à Winnipeg, y brosse un portrait vivant de la difficile adaptation à une vie nouvelle d'une famille ancrée dans sa culture et ses traditions. C'est le même milieu qu'elle décrit dans son deuxième roman, **Crackpot.** Ce qui ressort cependant, ce n'est point le tableau d'une communauté mais le visage d'une femme, Hoda. Dès sa naissance, Hoda fut marquée par un destin singulier. Sa mère est bossue et son père aveugle. On les a mariés dans la lointaine Russie parce qu'ils étaient infirmes tous deux. Le mariage eut lieu dans le cimetière. Au Canada, la mère faisait des ménages pour subvenir aux besoins du mari et de l'enfant. Fauchée par la maladie dans la force de l'âge, sa fille s'est trouvée orpheline et sans soutien. Un oncle tenta de la confier à un orphelinat; elle refusa car elle voulait rester auprès de son père. Hoda est grosse. A peine était-elle adolescente que les garçons les plus âgés de son école lui tournaient autour. Elle eut la révélation du sexe par jeu mais y prit vite goût. Elle découvrit en même temps qu'elle pouvait monnayer son plaisir. Il était commode que ses amants (et ils étaient nombreux) viennent la retrouver chez elle. Elle disait à son père qu'elle aidait certains camarades dans leurs études ou qu'elle donnait des leçons particulières à des cancres. Son père croyait tout ce qu'elle lui disait. Il avait une confiance illimitée en sa fille. Hoda quitta l'école et pratiqua assidûment le plus vieux métier du monde.

Le roman abonde en incidents cocasses. Ainsi, Hoda a un enfant. Elle le confie clandestinement à un orphelinat. Des années plus tard, devenu un jeune garçon, son fils reçoit des cadeaux anonymes: des montants d'argent. Un jour, en compagnie d'un de ses camarades, il rend visite à la prostituée du quartier qui est tendre et aimante. Le garçon a une petite infirmité, elle le rassure sur sa virilité. Elle l'initie au plaisir jusqu'au jour où elle découvre qu'il s'agit de son propre fils à qui elle envoyait clandestinement des cadeaux.

Le roman est touffu, les détails abondent. Souvent on a l'impression qu'Adèle Wiseman craint de manquer un trait de caractère, une anecdote. Elle accumule les détails, elle ne laisse rien dans l'ombre. Tout est dit. Et j'avoue que parfois, c'est presque fastidieux. Ce qui importe et ressort cependant, c'est le personnage de Hoda, portrait inoubliable. Cette femme a un goût irrépressible de la vie. Elle aime le plaisir. Sa sensualité est telle qu'elle triomphe des humiliations et des circonstances sordides qui l'assaillent, l'entourent, l'assiègent. Elle est libre et elle impose sa liberté. Elle ne reconnait pas à la société un droit de jugement et de contrôle. Elle n'a pas honte. Ses actes l'engagent mais c'est elle qui pose les conditions. Sa naïveté est sans limites, mais ce n'est qu'un visage de l'innocence qu'aucune humiliation n'a réussi à oblitérer. Hoda a une idée très forte, très instinctive de sa dignité. Elle sait se défendre car c'est surtout sa dignité qu'elle veut garder intacte. C'est un personnage vrai. Mille détails sont là pour nous persuader, pour l'affirmer et pourtant, ce destin est tellement singulier qu'il dépasse le réel, et nous tombons dans le portrait quasi-mythique. Et à travers le dédale d'événements multiples et bizarres, nous sommes tenus en haleine par un fil: le combat solitaire d'une femme pour sa dignité.

"Crackpot" de Adele Wiseman, aux éditions McClelland & Stewart, Toronto 1974.

Québec français

La revue qu'on lit d'un bout à l'autre du système scolaire !

Dans le numéro de février:

- APPRENDRE À LIRE : **quand la pédagogie fait mentir les prédictions,** par A. Inizan.
- LITTÉRATURE : **notes sur le héros de roman québécois,** par Jacques Blais.
- PSYCHOMOTRICITE : **les exercices de psychomotricité préparent-ils vraiment les enfants à mieux lire ?**
- DOSSIER : **Félix-Antoine Savard. Une interview, un conte, des pistes d'exploitation pédagogique.**
- **La langue dite maternelle, pourquoi l'enseigner,** par Roland Berger.

Abonnez-vous en écrivant à:

Québec français
C.P. 9934
Québec G1V 4C5

L'abonnement pour un an ne coûte que $6.00 (quatre numéros)

les éditions la presse

Andrée Maillet

A la Mémoire d'un Héros
roman

par Andrée Maillet
de l'Académie canadienne-française

Un roman, une romance, remplie de nostalgie, tout en nuances et en demi-teintes... la dentelle délicate d'un amour inachevé...

Une femme revit son passé et l'amour de ses vingt ans dont elle se souvient encore, après trente années, tant d'années... Ce faisant, elle brosse avec une grande minutie le tableau raffiné de l'aristocratie new-yorkaise des années de guerre.

Une série radiophonique a été tirée de ce roman et est actuellement diffusée sur les ondes de Radio-Canada.

En vente partout

UNE NOUVEAUTÉ... ...AUX ÉDITIONS DU CLF

LE RUBAN DE MOEBIUS

de MICHELLE GUÉRIN

DIFFUSION
DUSSAULT-DIVISION DU GROS
8955 St-LAURENT, MONTRÉAL, H2N 1M6
TÉl. 384-8760

CE RECUEIL DE CONTES ET NOUVELLES EST UNE SUCCESSION DE RÉCITS SE CLASSANT DANS DEUX CATÉGORIES : L'HISTOIRE FANTASTIQUE ET LA NOUVELLE PSYCHOLOGIQUE. LE MONDE DE L'IMPOSSIBLE, DU RÊVE, DU FUTUR IMAGINAIRE.

EN VENTE PARTOUT
$4.25

les LETTRES françaises

Une nouvelle inspirée des classiques latins

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'académie canadienne-française

Qui lit aujourd'hui les classiques latins? Peut-être ouvre-t-on Suétone, quoique les horreurs qu'il raconte, le moindre roman contemporain les dépasse. Il y a longtemps que nous avons en ces matières franchi le seuil de l'indifférence totale. Cicéron? Les **Commentaires** de César, que T.E. Laurence portait toujours sur lui, qu'il relisait à la moindre occasion? Sénèque? Avez-vous lu Sénèque? demanderait un nouveau La Fontaine. Il écrivit des traités consacrés à toutes les nobles habitudes qu'admiraient les Anciens: constance du sage, tranquillité de l'âme. Vertus difficiles à acquérir lorsqu'on n'est pas riche. Rien ne rend plus vertueux à l'antique que la présence autour de soi, comme des astres mineurs, de domestiques parfaitement stylés. Sénèque était Espagnol. De ses compatriotes, il avait la hauteur, qu'on retrouve chez Cervantès, les Borgia et Pio Baroja. Il naquit au début de notre ère, vint à Rome, s'y transforma vite, grâce à son verbe, en rhéteur puissant. Précepteur de Néron, il le guida à l'orée de son règne. Sandwiché entre un monstre et une aristocratie profiteuse et veule, Sénèque fut vite rejeté dans les ténèbres extérieures. Néron voyait en lui un reproche, hélas! toujours vivant, et lui fit donner l'ordre de se suicider, à la faveur d'une conspiration. Sénèque s'ouvrit les veines sans sourciller.

Dans la première nouvelle des **Ecarts amoureux**, M. Paul Morand raconte la mort de Sénèque. Le philosophe y est surtout le précepteur de Néron, bourrelé de remords devant son élève transformé en bête fauve. Il n'y a pas à proprement parler, de conflit entre les deux hommes. Néron est le César, donc tout-puissant. Un plissement du front, les mâchoires qui se durcissent, et votre compte est bon. L'Empereur est le personnage central du récit. Sénèque expie son échec. La philosophie, les pensées les plus nobles, l'exemple même de la vie, peuvent-ils élever l'esprit de l'homme? Sénèque avait connu Néron enfant. Agrippine le lui avait confié. Il devait en faire non seulement un prince, mais un Empereur et un homme. Sénèque lui-même souhaitait, par son enseignement, créer un nouveau type humain. Il voulait donner le jour intellectuel et moral à un Hadrien. C'est Néron qui parut, dans son horreur médiocre. Au lieu d'un Prince-philosophe, un Empereur-histrion.

Ce qui transparaît dans la nouvelle de Paul Morand, c'est que cet échec est ressenti tout autant par Néron que par Sénèque. La victime est bicéphale. L'enseignement de la vertu ne rendra jamais vertueux. Sénèque peut mourir en brave parce qu'il était né courageux. Néron mourut en pleurnichant, étant lâche. "Qualis artifex pereo!" dit-il, le couteau sur la gorge, hésitant à s'envoyer retrouver tous les Ahénobarbes roux dont il était issu. Son esclave préféré, entendant venir les légionnaires, le lui enfonça sans ambages. Que ferait-on soi-même? On trouve Néron ridicule, avec sa main qui tremble. Sénèque, devant lui, ne voyait que la flétrissure de ses idées. Avant de mourir, il laissa à ses amis l'image de sa vie. Dernier triomphe du bon maître sur le cancre.

Sénèque avait-il le droit de gouverner sous Néron? Il a voulu bien faire, empêcher le pire. On voit l'analogie. Les hommes qui, par patriotisme, servent des monstres, sont-ils condamnables? Faut-il que se crée, autour des détenteurs d'un pouvoir que leur personne rend illégitime, un vide total? Ce sont les méchants qui le rempliront. Le délicat Sénèque est remplacé par l'abominable Tigellin. Sénèque a-t-il retardé la montée de son successeur ou a-t-il hâté son arrivée? Ce qui est remarquable dans la nouvelle de Paul Morand, c'est que Sénèque se situe bien au-dessus de son destin. On sent que, du haut de la lucidité, il se regarde agir et qu'il ne se comporte qu'en fonction de lui-même. Forme suprême de l'égoïsme? Triomphe parfait de la force d'âme? Qui sait?

Dans **Les Ecarts amoureux**, trois nouvelles. Sénèque d'abord, le Père Enfantin ensuite, enfin deux destins de naines. Le Père Enfantin est issu de la vague saint-simonienne, comme Vénus de la mer. Il croyait en la Femme-Messie. "Je sens que je suis son précurseur, écrivit-il; pour elle, je suis ce que saint Jean fut pour Jésus." Remarquez que nous sommes à Paris, dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Pour tout un chacun qui pense alors, il n'existe qu'un problème véritable: transformer la société afin de l'adapter à l'état industriel. L'homme doit laisser tomber sa vieille défroque individualiste et accepter de se fondre, de se perdre dans une humanité associée. Le rêve socialiste donne naissance à la triade: industrie, science, beaux-arts.

Il est certain que ces hautes fantaisies, qui ne tiennent aucun compte de la nature humaine, attiraient les hommes de ce temps. Ils ne pensaient pas que leurs idées allaient systématiser l'horreur de l'exploitation de l'homme par l'homme et permettre, moins d'un siècle plus tard, à Lénine, Hitler et Staline de créer cette nouvelle science, la géographie concentrationnaire. Les disciples de Saint-Simon et d'Enfantin aimaient leurs semblables. Ils abandonnèrent situations et milieu pour se retrouver, à Paris, dans des phalanstères dont l'organisation prête aujourd'hui à sourire. Les mots-clés sont travail et association. L'idéal est généreux, certes, et le monde moderne a retenu, dans le maniement des affaires, certaines idées du milieu d'Enfantin.

C'est l'aspect religieux, pseudo-mystique de ces croyances, qui rend les Saint-Simoniens légèrement grotesques. Le crédit devint un dogme, les chemins de fer un article de foi. Une religion fondée sur le métallisme aura toujours un je ne sais quoi de curieux, qui satisfera peu l'âme. Aussi Enfantin et ses amis, dans leur comportement collectif, suscitèrent l'étonnement de leurs contemporains et la hargne des autorités. Le gouvernement leur intenta un procès. Enfantin et les siens, intellectuels devenus prolétaires, se défendirent avec vigueur. Ils n'en furent pas moins condamnés. Ils partirent en Egypte, à la découverte de la Mère.

Ce sont de vieux Saint-Simoniens, abandonnés sur les bords du Nil, qui revivent dans la seconde nouvelle de Paul Morand, **Les Compagnons de la Femme**. Enfantin avait été emprisonné. A sa sortie de prison, il vint en Egypte. Ses disciples l'accompagnaient. Leurs femmes les retrouvèrent. Il ne s'agissait de rien moins, pour eux tous, que de construire le canal, qui devint celui de Suez. Enfantin mélangeait doctrine et productivité. Aussi son entreprise sombra-t-elle dans le désordre et l'ennui. Il resta en Orient trois ans, sans avoir réussi à découvrir la Femme-Messie; et pourtant, il la chercha jusque dans la Haute-Egypte. Ce fut la fin de la première métamorphose de l'idée de fraternité universelle dans le monde moderne. Curieuse aventure. Où sont les Saint-Simoniens? Existe-t-il encore des bribes de la secte? Croit-on, dans quelque grenier de Ménilmontant, à l'avènement de la Femme-Messie? Se présenta-t-elle à nous sous les traits de la Femme-Friedan? La nouvelle de Paul Morand, qui relate de façon schématique et poétique les aventures orientales de la troupe enfantine, insiste sur le drame que fut pour ces gens cultivés et honnêtes, la brisure avec leur passé. Et, en dernière analyse, pourquoi? Pour ne jamais trouver cette Femme dieu qui devait apporter au monde amour et sagesse. Qui trop embrasse mal étreint, dit le vulgaire. Connaissant les mesures, il a raison.

Histoire, enfin, de deux naines. L'une mourra d'amour devant l'homme qui se présente à elle pour la première fois; l'autre tuera l'homme qui figure un monstre à ses yeux. On y voit comment ce qui est monstrueux pour l'un est naturel à l'autre. Tout est dans l'esprit et dans l'éducation. Néron se croyait un grand artiste; Enfantin, un sage; les naines un monstre ou, selon le cas, une déesse. Chacun porte en soi une image idéale de la réalité, qu'il projette au-dehors, dans ses rapports avec ses semblables, ou ses contraires. Quiconque ne correspond pas à ces normes a droit à toute la sévérité du juge. Rien, ni les lectures, ni les conversations, ni le frottement mondain, ne changera cet archétype. Nous y revenons toujours, comme à la première source de notre intelligence. Les écarts ne sont permis qu'à la jeunesse. Aux hommes faits, la sagesse est de rigueur. Difficile leçon de vie, inévitable comme la mort.

Paul Morand, "Les Ecarts amoureux", Gallimard, Paris, 1974.

LES ÉDITIONS DE L'AURORE VOUS OFFRENT:

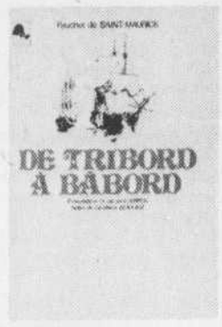

De Tribord à bâbord
par Faucher de Saint-Maurice

La meilleure monographie qui existe sur le Saint-Laurent et les Maritimes. De la toponymie au folklore, des gardiens de phares aux naufrages, de l'extermination des oiseaux de Percé à l'esclavage des Nègres de Halifax. Une somme de 282 pages, grand format, préfacée par Jacques Ferron.
$11.95

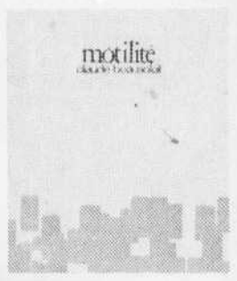

Motilité
par Claude Beausoleil

Le deuxième recueil de poésie de Claude Beausoleil dans la collection "Lecture en vélocipède". Écrire, c'est étaler ses désirs, explorer ceux du lecteur par l'organisation de ce jeu — **$4.50**

L'Action restreinte/ De la littérature
par Philippe Haeck

Mettre en scène des pratiques qui fassent de l'enseignement de la littérature une centrale de plaisir et une machine de guerre, c'est là l'action restreinte de ce livre. Restreinte aux caresses de la langue et aux interventions idéologiques... Une réflexion importante
$4.50

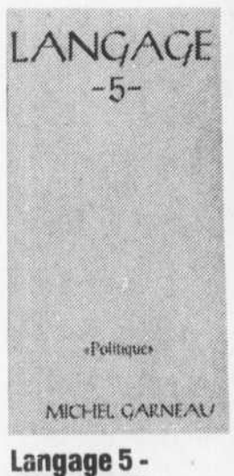

Langage 5 - "Politique"
par Michel Garneau

"Je gagne ma vie en écrivant. J'aime cette nécessité. Je suis né dans la classe bourgeoise. Je suis un ami de classe des travailleurs et de tout le monde. Mon action politique, c'est l'écriture". Un beau texte qui fait du bien
$1.25

"chaque pays fournit son monde"

L'AURORE
221 ouest, Saint-Paul, Montréal - 844-8764

la POÉSIE

Le recueil important de Marcel Dubé

par JACQUES LEMIEUX

Les "Poèmes de sable" de Marcel Dubé viennent de paraître aux éditions Leméac. Divisé en quatorze thèmes — on y verra sûrement une analogie avec le chemin de croix — le recueil s'ouvre sur un manifeste pour lentement s'élever jusqu'à "Itinéraire" (le septième thème), puis basculer vers la résurrection où l'auteur retrouve l'innocence première.

Dès les premières lignes, on note chez Marcel Dubé un souci constant d'effacer un passé de noirceur, voire d'obscurantisme, au profit de "la clarté du jour":

Dès les premières lignes, on note chez Marcel Dubé un souci constant d'effacer un passé de noirceur, voire d'obscurantisme, au profit de "la clarté du jour":
J'écris pour que l'on parle sans détour
Des années de noirceur et de génuflexion
Pour réviser nos défaites et nos humiliations (...)
J'écris et je m'interroge
Et je me demande avec froideur
S'il ne faut pas vomir
Avant de savoir chanter
Avant de faire l'éloge
De la vie qu'il nous reste à vivre.

Cela posé, le chemin en quelque sorte déblayé, le poète se tourne vers la "femme-miroir". Réduit à sa plus simple expression, le recueil n'est plus qu'une tentative pour atteindre une fois pour toutes la femme jadis perdue, d'où l'importance de ces verbes à l'imparfait que l'on rencontre tout au long de la deuxième "station". C'est là, en effet que s'est joué le destin du poète, car "je disais adieu à la lumière".

Le poète ramasse en lui le souvenir, l'étale sur la page blanche du souvenir:

Souviens-toi donc de mon amour éperdu
De mes espoirs sans repos
De ma tendresse retenue
De mes bras inutiles
Et de mon coeur sans audace
Qui chaque jour faisait naufrage
Au bord de tes lèvres asséchées
Entre tes mains fébriles.

Sans aller jusqu'à parler de masochisme, on peut affirmer qu'il y a une certaine part de complaisance chez Marcel Dubé. Obsédé par le départ de la femme, le poète fige, dans un dernier effort, les différents tableaux parcourus par l'être aimé. Fragilité de l'instant écrit sur le sable...

Puis, c'est le retour aux mots. Réapprendre à parler après avoir tout effacé:

Ce sont des mots que j'aimerais apprendre à dire
Tu sais les mots qu'il faut amener doucement par la main
Qu'il faut tirer par la manche du fond du puits par la manche de nos tendresses (...)
Des mots qui causent la première joie
Et qui sont la naissance
Du seul amour de vivre.

Ces mots sont comme la rédemption de l'amour, le moyen par lequel l'homme s'ouvre à la présence féminine, le canal au moyen duquel on abolit définitivement le passé pour retrouver l'Amour.

Rédemption, mais aussi "Testament". Le poète se donne une dernière fois, grâce aux mots retrouvés. Nudité matérielle, mais aussi spirituelle face à l'être aimé. L'itinéraire tire à sa fin. L'accord avec soi-même est enfin réalisé. La dernière étape est là: c'est la résurrection:

Et c'est ainsi qu'avec toi tout prend forme et commence
Tout est vie et naissance
C'est ainsi qu'avec toi
Fleurit la connaissance
Et que je me relève enfin
D'une profonde humiliation (...)

Recueil important que celui de Marcel Dubé. "Poèmes de sable" matérialise pour son lecteur une poésie riche d'expériences vécues en de longues phrases qui coulent de page en page vers une image unique, celle de la permanence. Retrouver l'identité première des choses et des hommes, "rebâtir" sa vie parce qu'une main de femme a un jour esquissé sur le sables quelques lettres aussitôt effacées, voilà quelques-uns des objectifs que s'était donnés Marcel Dubé. A-t-il réussi? Lui-même donne la réponse?

Tu est là MAINTENANT
Actuelle
Permanente
Et charnelle (...)

"Poèmes de sable", par Marcel Dubé, aux éditions Leméac, Montréal 1974.

LECTURES françaises

Jean Daniélou. **Et qui est mon prochain?** Souvenirs du célèbre théologien. Une vie consacrée à la recherche de la vérité selon un esprit évangélique. Beaucoup d'intelligence et de sensibilité, un style énergique. Stock, 1974.

Jean d'Ormesson. **Au plaisir de Dieu.** Une famille ducale au vingtième siècle. Elle agonise et meurt. C'est l'histoire de l'Occident qui revit, c'est un milieu qui fait entendre sa voix, c'est un écrivain éblouissant qui raconte. Gallimard, 1974.

Marguerite Yourcenar. **Mémoires pieux.** L'un des premiers écrivains de langue française à la recherche de ses origines. La Belgique du début du siècle, univers inconnu et pourtant riche de culture et de sagesse. Gallimard, 1974.

J. E.-B.

Le roman de l'année, c'est

L'imprécateur

par René-Victor Pilhes

au Seuil

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Pepinot ■
9.30 Yogi l'ours
10.00 Poly en Espagne
10.30 Lassie
11.00 Connexion
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sportheque: Le cyclisme
2.00 Femme d'aujourd'hui
3.00 Psst! psst! Allo-là!
3.30 Cinema-Jeunesse:
"Pluk, naufragé de l'espace" (dessins animés, français) et "Les petits explorateurs" (aventures - Canadien)
5.00 Bigatelle
6.00 Declic
6.30 Telejournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique federale:
"Le parti libéral"
7.00 Arsene Lupin
8.00 Hockey
"St-Louis à Montréal"
10.30 Telejournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinema:
"La dernière grenade" (aventures - Britannique 1969)
12.30 Cine-nuit:
"La comtesse de Hong Kong" (comédie Britannique 1969)

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue
9.00 Fury
9.30 Robin fusee
10.00 Banana Split
10.30 Cine-samedi:
"Californie en flammes" (aventures — americain 1951) ■
12.00 Bon week-end
2.00 Le pere Ambroise
2.30 Les protecteurs
3.00 Horizon sports
3.30 Papa a raison
4.00 C'est arrivé cette semaine
4.30 La famille Stone
5.00 Sur le matelas
6.00 Actualité en marche
7.00 Les protecteurs
8.00 Les grands spectacles:
"Le bon, la brute et le truand" (western — italien 1967)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Lancement des "24h du 10"
11.20 Festival cine-suspense:
"Etrangleur de Boston" (drame — americain 1968)
"Incident (drame — americain 1967) ■
"Refroidisseurs de dames" (americain 1967)
"Nerfs à vif" (drame — américain 1962) ■

CBMT 6

10.00 Elephant boy
10.30 The Flintstone
11.30 Par 27
12.00 Sport Quebec
12.30 Reach for the top
1.00 Children's cinema
2.00 Canadian ski championship
4.00 CBC Curling Classic
5.00 Bugs Bunny Road Runner hour
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Take time with
Noël Harrison
7.00 Barney Miller
7.30 Maude
8.00 Hockey
"St-Louis à Montréal".
10.30 Ceilidh
11.00 The National
11.15 Provincial affairs
11.21 Montreal Tonight
11.27 Cinéstix:
"Planet of the apes" (Science-fiction — 1968)
1.40 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 The community
7.30 Rocket Robinhood
8.00 Spiderman
8.30 Let's go
9.00 Flintstones
9.30 The Waterville gang
10.00 Story Theatre
10.30 The Hudson Brothers show
11.00 Survival
11.30 Magic Tom's Road Show
12.00 Mission impossible
1.00 Saturday at the movies
"The defiant one" (Drame 1958)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Celebrity know your Sports
4.30 Wide world of sports
6.00 The Odd couple
6.30 Adam 12
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance
10.00 Banjo parlor
10.30 Sing a song
11.00 CTV National News
11.18 Pulse
12.00 The 12 midnight movie
"Love story" (Drame 1970)
2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

7.00 Aux p'tites vues:
"Cronwell" (film britannique realisé par K. Hughes)
9.45 L'Afrique du Soleil levant:
"Allah aux Comores" (célébration d'un mariage arabe).

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Roquet belles oreilles
9.30 Le roi Léo
10.00 Une fleur m'a dit
10.15 Le jour du Seigneur
11.00 Rencontres: Invité:
M. Jean-Marie Domenach, directeur de la revue "Esprit"
11.30 Le festival international de jazz de Montreux: Eddie "Cleanhead" Vinson, chanteur et saxophoniste.
12.00 La semaine verte
1.00 D'hier à demain
2.00 Jeux d'hiver du Canada
3.30 L'heure des quilles
4.30 Le français d'aujourd'hui
5.00 5D
6.00 Politique Atout
6.30 Telejournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique Provinciale:
"Le parti Québecois"
7.00 La petite patrie
7.30 Les Beaux dimanches:
8.30 Les Beaux dimanches:
"A guichet fermé: Le grand Zèbre" (comédie en trois actes de J.J. Bricaire et M. Lasayques).
10.30 Telejournal
10.45 Sports-Dimanche
11.00 Cine-Club:
"Avoir vingt-ans dans les Aures" (drame de guerre-français 1971)

CFTM 10

7.40 Les p'tits bonshommes
8.30 "Aventures de Tom Pouce" (conte fantastique-américain 1958)
10.00 Papa a raison
11.00 C'etait le bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Chantier 75:
"Famille et vacances"
2.30 A l'heure olympique
3.30 Télé-quilles
4.30 Information voyages
5.00 C'est pas sorcier
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Show bizz
7.00 Cinéchoix:
"Love Story" (comédie dramatique-americain 1970)
9.15 Gala anniversaire
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La 11e heure
12.00 Sans pantoufles:
"C'est arrivé à Naples" (comédie-americain 1960)
1.30 Le 10 vous informe

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Any Woman Can
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way out
1.00 Dollars and sense
1.30 Country Canada
2.00 Corporation
2.30 Darian gap
3.30 Quelque show
4.00 Speaking out
4.30 Arts '75
5.00 Music to see
5.30 Hymn sing
6.00 The wonderful world of Disney:
"The wild country"
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The Waltons
9.00 Driver's rest
10.00 Market place
10.30 Ombudsman
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.40 Brier Report
12.00 Cine-Camp:
"Twentieth century" (comedie 1936) ■
1.45 Station closing

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 The community
7.00 Crossroads
7.30 Katherine Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts presents
9.30 It is Written
10.00 The hellenic program ■
10.30 Tele domenica ■
1.00 Question period
1.30 Untamed world
2.00 Roller Derby
3.00 NHL Hockey: "Chicago à Boston"
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel '75
6.30 Gotta places
7.00 CTV sunday mystery movie
9.00 Caribe
10.00 W-5
11.00 The CTV national news
11.18 Pulse
12.00 The 12 midnight movie:
"The scalp humbers" (western 1969)
2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Sur 2 ou 4 pattes
20.00 En se racontant l'histoire d'ici
9.00 Le Carroussel de la vie
9.30 Les Jazzeurs.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485-Sherbrooke O. 844-3691 Du jazz avec Gaby Johnston, Joël Préfontaine et Jacques Morin — du Jeudi au Dimanche — 22h.30.
IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 La Grande Passe: 411 Ontario E. 844-6284 Anathole Larouche et Urgel Piccote dans la célébration de la femme — Sam. — 22h. Relâche dimanche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury "L'école des femmes" de Molière (horaires irréguliers).
LE PATRIOTE: 1474 E. Ste-Catherine 523-1131 "Dis-moi qu'y fait beau meo" de J. Barrette — semaine et Dim. 20h — Sam.: 19h30, 22h, et Relache lundi mardi.
LE PATRIOTE EN HAUT: "Ce fou de Gogol" de F. Sensoy — Semaine, dim: 20h — Sam.: 19h30, 22h30, Relâche lundi, mardi.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Virage dangereux" de J.B. Priestly du mardi au samedi: 20h — du 2 mars au 6 mars Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 Relâche jusqu'au 20 mars.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 Relâche jusqu'au 7 mars.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. des Pins. 845-7227 "Harem qui rit" 20h30, relâche Lundi Mardi Sam: 19h30 — 22h.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Sam: Royal Winnipeg ballet — 20h30 Dim: Tong Martin et Cid Charise — 20h30
THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough — Sam: 18h30 22h30 — Dim: 20h30.

cinéma

ANJOU: 7617 Boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "Gatsby le magnifique" 12.45, 3.20, 6.10, 9.00.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943 "Fureur du dragon" 2.25, 6.05, 9.35 et "Papa les petits bateaux" 12.45, 4.20, 7.50.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Towering Inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10
ATWATER II: Niveau metro Alexis Nihon 931-3313 "Airport 1975" 1.10, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 Greene Westmount 937-2747 "A woman under the influence" 1.10, 3.45, 6.20, 9.00.
BEAVER: 5177 ave. du Parc 844-1932 "Siv, a Swedish Girl" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Oona" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis "M. Majestyk" 2.35, 6.10, 9.40 et "Les casseurs de gang" 12.55, 4.25, 7.55.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "S. comme Sally" 1.00, 4.05, 6.50, 9.55 et "Le corps a ses raisons" 2.30, 5.35, 8.40.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine 523-5180 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50 et "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "La moutarde me monte au nez" 1.20, 3.20, 5.25, 7.25, 9.30.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "Le mouton enragé" 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001. Sam.: "Alfredo, Alfredo" 7.30, "Straw dogs" 9.30 et "La montagne sacree" 12.00 p.m. Dim.: "Arold et Maude" 2.00, 4.00, "Glissements progressifs du plaisir" 7.00 et "Les valseuses" 9.30.
CINEMA PARALLELE: 1237 Sanguinet — 523-2816 et 866-4159. Dim.: "Reflections on black", "Blues Moses", "Window Water Baby Moving", "Western History", "The Act of seeing with one's own eyes" 4.00, 8.00, 10.00.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil, 677-7933 "Un cave" 12.50, 4.20, 8.00 et "La fureur du dragon" 2.30, 6.00, 9.50.
CINEMA 7e ART: 1380 Belanger, 722-0303 "Ne vous retournez pas" sam.: 7.25, 9.35, Dim.: 1.00, 3.00, 5.10, 7.25, 9.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Murder of the Orient express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 383-4210 "Vincent, Francois, Paul et les autres" 12.30, 2.45, 5.00, 7.20, 9.30.
DAUPHIN: (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "J'irai comme un cheval fou" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
DAUPHIN: (Salle McLaren) 2396 Beaubien 721-6060 "Toute une vie" 2.00, 4.30, 7.15, 9.30.
ELECTRA: 114 Ste-Catherine E. 522-9177 "La bonzesse" 12.00, 3.15, 6.30, 9.45, "Celestine bonne à tout faire" 1.40, 4.55, 8.10.
ELYSEE: 35 Milton, 842-6053 (Salle Eisenstein) Sam. dim. "Le milieu du monde" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30. (Salle Resnais) "Fantome de la liberté" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 est, Ste-Catherine 288-3303 "Les bidasses s'en vont en guerre" 12.30, 3.30, 6.35, 9.40 et "Les fous du stade" 2.00, 5.00, 8.05.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Touches pas la femme blanche" sam. 7.30, 9.30, dim. 1.30, 3.30, 5.50, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "La derniere maison sur la gauche" Sam. 6.50, 10.00, Dim.: 12.30, 3.40, 6.50, 10.00, et "Dorothea" Sam. 8.20 Dim. 2.00, 5.10, 8.20.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9797 "Swiss Family Robinson" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "The Godfather II" Sam: 12.00, 3.30, 7.00, 10.30. Dim: 12.45, 4.20, 8.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" Sam: 6.50, 10.00 et "Dorothea" Sam. 8.20. Dim. 2.00, 5.10, 8.20.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Thunderbolt and lightfoot" 2.15, 5.55, 9.50, et "Taking of Pelham 1-2-3" 12.25, 4.05, 8.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6284 "Emmanuelle" 12.00, 3.15 6.30, 9.50 et "Si Don Juan était une femme" 1.35, 4.50, 8.10.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Sam: "Montreal Main" 7.30 "Bar Salon" 9.30, "The Gang's All Here" 12.00 p.m. Dim: "Un ete à petipsy" 1.00, 4.00 "Guitare" 2.30, "Theoreme" 7.30 "Bar salon" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6091 "Trial of Billy Jack" 12.00, 3.00, 6.00, 9.00.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 (Salle no. II) "Contes immoraux" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20 (Salle no. 1) "Enfant de la solitude" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377 Dorchester O. 866-2644 "Emmanuelle" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE MARIE: (Grand cinema) 577 Dorchester O. 866-2644 "Lenny" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.30.
PLACE VILLE MARIE: (Petit cinema) 577 Dorchester O. 866-2644 "One Russian Summer" 12.25, 2.30, 4.35, 6.40, 8.45.
PLAZA: 5605 St-Hubert 274-6155 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50, et "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Outrageous... love machine" 11.50, 2.45, 5.45, 8.40 "Tom Jones rides again" 1.25, 4.20, 7.15, 10.15.
RIVOLI: 6906 St-Denis 277-3125 (Salle 1) "Journal secret d'une prison de femmes" 2.50, 6.10, 9.30 et "Marchand de filles" 1.10, 4.35, 7.55. (Salle II) "Gina" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
SALLE BREBEUF: 5625 Decelles, 731-1297 "Le rideau déchire" 3.00, 7.00, 9.15.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 842-4211 "Pousse mais pousse egal" 12.10, 2.35, 4.50, 7.15, 9.40
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 832-1139 "Earth quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Decarie 842-1332 "Rafferty and the Gold Dust Twin" 1.00, 2.30, 4.20, 6.15, 8.10, 10.10.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8242 Sheila Leôme: 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Contes immoraux" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
VERSAILLES: Salle Rouge 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Maria" 3.05, 6.25, 9.40. "Le corsaire" 1.30, 4.45, 8.00
VERSAILLES: (Salle Bleue) 7254 Sherbrooke E. 352-4020 "Enfant de la solitude" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
VIDEOGRAPHIE: 1604 St-Denis 842-9786 "Le petit prince" J.Y. Briere et Y. Trépanier — 8.00.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-4210 "La gammick" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8979 "Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Relâche
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Maisonneuve 879-4379. Sam. "Une femme est une femme" (Godard) 7.00 "Masculin Féminin" (Godard) 9.00. Dim: "La grande illusion" (Renoir) 3.00, "Deux ou trois choses que je sais d'elle" (Godard) 5.00, "Une partie de campagne" (Renoir, "La marseillaise" (Renoir) 7.00, "French can can" (Renoir) 9.00.

la FICTION

Un roman bourgeois qui se voudrait mythologique

par JEAN BASILE

Cette année littéraire verra peu de romans aussi durs, aussi tendus que la "New Medea" que vient de publier Monique Bosco. Tout grec que soit le titre, on dirait une corrida. Le sang et la mort y rôdent à chaque page. Pas un instant d'humour. Pas un instant de rémission. Tout au long des quelque 150 pages de son livre, l'auteur nous conduit de la mort à la mort sous le signe, on le devine, de la figure mythologique de Medea.

Le destin sombre et le visage terrible de la magicienne de Colchide n'est d'ailleurs pas sans avoir attiré l'attention de maints auteurs et l'on se souvient certainement du film de Pasolini où Maria Callas, abandonnant les dorures de l'opéra italien, retrouvait l'âpreté de sa Grèce natale. Il y a certes des similitudes entre ce visage-là et celui que nous propose Monique Bosco; plus particulièrement, dans le personnage parallèle, Jason, le chef de l'expédition des Argonautes. Pasolini en avait fait un voyou des bas-fonds de Rome; Monique Bosco nous le transforme en "hustler" new-yorkais!

Car le mythe ancien, Monique Bosco l'a modernisé. L'action se passe donc au "Village" où Médée traîne une bohème difficile. Elle a pour amant un jeune émigrant, Jason. Celui-ci est venu en terre américaine, cette nouvelle Colchide, pour y chercher la toison d'or des dollars. Le couple a deux enfants, comme dans la fable. Mais Jason veut quitter Médée, trop vieille, trop encombrante, au profit d'une jolie et jeune fille, riche par surcroît. Médée n'y pourra rien, saut de jeter dans la balance les deux enfants qu'elle a eu de Jason. Il part. Elle les tue et reprend donc ainsi tout ce qu'elle lui avait donné. On peut bien le dire; l'histoire de Médée n'est pas un roman policier.

Au demeurant, Monique Bosco n'appelle pas son livre un "roman", mais "ébauche pour un drame". On y trouve, en effet, deux prologues et cinq actes; comme dans une tragédie classique. Au fur et à mesure que l'action se précise, la langue évolue d'une prose toute simple à une manière de prosodie souple. Le style est noble, comme il se doit. Il y a là une tentative intéressante.

Deux choses frappent de prime abord dans le livre de Monique Bosco. La première, au plan de la forme même de l'ouvrage, consiste dans le fait que ce drame, qui se veut à l'antique, est, dans le fond, une sorte de roman bourgeois qui met en scène deux héros, assez banals, en train de se régler leurs comptes. Au fond, si l'on changeait les noms, la "New Medea" de Monique Bosco pourrait bien être l'histoire d'une fille perdue de Madame Harkness, qui a abandonné le salon de sa mère, où règnent les danseurs, pour se réfugier dans les bras d'un solide promeneur nocture du Zappeion. J'avoue sans ambage que si j'étais la fille de Madame Harkness, je préférerais aussi le Zappeion au "Lac des cygnes".

La seconde tient à l'esprit. Il semble que Monique Bosco, sous le convert du mythe, ou, ainsi qu'elle le dit dans son deuxième prologue, par le truchement d'une histoire vraie, tient à nous déballer ce qu'elle pense des hommes. Mais là, il vaut bien être prévenu! Les hommes, vus par la bouche de son héroine, sont des moins que rien, des paresseux, des lâches, des vains... et j'en passe. Dur et tendu, certes, "New Medea" l'est. C'est aussi une mise à mort en règle de tout ce qui est masculin. Bien sûr, la vision qu'a Medée des hommes n'est pas tout à fait fausse et il y a des hommes qui ressemblent à ce Jason "dur, mauvais, taré". Il semble, malgré tout, que Médée va un peu trop loin dans ses jugements, si loin même, que son personnage, en plein centre d'une histoire sordide, paraît souvent gonflé à outrance.

C'est là, en somme, que Monique Bosco n'a pas complètement réussi son expérience. Le côté contemporain, cette histoire d'amour entre une femme vieillissante, et un gigolo, prend trop d'importance par rapport au mythe et à son contenu. J'en arrive à me demander si Monique Bosco n'aurait pas mieux fait d'oublier la mythologie. Elle avait en main les éléments d'une histoire qui aurait pu être traitée solidement, avec une cohérence psychologique qui, pour être sans doute de convention, aurait quand même été supportable. Cela, du moins, nous aurait évité bien des extravagances, bien des coups de théâtre inutiles, et une certaine satisfaction à faire grand. Médée, pour être moins légendaire, aurait trouvé une dimension plus juste et plus intéressante, si on l'avait débarrassée de ces oripeaux de sorcière. Après tout, les femmes qui font vivre les hommes sont une race qui existe et les exemples ne manquent pas parmi nous, même si toutes sortes d'excuses nous le font oublier souvent.

Au fait, s'il faut parler un peu du mythe et de son contenu, on ne peut dire que Monique Bosco lui ait rendu pleinement justice. Elle en a conservé les grandes lignes, soit, et quelques-uns des personnages principaux. Mais a-t-elle vraiment réfléchi sur son sens profond, au-delà d'une analyse de type freudien un peu élémentaire? On est en droit d'en douter dès que l'on est un peu familier avec la religion grecque.

L'équipée sauvage des Argonautes est en effet l'un des récits parmi les plus complexes de la mythologie grecque. Le personnage principal n'en est pas Médée, quoique Médée joue un rôle de premier plan. Non, Médée n'est pas une femme amoureuse qui se voit vieillir et à qui l'on préfère une femme plus jeune et plus riche. Non, Jason n'est pas un gigolo "paresseux et bon à rien", joueur et coureur de jupons. Non, la Toison d'or n'a rien à voir avec une quelconque fortune gréco-américaine à la Niarkos ou à la Onassis. La chevauchée marine des Argonautes représente un tout et chaque chose y occupe une place bien précise. Ce n'est pas pour rien que le navire Argos fut construit en bois de chêne, tiré de la forêt de Dodone consacrée à Zeus. L'on peut aussi se poser des questions sur la présence des jumeaux delicieux, que sont Castor (gaster) et Pollux (phullax), maître des orages et frères d'Hélène et de Clytemestre quand ils sortent des oeufs de Léda. Et qui sont encore Calais et Zethée, autres compagnons de Jason? Il est vrai qu'il faut un certain esprit maniaque pour s'intéresser à Calais et Zéthée, au point de se demander, sérieusement, pourquoi le premier a la chevelure blanche (bleue selon certains) et le second la tignasse rouge, nous rappelant curieusement par ces couleurs, froide (kalt) et chaude (zein), un beau livre de Levy Strauss, "Le cru et le cuit". C'est un peu décider vite que la fameuse Toison d'or pourrait bien être la dota d'une jeune héritière new-yorkaise. N'est-elle pas plutôt quelque chose comme le Rameau d'or d'Enée ou encore similaire aux grands soleils de feu des hymnes védiques? Mais ne cachons pas que les pâtres de l'Attique moderne, sans oublier les marins du Pirée, comptent plus sur les dollars touristiques que sur les pluies d'or que Zeus versait autrefois sur Danaé. Ainsi vont les grands peuples. Achille devient restaurateur, Jason "hustler" et Médée chiffonnière. La tragédie antique est morte, et bien et plus encore maintenant que le gros Bailly vaut bien moins cher qu'un quelconque roman à la mode, sans parler des livres de sociologie. Après tout, Monique Bosco est-elle égale à ce que nous sommes, en ne s'interrogeant pas trop?

Dans l'esprit qui a guidé son expérience, et au plan de lecture où Monique Bosco s'est placée, son livre toutefois ne manque pas d'une force certaine. Si l'histoire en elle-même ne présente pas toujours un grand intérêt en ce que Monique Bosco, toujours pour faire antique, a cru bon de gommer bien des détails du quotidien, de telle sorte que l'ambiance où vivent Médée et Jason n'est guère présente, l'auteur aboutit parfois à des moments de réflexion denses. Il arrive, sans doute, que Médée soit caricaturale mais il arrive aussi qu'elle ait de la grandeur. Certaines de ses méditations, auprès de son amant endormi et indifférent, sont touchantes et apportent quelques éléments sur la façon dont une femme de passion, sur le point d'être abandonnée, voit les choses. Et plus encore, là où Monique Bosco réfléchit sur l'enfant.

La meilleure partie de ce livre, et de loin, est à mon avis cette longue et pénible méditation sur le sens de l'enfantement. Il y a là une question intéressante de savoir comment une femme, qui est la mère, qui est la vie, peut devenir un signe de mort, au point de dire, ainsi que le fait faire Monique Bosco à Médée: "Donner la vie. Voilà le crime. Le crime le plus grave". Il est, en effet, trop facile de dire que Médée tue ses deux enfants pour se venger de Jason. Le drame est plus profond, plus grave. En fait, et d'une façon hélas trop confuse, l'ouvrage de Monique Bosco est essentiellement l'histoire de ce que Michel Tournier appelle si intelligemment une "inversion maligne". Le pouvoir de mettre au monde, et tout ce qui en découle dans l'harmonie universelle, est le propre de la femme, une pilule n'y changera rien. Mais par un paradoxe significatif, être maîtresse de la vie, c'est aussi être responsable de la mort.

Parmi les grands archétypes qui expriment cet état de fait, il y a les symbolisations de Saturne, le vieux dieu à la faux. Or Saturne, qui est l'un des grands symboles planétaires mâles est aussi le symbole le plus féminin. Si Saturne fauche les vies, c'est aussi lui qui décide des naissances et Maeterlinck le dessine ainsi dans cette pièce si merveilleuse et trop oubliée, "L'Oiseau bleu". La Médée de Monique Bosco est une saturnienne qui donne et prend la vie. Médée vit donc cette inversion qui la conduit à confondre la vie et la mort, et l'inversion devient maligne en ce qu'elle choisit la mort contre la vie. Mais n'est-ce pas le signe de notre temps?

"New Médée" par Monique Bosco, 149 pages, L'Actuelle éditeur, Montréal 1974.

la NON-FICTION

De la langue aux patentes

par JEAN-MARIE POUPART

Par les temps qui courent, on donne des prix aux bons manieurs de langue. Du moins, insiste-t-on là-dessus dans les communiqués émanant des jurys. Aux écrivains qui manifesteraient un peu de combativité, point de récompense. C'est comme pour le hockey: après l'ère des fougueux frères Richard, voici celle des Mahovlich, patineurs un peu pleutres, un peu mous... Cependant, les langues mortes ont toujours exercé une fascination sur nos élites. Et maintenant qu'on n'enseigne plus le latin nulle part, nos sommités cachent mal leur déception; elles ont beau décliner à toute allure leur nom, leur prénom, leurs titres, ces mots qui se bousculent n'engendrent guère de désinences. Elles en trépignent de rage.

Je connais une catégorie d'oeuvres littéraires qui a jadis remporté beaucoup de succès au Québec: le recueil de **Ne dites pas... mais dites...** C'était avant les hauts cris salutaires du frère Untel. Nous vivions dans la hantise du barbarisme, nous cauchemardions avant d'oser desserrer les dents, craignant les mesquines fautes d'ortographe embusquées derrière les majuscules, tapies sous les tirets, recroquevillées au creux des parenthèses, ces fautes, toutes ces fautes, redoutable carie de la phrase... Il me semblait pourtant que le genre s'était éteint. Pffit...! J'avais bien tort. Geneviève Gilliot vient de publier chez Leméac un livre en plein dans cette détestable tradition. Quel coup dur asséné à mes plus joviales candeurs!

Avec Geneviève Gilliot, le problème se pose un tantinet différemment. Si le titre **Ce que parler veut dire** paraît prétentieux, l'ouvrage en revanche ne l'est pas du tout. Je serais d'ailleurs presque content de déceler du mépris dans son attitude... Quand elle recommande de consulter le dictionnaire plus d'une fois par année et de se méfier des anglicismes snorauds, j'abonde dans le sens de ses remarques. Rigueur, exactitude, netteté d'expression, voilà un programme que j'endosserais volontiers. Or, quand, invoquant le correct, le plat, le terne, elle cherche à assassiner l'exubérance et le goût d'inventer, là, je débarque.

Pour l'auteur, un mot ou n'est pas joli. Ainsi, voyagement lui semble bien laid... Pourquoi? Le lecteur aurait au moins mérité qu'on lui explique. Gilliot refuse tout ce qui ne plaît pas à son oreille. Comme principe rationnel, j'ai déjà vu mieux! Et elle parle d'autorité. Evidemment. Ce qui fait image la rend méfiante et soupçonneuse. Heureusement qu'elle ne regardait pas par-dessus l'épaule de Victor Hugo quand, un jour, il a nommé **artères** les rues de Paris. Elle se serait alors proprement moqué de lui...

Ils commencent à m'énerver ceux qui estiment que la **brunante** et la **poudrerie**, mon Dieu! c'est ravissant!, mais pas la **chaudière à vaches**, pas la **jaquette à mémère**, pas la **fournaise à charbon**, pas les **mitaines à mononcle Phonse**, enlève tes doigts sales dans ton nez! Ils commencent à m'énerver parce que je les surprends à me voler une partie de mon enfance, ces fieffés désâmeurs!

●

Saint-Exupéry, on s'en souviendra, a écrit quelques belles phrases sur le génie zigouillé qui agonise en chacun de nous. D'autres ont préféré parler du cochon qui sommeille... Le livre que Louise de Grosbois, Raymonde Lamothe et Lise Nantel consacrent aux patenteux réconcilie toutes ces opinions. En premier lieu une manière de présenter les patenteux aux patenteux, l'album invite à réfléchir sur les phénomènes de survivance et d'identité. Il nous montre des réalisations, il nous fait rencontrer les gens qui les ont imaginées. Le plus simplement possible. On a trop souvent l'impression que le folklore, c'était avant, c'était quand on savait créer... En dix-neuf cent trente-cinq, les bien-pensants gourmés raillaient la Bolduc; maintenant, ils en raffolent, ils lui trouvent de la verve. Allez comprendre.... Il faut croire que le peuple est toujours en train d'inventer quelque chose; seulement, à moins de regarder chaque midi l'émission des **Coqueluches**, on ne s'en aperçoit pas sur le coup.

Les auteurs se sont promenés à travers le Québec en examinant les décorations des parterres. Ils se sont arrêtés ici et là, prenant des photos, faisant la connaissance d'artisans modestes et sereins, ingénieux et patients, bavards et drôles, la plupart travailleurs manuels retraités. Beaucoup ont jadis besogné dans le bois (bûcherons, draveurs, scieurs, menuisiers) jusqu'à ce qu'une grave maladie ou le décès d'une personne chère les ait éloignée de leur métier, les amenant, comme ils le soulignent eux-mêmes, à jongler sur leur sort. Ils refusent de vendre leurs pièces. Ils travaillent pour leur propre satisfaction, afin d'occuper leurs heures creuses; ils revendiquent pour tout le monde le droit au plaisir. Certains, accablés par l'âge, ont dû abandonner leur passe-temps; ils n'osent pas avouer qu'ils le regrettent. Comme on le devine, plusieurs ornements sont d'inspiration religieuse et partriotique.

Ce qui frappe, davantage que leur dextérité, c'est la méditation flamboyante à laquelle se livrent les créateurs. Ces vieux s'amusent comme des enfants, complètement ravis de jouer avec des formes, d'associer des couleurs, comme dans un état de douce transe. Cela crève les yeux: ces patenteux sont inspirés. Le présent ouvrage se transforme rapidement en éloge de la gratuité, de "l'inutile utile" dont a su parler Claude Roy. Ne nous attendons pas à de savantes analyses. On reprochera sans doute aux auteurs quelques maladresses mais l'esprit qui a orienté leurs recherches, l'enthousiasme derrière tout ça compensent amplement.

"Ce que parler veut dire", par Geneviève Gillot, chez Leméac, Montréal 1974.

"Les Patenteux du Québec", par Louise de Grosbois, Raymonde Lamothe et Lise Nantel, aux éditions Parti-Pris, collection du Chien d'or, Montréal 1974.

Librairie
Encyclopédique
Librairie Ancienne et Moderne

Pour la 5e année consécutive la Librairie vous offre sa

GRANDE VENTE ANNUELLE

30% sur tout sauf:

20% — Canadiana
— Livres anciens
— Formats de poche
— Dictionnaires

Nombreux spéciaux à **50%**

1635, rue Saint-Denis - 845-0911
Métro Berri-de Montigny
Sortie de Maisonneuve

Aidez-nous à célébrer les Jeux de 1976

Posters des Jeux olympiques du Canada

Depuis que les Jeux olympiques existent, les arts et la culture y ont toujours occupé une place importante.

Soucieuse de maintenir cette tradition, la Coalition des artistes et des athlètes pour la célébration des Jeux de 1976 invite les artistes canadiens oeuvrant dans le domaine des arts plastiques à participer à un concours national de création d'affiches illustrant la place du sport et des jeux dans la société canadienne.

Douze des oeuvres présentées seront retenues aux demi-finales, et leurs auteurs recevront dès lors une somme de $500. Elles seront ensuite mises en lice pour l'épreuve finale, avec vingt-quatre oeuvres spécialement commandées et subventionnées pour la circonstance. Sur les trente-six oeuvres soumises à l'épreuve finale, le jury en retiendra douze. Les auteurs de ces douze oeuvres recevront un prix supplémentaire de $1,000, et leurs affiches seront diffusées dans les écoles, les musées d'art et les maisons de commerce, et distribuées aux participants des Jeux.

Ce projet est subventionné par le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des Arts de l'Ontario.

Dates limites: pour l'obtention des formules de participation, le 4 avril 1975; pour la présentation des oeuvres: le 18 avril 1975.

S'adresser, pour les formules de participation et les règlements du concours, à:

Posters des Jeux olympiques du Canada
C.P. 460, station Z,
Toronto, Ontario M5N 2Z6.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

VIENT DE PARAÎTRE:

LES MILITANTS DU R.I.N.

PAR RÉJEAN PELLETIER

(professeur en sciences politiques)

$2.75

Pour bien comprendre le Parti québécois actuel à la suite de la rentrée politique de Pierre Bourgault.

En vente chez votre libraire ou aux:

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA,
OTTAWA, ONTARIO

ÉCHEC ET MAT! Livres épuisés précieux en français... CAPABLANCA: 571 parties avec diagramme à chaque 5 mouvements ($20.) — CHERON: Nouveau traité complet d'échecs, 1952 ($100.) — CHERON: Traité complet d'échecs, 1927 ($150.) — DELAIRE: Les échecs modernes, 1914 ($20.) — EUWE: Le vade-mecun des échecs, 1946 ($20.) — GOETZ: Cours d'échecs, 1921 ($20.) — HALBERSTADT: Curiosités tactiques: finales d'échecs, 1954 ($20.) — KAHN: La conduite de la partie d'échecs, 1952 ($20.) — KAHN: La partie espagnole, 1949 ($20.) — KAHN: La pratique moderne des ouvertures dans la partie d'échecs, 1954 ($20.) — KOTOV & IOUDOVITCH: L'école d'échecs soviétique, 1959 ($20.) — MORRA: Le jeu des échecs, 1952 ($20.) — PHILIDOR: Analyse du jeu des échecs, 1931 ($20.) — RENAUD & KAHN: L'art de faire mat, 1947 ($20.) — REVUE L'Echiquier, années 1929-1930-1931-1932-1933 ($100.) — REVUE Les Cahiers de l'Echiquier Français, année 1933 ($20.) — REVUE La Nouvelle Régence, années 1861-1862 ($40.) — RINCK: 1414 fins de partie, 1950 ($250.) — TARTAKOVER: Tartakover vous parle, 1953 ($20.) — WHITE: Les mille et un Mats inverses, 1907 ($20.) — ZNOSKO-BOROVSKY: Comment jouer les fins de parties aux échecs, vers 1950 ($20.) — ZNOSKO-BOROVSKY: Comment il faut commencer une partie d'échecs, 1954 ($20.) — ZNOSKO-BOROVSKY: Comment il ne faut pas jouer aux échecs, 1948 ($20.) — ZNOSKO-BOROVSKY: Les pièges dans les débuts, 1945 ($40.) — 14 FASCICULES, monographies sur parties, débuts, défenses ou gambits: Alekhine, Anglais, Benoni, Deux Cavaliers, Est-Indienne, Grunfeld, Nimzo-Indienne, Scandinave, Sicilienne 1-2, Budapest, Dame Accepté, Dame Refusé, Ruy Lopez ($70.) — LIBRAIRIE TRANQUILLE - 434, Mont-Royal est - 844-6571.

UNE NOUVEAUTÉ... ...AUX ÉDITIONS DU CLF

A TRAVERS LA MER

de **CHARLES SOUCY**

CHAQUE VÉRITÉ EST LE FAIT DE CHAQUE SOLITUDE. L'HOMME ET LA FEMME, LA MER ET LA VILLE, LA VIE ET LA MORT, CHAQUE ÉTAT INDÉPENDANT ET INDISSOCIABLE DE L'AUTRE À LA FOIS.

EN VENTE PARTOUT

$4.25

DIFFUSION
DUSSAULT-DIVISION DU GROS
8955 ST-LAURENT, MONTRÉAL, H2N 1M6
TÉL. 384-8760

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 24, 25 et 26

HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR ET P.A.P.
Centre de soins ultra-spécialisés de 793 lits
cherche

COORDONNATEUR EN ÉDUCATION

pour le service des soins infirmiers

Fonctions:
— Identifier les besoins du service en matière d'éducation;
— Développer, adapter et évaluer les programmes en fonction des besoins du milieu et des exigences de l'inspection professionnelle.

Exigences:
— Permis d'exercice de l'O.I.I.Q.
— Diplôme du 2e cycle en andragogie ou nursing option éducation.
— Expérience pertinente.
— Être dynamique et avant-gardiste.
— Connaître les tendances en nursing.

Traitement:
Selon les échelles du ministère.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Guy-Anne Garceau,
Directeur des soins infirmiers,
Hôpital Sacré-Coeur,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal H4J 1C5

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'OTTAWA-CARLETON

SUPERVISEUR

UNITÉ DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

$15,579 - $18,254

Si vous êtes capable de diriger,

de comprendre les autres

et avez en plus une maîtrise en travail social, vous avez ce qu'il faut pour découvrir les besoins de vos concitoyens, et trouver le moyen d'y répondre par des programmes et des services au bénéfice de la communauté.

et de vous adapter à eux

et si vous parlez couramment le français et l'anglais

Le rôle de l'unité de services communautaires est de venir en aide aux gens, au niveau du quartier, en leur donnant les renseignements en leur rendant les services dont ils ont besoins. On leur dit à quelle porte ils peuvent frapper soit près de chez eux, soit dans la Ville.

On peut obtenir une description complète des tâches en s'adressant

Services du Personnel
Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton
222, rue Queen, 2ème étage
Ottawa, Ontario
K1P 5Z3
(613) 563-2801

Prière de citer le numéro de concours R37-SH

COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN — SOREL-TRACY, DRUMMONDVILLE, SAINT-HYACINTHE

OUVERTURE DE POSTE

CONSEILLER EN AUDIO-VISUEL

CAMPUS DE DRUMMONDVILLE

NATURE DU TRAVAIL:
Sous l'autorité du directeur pédagogique du Campus, il agit à titre de conseiller auprès de l'institution et des usagers (tous les services du campus). De plus, il se voit confier la charge de la gestion des budgets, du personnel et du fonctionnement de son secteur.

ATTRIBUTIONS:
- En accord avec les objectifs du Collège et en collaboration avec le coordonnateur régional, il participe à la planification des investissements à court et à long terme, ainsi qu'au développement de son service.
- Il est chargé de promouvoir l'utilisation rationnelle et optimale de l'audio-visuel suivant les besoins du Campus (animation pédagogique, ateliers d'initiation. . . etc.).
- Il est responsable de la conception, de la réalisation, de l'évaluation et de l'application des différents média audio-visuels.
- Il organise les services de base répondant aux besoins des départements et des autres groupes du Campus et contribue à l'élaboration des politiques et des procédures nécessaires au bon fonctionnement du centre audio-visuel.
- Il évalue les besoins en documents, fourniture et équipements audio-visuels. Il effectue les recommandations nécessaires.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée, de préférence en pédagogie audio-visuelle.

TRAITEMENT:
Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:
Dans les meilleurs délais.

ENDROIT DU TRAVAIL:
Campus de Drummondville.

Faire parvenir un "curriculum vitae" complet de même que toutes les attestations pertinentes (scolarité et expérience), et ce, avant le 10 mars 1975, à:

M. Médéric Grenier
Directeur du Campus de Drummondville
415, rue Des Écoles
Drummondville, Québec
J2B 1J3

CENTRE D'ACCUEIL PIERRE-JOSEPH TRIEST
recherche les services

d'un(e) ANIMATEUR(TRICE)

pour son nouveau service de la récréation et des loisirs.

Exigences:
— Formation en gérontologie et en animation.
— Expérience pertinente dans le milieu gérontogériatrique.

Salaire:
À déterminer.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 12 mars 1975 au:

Centre d'accueil Pierre-Joseph Triest,
Service du personnel,
8050 est, rue Notre-Dame,
Montréal, Qué.

HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR ET P.A.P.
Centre de soins ultra-spécialisés de 793 lits
cherche

ADJOINT ADMINISTRATIF

Fonctions:
— Développer des systèmes de répartition et d'utilisation des ressources humaines et matérielles du service des soins infirmiers;
— analyser l'aspect clérical du service.

Exigences:
— Diplôme de 1er cycle en administration.
— Connaissance du milieu hospitalier.
— Expérience antérieure pertinente.

Traitement:
Le salaire variera suivant les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Guy-Anne Garceau,
Directeur des soins infirmiers,
Hôpital Sacré-Coeur,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal H4J 1C5

Analyste d'emplois

Nous recherchons un diplômé universitaire ayant au minimum un an d'expérience, afin de participer à la définition et à l'évaluation des emplois de notre organisation; cette personne a des aptitudes manifestes pour communiquer à tous les niveaux de l'administration.

Le traitement sera établi selon les qualifications, et l'emploi comporte des avantages sociaux intéressants.

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations additionnelles en s'adressant avant le 14 mars 1975 au:

SERVICE DU PERSONNEL,
HÔTEL DE VILLE,
VILLE DE QUÉBEC, G1R 4S9.

Mentionnez le numéro du concours 936-75.

C.L.S.C. NORMANDIE
SIÈGE SOCIAL : St-Tite Cté Laviolette
RECHERCHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS :
Sous l'autorité du Conseil d'Administration
1- Voir à l'administration générale du Centre selon la loi 41.
2- Est responsable de la planification, de la préparation des budgets et de la conception des programmes tel que définies par les citoyens du milieu.
3- Voit au contrôle et à l'évaluation de ces programmes.
4- Établit et maintient des relations avec les groupes du milieu, les établissements du réseau et le Ministère des Affaires Sociales.

EXIGENCES :
Le (la) candidat (e) devra avoir les qualifications suivantes :
1- Scolarité universitaire de préférence en sciences humaines, sciences sociales ou administration.
2- Expérience pratique valable dans un poste semblable impliquant des fonctions de direction et de coordination.
3- Connaissance du réseau des Affaires Sociales.
4- Aptitudes en administration et en gestion de personnel, de services à la population et maîtrise du processus décisionnel.
5- Capacité d'animer une équipe multi-disciplinaire d'une vingtaine de personnes et d'en coordonner les activités en suscitant une prise en charge chez chacun de ses membres.
6- Facilité du communication tant avec les individus qu'avec les groupes.

RÉMUNÉRATION :
— Suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

INSCRIPTION :
— *Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae avant le 14 mars 1975 à minuit au :*

C.L.S.C. de Normandie,
361, 109e rue,
St Georges de Champlain.
Att: M. Léonce Groleau, président.

ADJOINT ADMINISTRATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Expérience requise.
Salaire selon les qualifications.
Lieu de travail: Longueuil

Adresser curriculum vitae et demande au:

Directeur général,
1336, rue Ste-Hélène,
Longueuil, Qué.

SERVICE RÉGIONAL DES LOISIRS DE MONTRÉAL
(Organisme privé d'intérêt public)

AGENT D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN LOISIR

CHAMP D'ACTION PRIORITAIRE :
Formation

LA TÂCHE :
Sous la responsabilité du directeur du Service de l'Assistance technique, la personne devra concevoir et réaliser des programmes de formation et de perfectionnement pour les travailleurs bénévoles de la région métropolitaine, selon divers modes tels que stages, cliniques, seminars, ateliers, etc.

EXIGENCES :
— Connaissance générale du loisir et de la région métropolitaine
— Capacité d'action polyvalente
— Formation universitaire ou l'équivalent
— Expérience appropriée au champ d'action prioritaire
— Très bonne connaissance du français écrit
— Âge minimum : 25 ans

SALAIRE :
Jusqu'à $10,165 selon les qualifications
(Échelle 1974-75)

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 mars, 1975 à

Comité de Sélection - Assistance technique
S.L.M.
445, St-François-Xavier, Montréal H2T-2T1

SERVICE RÉGIONAL DES LOISIRS DE MONTRÉAL
(Organisme privé d'intérêt public)

AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR

CHAMP D'ACTION PRIORITAIRE :
Étude et recherche

LA TÂCHE :
Sous la responsabilité du directeur du Service de Développement, la personne devra effectuer des inventaires d'équipements et de programmes de loisir dans la région métropolitaine, participer comme recherchiste à la réalisation des programmes de développement, maintenir des relations avec les milieux de recherche, préparer des journées d'études, etc.

EXIGENCES :
— Connaissance générale du loisir et de la région métropolitaine.
— Capacité d'action polyvalente
— Formation universitaire ou l'équivalent
— Expérience appropriée au champ d'action prioritaire
— Très bonne connaissance du français écrit
— Âge minimum : 25 ans

SALAIRE :
Jusqu'à $10,165 selon les qualifications
(Échelle 1974-75)

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 mars 1975 à

Comité de Sélection - Développement
S.L.M.
445, St-François-Xavier,
Montréal H2Y-2T1.

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.
OFFRE D'EMPLOI
CONCOURS NUMÉRO: C-1/74

ADJOINT À LA FORMATION-PERFECTIONNEMENT

ENDROIT:
Amos.

TÂCHES:
Sous l'autorité du Directeur des Services Professionnels et dans le cadre d'une politique générale de formation et de perfectionnement:
— Identifier les besoins du personnel au plan de la formation et du perfectionnement;
— Fournir aux cadres du C.S.S. les éléments de politiques et procédures d'entraînement et de formation en emploi et les conseiller dans la mise en application;
— Assurer au personnel du C.S.S. l'accès aux programmes et instruments de perfectionnement adaptés à ses besoins;
— Planifier et coordonner les stages offerts par le C.S.S. aux étudiants;
— Élaborer et mettre en application les politiques et procédures concernant la tenue et la circulation des dossiers.

EXIGENCES:
Formation universitaire en relation industrielles ou Service Social ou dans une science humaine connexe ou formation et expérience pertinentes pouvant être jugées équivalentes.

CONDITIONS D'EMPLOI:
Échelles de salaires du Ministère des Affaires Sociales;
Bénéfices sociaux en vigueur au C.S.S. du Nord-Ouest Québécois.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate.

Faire application en adressant avant le 12 mars 1975 un curriculum vitae, le dernier diplôme ou les notes officielles et une attestation d'emplois antérieurs s'il y a lieu au:

Directeur général,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.
J9T 1H3

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-5/74

COORDONNATEUR DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS

ENDROIT:
Amos

FONCTIONS:
1. Planifie et contrôle les opérations mensuelles de facturation, de perception et de comptabilisation des contributions;
2. Présente au Directeur des Finances un rapport mensuel des opérations relevant de sa compétence;
3. Dirige et coordonne les activités des techniciens aux contributions dans les différents points de service;
4. Siège "ex-officio" sur le comité d'appel des contributions;
5. Assure le lien avec les services légaux internes ou externes pour la récupération des mauvaises créances;
6. Collabore au développement et au maintien du système de perception des contributions;
7. Effectue toutes autres tâches inhérentes à sa fonction.

EXIGENCES:
— Avoir complété un cours de technicien en science administrative et posséder deux ou trois ans d'expérience dans le domaine comptable.
— Ou avoir complété sa 12e année et posséder au moins cinq ans d'expérience en comptabilité et en perception des comptes.

CONDITIONS:
Salaires et bénéfices sociaux des cadres du Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur "curriculum vitae" avant le 7 mars 1975 au:

Directeur général,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.

Université du Québec à Montréal

Le département de Kinanthropologie est à la recherche de professeurs-chercheurs dans les domaines suivants:

1- Développement psycho-moteur de l'enfant inadapté

2- Problématique des activités physiques individuelles ou collectives (le candidat devra être en mesure d'enseigner des activités physiques et de réaliser des projets de recherche connexes).

L'enseignement se situe au niveau du 1er cycle.

Exigences:
Doctorat ou scolarité de doctorat ou l'équivalent (Pour un candidat anglophone, être capable de s'exprimer couramment en français).

Traitement:
Tel que prévu par la convention collective de l'Université du Québec à Montréal.

Date d'entrée en fonction:
Entre le 1er juin et le 1er août 1975.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 15 mai 1975, à:

M. Denis Massicotte, directeur
Département de Kinanthropologie
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888,
Montréal, Québec
H3C 3P8

Université du Québec à Rimouski

BIBLIOTHÉCAIRE - CHEF DES SERVICES TECHNIQUES

Service : Bibliothèque
Concours no : SP-75-004

Fonctions :
Relevant du directeur de la bibliothèque, le Chef des Services techniques est responsable du fonctionnement des services relatifs à l'acquisition et à l'organisation technique des documents. Plus particulièrement, il est appelé à :
— planifier, organiser, assigner et superviser le travail des services techniques;
— appliquer et développer les systèmes de catalogage et de classification;
— être responsable de l'application de l'automatisation à certaines opérations et secteurs de la documentation et recommander l'utilisation des techniques nouvelles applicables à son secteur;
— participer aux activités et aux comités du réseau de l'Université du Québec.

Cette énumération n'est pas limitative. Des responsabilités se rattachant logiquement à la fonction peuvent s'y ajouter.

Exigences :
— Grade universitaire en bibliothéconomie;
— Membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec;
— Expérience de gestion du personnel et d'analyse de systèmes souhaitable;
— Expérience pertinente de quelques années dans le catalogage et la classification des documents.

Traitement :
Dans une échelle de salaire se situant entre $12,678. et $18,190. dépendant des qualifications et de l'expérience.

Veuillez vous procurer la formule "Offre de service" en communiquant avec le Service du personnel (724-1497). Seules les candidatures écrites reçues avant le 7 mars 1975 seront retenues.

Service du personnel
Université du Québec
300 avenue des Ursulines
Rimouski, Québec

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 23, 25 et 26

C.L.S.C. "LE SAMARITECH"
(couvrant les villes de Brossard, Greenfield Park, Lemoyne et St-Lambert)
Chef-lieu Brossard
cherche un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FEMME OU HOMME

Pour élaborer, mettre sur pied, diriger et administrer, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire dont il sera l'animateur, des programmes et des services tant du domaine de la santé que du social.

Exigences: Scolarité universitaire en Sciences humaines ou administratives et, ou expérience pertinente.

Rémunération: Suivant les normes du M.A.S. et selon les qualifications du candidat.

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante, avant le 30 mars.

Dossier 2472,
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal.

AVOCAT

bilingue

Droit en général.
Expérience requise: 2 ans minimum.
Lieu de travail: St-Hubert.

Adresser curriculum vitae à:

Directeur général,
1336, rue Ste-Hélène, Longueuil, Qué.

TRADUCTEUR

L'Institut d'Assurance du Canada recherche traducteur ou traductrice pour son bureau de Montréal.

Fonction:
Traduire de l'anglais au français des manuels de cours, bulletins, communiqués, etc.

Exigences:
— Diplôme en traduction.
— Au moins 2 ans d'expérience.
— Sens de l'organisation et des responsabilités car le candidat travaillera seul.

Appeler Mlle C. Jansen
849-1601

WEREDALE HOUSE, centre d'accueil et de réadaptation constitué sous la loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux (Ch. 48, S.Q. 1971) avise le public qu'un concours pour la position de **Directeur Général** de cette Institution sera tenu le 7 avril 1975 à 10h00 A.M. au 6 Weredale Park, Westmount.

Le Centre s'occupe des garçons âgés de 10 à 17 ans; connaissance de l'administration et le bilinguisme sont requis. Les candidats sont priés de soumettre un curriculum vitae au Conseil de Sélection, 6 Weredale Park, Westmount.

VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE

COORDONNATEUR EN AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Le poste:
La Ville de St-Bruno recherche une personne ayant les qualités et l'expérience requises pour faire la coordination de son travail avec la Commission d'Urbanisme de la ville, les organisations privées ou publiques qui visent à promouvoir le développement de la ville. Le candidat est appelé à faire la coordination du travail d'une équipe pluridisciplinaire et aménagement pour l'élaboration d'un schéma directeur modifié d'aménagement du territoire de la ville.

Le candidat possède:
— Un diplôme universitaire en urbanisme ou en aménagement ou l'équivalent;
— Une expérience de quelques années dans le domaine municipal serait un avantage évident;
— Une connaissance suffisante de l'anglais.

Traitement:
Le salaire sera à la mesure de l'expérience du candidat.

Faites parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 14 mars 1975, au:

Service du Personnel,
Ville de St-Bruno,
1585 rue Montarville,
St-Bruno, Qué.

---

(3) PSYCHOTHÉRAPEUTES

faisant partie d'une équipe de traitement psycho-social

TÂCHE:
— thérapie individuelle et auprès des couples et des familles qui en font la demande (il y a distinction des formes thérapeutiques en fonction du sujet : individu, interaction diadique, nexux familial);
— évaluation de personnalité (surtout d'enfant pour conseiller sur le placement, l'adoption, etc . . .);
— assurer la présence de sa spécialité dans les discussions de cas et les évaluations en équipe;
— agir comme consultant auprès des autres praticiens.

EXIGENCES:
Psychologue clinicien d'orientation analytique.

RÉMUNÉRATION:
selon les normes salariales du Ministère des Affaires Sociales.

Les personnes intéressées à occuper un de ces postes devront faire parvenir leur demande incluant "curriculum vitae" au plus tard le 7 mars au:

Directeur du personnel
Centre de Services Sociaux
Saguenay - Lac-St-Jean - Chibougamau,
599, rue Hôtel-Dieu,
Chicoutimi. P.Q.
(418) 545-9408.

HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT
recherche un

AGENT DE RECHERCHE

pour son département de santé communautaire

Sommaire des fonctions:
Sous l'autorité du chef de département, il exerce des activités d'étude et de recherche au niveau de la région desservie par le centre hospitalier.

Il doit notamment recueillir les données statistiques et démographiques de la population desservie, voir à leur compilation et à leur analyse, maintenir un inventaire des ressources disponibles pour l'établissement de programmes de santé, participer à la conception et à la mise sur pied des programmes de santé.

Exigences du poste:
— Le candidat doit être détenteur d'un diplôme de 1er cycle universitaire, soit en sociologie, statistique ou administration.
— Bonne connaissance du travail en milieu hospitalier.
— Expérience pertinente dans le domaine de la recherche démographique.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
Hôpital du Saint-Sacrement,
1050, chemin Ste-Foy,
Québec G1S 4L8

LA MUNICIPALITÉ CATHOLIQUE DE SCHEFFERVILLE
Requiert les services de

PROFESSEURS

pour septembre 1975

Niveau d'enseignement
Élémentaire français
a) Enfance inadaptée
b) Éducation physique
c) Classes régulières

Qualification requise:
Brevet d'enseignement et/ou brevet spécialisé.

Traitement
Selon le Décret tenant lieu de convention collective. À noter les articles 6-8.02, 6-8.05, 6-8.06.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande au:

Secrétariat général,
C.P. 189,
Schefferville, P.Q.
418-585-2203.

OFFRE D'EMPLOI

FASSO

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

DE

LA FÉDÉRATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

LE POSTE:
Sous l'autorité du directeur général, est responsable des relations avec les membres et des archives de la Fédération. Il a notamment la charge des secteurs d'activités suivants:
- finances
- secrétariat
- publication de la revue
- ainsi que la coordination des associations professionnelles.

L'ORGANISME:
La Fédération des administrateurs des services de santé et des services sociaux du Québec est composée de cinq associations professionnelles affiliées, lesquelles regroupent les cadres supérieurs oeuvrant dans les établissements de santé et de services sociaux dans la province de Québec. La Fédération est incorporée en vertu de la Loi des syndicats professionnels et s'occupe de l'étude, de la défense et du développement des intérêts économiques, sociaux, moraux et scientifiques de ses membres.

LE CANDIDAT:
- Expérience et connaissance du milieu des Affaires sociales
- Intérêt marqué pour le travail avec des associations professionnelles.
- Formation universitaire particulièrement en administration et/ou relations industrielles.
- Excellence en relations humaines et animation de groupe.

SALAIRE:
À discuter selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Adresser un curriculum vitae complet avant le 15 mars à :

Président du Conseil d'administration
Fédération des administrateurs des services de santé et des services sociaux du Québec
4237, rue de Bordeaux
Montréal, P.Q. Tél.: 526-0875

Toute demande sera considérée confidentielle.

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

AGENT DE RECHERCHE (TÉLÉGESTION)

FONCTIONS:

Sous l'autorité du responsable de la recherche, est chargé de la bonne marche du projet de recherche télégestion II.

Plus particulièrement:

–S'assure de la réalisation des objectifs du projet.

–Coordonne les activités des experts-conseils impliqués dans cette recherche.

–Conçoit et réalise les expériences nécessaires à cette recherche.

–Rédige les rapports de recherche

–Effectue toute autre fonction connexe que lui confie le responsable de la recherche.

EXIGENCES:

Scolarité: Diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée.

Expérience: Expérience en recherche serait souhaitable.

LIEU DE TRAVAIL:

Rouyn ou Hull

TRAITEMENT:

Selon les qualifications et l'expérience.

DATE LIMITE:

Le vendredi 7 mars 1975 à 17 h. 00

Veuillez faire parvenir vos candidatures au:

Directeur du personnel
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, C. P. 700
Rouyn, Québec
J9X 5C6

A-75-018

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (SERVICE DES ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS)

FONCTIONS:

Sous la responsabilité du directeur des services internes, voit à la préparation et à l'exécution des différentes activités du service des achats et approvisionnement.

Plus particulièrement:

–Participe à l'élaboration des procédures d'achat et est chargé de leur application.

–Prépare les cahiers de charges et les appels d'offres, analyse les soumissions.

–Se tient au courant des derniers développements en matière de produits, et d'équipement.

–Effectue toute autre fonction connexe que lui confie le directeur des services internes.

EXIGENCES:

Scolarité: Diplôme universitaire de 1er cycle

Expérience: Expérience pertinente dans un service des achats.

TRAITEMENT:

Selon les qualification et l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL:

Rouyn

DATE LIMITE:

Le vendredi 7 mars 1975 à 17 h. 00

Veuillez faire parvenir vos candidatures au:

Directeur du personnel
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, C. P. 700
Rouyn, Québec
J9X 5C6

A-75-019

C.L.S.C. DE GATINEAU
recherche

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTIONS:
— En regard de l'implantation du CLSC et sous l'autorité du Conseil d'administration, il voit à la conception, à la planification et à la mise en place des programmes du CLSC.
— Il voit également à ce que les orientations fixées par les citoyens pour l'implantation du CLSC soient respectées.
— Il coordonne et anime l'équipe du centre tout en s'assurant que les membres du Conseil d'administration disposent des informations requises pour prendre des décisions éclairées.
— Il met en place et opère un système efficace de gestion des ressources du CLSC.
— Il établit et maintient des relations avec le Ministère, les autres CLSC et les organismes reliés au CLSC.

EXIGENCES:
— Connaît le milieu urbain.
— Connaît la loi 65 et le rôle du CLSC.
— A détenu un poste de coordination ou de direction.
— A une expérience de travail avec les groupes populaires.
— A des aptitudes pour le travail d'équipe.

SALAIRE:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales et les qualifications du candidat.

Envoyer curriculum vitae avant le 24 mars 1975 à:

La Présidente
C.L.S.C. de Gatineau
358 est, boul. Maloney
Gatineau (Qué.)
J8P 1E5

Université du Québec à Montréal

La section "ÉTUDES URBAINES" (programme de baccalauréat spécialisé) recherche trois professeurs ayant une formation pluridisciplinaire dans le domaine de l'urbanisme et/ou de la planification urbaine et régionale.
- Date de l'engagement : le premier juin 1975.

Spécialisations complémentaires souhaitées :
— problématique urbaine
— fonctions urbaines
— structure urbaine
— cadre juridique et financier de l'urbanisme
— politiques et pratiques urbaines
— aménagement urbain et régional.

Exigences :

— doctorat (ou double maîtrise)
— expérience socio-professionnelle (et académique) pertinente
— connaissance approfondie du milieu urbain québécois.

Traitement :

— Selon échelle des salaires en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 21 mars 1975, à :

M. Jean-Maurice Granger, président
Comité de direction
en "Études Urbaines"
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX

L'ÉTABLISSEMENT:
— *6 Directorats, 35 services et 650 employés dont une centaine de professionnels.*
— *555 lits répartis en centre hospitalier (279) et en centre d'accueil et réadaptation (276).*

DIRECTEUR DU PERSONNEL

TÂCHES:
— Réorganiser et diriger la gestion du personnel et des services s'y rattachant.
— Participer à l'élaboration et à l'implantation des politiques générales et l'Établissement.

EXIGENCES:
— Formation universitaire, de préférence en relations industrielles et/ou en administration.
— Une connaissance spécifique des mécanismes de gestion des conventions collectives.
— Une expérience d'au moins deux (2) ans dans la gestion des ressources humaines ou dans le domaine des relations de travail.
— Connaissance de l'anglais.

SALAIRE:
Selon les normes gouvernementales.

1 CHEF PHYSIOTHÉRAPEUTE

TÂCHES ET EXIGENCES:
Diplôme universitaire pour clientèle traitée en orthopédie et souffrant de maladies chroniques.

1 DIÉTÉTISTE CONSULTANTE

à temps partiel

TÂCHES ET EXIGENCES:
Diplôme universitaire pour l'organisation d'une clinique pour diabétiques et autres cas référés par les médecins.

TRAVAILLEURS SOCIAUX

1) Responsable du Service Psycho-Social:
Répondre aux besoins et superviser l'évolution d'une clientèle de 350 handicapés mentaux adultes vivant en foyer;
— Diriger son personnel et lui assurer le support professionnel requis;
— Être détenteur d'un diplôme universitaire en service social, ou posséder une expérience vraiment exceptionnelle auprès d'une clientèle similaire.

2) Clinique des Services Communautaires:
— Assurer l'évaluation sociale, et le traitement psychosocial de la clientèle psychiatrique externe (adultes et enfants) et de la clientèle en toxicomanie;
— Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire et les ressources du milieu;
— Être détenteur d'un diplôme universitaire en service social et posséder de préférence une expérience pertinente. Une expérience vraiment exceptionnelle pourra suppléer à ces exigences.

ÉDUCATEUR PHYSIQUE

— Assurer la réadaptation fonctionnelle d'une clientèle d'handicapés mentaux;
— Être détenteur d'un diplôme universitaire et de préférence posséder une expérience pertinente auprès d'une clientèle similaire.

Date limite des candidatures : le 17 mars 1975

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX
a/s Gisèle Fortier,
Directrice Générale,
Baie St-Paul, Co. Charlevoix.
GOA IBO. Tél.: (418) 435-2005 poste 251

STEINBERG

COMPTABLE AGRÉÉ

Le service de la vérification financière du siège social aimerait recruter un jeune comptable agréé bilingue désireux de se joindre à un groupe de vérificateurs dynamiques.

Le titulaire sera chargé d'exécuter des travaux de vérification approfondis dans toutes les divisions d'exploitation de la compagnie. Le travail comprend l'élaboration de projets de vérification, l'analyse de l'efficacité des instruments de contrôle et la proposition de moyens pour améliorer les systèmes.

Le service de la vérification recrute du personnel possédant des aptitudes pour exécuter les travaux de vérification et ayant de bonnes possibilités pour accéder à des postes de direction. Grâce à la variété des tâches et à l'expérience acquise sur le lieu de travail et avec des cours de perfectionnement, on facilite l'intégration rapide et la promotion des titulaires.

Nous invitons les comptables agréés ayant un à deux ans d'expérience à nous envoyer leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Bureau d'emploi,
Steinberg Limitée,
Plaza Alexis Nihon,
1500, avenue Atwater,
Bureau 1105,
Montréal, Qué.
Tél.: 931-3538

Voir autres Carrières et Professions en pages 23, 24 et 26

Carrières et Professions

REPRÉSENTANT

Avec automobile, pour visiter les librairies, bibliothèques scolaires et publiques, ainsi que les points de vente de livres à Montréal et dans la province de Québec.

— Excellent salaire.
— Commission.
— Avantages sociaux.

Candidatures par écrit seulement avec curriculum vitae détaillé.

Directeur commercial,
Centre Éducatif et Culturel Inc.,
8101, boul. Métropolitain est,
Anjou, Montréal.

LE CENTRE D'ACCUEIL FOYER MIRIAM

REQUIERT LES SERVICES D'UN

PSYCHOLOGUE CLINIQUE

Nature des fonctions:
Accomplir un travail clinique au sein d'une agence progressive à facettes multiples pour déficients mentaux et personnes diminuées de façons multiples.

Responsabilités:
— Diriger toute la programmation de modification du comportement;
— Diriger la thérapie des clients et consulter le personnel et les parents pour les cas impliquant des troubles émotifs;
— Diagnostiquer le progrès et les besoins des clients;
— Fonctionner comme membre d'une équipe à disciplines multiples en vue du développement d'un programme d'entraînement, d'éducation et de formation professionnelle.

Qualifications:
M.A. ou Ph. D. et compétence en thérapie du comportement et en psychométrie. Bilingue.

S'il-vous-plait, communiquez avec:

Monsieur H.B. Heller, Directeur Général
Le Centre d'Accueil Foyer Miriam
4321, rue Guimont
Chomedey, Laval, P.Q. H7W 1E7
Téléphone: 681-9256

THÉRAPEUTE DE GROUPE

Le C.S.S. est à la recherche d'un professionnel pouvant remplir les tâches suivantes :

— "pédagogie de groupe" (style morénien) auprès de couples-parents pour l'éducation d'enfants;
— activité de formation à l'entrevue et au diagnostic auprès du personnel social (par méthode psychodramatique et simulation, etc . . .);
— disponible pour l'animation de discussion de petits groupes;
— évaluation psychométrique;
— thérapie de couple par le groupe.

EXIGENCES :
formation universitaire dans une spécialisation pertinente.

LIEU DE TRAVAIL :
Roberval.

RÉMUNÉRATION :
Selon les normes en vigueur dans le Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés à occuper ce poste devront faire parvenir leur demande incluant "curriculum vitae" au plus tard le 7 mars 1975 au :

Directeur du personnel
Centre de Services Sociaux
Saguenay - Lac-St-Jean - Chibougameau,
599, rue Hôtel-Dieu,
Chicoutimi, P.Q.
(418) 545-9406

TECHNICIENS EN INFORMATIQUE

(2 postes à Montréal)

Le Service de l'informatique du ministère de l'Éducation est à la recherche de techniciens en informatique.

POSTE:
Support technique à l'opération

FONCTION:
1- Assurer un support technique à l'opération d'un ordinateur IBM 370/168 utilisé en télétraitement
— Gestion des ressources magnétiques
— Entretien des librairies du système d'exploitation et des systèmes conversationnels
— Analyse, correction et instauration de procédures d'opération pour améliorer l'efficacité du fonctionnement du système.
2- Assurer aux usagers du réseau un support vis-à-vis les problèmes d'exécution des travaux et des méthodes d'opération en télétraitement
— Analyse et solution des problèmes d'exécution
— Reconstitution des fichiers
— Support à l'exploitation des statistiques de télétraitement sur l'ordinateur.

EXIGENCES:
D.E.C. en informatique. Au moins (2) deux ans d'expérience en informatique et (1) un an d'expérience pertinente à la fonction. Une connsaissance approfondie des systèmes d'exploitation, du langage JCL et des programmes utilitaires est nécessaire. Un intérêt marqué pour la technique de l'informatique est essentiel. Une connaissance particulière d'OS et de HASP et de l'assembleur serait un atout.

SALAIRE:
Selon la scolarité et l'expérience.

INSCRIPTION:
Faire parvenir un curriculum vitae complet à:
Mme Lisette B. Matte
Service de l'informatique
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière
Édifice G, 24e étage
Québec
G1R 5A5

DATE LIMITE:
7 mars 1975

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère de l'Éducation
Service de l'informatique

CARREFOUR ST-ARSÈNE INC.

(Centre d'accueil)
7321, rue Christophe Colomb, Montréal

- DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS
- COORDONNATEUR DE LA VIE DE GROUPE

Le Carrefour St-Arsène est une école privée reconnue d'intérêt public par le ministère de l'Education ainsi qu'un pensionnat pour garçons.

S'adresser au **Bureau du personnel,**
Tél.: 274-5523

HÔPITAL SACRÉ-COEUR ET P.A.P.

Centre de soins ultra-spécialisés de 793 lits
cherche

INFIRMIÈRE ANALYSTE

pour le service des soins infirmiers

Fonction:
Développer des mécanismes d'identification des besoins et des problèmes nursing, de planification, de distribution et d'évaluation des soins infirmiers.

Exigences:
— Permis d'exercice de l'O.I.I.Q.
— Diplôme de 2e cycle en nursing.
— Expérience en soins infirmiers et en recherche.
— Esprit de créativité et de leadership.

Traitement:
Le salaire variera selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Guy-Anne Garceau,
Directeur des soins infirmiers,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal H4J 1C5

Université Laval

INGÉNIEUR EN ORDINATEUR DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE LABORATOIRE DU VAN DE GRAAFF

Sommaire de la fonction:
Assurer la bonne marche et l'utilisation efficace du système d'ordinateurs du laboratoire. Selon les besoins de la recherche, faire l'analyse et l'implantation de la programmation spécialisée. Procéder à l'amélioration du "software" et du "hardware" du système. Conseiller les chercheurs sur l'emploi des ordinateurs locaux et des autres services de calcul. Superviser le personnel technique.

Qualifications requises:
Posséder un B.Sc. en physique ou un B.Sc. en génie physique ou l'équivalent.
Posséder de l'expérience dans la programmation en général et dans la programmation de mini-ordinateurs en particulier.
Faire preuve d'habileté en administration et en supervision du personnel.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h, le 13 mars 1975 à l'adresse suivante:

Le Service du personnel
Pavillon de la Bibliothèque
Bureau 3445
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

CONSULTANT À LA FORMATION

DIRECTION :
Services Professionnels.

RESPONSABILITÉS :
assure le développement intellectuel et professionnel des praticiens par l'instauration des facilités de formation et de perfectionnement.

LIAISON :
relève du Directeur des Services Professionnels.

TÂCHE :
1. assure la création et l'exécution des mécanismes d'évaluation des besoins de formation et de perfectionnement;
2. assure l'étude des méthodes et techniques employées dans les pratiques professionnelles du Centre;
3. assure la création et l'exécution de mécanismes aptes à favoriser l'émulation professionnelle;
4. exerce le rôle d'un critique spécialisé vis-à-vis les différentes techniques d'intervention;
5. vulgarise et diffuse aux praticiens les recherches scientifiques sur les pratiques professionnelles;
6. négocie les contrats d'enseignement;
7. planifie toute session d'étude et toute la journée d'étude impliquant les professionnels du Centre;
8. rend compte à son supérieur immédiat de l'accomplissement de ses fonctions et de la conduite de ses relations;
9. accomplit toute autre tâche pertinente à sa fonction ou demandée par son supérieur immédiat.

EXIGENCES :
— connaissance et expérience des techniques de formation du personnel par la mise en situation, la simulation, le psychodrame, la dynamique de groupe, le sociodrame, l'étude des cas, etc . . .
— connaissance de plusieurs méthodes d'entrevues thérapeutiques (théorie des systèmes, théorie des jeux, l'école transactionnelle, l'école existentielle, l'école analytique, etc . . .)
— habileté pour l'analyse des besoins de formation et pour la planification et l'élaboration de programmes de formation du personnel.

RÉMUNÉRATION :
selon les normes en vigueur dans les établissements relevant du Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur demande incluant "curriculum vitae" au plus tard le 7 mars 1975 au :

Directeur du personnel,
Centre de Services Sociaux
Saguenay - Lac-St-Jean - Chibougamau,
599, rue Hôtel-Dieu,
Chicoutimi, P.Q.
(418) 545-9408

La Commission scolaire Le Gardeur
demande un

PROFESSEUR DE MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL INTELLECTUEL

en secondaire V
(Être légalement qualifié)

Faire parvenir demandes écrites au:

Service du personnel,
29, boul. Brien,
Repentigny, Qué.
Tél.: 581-6411

ANIMATEUR COMMUNAUTAIRE

auprès des amérindiens

Nous avons besoin d'une personne ayant beaucoup de ressources personnelles (imagination et connaissances techniques diversifiées) pour aider les collectivités amérindiennes de notre territoire à se constituer des moyens de développements collectifs et individuels. Ces moyens pourront être très divers: animation, organisation communautaire, intervention culturelle (création d'identité collective, de dynamisme de solidarisation, support idéalogique, etc. . .) assistance particulière, etc. . .

EXIGENCES:
Le poste pourra être comblé par un diplômé universitaire dans l'un de ces domaines: animation culturelle; anthropologie; intervention collective, organisation communautaire sociologie.

Les anthropologues et les sociologues devront posséder en plus de leur diplôme une connaissance de quelques techniques d'animation auprès de petits et grands groupes.

LIEU DE TRAVAIL:
Roberval (Pointe Bleue)

Les candidats intéressés à occuper ce poste devront faire parvenir leur demande incluant "curriculum vitae" au plus tard le 10 mars 1975 au:

Directeur du personnel,
Centre de Services Sociaux
Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau,
599 rue Hôtel-Dieu,
Chicoutimi, Québec.
Tél.: (418) 545-9408

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

RESPONSABLE DE LA GESTION ACADÉMIQUE

FONCTIONS

Sous la responsabilité du directeur des services pédagogiques.

Est chargé de l'application de la convention collective du corps professoral.

Analyse les rapports financiers des centres de coût du secteur académique et participe au contrôle budgétaire.

Effectue les analyses de coût par secteur ou par programme.

Effectue toute autre fonction connexe que lui confie le directeur des services pédagogiques.

EXIGENCES:

Scolarité: Diplôme universitaire dans un domaine approprié (économie, administration ou autre science humaine).

Expérience: Posséder une expérience pertinente.

LIEU DE TRAVAIL

Hull

TRAITEMENT

Selon les qualifications et l'expérience.

DATE LIMITE

Le vendredi 7 mars 1975 à 17 h. 00.

Veuillez faire parvenir vos candidatures au:

Directeur du personnel
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, C.P. 700
Rouyn, Québec
J9X 5C6

A-75-020

C.L.S.C. LONGUEUIL-OUEST

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL (E)

FONCTIONS:
— Mandaté par le conseil d'administration, le candidat verra à l'administration générale de notre C.L.S.C.
— En fonction des besoins du milieu, des orientations du conseil d'administration, il sera responsable du fonctionnement de notre C.L.S.C. avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire: planification, coordination, administration et évaluation des activités.
— Il devra établir le lien entre le conseil d'administration et le personnel tout en s'assurant que le conseil d'administration dispose de toutes les informations requises pour prendre des décisions éclairées.
— Il devra assurer la circulation de toutes les informations et faire le lien entre la population, les groupes du milieu, les établissements du réseau et le Ministère des affaires sociales.

EXIGENCES:
— capacité d'administrer et habileté à se préoccuper de la dimension humaine requise dans les activités de notre C.L.S.C.
— habitude à travailler en équipe avec des groupes populaires et des organismes à caractère social.
— connaissance des démarches d'un C.L.S.C. avec ses possibilités et ses limites.
— connaissance de Longueuil-Ouest ou à travaillé dans un milieu similaire.
— notions et (ou) expériences en animation et (ou) sociologie et (ou) psychologie.
— capacité de comprendre les différentes tendances d'un milieu.
— esprit de création et de synthèse.

SALAIRE:
Selon les qualifications et les normes du ministère des affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 15 mars 1975 à:

Dossier 2470
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

La Commission scolaire de Clare requiert les services d'un conseiller/conseillère pédagogique dans les écoles élémentaires de Clare. Cette personne s'occupera des programmes de français dans toutes ces écoles.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le surintendant des écoles, Meteghan River - Tél.: 769-2522.

Veuillez faire parvenir vos demandes d'emploi au: **Secrétaire, Commission scolaire de Clare, Little Brook, N.-E.**

INGÉNIEUR

Une ville de banlieue de la région de Montréal est à la recherche d'un ingénieur pour assister son ingénieur municipal dans:

a) l'élaboration des programmes de construc- de services municiapux et de la préparation de plans et devis;
b) la supervision technique d'une usine de filtration et d'un système d'aqueduc régional.

Le candidat choisi devra être bilingue et diplômé en génie civil ou mécanique.

L'expérience appropriée est nécessaire. Salaire à discuter.

Les postulants sont priés d'envoyer un résumé complet de leur formation, expérience et évolution de leurs traitements à:

Dossier 2471
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

Toute correpondance sera traitée de façon confidentielle.

Université du Québec à Chicoutimi

OFFRE D'EMPLOI

PROFESSEURS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES & ADMINISTRATIVES

Prioritairement dans les domaines suivants :
— Comptabilité (C.A.)
— Marketing
— Finance
— Management
— Systèmes
— Économique

Exigences :
Doctorat ou Maîtrise avec expérience pertinente

Traitement :
Selon les normes de l'Université du Québec à Chicoutimi

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé à :

Monsieur Raymond Auger, directeur
Département des Sciences Économiques & Administratives
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, Jacques-Cartier
Chicoutimi, (Québec)
P.Q.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
OFFRE D'EMPLOI

Tâche:
Professeur auprès d'adultes.

Disciplines:
Français - Mathématiques - Physique - Chimie.

Niveau:
Programme du niveau secondaire.

Horaire de travail:
En moyenne vingt (20) heures par semaines, jour et/ou soir.

Durée de l'emploi:
D'avril à août.

Rémunération:
Horaire selon la scolarité reconnue:
16 ans et plus: $11
Moins de 16 ans: $9

Exigences:
Avoir une connaissance suffisante de la matière à enseigner. Une certaine expérience de l'enseignement serait souhaitable.

Date limite:
Le 10 mars 1975.

P.S. *Face au problème de la livraison du courrier, les intéressés voudront bien venir porter à nos bureaux leur demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae et des copies des diplômes en mentionnant sur l'enveloppe: Classe avril - août.*

Le Service de l'éducation aux adultes
3700 est, rue Rachel, Montréal

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

L'Organisation Catholique Canadienne pour le Développement et la Paix est à la recherche d'une personne pouvant occuper le poste de Directeur des Services Administratifs.

Le titulaire relèvera du directeur général et sera responsable de l'administration interne et de la comptabilité. Il dirigera une équipe d'environ dix personnes.

Les candidats auront quelques années d'expérience en administration et, de préférence, possèderont une certaine formation académique en administration ou en comptabilité et devront être bilingues.

Les offres de services, qui seront traitées avec la plus grande discrétion, devront être accompagnées de renseignements complets sur les études faites et sur l'expérience professionnelle.

Le traitement: $12,935.00 à $14,672.00

Faire parvenir les offres de service au plus tard le 17 mars 1975. Adresser à:

M. Jacques Champagne,
Directeur Général,
Développement et Paix,
1452 rue Drummond,
Montréal, Qué.

Comptable

Nous recherchons un comptable agréé possédant quelques années d'expérience lui permettant d'apporter une contribution exceptionnelle dans la mécanisation de systèmes comptables et d'accéder, par la suite, à un champ plus large de responsabilités.

Le traitement sera établi selon les qualifications, et l'emploi comporte des avantages sociaux intéressants.

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations additionnelles en s'adressant avant le 14 mars 1975 au:

SERVICE DU PERSONNEL,
HÔTEL DE VILLE,
VILLE DE QUÉBEC, G1R 4S9.

Mentionnez le numéro du concours 935-75.

Voir autres Carrières et Professions en pages 23, 24 et 25

AVOCAT

Criminaliste

Expérience requise: 3 ans minimum.
Lieu de travail: Rive sud.

Adresser curriculum vitae au:

Directeur général,
1336, rue Ste-Hélène,
Longueuil, Qué.

OCCASION DE DEVENIR ASSOCIÉ

Une compagnie québécoise requiert les services d'un représentant des ventes. Âgé de 25 à 40 ans, le candidat possède de l'expérience dans la vente de systèmes "One-Write" "Comptabilité sur planche". Il est très motivé par un travail de vente professionnelle.

Faire parvenir curriculum vitae à:

C.P. 953, succursale A
Montréal H3C 2H6

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège St-Jean-sur-Richelieu recherche les services d'un **professeur** dans la disicipline suivante :

Électronique III (243-612-74)
"Système de télévision"

Qualifications requises :
— Diplôme de 1er cycle ou l'équivalent.
— Expérience de niveau collégial.

Durée de l'emploi :
Session hiver 75 (9 périodes/semaine)

Prière de communiquer avec **Mme Tremblay** *au numéro suivant :* **1-514-347-5301, poste 318, lundi le 3 mars de 9h à midi.**

L'ORGANISATION CATHOLIQUE CANADIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX

recherche un

DIRECTEUR
DU SERVICE D'INFORMATION

Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur Général, le titulaire a comme fonction de diffuser l'information concernant la vie et l'action de l'organisation, tant à l'intérieur des structures de l'organisme qu'à l'extérieur de celles-ci.
Le titulaire relève du Directeur Général.

Qualifications:
— Parler et écrire le français et l'anglais.
— Expérience d'au moins trois ans dans le domaine de l'information ou des relations publiques.

Traitement:
$12,935.00 à $14,672.00

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 21 mars à

M. Jacques Champagne,
Directeur Général,
Développement et Paix,
1452 rue Drummond,
Montréal, Qué.

Concours ouvert également aux hommes et aux femmes

MOYENS D'ENSEIGNEMENT

DIRECTEUR DES SERVICES AUX RÉSEAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - Poste à Montréal

FONCTIONS — Sous l'autorité du directeur général du service général des moyens d'enseignement, assumer la responsabilité de l'implantation de la technologie appliquée à l'éducation dans les réseaux d'enseignement et fournir aux institutions d'enseignement des services spécialisés. A ces fins : établir des mécanismes de liaison avec les directions et services du ministère et les réseaux d'enseignement; assurer la réalisation des programmes de développement et la production des services requis pour l'intégration des moyens d'enseignement aux processus éducatifs notamment en ce qui a trait au personnel, aux aménagements, équipements et moyens de communication ainsi qu'aux documents; proposer des politiques de coordination des ressources éducatives du milieu et en assurer l'application.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en sciences de l'éducation, en sciences humaines ou en toute autre discipline appropriée. Vaste expérience reliée aux fonctions du poste dont au moins 5 années à un niveau de direction. Connaissance approfondie du système d'éducation et des réseaux d'enseignement et connaissance de la technologie appliquée à l'éducation. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT — De $20,000. à $29,500

CONCOURS — E6200BC/03 - Date limite pour l'inscription : 14 mars 1975

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler ce poste, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

LE COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

requiert les services d'un

ADJOINT À LA DIRECTION
DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Fonctions:
L'adjoint seconde le D.S.P. dans ses fonctions. Il remplit plus particulièrement les tâches suivantes:
— animation pédagogique du personnel enseignant
— organisation du travail de registrariat
— aide pédagogique individuelle aux étudiants.

Qualifications requises:
— Pouvoir oeuvrer dans la perspective d'un projet éducatif qui intègre les valeurs religieuses chrétiennes.
— Diplôme universitaire dans une des disciplines enseignées au Collège.
— 5 années d'expérience pertinente dans le domaine de l'enseignement.

Salaire: à déterminer selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir sa candidature et son curriculum vitae au plus tard le 19 mars au:

Directeur du personnel
Collège André-Grasset
1001 boul. Crémazie est,
Montréal H2M 1M3

LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

INSTRUCTEURS EN
FORMATION TECHNIQUE

Nous avons plusieurs postes vacants de Coordonnateurs à la Formation Technique, relatifs aux métiers suivants:

Ajusteur mécanicien
Mécanicien d'entretien
Mécanicien automobiliste (Diesel)
Électricien - Locomotive Diesel
Mécanicien - Système de freinage à air comprimé

Exigences:
Gradué d'un CEGEP ou d'un apprentissage intensif avec quelques années d'expérience dans l'enseignement des techniques mentionnées.
Ces emplois sont au niveau des cadres.

Fonctions:
Établir les besoins, concevoir et présenter des cours techniques et maintenir une liaison avec les différents départements des opérations. Ces besoins sont requis à cause de l'expansion de la Compagnie à Mont Wright, Gagnon et Port Cartier.
Excellentes possibilités pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Excellent plan d'avantages sociaux. Des logements sont disponibles pour les personnes mariées. Frais de déménagement payés.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

SUPERVISEUR DE L'EMBAUCHAGE
LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, QUÉBEC.

Commission de la fonction publique
concours de recrutement

Concours ouverts également aux hommes et aux femmes.

SPÉCIALISTE EN PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

CAISSE DE DÉPÔT ET DE PLACEMENT - 4 postes à Montréal
1 poste à Québec

FONCTIONS — **AGENTS DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES :** étudier les propositions de financement immobilier soumises par des promoteurs, constructeurs, courtiers ou autres emprunteurs éventuels; juger la rentabilité des projets; analyser les états financiers des emprunteurs et évaluer les garanties offertes; négocier les termes et conditions du prêt.

— **ADMINISTRATEURS DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES** responsable de la perception des versements des prêts hypothécaires, d'achats à retour locatif et d'émissions d'obligations hypothécaires; à cette fin négocier le rattrapage des versements en arrérage, vérifier les contrats d'assurance et les états financiers des emprunteurs pour fin de participation.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en sciences de l'administration ou dans une autre discipline appropriée et quelques années d'expérience reliée aux fonctions. Plusieurs années d'expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine des prêts hypothécaires et des investissements immobiliers peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT — initial pouvant atteindre $19,535

CONCOURS — E1116AC/03 - Date limite pour l'inscription : 10 mars 1975

DIRECTEUR ADJOINT DES GREFFES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE - 2 postes à St-Jérôme

FONCTIONS — Sous la supervision du directeur des greffes, assumer les responsabilités administratives et juridiques du greffe de la paix et de la couronne.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en droit ou dans une autre spécialisation pertinente et 5 années d'expérience pertinente; OU diplôme d'études collégiales et 9 années d'expérience pertinente. Toute année d'études réussies, jugée pertinente aux fonctions et complémentaire à l'un des prérequis académique, équivaut à 2 années d'expérience.

TRAITEMENT — initial pouvant atteindre $15,009

CONCOURS — E5806A/03 - Date limite pour l'inscription : 17 mars 1975

DIRECTEUR-ADJOINT D'UN BUREAU D'ENREGISTREMENT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE - 2 postes à Montréal

FONCTIONS — Sous la supervision du directeur de la division, assurer et contrôler l'application intégrale de différentes lois et règlements régissant les bureaux d'enregistrement; planifier, organiser, diriger et contrôler les activités de sa division; diriger, former et évaluer le personnel de sa division.

EXIGENCES — Membre de l'Ordre des notaires ou de l'Ordre du Barreau et posséder 3 années d'expérience pertinente; OU diplôme universitaire en droit ou dans une autre spécialisation pertinente et 5 années d'expérience pertinente; OU diplôme d'études collégiales et 9 années d'expérience pertinente. Toute année d'études réussie, jugée pertinente aux fonctions et complémentaire au pré-requis académique équivaut à 2 années d'expérience.

TRAITEMENT — initial pouvant atteindre $18,163

CONCOURS — E5816B/03 - Date limite pour l'inscription : 17 mars 1975

CHEF DES PROGRAMMES EN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION

(ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION POUR FEMMES ADULTES)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE - Poste à Montréal

FONCTIONS — Sous l'autorité du directeur de la Maison Tanguay, élaborer et réaliser des programmes d'occupations récréatives, sportives, culturelles et de travail; diriger et coordonner les programmes de traitement ainsi que les services religieux, médicaux et psychiatriques; coordonner les activités du personnel oeuvrant auprès des incarcérés à l'intérieur de ces programmes.

EXIGENCES — Diplôme d'études secondaires équivalant à une 11e année ou à secondaire V et 17 années d'expérience pertinente. Toute année d'études réussie, jugée pertinente et complémentaire à la 11e année équivaut à 2 années d'expérience. Citoyenneté canadienne.

TRAITEMENT — de $15,574 à $19,818

CONCOURS — E0206H/03 - Date limite pour l'inscription : 22 mars 1975

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler ce poste, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission.

PROGRAMMATION

Chef de projet / Analystes des systèmes

Conception et programmation de moyens à grands complexes informatique. Devra avoir 5 à 10 ans d'expérience et posséder un degré universitaire.

Programmeurs et programmeurs - analystes

Plusieurs postes existent présentement pour des programmeurs avec un minimum de 3 ans d'expérience.

Ingénieurs civils

— **"Designers"**
Plusieurs positions sont disponibles pour des ingénieurs avec un minimum de 5 ans d'expérience dans la conception de béton armé et structure d'acier.

— **Estimateur de projets de construction**
Devra avoir la compétence pour prendre charge d'un projet en entier. Plusieurs années d'expérience en estimation de projets commerciaux.

— **Administration de contrat. Baie James**
Ingénieur bilingue avec 10 ans d'expérience pour organiser et diriger la division administrative des contrats.

— **Ingénieur senior - Fondations**
Devra avoir 10 ans d'expérience dans la conception de fondation d'édifices.

— **Ingénieur Résident-adjoint Golfe Persique**
Ingénieur en construction de routes avec un minimum de 5 ans d'expérience connexe.

Pour de plus amples informations :

Lucie Vanasse 283-3622

Centre de Main-d'œuvre du Canada
Main-d'œuvre et Immigration

Canada Manpower Centre
Manpower and Immigration

Université du Québec à Montréal

AGENT DE RECHERCHE

(méthodologie en analyses quantitatives)

Sommaire des fonctions :
— Concevoir et élaborer des programmes d'analyses quantitatives pertinents à la compréhension et à la solution des problèmes d'enseignement, de recherche, de gestion et d'information universitaire;
— Déceler, recueillir et organiser les données nécessaires à la mise en marche d'études empiriques et à l'élaboration de programmes informatisés de traitement des données;
— Interpréter les résultats des recherches entreprises sur des activités d'enseignement et de recherche et les traduire en termes qualitatifs;
— Produire les rapports correspondants.

Exigences du poste :
— Scolarité :
Formation universitaire dans une discipline appropriée (méthodes quantitatives, démographie, économie de l'éducation ou l'équivalent).
— Expérience :
Expérience pertinente
— Autres :
Connaissance des programmes d'informatique courants.

Traitement :
Dans une échelle de salaire se situant entre $8,992.00 à $17,274.00.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 10 mars 1975, au :

Service du Personnel
(concours no. 71)
Université du Québec à Montréal,
355 ouest, rue Ste-Catherine,
Suite 6029,
Montréal, Qué.
H3C 3P8

hockey

Ligue Nationale

Jeudi
Boston 9, Detroit 4
Buffalo 5, Los Angeles 0
Philadelphie 3, Vancouver 1
Hier soir
Chicago à Atlanta
Ce soir
St-Louis à Montréal
Buffalo à Detroit
Vancouver à Pittsburgh
Kansas City à Philadelphie
Washington à Toronto
Californie à Islanders NY
Minnesota à Los Angeles
Demain
Chicago à Boston
Pittsburgh à Rangers NY
Islanders NY à Buffalo
St-Louis à Philadelphie
Kansas City à Atlanta
Toronto à Detroit
Vancouver à Montréal

Les pointeurs
(Partie d'hier non comprise)

	b	p	pts
Esposito, Bos	54	56	110
Orr, Bos	36	73	109
Lafleur, Mtl	44	52	96
Dionne, Det	35	57	92
Mahovlich, Mtl	28	62	90
Robert, Buf	36	50	86
Clarke, Pha	18	59	77
Martin, Buf	39	37	76
Gilbert, NYR	33	43	76
Perreault, Buf	30	44	74

Association Mondiale

Jeudi
Québec 9, Vancouver 7
N.-Angleterre 5, Minnesota 2
Houston 7, Phoenix 1
Hier soir
San Diego à Winnipeg
Baltimore à Edmonton
Ce soir
Minnesota à Québec
Cleveland à N.-Angleterre
Chicago à Houston
Indianapolis à Phoenix
Demain
Vancouver à N.-Angleterre
San Diego à Winnipeg
Indianapolis à Houston
Toronto à Minnesota
Baltimore à Edmonton
Chicago à Phoenix

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Hull, Wpg	53	47	100
Lacroix, SD	30	70	100
S. Bernier, Que	43	52	95
Lund, Hou	28	56	84
Nilsson, Wpg	19	63	82
G. Howe, Hou	27	47	74
Rivers, SD	43	30	73
Walton, Minn	39	34	73
Tardif, Que	40	31	71
Dillon, Tor	20	48	68

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Montréal 8, Cornwall 5
T.-Rivières 6, Sherbrooke 1
Hier soir
Chicoutimi à Montréal
Hull à Québec
Shawinigan à Sherbrooke
Demain
Sherbrooke à Montréal
Laval à T.-Rivières
Québec à Cornwall
Shawinigan à Chicoutimi
Hull à Sorel

LIGUE NATIONALE

Section I

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	62	36	17	9	210	145	81
RANGERS NY	63	31	19	13	255	206	75
ISLANDERS NY	62	26	21	15	202	167	67
ATLANTA	61	25	23	13	174	175	63
Section II							
VANCOUVER	61	30	25	6	201	185	66
CHICAGO	63	29	27	7	208	189	65
ST-LOUIS	61	23	26	12	200	210	58
MINNESOTA	61	18	37	6	169	258	42
KANSAS CITY	62	14	40	8	148	252	36
Section III							
MONTREAL	62	36	10	16	299	180	88
LOS ANGELES	62	34	12	16	211	134	84
PITTSBURGH	62	27	22	13	242	219	67
DETROIT	62	17	35	10	188	258	44
WASHINGTON	64	6	53	5	138	339	17
Section IV							
BUFFALO	62	39	11	12	274	185	90
BOSTON	63	33	19	11	280	198	77
TORONTO	63	23	29	11	215	242	57
CALIFORNIE	64	16	37	11	171	243	43

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	60	39	21	0	258	213	78
TORONTO	61	33	26	2	262	236	68
EDMONTON	55	28	24	3	204	189	59
VANCOUVER	58	28	28	2	191	192	58
WINNIPEG	56	26	27	3	222	198	55
Section Est							
N.-ANGLETERRE	59	33	23	3	198	203	69
CLEVELAND	61	26	33	2	171	292	54
CHICAGO	61	25	35	1	208	239	50
INDIANAPOLIS	59	14	42	3	150	240	31
Section Ouest							
HOUSTON	61	41	20	0	287	191	82
PHOENIX	61	30	25	6	218	205	66
MINNESOTA	60	31	27	2	237	211	64
SAN DIEGO	57	29	26	2	218	200	60
BALTIMORE	59	15	41	3	141	246	33

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TROIS-RIVIERES	62	30	22	10	278	255	70
QUEBEC	59	30	26	3	259	237	63
CHICOUTIMI	59	20	35	4	260	344	44
SOREL	62	16	38	8	239	329	40
SHAWINIGAN	58	13	36	9	252	375	35
Section Ouest							
SHERBROOKE	58	42	12	4	352	208	88
CORNWALL	61	34	17	10	280	237	78
MONTREAL	60	33	22	5	371	277	71
HULL	61	28	28	5	326	209	61
LAVAL	63	23	33	7	288	334	52

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Marj Mitchell de la Saskatchewan donne ses instructions sous le regard fort intéressé de Lee Tobin dont le quatuor devait finalement l'emporter 7-5, en match éliminatoire du championnat féminin de curling. (Téléphoto CP)

Championnat de curling féminin

L'équipe de Lee Tobin procure au Québec son premier titre

MONCTON, Nouveau-Brunswick (CP) — Lee Tobin, du club montréalais Caledonia, a brillamment mené son quatuor qui a défait les représentantes de la Saskatchewan, titulaires des six dernières années, au compte de 7-5, hier matin à Moncton, lors d'un match éliminatoire au championnat canadien de curling féminin.

En battant le quatuor de Marj Mitchell, Mme Tobin, une grand-maman, a procuré au Québec sa première victoire dans ce championnat.

Le quatuor de Mme Tobin a fort bien réagi après que la Saskatchewan eut enregistré trois points dès la deuxième manche. La formation québécoise a conservé le même rythme que la jeune équipe des prairies avant d'enregistrer deux points au huitième bout, lesquels devaient éventuellement sceller l'issue de la rencontre rendue obligatoire en vertu d'une égalité après les neuf parties réglementaires.

Après la rencontre, Mlle Mitchell a indiqué que son équipe avait offert une assez bonne performance bien que son jeu personnel n'avait pas été d'un très haut niveau. Mlle Mitchell a tenu à préciser que les vainqueurs avait joué de brillante façon.

Outre Mme Tobin, l'équipe québécoise était formée de Marilyn McNeil, Michelle Garneau et Laurie Ross.

Mme Tobin a pour sa part déclaré que le succès de l'équipe québécoise reposait dans une large part sur l'amitié qui lie les membres de la formation.

"Je crois que 50 pour cent de notre victoire est dûe à la bonne entente qui a régné entre nous tout au long du championnat," a expliqué Mme Tobin qui a failli abandonner la compétition en 1973 après avoir été défaite à Charlottetown.

Au Mont-Blanc

Un skieur trouve la mort

CHAMONIX (ACP) — Le moniteur-guide Patrick Valençant, un spécialiste du "ski extrême" ou du "ski de l'impossible" comme on le dit habituellement, "s'est fait déposer hier matin par hélicoptère au sommet du Mont-Blanc pour effectuer à ski la descente par la face nord, avec trois clients.

L'un d'eux, un Allemand d'une trentaine d'années, dont l'identité n'a pas encore été divulguée, a fait une chute mortelle. Il semblerait que sa fixation de sécurité ait lâché. Après avoir dévalé la pente, il chuta d'une falaise de glace de 90 mètres et fut tué sur le coup.

L'accident s'est produit à 4,200 mètres d'altitude. L'alerte a été donnée dans le courant de l'après-midi au peloton de gendarmerie de haute montagne. Trois gendarmes guides furent déposés sur les lieux du drame par l'hélicoptère de secours en montagne.

Le corps du malheureux skieur a été ramené à Chamonix peu après 18 heures.

●

JO MALLEJAC, qui a occupé au cours des six dernières années le poste de directeur technique de la Fédération d'athlétisme du Québec, a exprimé hier sa surprise et sa consternation à la suite de son congédiement par l'organisme provincial. Invité par le gouvernement québécois il y a six ans, Mallejac avait quitté la France afin de doter la province de solides structures en athlétisme. La fédération l'a toutefois avisé mardi dernier qu'elle n'avait pas l'intention de renouveler son contrat.

●

EDDIE PEARCE a inscrit un compte de 64, huit coups sous la normale, et a pris la tête du tournoi Jackie Gleason, cependant que le vétéran Arnold Palmer présentait une carte de 66-134 et se retrouvait à trois coups du meneur.

●

NOAK JACKSON, un bloqueur offensif des Argonauts de Toronto, a été acquitté hier d'une accusation d'assaut et de résistance à son arrestation, par une cour de Brampton. L'incident remonte au 25 janvier dernier, alors que Jackson venait de s'acquitter d'une présence au bureau de la douane, à l'aéroport de Toronto. Un affrontement avait éclaté entre lui et six policiers.

●

JEAN-LOUIS LEVESQUE prédit un bel avenir à son poulain l'Enjoleur, mais croit que son grand rival, Foolish Pleasure, pourrait sans doute devenir un nouveau Secretariat. Les deux poulains de trois ans s'affronteront dans le stake Flamingo, disputé aujourd'hui. Cette course est dotée d'une bourse de $100,000. Jusqu'ici invaincu, Foolish Pleasure aura une forte compétition de la part de l'Enjoleur et de six autres chevaux.

FAINA MELNIK, détentrice du record du monde au lancer du disque, a remporté hier le premier titre des championnats d'athlétisme des Etats-Unis en salle, à New York. La Soviétique a réussi un lancer sur 16 mètres 94, devançant l'Américaine Maren Seidler, tenante du titre.

●

LA DESCENTE féminine de Coupe du monde prévue pour hier au Mont Whisler a été reportée en raison du mauvais temps. Le jury espère pouvoir faire se dérouler aujourd'hui les descentes masculine et féminine.

●

JOE FRAZIER et Jimmy Ellis, deux anciens champions du monde des poids lourds, s'affronteront demain à Melbourne en 12 rondes. Frazier, qui partira favori, avait mis Ellis K.O. il y a cinq ans, lors d'un combat pour le titre. Mais à 31 ans, ses réflexes sont plus lents et une surprise n'est pas exclue de la part de Ellis, 35 ans. Et selon l'arbitre Bob Foster, ex-champion du monde des milourds, Ellis s'est montré le plus impressionnant à l'entraînement.

●

STEVE ARLIN des Indiens de Cleveland, a décidé de mettre fin à sa carrière afin de se consacrer entièrement à la pratique dentaire. Agé de 29 ans, Arlin avait été acquis par les Indiens des Padres de San Diego la saison dernière.

Diffusion d'une carte sur les équipements et limites régionales de loisirs du Québec

Le service du développement régional et du plein air du Haut commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et aux sports et le service de la planification du ministère de l'Education du Québec, viennent de terminer une carte contenant toutes les indications sur plusieurs types d'équipements et d'installations sportives et récréatives existant au Québec. Cette carte détermine également le découpage des régions couvertes actuellement par les conseils régionaux des loisirs. Rappelons que ce découpage territorial est quelque peu différent de celui des régions administratives ou socio-économiques, établi par le gouvernement du Québec. Il correspond aux champs d'intervention des conseils régionaux de loisirs, des associations régionales, des fédérations de sports, de plein air et socio culturelles, ainsi que des Jeux du Québec. Cette carte, imprimée en cinq couleurs représente le territoire du Québec, à l'échelle de 11,250,000 avec toutes les indications précédemment mentionnées.

Les spécialistes ont dû réaliser une carte murale d'assez grande dimension (38" x 58"), afin de pouvoir indiquer clairement tous les renseignements utiles. Cependant, les indications fournies ne correspondent plus de façon rigoureuse à la réalité actuelle, car depuis la préparation et l'impression de la carte, de nouvelles installations ont été aménagées.

Cette carte murale, réalisée à partir de plusieurs recherches, mises à jour jusqu'en 1973, reste cependant toujours d'actualité. Les utilisateurs y trouveront des informations sur le nombre et la localisation exacte des bases de plein air et des auberges de jeunesse, financées par le haut commissariat, des piscines publiques intérieures, des pistes d'athlétisme et des arénas. Pour ce faire, la carte contient la localisation de plus de 300 municipalités, les principales routes, ainsi que les plans d'eau importants (lacs, rivières, fleuves).

Le Haut commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports entreprendra, dans les prochains jours, une distribution gratuite, limitée cependant à un seul envoi aux organismes suivants: conseils régionaux de loisirs, services municipaux de loisirs, fédérations et associations provinciales, régissant ou promouvant une activité ainsi que les organismes de regroupement (CSQ, FQPA et CLQ).

Les personnes, ainsi que les organismes qui désireraient s'en procurer, y compris ceux qui ont reçu une carte, peuvent l'acheter à l'éditeur officiel du Québec. La carte murale du loisir y est vendue $5.00 l'unité.

S'il faut en croire le gérant Gene Mauch, les lanceurs des Expos de Montréal auront un avantage marqué sur les frappeurs au cours des prochains jours, au camp d'entraînement de l'équipe à Daytona Beach. Ci-haut, on retrouve rassemblés au monticule Larry Landreth, Woodie Fryman (35), Dale Murray, Chip Lang, Don Carrithers, Dan Warthen et Steve Rogers (45).

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Alain Boulet, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chaddon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
MONTRÉAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Riki vous invite à ses Jeux

La télévision de Radio-Canada présentera des reportages sur les 2e Jeux d'hiver du Québec:
le dimanche 2 mars à 14 heures et le dimanche 9 mars à 14 heures.

Ces Jeux, dont Riki est la mascotte officielle, se déroulent, cette année, à Rimouski.
Commentateurs: Pierre Dufault et Gérard Potvin.
Réalisation: Jean-Claude Houde.

A la télévision de Radio-Canada

GP d'Afrique du Sud

Les Brabham seront sur la première ligne

JOHANNESBURG (AP) — Les Brabham ont pris les meilleures positions de départ pour le grand prix d'Afrique du Sud, qui sera disputé aujourd'hui sur le circuit de 4.1 km de Kyalami.

Après le grand prix du Brésil, remporté par Carlos Pace, les Brabham ne sont qu'à deux points de McLaren. Pace, sur Brabham, est cette fois encore favori, avec son compagnon d'écurie Carlos Reutemann, vainqueur l'an dernier.

Leurs nouvelles Brabham BT 44-B se sont fait remarquer aux essais et leur maniabilité n'a été égalée que par la Ferrari 312T. Partant en deuxième ligne, l'Autrichien Niki Lauda pourrait fort bien, au volant de cette Ferrari, percer le barrage des Brabham et, avec le Sud-Africain Jody Scheckter sur Tyrrell, il est le plus gros danger pour Pace et Reutemann.

Scheckter utilisera la voiture du Français Patrick Pépailler, son compagnon d'écurie, la sienne ayant été gravement endommagée dans un accident spectaculaire jeudi, lors de la dernière séance d'essais, mais il lui faudra freiner son exubérance s'il veut figurer parmi les finalistes.

Les surprises des essais ont été les bons temps réalisés par deux nouveaux modèles, la March 751-2 et la Parnelli américaine, et les mauvaises performances de la Shadow, qui fit un temps sensationnel sur les circuits.

Jean-Pierre Jarier n'a pu faire mieux que la 7e ligne. Mario Andretti, l'Américain, partira en 3e ligne sur Parnelli.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

INGÉRENCE INJUSTIFIABLE DU SYNDICAT À MONT-WRIGHT

L'Association Unie demande aux plombiers et aux tuyauteurs de quitter le chantier.

FAITS SAILLANTS

Le projet de Mont-Wright situé dans le Nord-Est du Québec a été le théâtre de plusieurs conflits syndicaux. Le dernier conflit est celui de l'Association Unie des Compagnons et Apprentis de l'Industrie de la Plomberie et de la Tuyauterie des États-Unis et du Canada qui demande à ses membres de quitter le 28 février 1975 le chantier de construction de Mont-Wright.

Dans le but de renseigner les employés et leurs familles affectés par ce nouveau conflit, il est bon de mettre en relief les faits suivants :

MÉTHODES D'EMBAUCHAGE SUR LE CHANTIER

Avant le mois de juin 1974 le personnel était uniquement engagé par l'entremise des bureaux de placement du syndicat, sans que les entrepreneurs aient le moindre mot à dire au sujet des employés à être embauchés.

En juin 1974 à la suite d'un arrêt de travail total à travers la province de Québec, les compagnies décidèrent lors de la réouverture du chantier d'établir des règlements de sécurité et d'embauchage rigides. L'établissement de ces règlements faisait suite à une recommandation de Me Cyrille Delage, commissaire des incendies et coroner ad hoc, rendue à la suite des incendies criminels sur le chantier de Mont-Wright le 10 octobre 1973. Le bien-fondé de ces règlements a été confirmé dans un jugement de l'Honorable Juge Paul M. Gervais le 22 janvier 1975. Citons :

> "Ces règles sont établies pour le bien-être, la protection et la sécurité tant de l'employeur que de l'employé et l'expérience nous indique qu'une stricte observance de tels règlements assure la survie même d'un tel projet. Bien au contraire, une compagnie a le droit et même le devoir d'adopter des règlements pour assurer l'ordre, la discipline et la sécurité."

L'ATTITUDE DES SYNDICATS

Les syndicats des employés de la construction ont immédiatement attaqué les nouveaux règlements et ont commencé leur boycottage du chantier.

Le 10 février 1975 le directeur au Canada de l'Association Unie des Plombiers dans une lettre adressée à tous les locaux canadiens demande à tous les membres de quitter les chantiers de construction "ou sinon, les membres seront poursuivis selon les articles de la constitution de l'A.U." Il a ajouté que "Vous êtes avisés d'informer vos membres de refuser tout emploi sur ce projet qui est sous la juridiction du local 144 de l'A.U. de Montréal." (traduction)

L'ATTITUDE DES EMPLOYÉS

L'attitude des employés, après la réouverture du chantier et l'établissement de règles de camp et d'embauchage est mise en relief dans un document soumis à la Commission Cliche. Dans un rapport en date du 29 juillet 1974 adressé à M. André Desjardins, alors Directeur Général du Conseil des Métiers de la Construction et ex-agent d'affaires du local 144 de l'A.U., par M. Yvon Coulombe, coordonnateur de la F.T.Q. sur la Côte Nord, ce dernier relate après des visites au chantier l'attitude des employés comme suit, et nous citons :

1) "Les délégués de chantier ne sont pas les bienvenus."
2) "Un fort pourcentage de travailleurs présents sont satisfaits de cette situation."
3) "On semble se fouter de l'union - on est d'accord avec les listes d'indésirables."
4) "On ne comprend pas ou on ne veut pas comprendre que les représentants n'ont pas accès au chantier."
5) "On veut que les délégués de chantier soient nommés sur le job par les gars."
6) "On prend plaisir à nous répéter que les compagnies ont rappelé les Bons Hommes."

L'ATTITUDE DES ENTREPRENEURS

Comstock Québec Ltée. un employeur principal a déclaré le 27 février 1975 qu'il s'élève contre l'ingérence de la part de ce syndicat international qu'il qualifie de discriminatoire pour les membres de cette association dans toutes les provinces au moment où le taux de chômage a atteint un niveau élevé. Comstock a ajouté que le local 144 de Montréal agit injustement en défendant aux syndiqués d'autres locaux de l'A.U. au Québec et dans les autres provinces le droit de travailler à Mont-Wright quand ce local ne peut pas fournir une liste d'employés éligibles, alléguant que les membres de son local de Montréal sont tous employés.

EN CONCLUSION

Nous avons de nombreux emplois disponibles pour des plombiers et tuyauteurs au Mont-Wright. Nous vous invitons à vous rendre au Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada le plus proche de chez vous.

LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

COMSTOCK QUÉBEC LTÉE.

Cet espace a été réservé et payé par la Compagnie Minière Québec Cartier